

MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND;

Mis en ordre , avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition , revue , corrigée & augmentée.

TOME HUITIÈME.



A LONDRES.

M. DCC. LXVIII.



A LONDON

M. DCC. LXXII



SOMMAIRES

DES LIVRES

CONTENUS

DANS LE HUITIÈME VOLUME.

SOMMAIRE

DU VINGT-HUITIÈME LIVRE.

S*UITE des Mémoires de l'année 1610.*
 Remarques sur l'assassinat de Henri IV. Particularités & traits sur sa personne, sa vie, son caractère, ses bonnes & mauvaises qualités. Situation du Duc de Sully, après cette mort: raisons qu'il a de se défier du nouveau Conseil: il se renferme à la Bastille, il va au Louvre: Réception gracieuse que lui fait la Regente. Il assiste à la cérémonie du Lit de Justice. Nouveaux Conseils publics & particuliers de Marie de Médicis, où l'on change de politique & de maxime de Gouvernement: plaintes de Sully à cer

iv S O M M A I R E S

égard : il n'est point écouté. Retour de M. le Comte de Soissons : Démêlés entre lui & Sully. Conseils sur l'armement de Henri IV. sur le Duc de Savoie , &c. où Sully fait d'inutiles représentations. Il songe à se défaire de ses charges , & à se retirer : sa famille l'en empêche. Il députe Arnaud à Conchine , qui reçoit mal cette politesse. Il s'unit au Prince de Condé : sages conseils qu'il lui donne , malgré lesquels ce Prince se joint à ses ennemis. Autres intrigues de Cour & différends de Sully avec les Ministres & Courtisans. Suite & fin de l'affaire de Clèves.

S O M M A I R E

DU VINGT-NEUVIÈME LIVRE.

SUITE des Mémoires de 1610. ---
 1611. Motifs de la haine que les Princes , les Grands & les Ministres portent au Duc de Sully : il s'oppose aux injustices du Conseil : refus qu'il fait à la Régente de signer un comptant : Querelle qu'il a en plein Conseil avec le Duc de Bouillon. Brouilleries à la Cour & dans le

DES LIVRES. v

Conseil. Sacre de Louis XIII. Sully va à Montrond, & y tombe malade : raisons qui obligent la Régente & les Ministres à le rappeler : accueil que lui fait cette Princesse , qui prend ensuite le parti de Conchine & des Ministres contre lui , sa fermeté à résister aux demandes injustes des Grands , & à la dissipation des trésors du Roi : chagrins qu'on lui suscite à cet égard. Grand démêlé entre lui , Villeroy & d'Alincour en plein Conseil. Les Princes , Seigneurs & Ministres se liguent contre lui. Il prend le parti de se retirer tout-à-fait : Jugemens différens sur cette retraite. Sully remet la Surintendance des Finances , la Capitainerie de la Bastille , &c. Utiles conseils qu'il donne à ses Secrétaires : bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. Il sort de Paris , & se retire à Sully. Il prévient les artifices de ses ennemis pour le perdre : Lettres qu'il écrit à la Régente à cet effet , où il justifie sa conduite & son administration : Réponses de la Régente ; Le Roi lui accorde une augmentation considérable de pension. Compte général qu'il rend de sa conduite publique & particuliere , de l'état de ses biens & de ses affaires do-

meftiques : fa fidélité à remplir fes engagemens avec Henri IV.

S O M M A I R E

DU TRENTIEME LIVRE.

EXPOSITION du Projet politique , appellé communément le grand deffein de Henri IV. Considérations préliminaires sur l'Empire Romain , sur l'établissement de la Monarchie Françoisé , sur fes différens Gouvernemens , sous les trois Races de nos Rois , &c. On prouve la poffibilité du grand deffein. Difficulté qu'eut Henri IV. à le faire goûter à Sully. Comment ce Prince & Elisabeth le formerent. Obftacles & événemens favorables ou contraires , qui furvinrent. Utilité générale du Projet , pour toute l'Europe. Partie du Projet qui regarde la Religion , confiftant à maintenir & à pacifier les Religions reçues en Europe , & à chaffer les infidèles. Partie politique , confiftant à établir quinze Dominations égales , à réduire la trop grande Puiffance de la Maifon d'Autriche , & à partager ce

DES LIVRES. vij

qu'on lui ôtoit entre les Princes & les Républiques de l'Europe : moyens de l'en dédommager , & justice de ce procédé à son égard : Modération & désintéressement de la France dans ce partage. Etablissement du Conseil général de la République Chrétienne. Négociations & autres moyens employés auprès des Princes & États de l'Europe , pour la réussite du grand dessein. Détail des forces & des dépenses nécessaires pour l'exécuter. Marche & disposition des armées des Princes confédérés. Ce qui devoit en résulter.

S O M M A I R E

Du Supplément à la vie du Duc de Sully , depuis sa Retraite.

*C*ONDUITE du Duc de Sully à l'Assemblée des Protestans à Châteleraut , & de cette Assemblée sur les affaires personnelles de Sully. Part qu'il a à l'affaire du Duc de Rohan au sujet de Saint Jean d'Angely. Constance qu'a en lui la Régente , & Lettres qu'elle lui écrit pendant la révolte des Princes &

viii SOMMAIRES DES LIVRES.

des Calvinistes : conseils qu'il donne & services qu'il rend en cette occasion. Il est fait Maréchal de France. Chagrins que lui cause la conduite de son fils & de son petit-fils. Etat de sa famille , & dispositions qu'il fait de ses biens entre ses enfans. Sa mort : honneurs qu'il lui rend la Duchesse de Sully : son Mausolée & son Epitaphe. Détails sur sa conduite dans l'intérieur de sa maison , sur sa vie privée. Occupation de la Duchesse son Epouse. Sentimens du Duc de Sully par rapport à la Religion. Ouvrages publics & particuliers , qu'il a fait construire.

Fin des Sommaires du VIII. Volume.





MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT - HUITIEME.



N ne verra point ici le détail d'un forfait si exé- 1610.
crable : il pénètre mon
cœur d'une douleur , qui
s'y renouvelle à chaque moment , &
qui s'y conservera jusqu'à mon der-
nier soupir : je ne comprends pas
même , de quelle trempe peuvent
l'avoir ceux qui parlent encore au-
jourd'hui , ou qui entendent parler
froidement du plus grand des mal-
heurs qui ayent pu arriver à ce Ro-
yaume. Mais la vive douleur dont ce
sentiment est accompagné , fait que

2 MEMOIRES DE SULLY;

1610.

je détourne les yeux , autant que je le puis , de dessus cet objet déplorable , & que ma bouche refuse de prononcer le nom (1) du monstre abomi-

(1) François Ravail-
lac étoit natif d'Angou-
lême , où il exerçoit la
profession de maître d'é-
cole , & étoit alors âgé
de 31 à 32 ans. Matthieu
le croit un peu attaqué
de folie. Dans le sens
qu'on attache communé-
ment à ce mot , je ne
vois point dans tous ses
discours , pendant sa pri-
son & son supplice , qu'il
ait donné sujet de l'en
taxer ; mais seulement ,
d'effronterie , de fureur
& d'égarement de raison.
Il fut conduit le Jeudi
27 Mai , devant l'Eglise
de Notre-Dame , où il
fit amende - honorable ,
& delà à la Grève , où
il fut tenaillé aux mamel-
les , bras , cuisses , &c.
tenant le couteau dans
sa main droite , ses pla-
yes arrosées de plomb
fondu , d'huile & de poix-
résine bouillante , enfin
tiré à quatre chevaux ,
ses membres consumés au
feu , & ses cendres jet-
tées au vent. Le peuple
furieux vouloit à tous

momens se jeter sur lui
pour le déchirer , & re-
fusa de chanter le *salve*.
Il étoit assez grand &
gros , & d'une construc-
tion si robuste , que les
chevaux ne purent ja-
mais le démembrer , &
que l'exécuteur fut obli-
gé de le couper en quar-
tiers , que la populace
traîna par la ville , &c.
Voyez les Historiens ci-
dessus. Pasquier dit qu'il
étoit parent par femmes
de Poltrot , qui assassina
le Duc de Guise. *Ibid.*
pag. 32. Je ne vois pas
qu'il y ait aucune appa-
rence dans ce que rap-
porte Guy-Patin , *lettre*
122. Que Ravailac avoit
un frere qui mourut en
Hollande , & qui déclara
en mourant, que si son fre-
re avoit manqué son
coup , il auroit entrepris
la même chose , pour
venger , dit-il , l'injure
que Henri IV. leur avoit
faite en débauchant leur
sœur , & en la méprisant
après.



nable, qui a causé tous nos maux, lorsqu'intérieurement j'implore la vengeance divine contre lui, & contre ceux qui ont armé son bras. Le cri public les désigne, de maniere à fixer tous les doutes sur ce détestable complot. Je ne saurois pourtant m'empêcher de me récrier avec tout le monde, sur une particularité que personne n'a ignorée : c'est qu'après que le parricide eut commis son crime, il fut si peu sévèrement gardé, & même si peu observé, dans la maison (2) où on le mit d'abord, que pendant plus de quatre heures, on laissa à toutes sortes de personnes la liberté de s'approcher de lui, & de lui parler, & que certaines gens, qu'il n'est pas besoin de nommer ici, usèrent si imprudemment de cette liberté, qu'ils osèrent lui dire, en l'appellant *leur ami*, qu'il se donnât bien de garde, je rapporte les paroles dont ils se servirent, *d'accuser les gens de bien, les innocens & les bons Catholiques*, parce que ce seroit un crime irrémissible, & digne

(2) Dans l'hôtel de de l'Hôtel d'Epemon à la
Retz. L'Etoile dit qu'il Conciergerie.
fut mené le lendemain

4. MEMOIRES DE SULLY,

1610.

de la damnation éternelle. Quelques personnes vraiment scandalisées de ce qu'elles voyoient, commencerent à parler si haut contre une pareille négligence, qu'on se crut obligé de garder dans la suite le meurtrier avec plus de soin.

Quoi qu'il en soit, telle fut la fin tragique d'un Prince, auquel il semble que la nature avoit voulu accorder avec profusion tous ses avantages, excepté celui d'une mort, telle qu'il devoit l'avoir. J'ai déjà marqué qu'il avoit le corps, la taille & tous les membres, formés avec cette proportion, qui constitue non-seulement ce qu'on appelle un homme bien fait, mais encore l'homme fort, adroit, vigoureux & sain (3), qu'il avoit le teint animé, & tous les traits du visage vifs & agréables : (4) ce qui fai-

(3) „ Henri IV. dit *Grand*, livre 1. Morizot plus mal instruit, dit „ Le Grain, étoit de „ stature médiocre, te- „ au contraire, qu'il étoit „ nant toutefois plus du „ de taille petite & quar- „ grand que du petit, „ rée. Le même assure qu'il „ le front large, le nez „ s'habilloit presque en „ aquilin & royal, la „ Hiver comme en Eté. „ bouche bien faite, la „ Cap. 46. „ lèvre vermeille, &c. „ (4) D'Aubigné nous „ Décade de Henri le apprend qu'il avoit le

soit une physionomie douce & heureuse, assortie à des manieres si familières & si engageantes, que ce qu'il y mêloit quelquefois de Majesté, n'en

vûe extrêmement perçante & l'ouïe monstrueuse, pour me servir de son expression, & il en rapporte une preuve sensible. „ Le Roi, dit-il, „ étant couché à la Gar- „ nache en une grande „ chambre royale, & son „ lit, outre les rideaux „ ordinaires, bordé d'un „ tour de lit de grosse „ bure, Frontenac & „ moi à l'autre coin de la „ chambre, en un lit qui „ étoit fait de même; „ comme nous drapions „ notre maître, ayant „ mes lèvres sur son „ oreille, & ménageant „ ma voix, lui répon- „ doit souvent, *que dis- „ tu*, le Roi répartit, „ sourd que vous êtes, „ n'entendez - vous pas „ qu'il dit que je veux „ faire plusieurs gendres „ de ma sœur? Nous en „ fumes quittes pour di- „ re qu'il dormit, & que „ nous en avions bien „ d'autres à dire à ses „ dépens. » *tom. 3. liv. 3. chap. 21.* Une réponse assez semblable à

celle-ci, est celle que le Duc de Bellegarde fit à ce Prince, étant tous deux couchés dans la même chambre, peu de tems après la mort de Henri III. Henri IV. réveilla Bellegarde trois ou quatre fois pendant la nuit, pour lui proposer de se défaire de quelques-unes de ses Charges, en faveur des personnes qu'il lui nommoit. » Je le veux „ bien, Sire, lui dit „ enfin le Grand Ecuyer, „ mais au nom de Dieu „ ne vous reveillez plus. Ce ton de raillerie & de plaisanterie avoit passé, comme il arrive toujours, du maître aux courtisans, & Siri le reproche avec assez de raison, à Henri IV. comme un défaut dans un Roi, soit à cause des querelles que la raillerie ne manque jamais d'occasionner parmi les Grands, soit parce qu'elle diminue toujours le respect que l'on doit au maître, & il en rapporte des exemples. *Mém. Rec. t. 1. pag. 590.*

6 MEMOIRES DE SULLY;

ôtoit jamais tout-à-fait cet air de facilité & d'enjouement. (5) Je n'appren-

(5) L'Histoire de Henri IV. fournit une infinité de traits de cet enjouement & de cet air affable & populaire, qui ont peut-être plus contribué que ses grandes qualités, à le faire aimer du peuple. » Le Roi, disent les Mémoires pour l'Histoire de France, *tom. 2. pag. 277.* » passant pour aller au Louvre, & ayant rencontré une pauvre femme qui conduisoit une vache, s'y arrêta, & lui demanda combien sa vache. Cette femme lui en ayant dit le prix, ventre-saint-gris ! dit le Roi, elle ne vaut pas tant ; je vous en donnerai cela. » Vous n'êtes pas, répondit la femme, marchand de vaches, je le vois bien. Hé ! pourquoi ne le ferois-je pas, ma commere, » repliqua le Roi, qui étoit accompagné de sa force Noblesse ? Voyez-vous pas tous ces veaux qui me suivent ? Son Jardinier de Fontainebleau se plaignant

un jour à lui qu'il ne pouvoit rien faire venir dans ce terrain-là : » Mon ami, lui dit Henri IV. » en regardant le Duc d'Epéron ; semez-y des Gascons, car ils prennent par-tout. » Comme on lui présenta un homme extraordinairement grand mangeur, il lui dit : » Ventre-saint-gris ! si j'avois six homes commetoidans mon Royaume, je les ferois pendre, de tels coquins l'auroient bientôt affamé. » On rapporte encore que s'étant un jour vanté à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il iroit dîner à Milan, entendre la Messe à Rome, & dîner à Naples, cet Ambassadeur lui répondit, Sire, » si Votre Majesté va si vite, » Elle pourra bien être à Vêpres en Sicile. » Il ne se fâchoit point des reparties qu'on pouvoit lui faire dans ce goût-là. Mathieu dit qu'aucun de ses Courtisans n'entendoit aussi bien que lui, à rendre un Conte d'une manière plaisante.

drois non plus rien de nouveau sur la
trempe de son cœur & sur le caractère
de son esprit , en disant qu'il étoit né
sensible & compatissant , droit , vrai ,
généreux , (6) intelligent , pénétrant ,

1610.

(6) » Quant à ses en-
» nemis , il en a tou-
» jours parlé avec res-
» pect , quelque jeune
» & offensé qu'il ait été.
» Il ne nomma pas un
» de ses ennemis , qu'il
» ne dit , *Monsieur* ,.
Décade de Le Grain ,
liv. 8. » Il n'y auroit pas
» assez de forêts dans
» mon Royaume , dit-il ,
» pour dresser des gi-
» bets , s'il falloit pen-
» dre tous ceux qui ont
» écrit & prêché contre
» moi. Quand on lui eut
» fait lire les calomnies
» contre la feu Reine sa
» mere , il haussa les
» épaules , & dit , ô
» le méchant ! Mais il
» est revenu en France ,
» sous la foi de mon pas-
» se-port , je ne veux
» point qu'il ait du mal ».
Merc. Franç. ann. 1610.
pag. 482. Il n'avoit pas
la même indulgence pour
les offenses qui ne le re-
gardoient pas.. » Le jour
» des Rois , comme le
» Roi s'acheminoit pour

» aller à la Communion ,
» M. de Roquelaure qui
» avoit épié cette occa-
» sion , comme la plus
» propre pour la grâce
» qu'il vouloit demander
» pour Saint - Chamand
» (François d'Hautefort)
» son parent , lequel
» avoit fait donner les
» écrivaines , au Lieute-
» nant-Général de Tul-
» les (Pierre de Fenis ,
» sieur du Teil) sans
» aucun sujet , & dont
» Sa Majesté avoit or-
» donné qu'on fit une
» justice exemplaire ,
» s'approcha du Roi , &
» le supplia de vouloir
» bien pardonner à Saint
» Chamand , pour l'a-
» mour de celui qu'il
» alloit recevoir , & qui
» ne pardonnoit qu'à
» ceux qui pardonnoient :
» auquel Sa Majesté ré-
» pondit , en le regar-
» dant , allez , & me
» laissez en paix , je
» m'étonne comme vous
» osez me faire cette re-
» quête , lorsque je vais

8 MEMOIRES DE SULLY;

1610.

en un mot doué de toutes les qualités qu'on a eu fréquemment sujet d'admirer dans ces Mémoires

Il aimoit tous ses sujets comme un pere, & tout l'état comme un chef de famille, & cette disposition le ramenoit toujours, & du sein même des plaisirs, au projet de rendre son peuple heureux, & son Royaume florissant; de-là, cette fécondité à imaginer, & cette attention à perfectionner une infinité d'utiles réglemens. J'en ai spécifié une bonne partie, j'acheverai en disant qu'on ne peut imaginer ni

» protester à Dieu de
» faire justice, & lui
» demander pardon de
» ne l'avoir pas faite ». *Mém. pour l'Histoire de France. Tom. 2. pag. 262.*
Il répondit à M. le Grand, qui l'importunoit en faveur du fils du Comte de la Martiniere, condamné à mort pour avoir tué sa sœur : » Qu'après
» qu'on lui auroit rompu
» les os des bras & des
» jambes, il lui en don-
» neroit les cendres : »
Et à un autre Seigneur
» Que s'il eût été pere
» de ce misérable, il
» il n'en eût pas voulu

» faire la requête. Il fit
» encore à un autre une
» plaisante réponse, mais
» chrétienne & remar-
» quable. Ventre-saint-
» gris ! lui dit-il, se
» prenant à gratter sa
» tête, j'ai assez de pé-
» chés sur ma tête, sans
» y mettre encore celui-
» là. » *L'Etoile 2. part. pag. 115.* Quelqu'un vou-
lant l'engager à punir
l'Auteur de *l'Isle des Her-
maphrodites* : » Je ferois
» conscience, dit-il, de
» fâcher un homme,
» pour avoir dit la vé-
» rité ».

états , ni conditions , ni fonctions , ni professions , sur lesquelles ses réflexions ne se fussent portées , & de maniere que les changemens qu'il projettoit d'y faire , ne pussent-êre renversés après la mort de leur Auteur , comme il n'est que trop souvent arrivé dans cette Monarchie. Il vouloit , disoit-il , que la gloire disposât de ses dernieres années , & les rendît tout ensemble utiles aux hommes , & agréables à Dieu. Les idées des grandes , rares & belles choses , se trouvoient placées comme d'elles-mêmes dans son esprit , ce qui lui faisoit regarder l'adversité comme un simple obstacle passager ; & la prospérité comme son état naturel. Il avoit fait dessécher des marais , pour s'effayer à un plus grand ouvrage qu'il alloit entreprendre : c'étoit de joindre les deux mers & les grands fleuves par des canaux. Le tems est tout ce qui lui a manqué pour ses glorieuses entreprises.

Il disoit souvent qu'il demandoit à Dieu dix choses , d'où est venu le mot des *dix souhaits de Henri IV*. Il n'eût par le bonheur de les obtenir toutes : les voici. 1^o. La grace & les

10 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

biens spirituels. 2^e. De conserver jusqu'à la mort, l'usage de toutes les facultés de son esprit, & de tous les membres de son corps. 3^e. De voir la Religion qu'il avoit autrefois professée, dans une situation fixe & tranquille. 4^e. D'être délivré de sa femme (c'est de la première que cela doit s'entendre), & d'en retrouver une selon son humeur, qui lui donnât des Princes, qu'il eût le tems d'élever & d'instruire lui-même. 5^e. De rendre à la France son ancienne splendeur. 6^e. De conquérir sur l'Espagne, soit la Navarre, soit la Flandre & l'Artois. 7^e. De gagner une bataille en personne contre le Roi d'Espagne, & une autre contre le Grand Seigneur, c'est sur quoi il portoit envie au Prince Dom Juan d'Autriche. 8^e. De faire rentrer dans son devoir, sans être obligé d'avoir recours à des remèdes violens, la faction Huguenote, qui avoit pour chefs les Ducs de Bouillon, de la Trémouille, &c. Et il y joignoit pour neuvième souhait, de voir ces deux hommes & le Duc d'Epemon, réduits à implorer sa clémence. Il fut long-tems sans vouloir déclarer le dixième, qui

regardoit l'accomplissement de ses grands desseins. Les deux objets principaux qu'il s'y propoſoit, firent qu'il le partagea en deux. L'un avoit rapport à la religion, & c'étoit de réduire du moins aux trois principales, ce nombre prodigieux de Religions, qui remplissent & divisent l'Europe, puisqu'il étoit impossible de réunir tout le monde sous une seule. L'autre étoit purement politique, & regardoit le nombre, le partage & l'égalité des puissances, dont il avoit intention de composer cette espèce de grande république, suivant le plan que j'en tracerai bientôt.

Je démentirois tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, si après avoir loué ce Prince sur une infinité de qualités vraiment louables, je ne convenois pas qu'elles ont été balancées par des défauts, & même assez grands. Je n'ai dissimulé, ni sa passion pour les femmes, ni son attachement au jeu, ni sa douceur, souvent poussée jusqu'à la foiblesse, ni son penchant pour tous les plaisirs. Je n'ai déguisé ni les fautes qu'ils lui firent commettre, ni les folles dépenses qu'ils lui firent faire, ni

1610.

tout le tems qu'ils lui firent perdre.
 Mais j'ai remarqué en même-tems,
 pour donner à la vérité ce qu'on lui
 doit des deux côtés, que ses enne-
 mis ont outrément exagéré tous ces
 objets : que s'il fut, si l'on veut, l'es-
 clave des femmes, jamais pourtant
 elles ne décidèrent, ni du choix de
 ses Ministres, ni du sort de ses servi-
 teurs, ni des délibérations de son Con-
 seil Il faut en dire autant de tout le
 reste ; & pour tout comprendre en un
 mot, il suffit de voir ce qu'il a fait,
 pour convenir qu'il n'y a aucune com-
 paraison à faire dans sa personne en-
 tre le bien & le mal, & que puisque
 l'honneur & la gloire ont toujours eu
 le pouvoir de l'arracher au plaisir,
 on doit les reconnoître pour ses gran-
 des, ses véritables passions.

Je trouve une lettre, qu'il me fit
 écrire par Loménie, parce qu'il s'étoit,
 disoit-il, légèrement blessé au pouce :
 elle est écrite de Chantilly, du 8.
 Avril, mais sans date d'année ; on ne
 sera pas fâché, je crois, de l'enten-
 dre parler lui-même sur cette matiere.
 Ce qui lui fit naître le dessein de la
 traiter, comme il me le dit lui-même

au commencement de cette lettre, ce
sont tous les discours du public, qu'il
se plaisoit à se faire rapporter en s'en-
tretenant tous les jours familièrement
avec Roquelaure, Frontenac, la Ri-
vière, du Laurens, d'Arambure, Mor-
las-Salette, la Varenne, Bonnières,
du Jon, Béringhen, l'Oserai, Ar-
magnac, Jacquinot, Perroton & quel-
ques autres, qui souvent s'acquittoient
assez exactement de l'ordre qu'il leur
donnoit, de ne lui rien cacher de ce
qu'ils entendoient dire contre lui.

Il rapporte donc d'abord, que ses
ennemis & ses envieux l'accusent de
négliger & même de mépriser, ce
sont ses termes, les Grands & les
plus Qualifiés de son Royaume, & de
consommer en folles & inutiles dé-
penses l'argent qui selon eux auroit été
mieux employé à leur accorder des
gratifications (7). » Les uns, dit-il,

(7) » On dit, dit-il, „ ménager ? mais ce
„ que je suis chiche : „ sont ceux qui n'ont
„ mais je fais trois cho- „ pas sçu les grandes
„ ses bien éloignées „ nécessités où il s'étoit
„ d'avarice, car je fais „ trouvé, jusques à
„ la guerre, l'amour, & „ avoir pu dire lors du
„ je bâtis. » *Le Grain*, „ siège de Dieppe, qu'il
liv. 87. » Aucuns Pont „ étoit Roi sans Royau-
„ estimé un peu bien „ me, mari sans fem-

14 MEMOIRES DE SULLY;

1610.

» meblâment d'aimer trop les bâtimens
 » & les riches ouvrages , les autres
 » la chasse , les chiens , & les oiseaux ;
 » d'autres les cartes , les dez & autres
 » sortes de jeux ; d'autres , les dames ,
 » la table , les assemblées , la comédie ,
 » la danse , les courses de bague & au-
 » tres divertissemens dans ce genre (8) ;
 » où , disent-ils , on me voit encore
 » aussi gai avec ma barbe grise , & ti-
 » rant autant de vanité d'avoir fait une
 » belle course , donné deux ou trois
 » dedans , disent-ils , en riant , &
 » gagné une bague de quelque belle
 » Dame , que je pouvois faire en ma
 » jeunesse , & que le jeune-homme le
 » plus vain de la Cour. Je ne nierai pas
 » poursuit-il , que dans tout cela il n'y

» me , & faisoit la guer-
 » re sans argent ». *Merc.*
Franç. ann. 1610. p. 185.
 (8) » Dans les fê-
 » tins & dans les car-
 » nivals , il vouloit
 » paroître aussi bon com-
 » pagnon & aussi adroit
 » que pas un autre. Il
 » étoit de belle humeur
 » le verre à la main ,
 » quoiqu'il fût assez so-
 » bre , sa gayeté & ses
 » bons mots faisoient la
 » plus douce partie de

» la bonne chère. Il
 » ne témoignoit pas
 » moins d'adresse & de
 » valeur aux combats à
 » la barrière , aux cour-
 » ses de bagues & à
 » toutes les galanteries ,
 » que les plus jeunes
 » Seigneurs : il se plai-
 » soit même au bal , &
 » il dansoit quelquefois ,
 » mais à dire vrai , avec
 » plus d'enjouement que
 » de bonne grâce ». *Pé-
 réfixe pag. 389.*

» ait quelque chose de vrai ; mais il
 » me semble aussi que n'y faisant rien
 » avec excès, ce doit être plutôt un
 » sujet de louange que de blâme pour
 » moi , & en tout cas , on doit me
 » passer quelque chose dans des di-
 » vertissemens qui n'apportent ni dom-
 » mage ni incommodité à mes peu-
 » ples , par forme de compensation de
 » tant de travaux , de peines , de fati-
 » gues & de dangers , par où j'ai passé
 » depuis mon enfance jusqu'à cin-
 » quante ans.... Je vous ai oui dire ,
 » ajoute ce Prince , lorsque quelqu'un
 » blâmoit vos actions , que l'écriture
 » n'ordonne pas absolument de n'avoir
 » ni péchés ni défauts , parce que ce
 » sont des infirmités attachées à la na-
 » ture humaine ; mais seulement , de
 » ne pas s'en laisser dominer ; ni les
 » laisser régner sur nos volontés ; c'est
 » à quoi je me suis étudié , ne pou-
 » vant faire mieux (9). Vous sçavez

(9) » Je demande , „ victoire sur mes pas-
 „ disoit ce Prince , tous „ sions , & notamment
 „ les jours , trois gra- „ sur la sensualité : la
 „ ces à Dieu : l'une „ troisième de bien user
 „ qu'il lui plaise de par- „ de l'autorité qu'il m'a
 „ donner à mes ennemis : „ donnée , & de n'en
 „ l'autre de me donner „ abuser jamais. Je vou-

16 MEMOIRES DE SULLY;

1610.

» par beaucoup de choses qui se sont
 » passées avec mes maîtresses (ce que
 » tout le monde regarde comme celle
 » de toutes les passions qui a le plus
 » d'empire sur moi) si je ne vous ai pas
 » souvent soutenu contre elles, jusqu'à
 » leur dire , lorsqu'elles faisoient les
 » acariâtres , que j'aimerois mieux
 » avoir perdu dix maîtresses comme el-
 » les qu'un serviteur comme vous, c'est
 » ce que vous me verrez encore faire,
 » je vous en donne ma parole, lorsque
 » les occasions se présenteront d'exé-
 » cuter les glorieux desseins, que vous
 » sçavez que j'ai depuis long-tems dans
 » l'esprit: je vous ferai bien voir alors
 » que je sçais quitter maîtresses, chiens,
 » oiseaux, jeux, bâtimens & festins,
 » plutôt que de manquer à acquérir
 » de l'honneur & de la gloire. Je mets
 » ma principale, après mon devoir
 » envers Dieu, ma femme, mes en-
 » fans, mes fidèles serviteurs & mes
 » peuples, que j'aime comme mes

drois bien faire ce qu'ils autres Ecclésiastiques ;
 „ disent , „ ajoutoit-il , „ mais ils ne pensent pas
 parlant des Remontran- „ que je sçache tout ce
 ces que lui faisoient quel- „ qu'ils font ». Mathieu.
 quefois les Prélats & tom. 2. pag. 838.

» enfans,

» enfans , (10) à être tenu pour Prin-
 » ce plein de foi & de parole , &c. 1610.

Mais il est tems de reprendre le désagréable récit de ce qui arriva après la mort de ce bon Prince , quelque triste qu'il soit pour moi , ces Mémoires ne doivent finir que là où j'ai cessé de prendre part aux affaires du Gouvernement.

Dans le cruel abattement où me jettoit la nouvelle de la mort du Roi mon cher maître , je pensai qu'il se pouvoit bien faire que , quoique blessé à mort , il lui restât encore quelque peu de vie , & mon esprit embrassant avidement cette foible lueur d'espérance & de consolation : » qu'on
 » me donne mes habits & mes bot-
 » tes , dis-je à ceux qui étoient au-
 » tour de moi : qu'on me fasse seller
 » de bons chevaux , car je n'irai
 » point en carosse , & que tous mes
 » Gentilshommes se tiennent prêts
 » pour m'accompagner : je veux aller
 » voir ce qui en est ». Je n'avois dans

(10) » Je n'ai que ,, férent du reste de mes
 ,, deux yeux & deux ,, Sujets , sinon en ce
 ,, pieds , disoit encore ,, que j'ai la force de la
 ,, ce bon Prince , en ,, Justice en ma disposi-
 ,, quoi suis-je donc dis- ,, tion ? » *Ibid.*

1610.

ce moment que deux ou trois de mes domestiques auprès de moi, tous les autres voyant que mon indisposition m'empêcheroit de sortir de tout le reste du jour, & même de m'habiller, s'étoient dispersés en différens endroits; mais le bruit de la blessure du Roi, qui ne tarda pas à être répandu dans tous les quartiers de la Ville, les avoit presque tous ramenés avant que je fusse à cheval; & avec eux, un si grand nombre d'autres personnes qui m'étoient particulièrement attachées, qu'avant que je fusse vis-à-vis la maison de Beaumarchais, j'avois déjà plus de cent chevaux à ma suite, & en peu de momens ma troupe se trouva encore grossie de plus de moitié, parce qu'à mesure que je m'avançois, je rencontrais quelques-uns des fidèles serviteurs du Roi, qui venoient me trouver, pour sçavoir de moi le parti qu'ils avoient à prendre dans cette triste conjoncture. La consternation & le deuil public (11) furent une preuve

(11) La description „ de cet accident si tra-
qu'en fait Péréfixe, pag. „ gique, dit-il, fut é-
415, est tout-à-fait tou- „ pandu par tout Paris,
„ chante. „ Quand le bruit „ & qu'on sçut assure

combien ce Prince étoit tendrement
aimé dans sa capitale. C'étoit quelque
chose de véritablement touchant, que

1610.

„ ment que le Roi , qu'on
„ ne croyoit que blessé ,
„ étoit mort ; ce mêlan-
„ ge d'espérance & de
„ crainte , qui tenoit
„ cette grande ville en
„ suspens , éclata tout-
„ d'un-coup en de hauts
„ cris , & en de furieux
„ gémissemens. Les uns
„ devenoient immobiles
„ & pâmes de douleur ;
„ les autres couroient
„ les rues tous éperdus ;
„ plusieurs embrassoient
„ leurs amis , sans leur
„ dire autre chose , si-
„ non : *Ah ! quel mal-*
„ *heur !* Quelques-uns
„ s'enfermoient dans
„ leurs maisons ; d'au-
„ tres se jettoient par
„ terre. On voyoit des
„ femmes échevelées ,
„ qui hurloient & se la-
„ mantoient. Les peres
„ disoient à leurs enfans :
„ que deviendrez-vous ,
„ mes enfans ? Vous
„ avez perdu votre pe-
„ re. Ceux qui avoient
„ plus d'appréhension
„ pour l'avenir , & qui
„ se souvenoient des hor-
„ ribles calamités des
„ guerres passées , plai-

„ gnoient les malheurs
„ de la France , & di-
„ soient que ce funeste
„ coup , qui avoit percé
„ le cœur du Roi , cou-
„ poit la gorge à tous
„ les François. On ra-
„ conte qu'il y en eut
„ plusieurs qui en furent
„ si vivement touchés ,
„ qu'ils en moururent ,
„ quelques-uns tout sur
„ le champ , & les au-
„ tres peu de jours après.
„ Enfin il ne sembloit
„ pas que ce fût le deuil
„ d'un homme seul , mais
„ de la moitié de tous
„ les hommes. On eût
„ dit que chacun avoit
„ perdu toute sa famille ,
„ tout son bien & tou-
„ tes ses espérances par
„ la mort de ce grand
„ Roi. Tous les Rois &
„ Princes , ajoute l'His-
„ torien Mathieu , de-
„ plorerent sa mort. Le
„ Roi d'Espagne , pressé
„ de la vérité & de la dou-
„ leur , dit , que le plus
„ grand Capitaine du
„ monde étoit mort. . . .
„ Les Vénitiens disoient :
„ *Notre Roi est mort.*
Ibid. pag. 834.

1610.

de voir en combien de manieres , & par combien de démonstrations sensibles , les bourgeois & toute la populace de cette grande ville exprimoient leur affection & leurs regrets ; des gémissemens , des pleurs , un morne silence , des cris douloureux , lever les bras vers le ciel , joindre les mains , hausser les épaules , se frapper la poitrine ; voilà le spectacle qui s'offrit par-tout à mes yeux. Quelques-uns m'envisagent tristement , & me disoient : » Ah ! Monsieur , nous sommes tous perdus , si notre bon Roi » est mort.

En passant dans la rue de la Pourpointerie , un homme que je n'appercevois point , & qu'à peine je remarquai , passa à côté de moi , & me mit entre les mains un billet , que je donnai à lire à trois ou quatre de ceux qui étoient les plus proches de moi. Il contenoit ce peu de mots : » Monsieur , où » allez-vous ? C'en est fait , je l'ai vu » mort. Si vous entrez dans le Louvre , » vous n'en réchapperez pas non plus » que lui. » Ce billet me donnant l'affreuse certitude que je cherchois , je ne pus m'empêcher de fondre en lar-

mes ; il me fut bientôt confirmé de mille endroits. Du-Jon, que je rencontrai vers saint Innocent, me dit : » Mon-
 » sieur, notre mal est sans remède, Dieu
 » en a disposé, je le sçais pour l'avoir vu ;
 » pensez à vous ; car cet étrange coup
 » aura de terribles suites. » A l'en-
 trée de la rue S. Honoré, vers la Croix
 du Trahoir, on me jeta encore un bil-
 let tout semblable au précédent. Je
 continuois pourtant malgré tout cela
 mon chemin vers le Louvre, & j'avois
 bien alors trois cens chevaux, lorsque
 je trouvai Vitry au carrefour des Qua-
 tre-Coins. Il vint m'embrasser, en pouf-
 fant des cris lamentables, qu'il n'étoit
 pas en son pouvoir de retenir : je n'ai
 jamais vu un homme aussi affligé, qu'il
 me parut l'être. » Ah ! Monsieur, s'é-
 » cria-t'il, on nous a tué notre bon maî-
 » tre ; c'est fait de la France, il faut
 » mourir ; pour moi, je suis bien assuré
 » de n'avoir pas encore beaucoup de
 » tems à vivre, & je vais sortir de Fran-
 » ce pour n'y rentrer jamais ; il faut dire
 » adieu à tout le bon ordre que vous
 » aviez établi. Mais, M. me dit-il en-
 » suite, où allez - vous avec tant de
 » gens ? on ne vous laissera pas appro-

1610.

22 MEMOIRES DE SULLY;

1610.

» cher du Louvre, ni entrer dedans;
 » avec plus de deux ou trois personnes;
 » de cette maniere, je ne vous le con-
 » seille pas, & pour cause (12). Il y a

(12) On sent par la maniere dont s'exprime par tout ici M. le Duc de Sully, qu'il se croit obligé de se justifier sur une faute qu'on l'accuse d'avoir faite en cette occasion. Voici comme en parle le Maréchal de Bassompierre: » En sortant pour aller vers la rue Saint Antoine, nous rencontrâmes M. de Sully avec quelques quarante chevaux; lequel étant proche de nous, commença d'une façon éplorée à nous dire: Messieurs, si le service que vous aviez voué au Roi, qu'à notre grand malheur nous venons de perdre, vous est aussi avant dans l'ame, qu'il le doit être à tous les bons François, jurez tout présentement de conserver la même fidélité que vous lui avez rendue, au Roi son fils & successeur, & que vous employerez votre sang & votre vie, pour venger sa mort. Monsieur, lui répondis-je, c'est nous qui faisons faire ce serment aux autres; & nous n'avons pas besoin d'exhortateur en une chose, en quoi nous sommes si obligés. Je ne sçai si ma réponse le surprit, ou s'il se repentit d'être venu si avant hors de son fort, il partit en même-tems & nous tourna le visage, & alla s'enfermer dans la Bastille, envoyant en même-tems enlever tout le pain qu'il put trouver aux halles & chez les boulangers. Il dépêcha aussi en diligence vers M. de Rohan son gendre, pour lui faire tourner tête avec 6000 Suisses qui étoient en Champagne, & dont il étoit Colonel général, & marcher droit à Paris; ce qui fut depuis un des prétextes que l'on prit pour l'éloigner des affaires, joint à ce qu'il

» de la fuite dans ce deffein , ou je fuis
 » bien trompé ; car j'ai vu des perfon-

1610.

» ne put jamais être per-
 » fuadé par MM. de
 » Praslin & de Créquy ,
 » qui le vinrent femon-
 » dre de fe présenter au
 » Roi , comme tous les
 » autres Grands ; il n'y
 » vint que le lendemain ,
 » que M. de Guife l'y
 » amena avec peine ;
 » après quoi , il contre-
 » manda fon gendre avec
 » fes Suiffes , qui étoient
 » déjà avancés une jour-
 » née vers Paris. *Tom. 1.*
pag. 300. L'Etoile fe
 » contente de dire : » M.
 » de Sully , plus mort
 » que vif , vint trouver
 » la Reine , qui lui fit
 » bon accueil , le conti-
 » nua en toutes fes
 » Charges , & le ren-
 » voya à l'Arcenal pour
 » y exercer fa Charge ». *Mém. hift. de Fr. pag.*
309. Mais fon Commen-
 » tateur paroît du même
 » avis que Bassompierre ,
 » dont il cite à la marge
 » l'endroit que nous ve-
 » nons de rapporter. L'Au-
 » teur de l'Histoire de la
 » mere & du fils inveftive
 » fort à ce fujet contre
 » M. de Sully , fans pour-
 » tant faire mention , ni

de l'enlevement du pain ,
 ni de la députation vers
 les Suiffes. Il n'accuse
 ce Miniftre que de s'être
 laiffé aller avec trop de
 foibleffe à la crainte que
 pouvoient lui donner les
 ennemis qu'il avoit au-
 près de la Reine. » Quel-
 » ques-uns de fes amis ,
 » dit - il , n'oublierent
 » rien de ce qu'ils pu-
 » rent , pour le conju-
 » rer de fatisfaire à fon
 » devoir , paffant par-
 » dessus ces appréhen-
 » fions & craintes ; mais
 » comme les efprits les
 » plus audacieux font
 » souvent les moins har-
 » dis & les moins affu-
 » rés , il fut d'abord im-
 » possible de lui donner
 » la réfolution néceffaire
 » à cet effet. . . Il fut
 » long-tems fans pou-
 » voir s'affurer. Sur le
 » foir , Saint Geran ,
 » qu'il avoit obligé , &
 » qui temoignoit être
 » fort de fes amis , l'é-
 » tant venu trouver , il
 » le fit enfin réfoudre
 » à quitter fon Arsenal ,
 » & aller au Louvre.
 » Comme il fut à la
 » Croix du Trahoir , fes

24 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

» nes qui sentent si peu la perte qu'ils
» ont faite, qu'ils ne sçauroient cacher

» appréhensions le fai-
» firent de nouveau , &
» si pressamment , sur
» quelques avis qu'il
» reçut en ce lieu , qu'il
» s'en retourna avec cin-
» quante ou soixante
» qui l'accompagnoient à
» la Bastille , dont il
» étoit Capitaine , &
» pria le sieur de Saint-
» Geran d'aller faire ses
» excuses à la Reine , &
» l'assurer de sa fidélité
» & de son service. »

tom. I. pag. 49.

A s'en tenir à cet Ex-
posé , tout désavanta-
geux qu'il est au Duc
de Sully , il n'y auroit
lieu tout au plus qu'à le
blâmer d'avoir porté trop
loin la précaution con-
tre une entreprise sur sa
personne , qu'on suppo-
se chimérique ; mais
l'Historien Mathieu , le
mieux informé de tous
ces Ecrivains , nous ap-
prendra que cette crain-
te du Ministre n'étoit pas
aussi mal fondée , que ses
ennemis ont voulu le
faire croire. Voici com-
me il traite cet article.
» On avoit donné à la
» Reine quelque ombra-

» ge du Duc de Sully ;
» & on la conseilloit de
» s'assurer de lui , parce
» qu'il avoit en main la
» Bastille , l'artillerie &
» l'argent du Roi. Il
» s'étoit baigné ce jour-
» là ; & étant averti de
» ce malheureux acci-
» dent , monta à cheval
» pour aller au Louvre ,
» & étant à la Croix du
» Trahoir , suivi de qua-
» rante Gentilshommes ,
» il eut quelque avis
» qui le fit rebrousser.
» La Reine , pour le
» faire venir lui envo-
» ya le Duc de Guise ,
» qui le trouva vers la
» grande allée du jar-
» din , du côté de la
» Bastille , & lui dit le
» commandement de la
» Reine. Il pria de l'ex-
» cuser , parce qu'il étoit
» averti qu'on lui dres-
» soit quelque partie...
» La résolution qu'il
» prit (avec le Duc de
» Guise , le Comte de
» Béthune & quelques
» autres amis) fut qu'il
» acheveroit le reste du
» jour , & que le len-
» demain il iroit voir
» la Reine ; & le Duc

» qu'ils n'ont point dans le cœur la trif-
 » tesse qu'ils y devroient avoir ; cela
 » m'a pensé faire crever de dépit : &
 » si vous l'aviez vu , vous penseriez
 » comme moi. Je suis d'avis , ajouta-
 » t'il, que vous vous en retourniez ; il y
 » a assez d'affaires à quoi vous avez à
 » pourvoir , sans aller au Louvre.

1610.

Ce concert de discours , de billets
 & d'avis , me frappa à la fin. Je m'ar-
 rêtai tout court ; & après avoir tenu
 conseil avec Vitry, & dix ou douze des
 principaux de la troupe , je crus qu'il
 étoit plus sage de m'en retourner chez

», de Guise lui promit de
 », le venir prendre , &
 », l'assura qu'il perdrait
 », la vie & celle de tous
 », ses amis , premier que
 », de souffrir qu'aucun
 », déplaisir lui fût fait.
 », Il retourna vers la
 », Reine, & lui fit agréer
 », les considérations qui
 », retenoient le Duc de
 », Sully sous la parole
 », qu'il avoit donnée de
 », la venir voir le lende-
 », main. Incontinent a-
 », près , le Duc de
 », Sully entra avec bon
 », nombre de Gentils-
 », hommes , à la Bas-
 », tille , où il avoit fait

», porter tout le pain
 », qu'il avoit trouvé
 », chez les boulangers de
 », Paris , &c. *Hist. de*
Louis XIII. pag. 2 & 3.
 Ajoutez à cela ce que
 dit le Duc de Sully ,
 des avis qu'il recevoit de
 toutes parts , que ce
 coup pouvoit avoir de
 terribles suites , à quoi
 l'on ne s'attendoit point ;
 on trouvera peut-être
 qu'il n'y a eu que de la
 prudence dans ce Mi-
 nistre , à en user ainsi ,
 pour la tranquillité pu-
 blique , & pour sa sa-
 reté particulière.

1610.

moi; & je me contentai d'envoyer offrir à la Reine mon obéissance & mes services. Je la fis assurer en même-tems, qu'en attendant qu'elle me fît part de ses commandemens, j'allois toujours commencer par veiller avec plus de soin qu'auparavant, sur la Bastille; l'Arsenal, les troupes, l'Artillerie & sur les affaires, soit de mon gouvernement, soit de mes autres emplois.

Je ne faisois qu'entrer dans la rue S. Antoine, & le gentilhomme que j'avois chargé de ce message, ne pouvoit encore s'en être acquitté, lorsque j'en vis arriver un de la part de cette Princesse, qui me prioit de venir le plus promptement que je pourrois au Louvre, & d'amener peu de gens avec moi; qu'elle avoit des choses de grande importance à me communiquer, & que je m'en reviendrois aussi-tôt. Cette proposition d'aller seul au Louvre me livrer entre les mains de mes ennemis dont il étoit rempli, n'étoit guère propre à me faire revenir de mes soupçons: ajoûtez qu'on vint me dire en ce moment, qu'un exempt des gardes & quelques archers avoient été vus aux premières portes de la Bastille;

qu'on en avoit envoyé d'autres au Temple , où étoient les poudres , & chez les trésoriers de l'épargne , pour y arrêter tous les deniers: Je tirai un si mauvais augure de ce que tout cela s'étoit fait sans m'en donner avis , que je ne balançai point sur la réponse que j'avois à faire à la Reine. Je lui fis dire par son gentilhomme , que j'étois persuadé que lorsqu'elle auroit entendu celui que j'avois eu l'honneur de lui députer , elle entreroit dans mes raisons , & changeroit de sentiment ; qu'ainsi j'attendois la réponse qu'il devoit m'apporter de sa part , à l'Arсенal & à la Bastille , d'où je ne m'éloignerois point.

La Reine ne s'en tint pas là. Elle me députa coup sur coup MM. de Montbazon , de Praslin , de Schomberg , la Varenne , & après tous ceux-là , mon frere. Je ne sçavois que penser de ces instances réitérées , en les voyant arriver tous à un quart d'heure l'un de l'autre ; ma défiance en augmenta. Je résolus de n'aller point au Louvre de tout le reste du jour. Assurément l'état dans lequel j'étois , pouvoit tout seul me servir d'une bonne excuse. L'effort

1610.

que j'avois fait , après le bain que j'avois pris le matin , & après un repas très-leger , l'état de mon esprit ; plus cruel encore que celui de mon corps , tout cela m'avoit causé une sueur dont j'étois pénétré , & une lassitude si grande , que je ne pouvois plus me soutenir ; ce qui m'obligea , lorsque je fus arrivé à mon appartement de la Bastille où je me rendis , de changer de chemise & de me mettre au lit , où je demurai jusqu'au lendemain. MM. le connétable & d'Epemon m'y envoyèrent visiter , & offrir leurs services. La maniere dont ils me donnerent le conseil d'aller voir la Reine , me faisant croire que je pouvois le faire sans risque ; & cette Princesse m'en ayant encore pressé par de nouveaux courriers qu'elle m'envoya toute l'après-midi , je passai enfin par-dessus la condition qu'on y mettoit toujours , que ce seroit avec peu de personnes à ma suite , & je résolus d'y aller le lendemain.

Trois cens personnes à cheval attendoient, dès le matin, le moment de ma sortie, pour m'accompagner, comme la veille. C'étoient ou des parens , ou des amis , ou des gens qui n'étant ni l'un ni

l'autre , paroissoient attachés à moi par l'apparence d'une nouvelle faveur , peut-être par la honte de s'en détacher trop tôt. Je les remerciai tous, & leur fis entendre les raisons que j'avois de ne me faire escorter d'aucune personne tant soit peu remarquable , & de me restreindre au petit nombre qui composoit mon train ordinaire. Ce fut donc avec mes seuls domestiques , au nombre d'environ vingt , que j'arrivai au Louvre. En y entrant , je n'apperçus de marques d'une douleur sincère , que dans ceux qui étoient attachés par quelque emploi à la personne du Roi. Pour ceux-ci , officiers & subalternes , ils paroissoient tous sentir vivement la perte publique. A mesure que je passois les différentes portes , je les voyois s'avancer vers moi , les larmes aux yeux , pour m'embrasser ou gémir en ma présence : » Hélas ! Monsieur , s'écrioient-ils , nous avons tout perdu , en perdant notre bon maître. » Et ils me conjuroient avec une véritable effusion de cœur , de ne point abandonner les enfans , après avoir , disoient-ils , si bien servi le pere.

Mais il s'en falloit beaucoup , je suis

1610.

obligé de le dire, que l'intérieur du palais, & ce qu'on appelle la Cour, me présentât le même objet. Je ne vis, ou que des visages composés, qui m'affligèrent d'autant plus, qu'ils s'efforçoient inutilement de me paroître affligés, ou que des visages si gais, qu'ils me firent joindre l'indignation à la douleur. Lorsque je me trouvai en présence de la Reine, le peu de constance dont je m'étois armé, m'abandonna si absolument, que j'éclatois en cris & en sanglots. Elle ne retrouva plus elle-même cette force avec laquelle elle s'étoit préparée à me recevoir, & nous fîmes ensemble une scène qui dut paroître bien touchante. Elle me fit apporter le Roi, dont les embrassemens & les caresses furent un nouvel assaut, auquel mon cœur eut bien de la peine à ne pas succomber. Je ne me souviens plus ni de ce que me dit ce jeune Prince, ni de ce que je lui dis moi-même en ce moment. Je sçais seulement qu'on eut beaucoup de peine à me l'arracher d'entre les bras, tant je le tenois étroitement ferré : » Mon fils, lui disoit la Reine sa mere, pendant ce tems-là, » c'est M. de Sully; il le faut bien ais

» mer , car c'est un des meilleurs & des
» plus fidèles serviteurs du Roi votre
» pere ; & je le prie qu'il continue à
» vous servir de même. » Nous tîn-
mes quelques autres discours cette
Princesse & moi, sans pouvoir trouver
le moment d'essuyer nos larmes. Elle
a dit depuis, que j'étois, avec une au-
tre personne de la Cour, celui dont la
vue l'avoit le plus attendrie.

Une réception si remplie de marques
de distinction & de confiance, mit tous
les Princes, les Seigneurs & les Mem-
bres du Conseil, qui étoient aux côtés
de la Reine, dans la nécessité d'enché-
rir les uns sur les autres en protesta-
tions d'amitié, de service & d'attache-
ment. Ils ne me trompoient pas assuré-
ment ; car je connoissois leur intérieur,
comme eux-mêmes. Je sçavois déjà que
dans le projet qu'ils avoient formé, de
profiter de la conjoncture présente
pour augmenter en biens & en digni-
tés, aux dépens même de la gloire de
l'état, de l'honneur du Roi & de l'uti-
lité publique, je devois m'attendre à
être en butte à tous leurs coups, parce
qu'ils s'attendoient eux-mêmes à ne
trouver d'obstacle que dans la fermeté

1610.

de mon esprit, & dans la sévérité de mes réglemens. Ils en avoient assez d'exemples pour ne pas douter que le seul parti qui leur restât à prendre, étoit de chercher à m'ôter tout-à-fait l'administration des affaires. Ainsi, lorsqu'on fit jouer dans la suite les grandes batteries pour me mettre mal dans l'esprit de la Reine, supposé qu'on n'eût pas déjà commencé, lorsque les Jésuites & leurs adhérens firent agir le Nonce, pour prononcer l'arrêt de mon éloignement, lorsque mes confreres dans le conseil & les finances, mirent en œuvre Conchine & sa femme, pour insinuer aux deux Princes du Sang, qu'ils n'auroient jamais de véritable autorité, tant que je serois à la tête des affaires; mais qu'elles ne pouvoient m'être ôtées, que pour tomber entre leurs mains; lorsqu'on eut fait goûter à tous les autres, que dépendre de Conchine étoit être véritablement maître; enfin lorsque je vis tout le monde travailler avec une égale ardeur à préparer ma chute, il n'arriva rien que je n'eusse prévu & prédit.

Le premier acte du parlement, sitôt qu'il eut vu le Roi mort, ayant été

de déferer la régence à la Reine mere, on jugea nécessaire que le Roi y allât en personne tenir son lit de justice, & confirmer cette nomination (13). La matinée du lendemain de la mort du Roi ayant été choisie pour cette cérémonie, je fus encore prié dès la pointe du jour, de la part de la Reine, d'y accompagner Sa Majesté. J'apportai toutes sortes d'excuses pour m'en dispenser, je feignis même de me trouver si mal, qu'il m'étoit impossible de me lever de tout ce jour-là; je sentoisi une extrême répugnance pour ce qu'on exigeoit de moi. Il fallut pourtant encore avoir cette complaisance, la Reine m'en ayant fait faire instances sur instances. Ne trouvant que de nouveaux sujets d'amertume & de serrement de cœur, dans le son des tambours & des instrumens, & jugeant qu'un visage baigné de pleurs, figu-

1610.

(13) Voyez l'ordre & le détail de cette cérémonie dans le Mercure François & les Historiens, ann. 1610. Dans le conseil qui fut assemblé pour sçavoir si la Reine devoit aller au Parlement, le Duc de Sully se contenta de dire simplement : » Que
 „ n'y ayant point de loi
 „ qui défendit à la Reine
 „ ne d'aller au Parlement, il étoit indifférent d'y aller ou de
 „ demeurer ». Mathieu, *ibid.* pag. 4.

1610.

roit mal avec les cris de joie & d'allégresse dont tout retentissoit, je perçai la foule, & vins des premiers dans la salle des Augustins, où se tenoit le parlement.

Deux ou trois Cardinaux ayant voulu comme moi, éviter la presse, s'étoient rendus avec les autres dans la salle, où ils allèrent s'asseoir sur le banc destiné aux ecclésiastiques, au côté gauche du trône préparé pour Sa Majesté, dont ils prirent le haut bout. Les Evêques de Langres, de Beauvais & de Noyon, survenant ensuite, ces Messieurs, dont la chimere est que leur qualité de Pairs leur donne droit de précéder dans le Parlement Princes & Cardinaux, n'eurent garde de se ranger au-dessous de ceux-ci, qu'ils voyoient placés, ils passerent au côté droit, & se mirent au plus haut du banc. Je les y trouvai en arrivant, & leur dis fort doucement, qu'ils n'étoient pas à leur place, & que je leur conseillois, comme leur ami, de passer du côté gauche, parce qu'ils ne devoient pas s'attendre que quantité de Pairs laïcs, qui alloient entrer dans le moment, leur laissassent tranquil-

lement la main droite. Ils commencèrent à vouloir m'étourdir de leur distinction ordinaire de Pairies de première érection & de pairies ecclésiastiques, qui, selon eux, les mettent beaucoup au-dessus des nouveaux Ducs. La contestation ne fut pas longue de ma part; je leur dis seulement, qu'ils alloient bien-tôt trouver à qui parler: ce qui ne manqua pas. La décision qu'on fut obligé de porter sur l'heure, les condamna à laisser le banc droit aux Pairs laïcs, & à passer à celui des clercs, du côté gauche; où les Cardinaux n'étant pas plus d'humeur de leur céder, ils aimèrent mieux sortir tout-à-fait, & ne point assister à la cérémonie. Je n'y pris pas plus de part qu'eux, quoique présent. La Reine dut-être fort contente (14); tout lui fut accordé, sans même recueillir les suffrages.

Je ne fus pas long-tems sans m'apercevoir que quoiqu'on affectât à l'extérieur de ne négliger aucune des formalités qui s'observent ordinairement dans l'établissement d'une lé-

(14) Voyez sur l'origine, les Historiens cités de cette cérémonie, dessus.

36 MEMOIRES DE SULLY;

1610.

gitime régence , quoiqu'on voulut faire passer le changement qu'on commençoit à laisser appercevoir dans l'administration , pour l'effet commun & nécessaire d'une mutation de gouvernement enfin que quoiqu'on s'étudiât à faire entendre que ce gouvernement n'avoit pour objet , que de donner plus de force & de lustre à l'autorité d'un Roi enfant, ceux qui faisoient agir la Reine , ne songeoient pourtant réellement qu'à travailler sous ce masque pour leur compte. Toutes ces apparences de régularité s'évanouissoient lorsqu'on les regardoit d'un peu-près , & ne laissoient plus voir que des manquemens réels à l'ordre & à la forme qui effrayoient le petit nombre de personnes bien intentionnées. Je crus-être dans l'obligation , & en quelque sorte encore en droit de faire sentir que je voyois l'abus , & que je ne l'approuvois pas ; mais le tems des libres remontrances , que le deuil du premier jour de la mort du Roi , & l'embarras du second avoient laissé subsister , étoit déjà presque passé dès le troisiéme. On secoua en aussi peu de tems le joug de la contrainte, des dehors composés, & d'u;

ne montre de douleur dont le cœur avoit trop à souffrir. La stupidité, au défaut de véritable sujet de joie, produisit cet effet dans quelques-uns ; dans quelques autres, ce fut la légèreté ; dans d'autres, le simple mouvement des affaires publiques ou particulières, & sur-tout la crainte de déplaire à des personnes, dont l'exemple est fait pour donner le ton à toute la Cour.

Voici donc quelle fut après les trois premiers jours, la face de ce nouveau monde. A s'arrêter au simple dehors, & à tout ce qui étoit fait pour attirer les yeux, rien n'auroit paru changé au Louvre. La pompe lugubre y paroïsoit avoir raffiné sur tout. Les tentures, dont les murailles, les planchers & les plafonds étoient couverts, les meubles & tous les autres instrumens d'un deuil public, auroient pû faire regarder les appartemens de parade de ce Palais, comme le séjour même de la tristesse & le domicile de la mort. La chose commençoit à paroître un peu plus douteuse, lorsqu'on passoit de là à envisager le maintien des personnes destinées à faire les hon-

1610.

neurs de cette triste cérémonie ; car si parmi eux l'on voyoit encore pousser de sinceres gémissemens , & verser de véritables larmes , il n'y avoit que trop d'ailleurs de quoi former & faire sentir le contraste. Mais si de là on descendoit dans les appartemens de dessous , qu'on appelloit les entre-sols , c'est en ces endroits qu'on pouvoit prendre une véritable idée de la disposition des cœurs & des esprits. La magnificence , bannie de tout le reste du Palais , en avoit fait son asyle. L'or, la pourpre , la broderie , les ornemens somptueux , en faisoient un lieu de délices : le luxe y étoit dans toute sa profusion. Je ne pouvois y entrer , moi & un petit nombre de vrais François , sans sentir déchirer mon cœur du plus violent dépit , de voir quels objets qu'on substituoit ainsi à celui de la perte publique. J'ai honte de dire que tout l'artifice dont on usoit pour dérober aux yeux du public ce spectacle d'insensibilité & d'ingratitude , ne se déceloit que trop souvent par les éclats de rire , par les épanchemens de joie , les chants d'allegresse qu'on entendoit partir de ces endroits ; aussi

n'étoient-ils remplis que de gens heureux, ou qui croyoient l'être. C'est-là que résidoit la vraie cour & que se tenoient les conseils, soit généraux, qu'on donnoit encore à la coutume & à l'apparence, soit cachés, où l'on sçavoit bien détruire tout ce qui pouvoit encore être pris de bonnes résolutions dans les premiers.

La Reine ne faisoit entrer dans ces conseils secrets, qui se tenoient aux heures les plus indües, que Conchine & sa femme, le Nonce du Pape, l'Ambassadeur d'Espagne, le Chancelier & le Chevalier de Sillery, le Duc d'Epéron, Villeroy, Jeannin & Arnaud, qui pour être à moi, n'en étoit pas moins aussi bien que Jeannin, tout entier à Conchine, le médecin Durret, qui pourtant perdit bientôt cette faveur, Dollé & le pere Cotton. On n'est pas embarrassé de sçavoir ce qui se traitoit alors; l'union des couronnes de France & d'Espagne, le renoncement aux plus anciennes alliances de la couronne avec les Princes étrangers, l'abolition de tous les édits de pacification, la destruction des Protestans, l'expulsion de tous ceux

de cette religion qui étoient en place, la disgrâce de tous ceux qui ne voudroient pas plier sous le joug des nouveaux favoris, la dissipation des trésors amassés par le feu Roi, pour s'attacher les avarés & les ambitieux, & pour combler de biens & d'autorité ceux qu'on alloit faire monter aux premiers rangs; c'est-à-dire, mille projets aussi pernicieux au Roi & à l'Etat, qu'avantageux à nos plus mortels ennemis, étoient le grand objet des délibérations de ces nouveaux conseillers.

Quand au conseil public, qu'on étoit exact à tenir tous les jours, on y appelloit les Princes de Conty & Comte de Soissons (le Prince de Condé n'étoit pas encore de retour), le Cardinal de Joyeuse, le connétable, les Ducs de Mayenne, de Guise & de Bouillon, lorsque celui-ci fut arrivé, le Maréchal de Brissac, Château-neuf, Pontcarré, de Vic (15),

(15) Dominique de Vic, Vice-Amiral, &c. dont il a été parlé ci-devant. Il mourut cette année à Paris, au retour d'un voyage à Calais dont il étoit Gouverneur, & l'on assure que ce fut un effet

de la douleur dont il fut saisi, en revoyant l'endroit où il avoit vu apporter le corps de Henri IV. après son assassinat. *Mercure de France. Année 1610. pag. 529.*

Caumartin,

Caumartin & moi. Une partie de tous ces Messieurs parloient assez hautement de changer de système politique; mais ce qu'on agitoit le plus ordinairement dans ce conseil, c'étoient les moyens d'augmenter les revenus Royaux, de diminuer la taille & les autres impôts, d'augmenter les pensions des grands, & de leur procurer différens avantages. La forte poitrine du Président Jeannin le faisoit entendre par dessus tous les autres: on eût dit que cet homme avoit été gagé pour promettre des monts d'or à tout le monde. Quelques personnes, qui avoient encore retenu de la sincérité de l'ancien conseil, de ne sçavoir ni déguiser ni flater, voulurent se joindre à moi, pour faire sentir la grossière contradiction qu'il y avoit à prétendre augmenter les dépenses, en diminuant les revenus.

Je ne voulus point avoir à me reprocher que des principes si faux prissent cours par mon silence: je les combattis d'abord méthodiquement; & je me flate que si l'avantage avoit dû rester du côté de la raison, nous l'aurions emporté; mais nous comprimes bien-

1610.

tôt que l'ignorance n'étoit que le moindre des vices , que nous avions ici à combattre: C'étoit par les plus magnifiques promesses, dont pourtant celles qui regardoient le soulagement du peuple , demeurerent sans exécution , que le nouveau gouvernement cherchoit à gagner les cœurs , à faire oublier & même à rendre méprisable la sage œconomie , à laquelle on devoit la gloire du dernier règne. A l'égard de Jeannin , il avoit son objet particulier. Dans l'envie qu'il avoit de disposer des finances , que pouvoit-il faire de mieux pour s'élever à cette charge, que de donner à entendre que tout le monde trouveroit dans le nouvel administrateur des finances , toute la commodité , que les grands se plaignoient de ne pas rencontrer dans celui qui l'avoit précédé ? On dira qu'il n'avoit aucun des talens nécessaires pour cet emploi , qu'il obtint en effet, mais il eut assez d'habileté pour s'y enrichir , lui , ses parens & alliés , & sur-tout Castille (16). Il falloit que l'argent coûtât bien-peu à ce dernier ;

(16) Pierre de Castille fut Contrôleur Général & Intendant des Finances.

puisqu'les meubles , qui dans toutes les autres maisons ne sont que de fer ou de bois , étoient d'argent dans la sienne , il ne le cédoit en ce point , qu'au seul Conchine.

J'achevai de me confirmer dans la pensée que je présentois des remèdes à des malades volontaires , en voyant que ma liberté , qu'on avoit d'abord soufferte comme une espèce de défaut d'habitude , commençoit à paroître si importune , que je lisois sans peine sur les visages , la peine qu'on avoit à se taire , & qu'on s'affranchit bien-tôt de ce petit reste d'égards. Dès-lors je me regardai comme un homme qui alloit bientôt être quelque chose de plus qu'inutile ; & je formai très-sérieusement le dessein de travailler peu-à-peu à me dégager d'une place , où je ne pouvois soutenir ma réputation qu'avec des risques infinis, ou ne la démentir qu'en me deshonorant tout-à-fait. De quel poids eût été la voix d'un homme seul , qui n'a que des choses dures à dire pour l'emporter auprès de la Reine , sur le langage si affectueux , si attrayant , si complaisant , des flatteurs & des nouveaux favoris ? C'est une

1610.

chose si rare qu'un ministre se soutienne auprès de son maître par les seuls sentimens d'une vénération mêlée de crainte (ce qui doit pourtant être , si l'on suppose que ce ministre est honnête-homme), qu'on ne doit pas attendre ce miracle deux fois de suite. Aussi lorsque mes parens , mes amis & mes domestiques , à qui leur affection pour moi faisoit voir les choses d'un autre œil , s'unissoient pour m'engager à continuer des soins, qu'ils m'assuroient pouvoir encore être utiles ; ou même qu'ils me représentoient qu'il y avoit peut-être encore quelque chose de bon à faire sur le nouveau plan, ma réponse la plus ordinaire étoit que le coup que Dieu avoit permis qui arrivât étoit une déclaration si visible qu'il vouloit que la France fût enfin livrée à son mauvais destin , que c'étoit presque le tenter , que de chercher à en empêcher l'effet. Un de mes gens , ce même Arnaud dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment , eut l'impudence de me dire , un jour qu'il me voyoit extrêmement affligé de cette pensée , qu'il lui sembloit que c'étoit à tort que je me désespérois ainsi

sur l'avenir : qu'il se pourroit faire dans la suite des épargnes , que les grandes dépenses du feu Roi , en bâtimens , chiens , oiseaux , jeu & maîtresses rendoient impossible de son vivant. Ce discours me parut si criminel dans la bouche de celui qui me le tenoit , que dans le mouvement d'une violente colère , je le traitai d'ingrat , de méchant & d'effronté ; que je le menaçai de lui donner un soufflet , & lui défendit de paroître jamais devant moi. Je ne disois que trop vrai , lorsque je lui reprochai en ce moment que son lâche manége & ses conseils pernecieux , alloient ouvrir la première voie à la dissipation & à la mauvaise administration.

M. le Comte de Soissons n'étoit pas à Paris , dans le tems que tout cela se passoit. Je ne sçais quel mécontentement qu'il avoit eu pendant le couronnement de la Reine , sur la forme de l'habillement des enfans naturels (17)

(17) Il s'agissoit de la robe de Madame la Duchesse de Vendôme. Le Roi souhaitoit passionnément qu'elle la portât , comme les au-

tres Princesses du Sang , semée de Fleurs-de-Lis , & M. le Comte de Soissons ne voulut jamais y consentir.

1610.

du Roi, lui avoit fourni un prétexte pour se retirer dans une de ses maisons : en sorte qu'il ne fut témoin de rien de ce qui se passa, soit à la mort du Roi, soit les jours suivans ; & qu'il n'arriva à Paris, qu'après la déclaration de la régente, & tous les arrangemens pris. Ce fut un nouveau sujet pour lui de gronder & de se plaindre. Il trouva fort mauvais qu'on eût procédé à une action de l'importance de celle de la régence, sans l'en avoir averti, & même sans avoir attendu qu'il y fût présent : car il soutenoit que cette cérémonie n'avoit pu se faire sans lui. Comme il s'imagina qu'il n'y avoit qu'à parler haut pour se faire craindre, il y blâma plusieurs choses dans la forme : il dit, ce que personne n'avoit osé dire avant lui, qu'il n'y avoit eu qu'un fort petit nombre de Présidens & de Conseillers, qui eussent eu part à la nomination de la Reine, dans la première séance du Parlement, & que dans celle du jour suivant, à laquelle avoit assisté le Roi, les Princes, Pairs, Cardinaux & autres officiers de la couronne ; de peur de trouver de l'opposition dans la voix

des suffrages , qui doit seul avoir lieu en ces occasions , on s'étoit contenté d'une simple confirmation informe & précipitée de l'acte de la veille , ce qu'il appelloit confirmer un acte nul. Il vit bien qu'il ne se feroit écouter , qu'autant qu'il sçauroit rendre son parti considérable , & il se contraignit pour cet effet , jusqu'à rechercher beaucoup de personnes à la Cour , avec lesquelles il n'avoit aucune liaison. Deux choses l'empêcherent d'y réussir ; son humeur froide & dédaigneuse , & la préférence que les courtisans crurent devoir donner sur lui , à ceux qu'on voyoit en figure de disposer bientôt des trésors & des graces. Tous les Princes , & son propre frere M. le Prince de Conty ne l'aimoient pas plus que les autres. Il se vit donc obligé de plier.

Je fus l'un de ceux dont M. le Comte de Soissons voulut bien pendant quelque tems se dire l'ami (18) :

(18) M. de Sully	» re sa paix , il l'alla in-
» ne fut des derniers à	» continent trouver , &
» rechercher les bonnes	» après plusieurs excu-
» graces de ce Prince ,	» ses & basses soumis-
» qu'il sçavoit avoir of-	» sions , qu'il n'eût fai-
» fensé ; si que pour fai-	» tes vivant son maître ,

1610.

mais il fit bientôt succéder à ce nom ; tous les procédés d'un ennemi véritable. Voici à qu'elle occasion cela arriva. M. le Comte étoit souvent revenu à la charge , du vivant du feu Roi , pour une affaire dont j'ai déjà touché quelque chose ; il s'agissoit d'engager Sa Majesté à transiger avec lui sur certains droits , qu'il prétendoit devoir lui revenir en Piémont , du chef de sa femme de la maison de Montaffié. Henri extrêmement importuné sur cette affaire , me l'avoit remise à examiner , & la profession que j'ai toujours faite d'être aussi sincère , qu'attaché aux intérêts du Roi , m'avoit obligé de lui représenter , que ce marché ne lui convenoit point. Qu'il alloit s'engager dans des procès sans fin & sans nombre, contre le Pape, la chambre apostolique, plusieurs Cardinaux,

» supplia son Excellence
 » de lui en vouloir par-
 » donner la faute , qui
 » n'étoit proprement
 » sienne , mais du feu
 » Roi , par le comman-
 » dement duquel il avoit
 » fait tout ce qu'il avoit
 » fait : de laquelle satis-
 » faction le Comte se

» contenta , ou fit sem-
 » blant de se contenter ;
 » & l'ayant embrassé se
 » dit son ami comme de-
 » vant , & Sully protes-
 » ta être son serviteur
 » (comme il l'avoit tou-
 » jours été. » *Mémoires*
Histor. de France , pag.
 317.

& le Duc de Savoye; lesquels avoient tous des prétentions sur ces biens, & qui pour la plus grande partie, en étoient déjà en possession, qu'il ne sortiroit de dix ans de ce labyrinthe, & qu'ayant sur-tout à ménager le Pape & le Duc de Savoye, pour la réussite de ses grands desseins, il devoit éviter d'entrer dans une discussion, qui les rendroit ses ennemis. Il n'en fallut pas davantage, pour que Henri n'y pensât plus.

M. le Comte ne vit pas plutôt ce Prince mort, qu'il reprit le dessein interrompu, auprès du nouveau conseil. Dans une affaire, du genre de celles qu'on regarde assez communément comme affaire de faveur, il ne lui fut pas difficile de former une brigue, qui lui fit obtenir ce qu'il demandoit. J'ai quelque peine à rapporter les moyens dont on se servit. M. le Comte aidé de Conchine, sçut contrefaire le seing & appliquer le sceau du feu Roi, & il donna de cette maniere la forme la plus authentique, à un prétendu contrat de vente entre le feu Roi, & lui, de tous les biens en question. Pour rendre la pièce moins suspecte d'anti-

1610.

date, on jugea nécessaire que mon nom y parût, ce qui obligeoit à requérir ma signature, & ce fut-là la grande difficulté. On me représenta l'occasion présente, comme le moment qui alloit décider pour toujours, de l'amitié ou de la haine de M. le Comte pour moi. On alléguait une infinité d'autres motifs; malgré lesquels je persistai non-seulement à refuser de signer, mais à soutenir à tous ceux qui m'en parloient, que cette affaire ayant été agitée & ayant pris fin entre le Roi Henri & moi, nul autre ne pouvoit mieux sçavoir que son intention avoit été directement contraire à ce qu'on vouloit me persuader aujourd'hui, & je tranchai le mot, qu'on ne me présentait qu'un acte faussement signé & scellé de ce Prince. On désespéra de vaincre mon opiniâtreté, & le parti qu'on prit, fut de refaire un second contrat, tout pareil à celui-ci, excepté que mon nom ne s'y trouva plus.

Nous en étions en ces termes, M. le Comte & moi, lorsqu'il se brouilla (19) ouvertement avec M. le Prince

(19) Cette brouille-rosses de ces deux Princes vint de ce que les car-ces s'étoient heurtées en

de Conty son frere, & à cause de lui, avec toute la maison de Guise. La Reine m'envoya chercher, & me faisant part des expédiens qu'elle avoit imaginés pour accommoder leurs différends (ce qui se devoit faire, le conseil étant assemblé) elle me pria de paroître jusqu'à ce tems ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre; afin que j'en fusse plus propre à faire le personnage de médiateur, lorsque le moment en seroit venu, à quoi je souscrivis de bon cœur. Comme nous étions tous

1610.

passant, & que leurs cochers s'étant battus. M. le Duc de Guise allant le lendemain trouver M. le Prince de Conty, par ordre de la Reine, pour chercher à assoupir ce différend, passe par devant l'hôtel de Soissons, avec vingt-cinq ou trente chevaux. Il n'en fallut pas davantage pour le brouiller lui-même avec M. le Comte, & cette double querelle causa une telle rumeur dans Paris, que la Reine craignant un soulèvement général, donna ordre que les bourgeois se tinssent prêts, à tendre les chaînes & à prendre les ar-

mes par toute la ville, au premier commandement, & qu'elle mit auprès de chacun des deux Princes, un Capitaine des Gardes. C'est dans les Mémoires de Bassompierre, *tom. 1. pag. 308. & suiv.* qu'il faut voir toutes les particularités de ce démêlé, parce que lui-même contribua beaucoup à l'apaiser. Voyez aussi l'Histoire de la mere & du fils, *tom. 1. pag. 123.* & le Mercure François, *année 1611.* où est rapporté un discours que M. de Sully tint à la Reine, en faveur du Duc de Guise.

1610.

assis dans le conseil, où cette affaire devoit se traiter, où j'avois même déjà opiné favorablement pour M. le Comte; ce Prince envoya Brissac dire tout bas à la Reine, qu'ayant sçu qu'il devoit-estre question de lui dans le conseil, il la supplioit de ne permettre à personne de ceux qu'il pouvoit tenir pour suspects, d'y délibérer, & qu'il me recusoit nommément (20), comme parent & ami de toute la maison de Guise. » Il ne devoit pas recuser M. de Sully, dit la Reine, » en prenant la parole tout haut: car » personne n'avoit opiné si fort que lui » à son avantage. » Je l'avoue, je » fus vivement choqué de ce trait, » & je ne pus m'empêcher de dire, » en me levant, Madame, je me recuse moi-même, puisqu'il le désire, » & je m'en vais de ce pas, m'offrir » à M. son frere & à M. de Guise, » ce que je fis en effet.

(20) L'Auteur de la vie du Duc d'Epemon nous apprend que M. le Comte de Soissons porta la haine contre M. de Sully, jusqu'à solliciter ce Duc de permettre qu'il fit assassiner ce Ministre

dans le Louvre même; & qu'il lui sçut fort mauvais gré de lui avoir refusé, pour exécuter ce coup, le secours des Gardes, dont il étoit le Commandant, page 249.

Un troisiéme objet de brouillerie avec M. le Comte de Soissons m'arriva, comme le précédent, dans le conseil, au sujet du gouvernement de Normandie, qu'il vouloit se faire accorder. La Reine m'en ayant demandé mon avis, je la suppliai de me dispenser de le donner. Mon excuse n'ayant point été reçue, je dis qu'il m'étoit impossible de conseiller d'ôter aux enfans du feu Roi, une charge dont ils étoient en possession, pour en revêtir quelque personne que ce pût être. Ce Prince n'étoit plus dès-lors aussi bien avec Conchine, qu'il l'avoit été, il s'étoit même opposé à ce que ce favori obtînt la charge de premier gentilhomme de la chambre pour lui, & l'Archevêché de Tours pour son beau-frere (21). Cette occasion les raccommoda, parce qu'ils

(21) Etienne Galigai, frere de Leonor Galigai. Il étoit déjà Abbé de Marmoutier. » Il » apprenoit, dit l'Etoi- » le, à lire depuis qua- » tre ans, & n'y pou- » voit encore mordre : » on l'appelloit le magot » de la Cour, à cause » de sa laideur & de sa » mauvaise mine. Les » Moines n'en vouloient » point pour leur Abbé, » disant qu'ils avoient » accoustumés d'être com- » mandés par des Prin- » ces, & non par des » menuisiers, comme » cettui-ci, qu'on avoit » vu manier le rabot. » Mais il est constant, » dit Amelot, que la » famille de Galigai est

1610.

se prêterent tous deux la main, & qu'ils obtinrent par ce moyen ce qu'ils demandoient. C'est ainsi que tous ceux qui avoient quelques prétentions aux charges & aux emplois vacants, en usèrent dans la suite, & tout s'obtint bien-tôt aux conseils par la brigue & la cabale. » Le tems des Rois est passé, » se disoit-on les uns aux autres; celui » des Princes & des Grands est venu. » Il ne faut que se faire bien valoir. »

Tout ce qu'il y avoit de personnes considérables à la cour, furent appelés pour délibérer dans un conseil extraordinaire, sur ce qu'on devoit faire des grands armemens que le feu Roi venoit de faire avant de mourir, pour l'entreprise de Clèves. La diversité des opinions y fut infinie : il y en eut pour se désister de tout : il y en eut au contraire (ce ne furent pas les plus nombreuses) pour tenir aux Princes Allemands intéressés dans cette affaire, tout ce que Henri le grand leur avoit promis. Le plus grand nombre fut pour les tempéramens entre ces deux

» du corps des Nobles la mort du Maréchal
» de Florence. » Il se d'Ancre & de sa femme
retra en Italie, après me.

avis si contradictoires. Les uns vouloient qu'on s'en tint aux seuls huit mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux, que portoient les conventions générales de ce Prince avec ses Alliés ; les autres qu'on se contentât de leur entretenir les deux seuls régimens de cavalerie françoise qu'ils avoient. Un tiers opinoit pour embarquer quelques fantassins à Calais, ceux-ci, qu'on ne donnât aucun secours en hommes, mais seulement en argent, ceux-là, qu'on tint notre armée entière sur la frontiere sans agir, excepté le cas de besoin, & d'autres, qu'on en licenciât le gros, & qu'on n'y fît demeurer que ce qui seroit nécessaire pour notre propre sûreté. Tout cela fut entremêlé d'ouvertures d'accord & de pacification entre les Puissances contendantes, telles qu'on peut se les imaginer.

Il me parut que tout le monde attendoit avec quelque impatience quel alloit être mon sentiment, parce que j'avois été mêlé par le feu Roi dans cette affaire, plus qu'aucun de ceux à qui il en avoit fait part. Je commençai par faire une distinction qui me parut

1610.

juste , entre les troupes actuellement
 assemblées en corps d'armée , & celle
 qu'on ne faisoit encore que lever; entre
 celles qui avoient été destinées pour
 la Champagne , & celles qu'on avoit
 envoyées en Dauphiné. Je conclus
 pour le premier , que la plus grande
 partie des desseins de Henri le grand ,
 devant selon toutes les apparences de-
 meurer sans exécution , dans la situa-
 tion où je voyois les choses ; il falloit
 d'abord surseoir toutes les levées non
 commencées , arrêter celles qui se fai-
 soient , payer & congédier celles qui
 étoient faites , & déjà en marche ;
 parce que tout cela ne pouvant man-
 quer d'arriver tôt ou tard , ce seroit au-
 tant d'argent épargné au Roi , en frais
 d'allées & de renvois , & autant de
 peine & de vexation ôtées au peuple.
 La mort de celui que je regardois
 comme le grand mobile de toute cette
 entreprise , me paroissoit y opérer un
 changement si considérable , qu'en
 supposant même tous les esprits bien
 intentionnés , je crois que je n'aurois
 pas laissé d'être de cet avis. Mais je ne
 m'accommodois pas non plus des
 sentimens de ceux qui vouloient que

nous trahissions des Alliés avec lesquels nous étions engagés par les plus solennelles promesses ; que nous les trompassions par d'apparentes démarches de médiations , ou par de si foibles secours , qu'ils ne leur servissent presque de rien.

C'est la réponse que je fis à la plupart de ces opinions ambiguës, qui demandoient qu'on fit & qu'on ne fit pas. Je fis voir qu'il importoit à la gloire du feu Roi, que si ses intentions ne s'accomplissoient pas sur de plus grandes vues, qui en quelque maniere donnoient encore lieu de douter s'il les avoit eu véritablement ; elles eussent du moins tout leur effet, par rapport à ce qu'il avoit déclaré, promis ; & déjà commencé, qu'il ne falloit pas, pour l'intérêt de notre propre réputation auprès des étrangers, leur laisser croire, & que toute la force de la France résidoit dans un seul homme, & qu'on avoit si peu de respect pour sa mémoire. Je conclus donc, quant à ce point, qu'il falloit députer sans perdre de tems, vers les Princes d'Allemagne & le Prince d'Orange, pour sçavoir d'eux si nos troupes leur

1610.

étoient réellement nécessaires , pour leur aider à réduire les Etats qu'on vouloit leur assurer , je pensois qu'ils pouvoient s'en passer , s'ils n'avoient mis les armes à la main que pour ce seul objet , & supposé qu'ils en eussent besoin, sçavoir combien ils en demandoient; que sur leur réponse, le secours s'avanceroit sous la conduite d'un de nos bons Officiers, en prenant sa route par de-là la Meuse , qui n'étoit ni le plus beau , ni le plus court , mais le plus sûr : ce qu'il ne falloit pas négliger : ou bien, qu'on licencieroit toute l'armée , à l'exception de trente mille piétons & six cens cavaliers , qui appuyés de quatre canons seulement & de deux coulevrines, feroient un camp volant, prêt à se porter là où il y auroit apparence de mouvement : ce qui me paroissoit suffire , dans cette supposition , à tenir tout en respect : que jusqu'à ce tems-là , il falloit faire entrer en garnison les troupes de la Champagne, après leur avoir fait faire montre , & les avoir bien payées.

Je disois à peu près la même chose de l'armée de Dauphiné. Comme elle n'étoit-là que pour prêter main forte à

M. le Duc de Savoye, qui par complaisance pour nous s'étoit brouillé, ou vrai-semblablement alloit l'être, avec ses voisins ; il tomboit à notre charge, ou de le réconcilier avec le Roi d'Espagne, ou de le mettre en état de n'en être pas accablé, & comme cela ne pouvoit être décidé qu'après 'envoi d'un autre député à ce Prince, peut-être même que long-tems après ; je conseillois aussi de faire entrer cette armée dans des quartiers commodes, après une montre si exacte, qu'il n'y fut souffert aucun passe-volant, jusqu'à ce qu'on pût s'en servir, ou la congédier tout-à-fait.

Je fus écouté fort attentivement. Mes raisons me parurent avoir fait une impression générale, avec la différence, que les personnes de bon esprit ne craignirent pas de la marquer par des signes d'approbation, & même d'applaudissement ; au lieu que tous les autres non-seulement la cachèrent soigneusement, par vanité, par méchanceté, ou plutôt par jalousie, mais encore combattirent mes raisons avec feu. J'eus soin d'instruire de tout cela Béthune, mon cousin, qui m'avoit écrit

1610.

pour me demander conseil sur le changement, que le malheur public apportoit à ses fonctions de notre Ambassadeur auprès des Princes d'Allemagne. Je ne rapporte point sa lettre ni la réponse que je lui fis, parce qu'elle ne contient rien d'essentiellement différent de ce qu'on vient de voir; si non peut-être que je discutois plus particulièrement avec lui, les bons ou mauvais effets de chacun des avis que j'ai rapportés. C'étoit par exemple quelque chose qui méritoit bien d'être observé, que si de façon ou d'autre il arrivoit qu'on fit entrer en Allemagne un corps de troupes, pour être joint à celui des Princes alliés; cette entrée seroit accompagnée de grands risques, ce corps fût-il de dix mille hommes, si les Alliés n'avoient soin de la faciliter de leur côté, en s'avancant pour recevoir ces troupes, à dix ou douze lieues au moins de nos frontieres. L'embarquement proposé à Calais, si cette idée étoit suivie, avoit aussi des inconvéniens: il ne pouvoit donner à nos Alliés que de l'infanterie seule, & au nombre de huit mille hommes au plus: encore falloit-il qu'on s'entendît bien

des deux côtés. Je prévenois Béthune sur une chose , à quoi lui & ses correspondans avoient dû s'attendre; c'est que tout avoit bien changé en France, avec le maître , & je lui marquois mon étonnement de ce que les Princes alliés qui le mettoient en œuvre , exprimoient d'une maniere si peu intelligible & si peu pressante , leurs desirs , leurs conseils & leurs résolutions. Je laissois à sa discrétion à juger quel usage il devoit faire d'une lettre , où je devois prudemment lui laisser bien des choses à deviner. De conseil , je ne lui en donnois point d'autre , que de continuer à se comporter comme il avoit fait , jusqu'à ce qu'il reçût de nouveaux ordres , & je lui promettois de veiller à ses intérêts : ce fut le 24 Mai que je lui écrivis cette lettre.

Je fus encore appelé quelques jours après , à un autre conseil plus particulier sur cette matiere. M. de Jacob , Ambassadeur du Duc de Savoye , se doutant bien que les conclusions que prenoient les nouveaux membres du Conseil , n'étoient pas favorables à son maître , avoit pressé la Reine régente de lui faire déclarer au plutô & de la

1610.

maniere la plus formelle, ses intentions; afin que son Altesse prît là-dessus les arrangemens, que son intérêt lui inspireroit. Il s'agissoit de voir ce qu'on déclareroit à cet Ambassadeur. Je ne trouvai, en arrivant le matin au Louvre, que M. le Connétable, le Chancelier & Villeroy, avec cette Princesse; je faisois le quatriéme. Gêvres & Loménie en devoient être, mais Villeroy, avoit persuadé à la Reine de les faire sortir, dont Gêvres fit des plaintes ameres. Je me doutai, aux gestes concertés de cette petite assemblée, & aux discours entortillés que commença à tenir l'un de ces Messieurs, qu'il y avoit quelque chose de plus que ce que je voyois. » Madame, dis-je à la » Reine, avec ma franchise ordinaire, » je ne sçais pas à quelle fin il vous a » plû m'appeller. Il semble que ma » présence empêche ces Messieurs de » s'expliquer, ou qu'on soit ici pour » se surprendre les uns les autres: » Je vois bien qu'il est question de M. » le Duc de Savoye. On sçait que je » n'ai jamais été trop bien avec lui, » j'avoue pourtant qu'aujourd'hui que » ses intérêts sont joints avec ceux de

» la France , & qu'il est même , du-
» moins en espérance , allié à la famille
» Royale , je l'affectionne comme doit
» faire tout bon François. Je trouve
» que le Roi est obligé indispensable-
» ment de le protéger & de le défen-
» dre ; qu'il y va même de l'honneur
» & de la réputation de Sa Majesté ,
» aussi-bien que de notre gloire à tous ,
» de ne point souffrir qu'il lui arrive
» le moindre dommage en sa personne
& en ses états. «

Je vis la Reine sourire en m'enten-
dant parler de la sorte , & dire un mot
à l'oreille de Villeroy. Ensuite elle se
tourna vers moi , & me dit : » M. de
» Sully , il est vrai , nous sommes ici
» pour parler des affaires de M. de
» Savoye ; mais il y en a d'autres , au-
» tant & plus importantes que celles-
» là , à quoi il faut pourvoir. Vous
» voyez les brouilleries qui se prépa-
» rent dans cet état , pour la plûpart
» des grands du Royaume , que vous
» m'avez dit vous - même avoir une
» ambition & une cupidité insatiable :
» c'est à quoi je vous prie de bien pen-
» ser , afin que nous en discourions
» dans le premier Conseil.

1610.

» Aujourd'hui qu'il s'agit de M. de
 » Savoye, nous en avons déjà parlé
 » ces Messieurs & moi avant votre ar-
 » rivée, & nous avons trouvé que le
 » meilleur étoit de réconcilier la Fran-
 » ce & l'Espagne, & qu'envoyant
 » pour cet effet un Prince à Madrid,
 » sur le sujet de la mort du Roi Mon-
 » seigneur, il faut le faire accompa-
 » gner d'une personne instruite & se-
 » crette, qui entame cette réconcilia-
 » tion, & propose l'alliance des
 » deux Couronnes par un double
 » mariage, que je sçais que les Espa-
 » gnols desirent encore aussi fort qu'ils
 » faisoient auparavant. Pendant qu'on
 » traitera de cette affaire, à quoi je ne
 » prévois ni grande difficulté, ni beau-
 » coup de longueur, il faudra entrete-
 » nir le Duc de Savoye dans ses pre-
 » mieres espérances, jusqu'au tems où
 » l'on ne risquera rien à lui tout de-
 » clarer. «

Cette résolution me causa une pei-
 ne, que je témoignoïs par mon silen-
 ce, & en haussant les épaules. La
 Reine s'en apperçut, & me perssa
 de dire mon avis, ce que je fis, en
 montrant, qu'on ne pouvoit, sans
 s'exposer

s'exposer au reproche de mauvaise foi; abandonner un Prince, qui avoit rompu tous ses engagemens avec l'Espagne, & s'étoit même déclaré ouvertement contre cette couronne (22), sur les seules promesses, & à la persuasion du feu Roi; que le moins qu'on pouvoit faire pour lui, puisqu'on avoit pris d'autres vues, étoit de l'en avertir, & en même-tems, de cacher soigneusement cette démarche au Roi d'Espagne, & même de lui faire croire

(22) Par le Traité de Brusol, qui venoit d'être conclu le 25 Avril: voyez-le dans les Mémoires de Nevers, *tom. 2. pag. 880.* M. le Duc de Savoye, abandonné par le nouveau Conseil de France, n'évita le ressentiment de l'Espagne, que par une démarche des plus humiliantes, auxquelles une tête couronnée puisse être réduite. Son fils vint se jeter aux pieds du Roi d'Espagne, en le suppliant de prendre le Duc son pere & toute sa maison sous sa protection royale. Il lui dit qu'il embrassoit ses genoux, qu'il avoit re-

cours à sa clémence, & qu'il lui demandoit pardon avec toute sorte de soumission, des fautes qu'il avoit commises envers lui, &c. Siri se trompe assurément, si c'est par de pareils traits qu'il prétend nous faire admirer la politique du nouveau Conseil. Il faut être aussi prévenu que l'est cet Ecrivain, contre la personne de Henri IV. & contre le Duc de Sully, & aussi grand partisan des Espagnols, pour approuver des procédés si éloignés de la droiture & de la générosité dont la France a toujours fait profession.

1610.

le contraire , jusqu'à ce que par des moyens efficaces d'une réconciliation générale , nous eussions moins sauvé du danger ceux qui ne s'y trouvoient qu'à cause de nous. Comment ne se pas rendre à des raisons si justes , & pour le moins , ne pas suivre le tempérament que mes dernières paroles avoient ouvert ? On ne fit cependant ni l'un ni l'autre. On dit que ce seroit s'engager dans un circuit de négociations trop long. Je répliquai avec toute la confiance que donne une si bonne cause. C'étoit un point déjà arrêté , qu'on sacrifieroit M. le Duc de Savoie ; & tout ce que j'entendis , me convainquit qu'il étoit même arrêté de longue main. Je tirai des indices aussi certains , au désavantage de nos autres alliés , de toutes les mines & signes d'intelligence que je surpris entre la Reine, le Chancelier & Villeroy. Mais bientôt les confidens & les nouveaux conseillers de la Reine ne s'embarassèrent plus de cacher leurs sentimens. Le gouvernement du feu Roi, si doux , si sage , si glorieux pour la France , fut blâmé presque hautement , & même méprisé & tourné en

ridicule. En même-tems qu'on traitoit ses desseins de chimeres, on le représentoit par d'autres endroits, comme un Prince foible, lâche & incapable de résolution. Il semble que ce n'étoit pas assez de laisser impunie la mort de ce grand Prince, si l'on n'y joignoit encore toutes sortes d'outrages à sa mémoire; & malheureusement pour nous, le Ciel qui se réservoir cette vengeance, ne l'a exercée qu'en laissant triompher l'envie & l'ingratitude.

Je revins chez moi, pénétré d'un vif chagrin de tout ce que j'avois vu & entendu. » Nous allons, dis-je tristement & secrettement à Madame de Sully, dont je connoissois la discrétion, » tomber sous la domination de » l'Espagne & des Jésuites. Les bons » François, & sur-tout les Protestans, » doivent bien penser à eux : car ils » ne demeureront pas long-tems en » repos. » Cette pensée me tint dans une profonde rêverie pendant tout le dîner. Je fus abordé, comme je sortois de table, par M. l'Evêque de Montpellier, qui me pria de passer un moment dans mon cabinet. Je l'y fis

1610.

entrer, & l'en fis sortir au bout d'une
 demi-heure, par une des portes d'en
 bas, avec beaucoup de secret; car il
 ne vouloit pas qu'on le reconnût; &
 pour cela, il eut soin que mes gens ne
 le vissent que par derriere, & de se
 couvrir le visage presqu'entier de son
 mouchoir. » Je viens d'apprendre bien
 » des nouvelles, dis-je à mon épouse,
 » & à trois ou quatre personnes aux-
 » quelles je me confiois, c'est la suite
 » de ce que je vous dis l'autre jour. Il
 » s'est tenu un conseil secret chez le
 » Nonce Ubaldini, où étoient le Chan-
 » celier, Conchine, Villeroy, l'Evê-
 » que de Beziers, & un homme dont
 » on n'a pu me dire le nom, qu'on
 » croit pourtant être au Duc d'Eper-
 » non. On y a blâmé, on y a même
 » parlé avec dérision des projets & de
 » la personne du feu Roi. J'y ai été en-
 » core moins épargné. Il y a été déci-
 » dé, que l'on changeroit totalement
 » de principes, de gouvernement &
 » d'alliances politiques; qu'on écriroit
 » au Pape, avec lequel on s'engage-
 » roit à n'agir que par ses conseils;
 » qu'on s'uniroit intimement avec l'Es-
 » pagne; & que lorsque cette union

»feroit bien cimentée , tous ceux qui
»s'y montroient contraires , princi- 1610.
»palement les Huguenots , feroient
»éloignés de toutes les affaires, & ban-
»nis de la Cour. Si je fuis sage , pour-
»suis-je , j'imiterai le castor ; je me
»déferai doucement de toutes mes
»charges , j'en retirerai le plus d'ar-
»gent que je pourrai , j'en employe-
»rai une grande partie à acheter quel-
»que bonne place dans une Province
»des plus éloignées , & je garderai le
»surplus pour m'en servir dans les be-
»soins qui me surviendront.

Nous étions encore sur ce propos ;
lorsqu'entrèrent le Duc de Rohan , les
deux Béthune , mon frere & mon cou-
sin , mon fils & deux ou trois autres de
mes plus particuliers amis , à qui je fis
part de la confiance qui venoit de
m'être faite , & de ma résolution. Ils
soutinrent que l'avis ne pouvoit être
que faux ; que j'allois prendre un tra-
vers qui me couvriroit pour jamais de
la tache d'ingratitude envers l'état &
les enfans du Roi mon bienfaicteur ;
qu'il m'étoit encore facile de demeurer
en possession de mes charges , &
dans l'exercice de mes fonctions ; qu'il

1610.

y avoit de la lâcheté & de la bassesse à céder ainsi à ses ennemis au moindre choc. Je ne convins pas que les raisons qu'ils m'alléguoient fussent bonnes; de leur côté, je ne pus les amener à se rendre aux miennes. » Vous voulez donc, » leur dis-je enfin, que je me sacrifie » pour le public, pour ma famille & » pour mes amis; car je vois bien que » votre intérêt a beaucoup de part à » tout ce que vous me dites. Je le ferai » puisque vous m'y forcez; mais sou- » venez-vous de ce que je vous dis » aujourd'hui, que ce sera avec peu » d'utilité pour vous tous, & avec » beaucoup de peines, de chagrins, de » pertes & même de honte pour moi; » & je vais dès-à-présent, ajoutai-je, » vous en faire voir un échantillon.

En faisant réflexion à tout ce que les courtisans les plus distingués & les plus dédaigneux faisoient d'avances, & même de basses démarches pour avoir l'amitié de celui en faveur duquel la Reine commençoit à montrer toute la sienne, j'avois conclu en moi-même, qu'il seroit bien difficile que conservant encore la même relation, & en quelque sorte la même bonne intel-

ligence, du moins apparente, que j'avois toujours eue avec la Cour, je pusse me dispenser de donner quelque signe d'amitié à ce nouveau favori. J'avois eu dessein, supposé que cette pensée me durât, d'y faire servir le jeune Arnaud, qui n'avoit lui-même que trop de penchant à adorer le soleil levant. Je l'avois fait venir ce matin-là même, & je l'avois prévenu sur la commission qu'il ne tarderoit pas à recevoir de moi, d'aller trouver Monsieur Conchine (23), & de lui faire des offres de

(23) Concino Concini, Italien de basse naissance, & Gentilhomme Florentin selon d'autres, mieux connu sous le nom de Maréchal d'Ancre, qu'il porta peu après. Il fut le principal favori de la Reine Régente, & comblé par elle de biens & de dignités. On a dit qu'à son départ de Florence, un de ses amis lui demandant ce qu'il alloit faire en France, il répondit : *Ou fortune, ou périr* ; & que l'un & l'autre lui arriva. Il fut tué dans le Louvre par Vitry, le 24 Août 1617, par ordre du Roi Louis

XIII, & à la sollicitation des Grands. La haine qu'on lui portoit l'a fait dépeindre avec les couleurs les plus noires ; assez peu de personnes ont rendu justice aux bonnes qualités qu'il avoit. Mais peut-être que la Justice divine avoit résolu de venger l'horrible assassinat de Henri le Grand, dans la personne de cet Italien, l'un de ceux qu'il est le plus difficile d'en laver, supposé que le parricide y ait été poussé par un mobile étranger. On fit aussi mourir sa femme, cette même Léonore Ga-

1610.

services de ma part. Je lui avois même déjà dit de quelle manière il falloit qu'il tournât son compliment ; & le voici : Que je ne lui voulois aucun mal de ce que la fortune se préparoit à lui faire occuper auprès de la Reine la même place que j'avois tenue auprès du feu Roi ; que je regardois cet événement comme un de ces coups que la providence rend trop communs pour qu'on s'en étonne , que la régente ne faisoit même en cela que lui tenir compte avec justice de l'attachement que lui & sa femme avoient toujours eu pour elle, & des bons services qu'ils lui avoient rendus ; qu'en faisant choix de sa personne pour conduire les affai-

ligai, dont il est assez souvent parlé dans ces Mémoires. On ne trouva point d'autres crimes à lui imputer, que celui d'avoir enforcé la Reine sa Maîtresse. » Je ne » me suis jamais servi , » répondit-elle à ses Juges , d'autre sortilège , que de mon esprit. » Est-il surprenant que » j'aye gouverné la Reine , qui n'en a point » du tout ? Le Cardinal de Richelieu , ajou-

te Amelot , devoit le commencement de sa fortune à cette femme. Ils avoient tous deux la magie de la parole ». C'est dans les Histoires de la Régence de Marie de Médicis, & dans celles de Louis XIII , qu'il faut chercher ce qui regarde cet article. On en trouve aussi des Anecdotes assez curieuses dans les Mémoires de Bassompierre.

res , elle s'étoit sans doute attendue à donner au Roi son fils & à tout l'état un serviteur aussi capable que fidèle, deux qualités qui suffisoient toutes seules à rendre un homme, quel qu'il soit, véritablement digne de tous les bienfaits que la faveur lui assure ; qu'également persuadé , & des louables desseins de la Reine, & de la disposition où il étoit de la seconder en tout , je lui offrois avec cordialité tous les moyens qu'une longue expérience pouvoit m'avoir appris ; qu'il trouveroit que cet offre n'étoit pas à refuser , s'il faisoit attention qu'outre le bien public qui en résulteroit, il y gagneroit pour lui-même de ne point acheter les faveurs dont il se verroit comblé dans la suite , par la jalousie des grands, la haine publique, le préjudice des affaires , & la vexation du peuple ; que je ne lui demandois pour prix d'entrer ainsi dans ces vues de grandeurs & d'intérêt , que de les chercher dans les principes de gouvernement , qui avoient fait trouver au feu Roi le moyen de rendre son Royaume paisible & florissant , dont l'un des principaux , & celui dont il me paroissoit avoir le plus de besoin

1610.

présentement , étoit de ne pas accoutumer les gens d'affaires & tous ces éternels solliciteurs , à compter , pour obtenir leurs demandes , sur celui-là même qui doit se montrer le plus éloigné de les leur accorder ; qu'à ces conditions , il me verroit toujours disposé à m'unir avec lui , & que dès ce moment je lui offrois mon amitié , & lui demandois la sienne.

On dira peut-être , après avoir bien pesé la force de mon compliment , que je mettois à mes avances des correctifs qui devoient m'ôter la crainte de m'engager trop avant ; mais je crois que l'on conviendra pourtant , qu'il devoit satisfaire , & si je le puis dire , flatter celui à qui je le faisois. Quoi qu'il en soit , il me parut tout-à-fait propre à produire l'effet dont je voulois persuader ceux qui combattoient si fortement ma résolution. » Allez , dis-je à Arnaud , après l'avoir appelé & instruit en présence de ces Messieurs , » allez - vous en trouver M. de Con- » chine de ma part , & lui parlez com- » me je vous l'ai dit ce matin : faites » diligence , & revenez le plutôt que » vous pourrez. Je serai bien trompé

» si tous ces MM. ajoutai-je en parlant
 » à eux-mêmes , qui ont une si bonne
 » opinion de la Reine & de ses Conseil-
 » lers secrets , ne voyent par la répon-
 » se qu'il fera , s'il y a quelque chose
 » de bon à en attendre.

161q.

Tout le monde demeura assemblé ,
 en attendant cette réponse, qu'Arnaud
 nous rapporta au bout d'une heure , &
 d'une maniere qui acheva de me con-
 firmer dans tous les soupçons que j'a-
 vois déjà conçus contre lui. Il ne nous
 entretint d'abord que de louanges de
 la personne de Conchine , de son ha-
 bileté , de son intelligence dans les
 matieres d'état , de son crédit , de ses
 amis, & il trancha fort court sur le su-
 jet de son message , en disant qu'il ne
 croyoit pas que j'eusse rien à espérer de
 lui, à moins que je ne fusse d'humeur à
 complaire à toutes ses volontés. » Je
 » crois vous entendre , lui dis-je , avec
 » un petit mouvement de colere , dont
 » je ne fus pas le maître (24) ; mais
 » que voulez-vous dire , avec un dis-
 » cours si vague ? Parlez-nous plus clai-
 » rement , & voyons tout ce que vous

(24) M. de Sully se on le fâchoit , ou qu'on
 grattoit la tête , quand l'embarrassoit.

1610.

» lui avez dit ; & ce qu'il vous a ré-
 » pondu. » Comme il se vit forcé d'o-
 » béir , il nous fit le détail suivant , en
 branlant la tête , & avec un sourire ma-
 lin : qu'en entrant chez Conchine , il
 avoit rencontré le Président Jeannin
 & Arnaud son frere , qui en sortoient ;
 qu'ils avoient paru inquiets de le voir
 dans cet endroit, quoiqu'ils ne lui euf-
 sent rien dit , ni lui à eux , en quoi je
 suis persuadé qu'il nous cachoit la vé-
 rité ; qu'un nommé Vincence , en l'in-
 troduisant dans la chambre de son maî-
 tre , lui avoit dit : » N'êtes-vous pas à
 » M. de Sully ? Plût à Dieu que nous
 » suivissions ses conseils , plutôt que
 » ceux des deux hommes qui viennent
 » de partir d'ici , & beaucoup d'autres
 » encore pires ! Nous n'irions pas si vite
 » que l'on veut nous porter ; mais aussi
 » l'autorité de la Reine & notre fortune
 » se trouveroient établies d'une manie-
 » re plus louable, plus certaine & plus
 » durable. Que le nouveau favori lui
 ayant dit : » Hé bien ! M. Arnaud ,
 » me venez-vous visiter ? » Il lui avoit
 répondu, en lui faisant le compliment,
 & lui tenant tous les mêmes discours
 dont je l'avois chargé , & qu'il nous
 redit aussi.

Arnaud s'arrêta encore après cela , 1610.
& nous dit en hésitant , qu'il n'avoit
reçu qu'une réponse si courte & si sèche , qu'il lui sembloit plus à propos
de n'en rien dire du tout. Ce qui lui
restvoit à nous apprendre étoit précisé-
ment ce que je souhaitois d'entendre ;
& il nous le dit enfin , après s'en être
fait presser fort long-tems. Conchine ,
sans proférer un seul mot de remerci-
ment à tout ce qu'on venoit de lui dire
d'obligeant , sans même montrer qu'il
eût fait la moindre attention , répondit
en assez mauvais françois , & d'un ton
de voix aigre : » Comment ! M. Ar-
» naud , M. de Sully pense donc encore
» gouverner les affaires de France ,
» comme du tems du feu Roi ? c'est à
» quoi il ne doit nullement s'attendre.
» La Reine étant Reine , c'est à elle à
» disposer de tout ; & je ne lui conseille
» pas de rien entreprendre , que selon
» sa volonté. Quant à ma femme & à
» moi , nous n'avons besoin de l'aide
» ni de la faveur de personne : S. M.
» nous aime , parce que nous l'avons
» bien servie : personne ne sçauroit em-
» pêcher le bien qu'elle voudra nous
» faire. M. de Sully , s'il désire quel-

1610.

» que chose , aura plus besoin lui-même
 » me de notre assistance , que nous de
 » celle qu'il nous offre ; & s'il sçavoit
 » les poursuites qui se font , il nous re-
 » chercheroit plus qu'il ne fait. Il n'y
 » a ni Prince , ni Seigneur à la Cour ,
 » qui ne nous soit venu voir , il est le
 » seul avec un autre.

Personne dans toute la compagnie ne s'attendoit à une réponse aussi crue. Tout le monde s'entreregarda , & ne fit que hausser les épaules , sans dire un mot. » Hé bien ! Messieurs , leur dis-je , » croyez - vous encore qu'il me soit » possible de me maintenir avec honneur dans mes charges , & qu'on me » laisse conduire les affaires comme auparavant ? » Ils convinrent qu'ils avoient mal jugé de la véritable position des choses ; ce qui donna lieu à plusieurs autres discours assez longs , mais de trop peu de conséquence pour être rapportés ici , & dont la conclusion fut , qu'il falloit donner encore quelque chose au hasard , ne rien précipiter , & voir ce que produiroit la venue de M. le Prince , qu'on s'attendoit à voir reparoître incessamment , & sur laquelle bien d'autres que

moi fondoient de grandes espérances.

1610⁴

Le premier avis que je reçus de l'entrée de ce Prince dans le Royaume, me fut donné quelques jours après cet entretien, par Pallot. Il m'avertit en même-tems, que M. le Prince n'étant pas fort pourvu d'argent comptant, ce seroit bien lui faire ma Cour, que de lui faire toucher, sans attendre qu'il me le demandât, au moins une demi année de sa pension. Heureusement je pouvois le faire, sans craindre le reproche d'avoir disposé de mon chef & sans ordre des deniers de S. M. cette somme se trouvant portée sur l'état, quoiqu'elle n'eût pas encore été délivrée à M. le Prince, parce que le feu Roi, qui ne vouloit pas que ce Prince pût croire qu'il eût conservé assez de bonne volonté pour lui, pour continuer à l'en gratifier, avoit attendu qu'il se présentât une occasion, où je parusse la lui envoyer de moi-même. J'en avois même déjà donné la moitié à deux personnes que M. le Prince avoit chargées de me la demander, & je me souvins que ces deux hommes m'avoient dit, il n'y avoit que huit jours, qu'ils l'avoient encore entre les mains.

1610.

Je fis donc donner le tout à Pallot, qui en le rendant à M. le Prince, lui fit si bien valoir ce témoignage de mon attachement à sa personne, que ce Prince, auquel on ne pouvoit guère alors rendre un plus grand service, m'en sçut fort bon gré, & s'engagea hautement, comme me l'a rapporté un des fils de M. d'Harcourt, de ne point entrer dans Paris, qu'il ne m'eût vu, & pris mes conseils. Ne voyant presque autour de moi que des ennemis, je sentis un véritable mouvement de joie d'avoir ainsi éteint la haine que m'avoit portée pendant quelque-tems le premier Prince du Sang. Il me fit même l'honneur de me députer à différentes fois MM. de Rieux, de Montataire, de Clermont & autres gentilshommes, pour me faire part de sa situation & de ses desseins.

Lorsqu'on lui eut appris la mort du Roi, il ne balança pas un moment à s'acheminer vers la France. Il compta qu'en faisant une extrême diligence, il pourroit se trouver encore assez à tems pour faire valoir les droits que lui donnoit son rang dans cette conjoncture, toute semblable à celle où le Roi de

Navarre son grand oncle , avoit cherché à se faire préférer à la Reine Catherine de Médicis. Ils n'eurent pas un succès plus heureux l'un que l'autre dans leurs prétentions. Le Prince de Condé fut bientôt informé que la Reine , sans l'attendre , ni lui , ni les autres Princes du Sang , sans faire précéder , suivant les loix , l'établissement d'un conseil de régence , ni observer aucune des formalités pratiquées en pareil cas , avoit été plutôt déclarée que choisie régente. Il comprit alors qu'il ne lui restoit plus aucune espérance de parvenir à la régence ; il douta même du traitement qu'on lui réserveroit à la Cour , où sa présence ne pouvoit après cela qu'être désagréable. Cette incertitude lui fit ralentir sa marche , & souhaiter , avant de s'engager davantage , d'être plus particulièrement instruit de la disposition des esprits , sur-tout de ceux qui avoient quelque pouvoir. Rien ne lui paroissant plus capable de le faire écouter & respecter que les déférences qu'on verroit que les grands témoigneroient publiquement avoir pour lui dans cette occasion , il les fit sonder presque

1610.

tous , & leur fit sentir qu'il se tiendrait obligé envers ceux qui viendroient au-devant de lui , & l'escorteroient en entrant dans Paris.

Cette proposition me fut faite , ainsi qu'aux autres ; & je crus que la place que j'occupois m'empêchoit d'y déférer , sans en avoir du moins obtenu la permission de la Reine ; comme représentant la personne du Roi même. Elle ne me la refusa pas formellement ; mais elle me donna bien à entendre , par l'air dont elle reçut ma demande , que c'étoit lui faire plaisir que de s'abstenir de ce devoir. Je compris encore , par le peu qu'elle me dit , qu'elle me donnoit , comme à tous les autres , à opter entr'elle & les Princes du Sang , avec lesquels elle s'attendoit apparemment à ne pouvoir jamais bien s'accorder. Peut-être que la froideur que je remarquai en ce moment sur son visage prévenoit aussi du mécontentement qu'elle avoit , de ce que j'avois fait tenir de l'argent à M. le Prince ; car on n'avoit pas manqué de le découvrir & de le lui faire sçavoir ; & sans doute elle ne se souvint pas que c'étoit un article de dépense employé

sur les états. Il se pouvoit bien faire encore que ce fût une suite du chagrin que lui avoit causé un conseil, dont j'ai oublié à parler, dans lequel il avoit été statué que jusqu'à nouvel ordre, je continuerois à manier les finances, comme par le passé, & nommément pour ce qui regardoit les pensions de l'état. Je craignis que la Reine ne m'attendît à ce passage pour ne me le pardonner jamais, & je résolus de ne point m'exposer à sa haine, pour une chose qui ne me sembloit pas d'aussi grande conséquence qu'apparemment elle le paroïssoit à Monsieur le Prince. Il me dépêcha courriers sur courriers, pour me faire changer de résolution, & il me fit déclarer enfin par les mêmes gentilshommes que j'ai nommés, qu'il étoit déterminé à ne point rentrer dans Paris, puisque je refusois d'y paroître avec lui, & de l'entretenir sur des choses qui décideroient du parti qu'il prendroit, & qu'il ne pouvoit sçavoir que de moi.

Je retournai faire de nouveaux efforts auprès de la Reine, de laquelle je ne pus jamais tirer que cette sorte de permission, au travers de laquelle

1610.

on apperçoit clairement un refus. L'alternative étoit d'autant plus embarrassante, qu'elle n'étoit que trop réellement entre deux partis, qu'on pouvoit dès-lors regarder comme opposés. Je n'en fais point de mystère, je me déclarai pour celui qui pouvoit me procurer les fruits d'un service essentiel, contre celui qui ne me promettoit que l'obligation d'une simple complaisance, facile à oublier; & j'allai trouver M. le Prince (25), qui quelque chose que lui eût pû dire le Duc d'Epéron, n'avoit jamais voulu partir du lieu où il avoit diné, qu'il n'eût sçu que j'en étois très-proche. Je le rencontrai en pleine campagne, & descendis pour lui accoler la cuisse; mais il descendit lui-même presque aussitôt que moi, & vint m'embrasser avec des marques égales de distinction & de joie. Il se mit à m'entretenir à pied; au travers de la campagne, où nous demeurâmes bien un quart

(25) » Monsieur le » l'avoit conseillé de re-
 » Prince, dit l'Historien » tourner à la Cour, sa
 » Mathieu, étoit en sa » seule présence pouvant
 » maison de Château- » plus profiter au ser-
 » roux. Il avoit vu le » vice du Roi, &c ».
 » Duc de Sully, qui *Ibid.* 28.

d'heure , quoique d'Epéron repré-
sentât à ce Prince , qu'il n'avoit que ce
qu'il lui falloit de tems pour arriver.
De fois à autres il m'adreffoit la pa-
role fur différentes choses , dont le ré-
cit me paroît inutile ici. Je l'accom-
pagnai jufqu'au Louvre , où je le laif-
fai faire fa Cour (26) , & entretenir
la Reine , & je m'en retournai à l'Ar-
fenal.

Il fe pouvoit bien faire que M. le
Prince , lors même qu'il paroiffoit
craindre fi fort d'être maltraité de la

(26) » M. le Prince » celle qu'on avoit de
» entra dans Paris , le 15 » lui. Il reçut trois ou
» Juillet , accompagné » quatre avis en arri-
» de quinze cens Gen- » vant , que la Reine ,
» tilshommes , ce qui » à la fufcitation du
» donna quelque allarme » Comte de Soiffons ,
» à la Reine , qui con- » avoit deffein de fe fai-
» fideroit qu'ayant les » fir de fa perfonne &
» Canons , la Baftille & » de celle du Duc de
» l'argent du feu Roi en » Bouillon ; ce qui fit
» fa puiffance , par le » que non-obftant la bon-
» Duc de Sully , fi le » ne chere qu'il reçut de
» Parlement & le peu- » Leurs Majeftés , il fut
» ple n'euffent été fi- » trois nuits alerte en
» déles , il pouvoit en- » état de fortir de Pa-
» treprendre des choses » ris , au premier bruit
» de très - dangereufe » qu'il entendroit de
» conféquence pour le » quelque entreprife con-
» service du Roi. M. le » tre lui ». *Hiftoire de*
» Prince n'étoit pas en » *la mere & du fils , tom. 1.*
» moindre méfiance , que *pag. 101.*

1610.

Reine, s'en promit intérieurement une toute autre réception, lorsqu'il se rappelloit la bonne intelligence qui avoit été autrefois entr'elle & lui; & même, qu'il se bâtit là-dessus un plan, bien différent de celui dont il m'entretenoit. Personne n'avoit douté, lorsqu'il sortit du Royaume, que son mécontentement & sa fuite ne fussent l'effet des avis & des persuasions de cette Princesse, & le Roi lui-même en fut informé. Quoi qu'il en soit, M. le Prince, s'il eut cette pensée, ne tarda pas à être détrompé, & à connoître par son expérience, que rien ne tient contre la jalousie du pouvoir absolu. La Reine lui parut avoir entièrement perdu le souvenir du tems où ils avoient donné le nom d'intérêt commun au motif qui les faisoit agir; & ce ne fut assurément pas le détail des affaires d'état & de gouvernement qui le lui fit oublier, elle ne lui en donna pas la moindre communication. Elle se retrancha avec lui à un cérémonial si grave, si froid & si silencieux, qu'il sortit du Louvre très-mal édifié de tout ce qu'il avoit vu.

Je le compris aux discours que me

tint ce Prince , dans une visite que je reçus de lui deux jours après ; quoiqu'il ne se déclarât pas d'abord ouvertement , & qu'il ne nommât personne. J'attendis de mon côté à me livrer , qu'il m'eût découvert plus naturellement le fond de ses sentimens , & je me tins encore plus ferré que lui. Mais dans la suite de cet entretien , il commença à me parler si clairement de ses dispositions ; il me fit voir tout à la fois tant d'estime , de confiance , de désir de pouvoir trouver conjointement avec moi , les moyens de prévenir le bouleversement dans les affaires & le désordre dans les finances dont on étoit menacé , il me demanda si sincèrement mes conseils sur la maniere dont il pourroit marcher au bien public , au travers des obstacles que la jalousie , la haine & la cabale alloient opposer à ses desseins , que je crus devoir , & à sa confiance , & au motif louable qui le faisoit agir , de lui parler enfin à cœur ouvert sur toute cette matiere. Ce qui acheva de m'y déterminer, c'est que ce Prince m'ayant avoué que de tous ceux à qui il avoit communiqué l'envie qu'il avoit de voir

1610.

les affaires politiques & domestiques de l'état continuer à être gouvernées par les principes qu'avoit suivis le feu Roi, il n'y en avoit pas un qui ne se fût efforcé de la lui faire perdre ; je craignis que la vue des difficultés, ou absolument insurmontables, ou qu'on ne pouvoit vaincre qu'avec des risques infinis, sans en retirer que des fruits très-médiocres, ne le jettât dans la route où l'on cherchoit à l'engager.

Après donc l'avoir remercié de l'honneur de son estime & de sa confiance, je lui fis la réponse suivante, & presque dans les mêmes termes qu'on va le voir : que toutes les personnes qu'il avoit entendues ou consultées sur la question présente, y étoient trop intéressées, pour lui donner un conseil qui auroit détruit toutes leurs espérances, que je n'en avois point d'autre à lui donner que celui que je donneroie à Messieurs les Princes du sang ses oncles, les Princes de Conty & Comte de Soissons, & à la Reine elle-même, s'ils me le demandoient avec intention de le suivre ; parce que leur intérêt à eux quatre, lorsqu'il étoit bien éclairci, se trou-

voit

voit être absolument le même : je veux dire, de se tenir unis pour le Roi contre les grands, & contre cette foule d'importuns ambitieux & intéressés, dont la Cour étoit remplie ; parce qu'à coup sûr toutes ces personnes ne songoient qu'à tirer parti, par les voies les moins permises, d'une conjoncture, qui de tout tems a été le triomphe de l'avarice & de la licence, que c'étoit - là le point d'où il falloit partir, mais que pour ne pas s'en égarer d'une autre maniere, & pour ne pas montrer soi-même l'exemple que l'on condamnoit, il étoit nécessaire qu'une déclaration solennelle instruisît tout le Royaume, que cette union n'avoit pour objet que de tendre en tout & de la maniere la plus noble, au plus grand bien de l'état, & que les effets qu'on verroit s'ensuivre, appriissent que c'étoit en marchant sur les traces d'un Roi, dont le succès avoit justifié tous les desseins & les ouvrages, qu'on prétendoit y arriver. Qu'un devoir de tous points essentiel, étoit de protester souvent & hautement, qu'on étoit inspiré du même esprit, qui avoit fait trouver à ce

1610.

grand Prince le secret de faire d'un Royaume abîmé un Royaume florissant, & que la meilleure maniere de montrer qu'on l'imitoit en effet, étoit de ne rien prétendre pour soi-même, en refusant tout aux justes demandes d'un peuple de courtisans avides : que je ne voulois pas dire, par-là, qu'on se privât de toute sorte de récompenses ; que c'étoit au contraire un des avantages de ce système pour les mêmes quatre personnes, qu'en conduisant sagement les affaires, il leur reviendroit naturellement & de plein droit plus de biens en un an, que de toute autre maniere en dix ; mais qu'il ne devoit pourtant entrer rien de mercenaire dans leurs vues, ce que je leur répéteroïis d'autant plus souvent que, de toutes les bonnes qualités nécessaires aux personnes d'état, il n'y en a aucune dont la pratique soit si difficile, que de se voir sans cesse au milieu des trésors & à même de toutes les graces sans s'en laisser éblouir, & que je sçavois déjà tous les plans que quelques-uns des Princes avoient fait, pour jouir de ce qu'on appelle les droits du rang ; mais aussi qu'en se préservant de ce piège dangereux, aucu-

ne puissance ne seroit capable de leur résister ; dussent-ils voir se liguier contr'eux toutes les têtes factieuses & tous les grands , sans en excepter un seul ; l'intérêt du Roi devenant véritablement l'intérêt public & général , lorsqu'on le soutient par ces voies , & l'impresion que fait le nom Royal , se trouvant alors portée au plus haut point.

Je poursuivis en disant à M. le Prince , qu'il ne restoit plus qu'à sçavoir si l'on trouveroit dans la Reine & les deux autres Princes , les mêmes dispositions propres à faire réussir ce dessein : que loin de le flatter de cette espérance , je convenois qu'il ne devoit nullement compter sur eux , qu'il n'étoit pourtant pas dispensé pour cela de faire toutes les démarches nécessaires auprès de la Reine , tant parce qu'il étoit besoin qu'on n'eût pas le moindre reproche à lui faire dans un point de cette conséquence , que parce que cette Princesse étant déjà en quelque maniere en possession de l'autorité Royale , les plus fortes raisons ne le feroient pas encore trop , pour justifier aux yeux du public l'extrémité où

1610.

l'on feroit peut-être obligé d'en venir avec elle ; & pour en écarter le danger , qu'après avoir pris cette précaution , rien ne devoit l'empêcher de se charger feul d'un devoir , que les Princes ses oncles n'auroient pas voulu partager avec lui ; mais que c'étoit alors véritablement que , privé de tous ses supports , il falloit qu'il fit parler pour lui un défintéressement si décidé & une probité si éclatante dans toutes ses actions & ses paroles , qu'on s'accoutumât à le regarder comme le véritable ami du Roi , de l'état & du peuple ; qu'un homme qui n'employe que de telles armes , & qui est en place de le faire , tôt ou tard ramene tout à foi ; que Messieurs les Princes de Conty & de Soissons le sentiroient les premiers , en comparant l'honneur qui rejaillit sur le sang Royal , d'un procédé si respectable , avec les déboires , les manques de respect , souvent les mépris , auxquels ils ne peuvent manquer d'être exposés , lorsqu'ils se montrent dans la carrière confondus avec le reste des courtisans ; que bien des raisons viendroient balancer dans l'esprit de la régente elle-même , le penchant qu'elle

avoit à une conduite contraire , sur-
tout , si elle se voyoit en tête les Prin- 1610.
ces du sang réunis ; que tout le pou-
voir apparent dont elle étoit revêtue ,
ne suffiroit pas à la soutenir six mois
entiers contre un parti si fortement au-
torisé ; qu'enfin je croyois pouvoir lui
être garant que la nécessité, la confian-
ce & le torrent, attiroient enfin tout
de son côté, & qu'il ne se passeroit plus
rien entre la Reine , les Princes & les
gens en place, liaisons, désunions, mu-
tineries, raccommodemens, brigues,
qui ne tournassent aux profit de son
autorité ; s'il sçavoit dès ce moment
se former son plan , & être fidele à le
suivre , tel que je venois de le tracer.

L'attention avec laquelle je fus écou-
té de M. le Prince , me fit voir que j'a-
vois trouvé le chemin de son cœur ,
& que j'y avois fait cette impression
forte , qui est l'effet de la vérité &
de la justice , réunie dans le même
objet. Ce qui est arrivé depuis ne
prouve point que je me fois trompé
alors , ou bien prouve aussi que M. le
Prince se trompoit lui-même tout le
premier , puisqu'il est certain que la
force de mes raisons le soutint pen-

1610.

dant un tems assez long contre tous les flots dont il étoit continuellement battu. De quelque artifice que se servissent les personnes dont il étoit obsédé, il ne pouvoit tant soit peu approfondir la nature des Conseils qu'il recevoit d'eux, qu'il ne découvrit aussi-tôt clairement, qu'ils étoient dictés par l'avarice & l'ambition. Quelle différence entre de pareils sentimens, & ceux que je cherchois à lui faire prendre ? Il la sentoît, il en étoit persuadé; & cependant il se laissa ensuite entraîner, comme tous les autres, au torrent du mauvais exemple. Le Duc de Bouillon contribua plus que personne, à l'engager dans le parti de l'erreur (27). Je me représente, &

(27) L'Auteur de la vie du Duc de Bouillon, rapportant les conseils que ce Duc donna au Prince de Condé : » Il » lui conseilla, dit-il, » de laisser à la Reine la » qualité de Régente ; » mais de la réduire à » un titre vain, qui satisferoit sa vanité, & de s'attirer effectivement toute l'autorité. » Il lui dit ; qu'il sçavoit pour cela un moyen infail- » lible, & que, » s'il vouloit s'en servir, » il lui répondoit du succès : que ce moyen » consistoit à rentrer » dans la Religion Calviniste, dont le feu » Roi l'avoit tiré, & à » se déclarer Protecteur » des Protestans de France, qu'alors suivi de toute la Noblesse Calviniste, dont il seroit le Chef, Maître de toutes les Places de

peut-être je me grossis à moi-même, tout ce qui peut servir à justifier ce Prince, en convenant de bonne foi, qu'il n'étoit pas difficile de donner les plus belles couleurs aux motifs par lesquels on prétendoit fapper mes principes, & qu'il ne doit pas paroître

1610.

» sûreté, accordées à ce
 » Parti (c'est-à-dire de
 » cent trois Villes ou
 » Places bien fortifiées);
 » soutenu par tout ce
 » qu'il y avoit de Suif-
 » ses en France, dont
 » le Duc de Rohan étoit
 » le Colonel général ;
 » sûr de l'argent laissé
 » par le feu Roi à la
 » Bastille, que le Duc
 » de Sully, mécontent
 » de la Régente, pou-
 » voit lui remettre en-
 » tre les mains : qu'avec
 » de si grands avantages,
 » on ne pouvoit pas
 » douter qu'un premier
 » Prince du Sang comme
 » lui, pendant une mi-
 » norité, ne fût en état
 » de s'emparer de toute
 » l'Autorité, & de se
 » rendre également re-
 » doutable au-dedans &
 » au-dehors du Royau-
 » me. . . . Dieu ne per-
 » mit pas qu'il suivit le
 » conseil du Duc de

» Bouillon. S'il l'eût fait,
 » les Calvinistes recou-
 » vroient tous les avan-
 » tages, qu'ils avoient
 » perdus par la conver-
 » sion du feu Roi : vrai-
 » semblablement le Ro-
 » yaume eût été parta-
 » gé entr'eux & les Ca-
 » tholiques ; & leur Ré-
 » publique, qu'on trai-
 » toit d'imaginaire, se
 » fût enfin trouvée quel-
 » que chose de réel ».
Tom. 2. pag. 307. Mais,
 & cet Historien l'avoue
 ensuite, bien des per-
 sonnes demeurèrent per-
 suadées que ce n'étoit
 pas sérieusement que le
 Duc de Bouillon avoit
 fait cette proposition au
 Prince de Condé ; qu'il
 fut le premier à l'en dé-
 tourner, & que tout son
 but étoit de faire sentir
 à la Régente, qu'il vou-
 lut bien rassurer lui-mê-
 me, tout le mal qu'il
 pouvoit lui faire.

1610.

surprenant qu'un Prince jeune & sans expérience, n'ait eu ni assez de discernement pour distinguer la réalité d'avec l'apparence, ni assez de force pour préférer ce qui n'est qu'utile, à ce qui plaît & flatte. Voici les raisons qui effacèrent dans son esprit celles dont je m'étois servi.

On lui disoit, que tous mes raisonnemens ne tendoient qu'à le jeter dans un systême absurde & imaginaire. Que ces beaux sentimens ne convenoient ni à nos tems ni à nos mœurs. Que la probité & la vertu ne viennent seules about de rien. Que les chimeres dont je le repaïssois ne trouveroient cours chez personne. Qu'en se faisant l'archboutant de tout le monde, il n'en recueillerait qu'une haine générale & le regret inutile de n'avoir pas mieux profité de la plus heureuse de toutes les conjonctures. Que le seul parti raisonnable qu'il eût à prendre, dans une occasion où les trésors Royaux alloient devenir la proie de toutes les mains, étoit d'en revendiquer la meilleure & plus grosse portion, comme étant la première personne de l'état après leurs Majestés

(28) : qu'il avoit bien peu profité de la nécessité où il s'étoit trouvé, si elle ne lui avoit pas appris que l'occasion de s'en délivrer doit-être reçue à bras ouverts, lorsqu'elle se présente, qu'il prît bien garde au reste, que ce n'étoit pas tant pour lui que pour moi-même, que je cherchois à le jeter dans un parti extrême, qu'il ne me restoit que cette seule ressource, pour soutenir mon crédit expirant; mais qu'il ne s'y trompât pas: qu'en voulant joindre son intérêt au mien, je le ferois tomber avec moi dans le précipice, que la haine des grands & des ministres contre moi étoit si forte, que le seul soupçon que j'entraissé pour quelque chose dans tout ceci, étoit suffisant pour ruiner ses desseins & ses espérances: que j'avois dédaigné d'offrir mon amitié & mes services à personne, qu'en revanche, tout le monde étoit si bien

(28)	» Il eût bien	» mille livres de pen-
» voulu, dit le même	» sion, l'Hôtel de Con-	
» Historien que je viens	» ty, au Fauxbourg	
» de citer, contester la	» Saint-Germain, qui	
» Régence, s'il eût osé:	» fut acheté deux cens	
» Mais il en fut diver-	» mille francs, le Comté	
» ti par le bon traite-	» de Clermont, & beau-	
» ment qui lui fut fait.	» coup d'autres gratifi-	
» On lui donna deux cens	» cations ».	

1610.

d'accord pour me détruire, qu'il n'y avoit point de condition qu'on n'acceptât de ceux qui alloient disposer des graces & des faveurs, pourvû que ma disgrâce y fût attachée.

Lorsqu'on a pu dans ces fortes d'occasions rendre les conseils suspects, on n'est pas bien éloigné de rendre les conseillers odieux; c'est ce qu'on entreprit, & ce qui arriva. On fit comprendre à M. le Prince, que c'étoit par une nécessité du systême qu'il alloit embrasser, que ma ruine étoit décidée. Ce que je lui avois dit à lui-même, le lui confirma. Toutes mes paroles se tournerent dans son esprit contre moi, enforte que par une bizarrerie, dont la politique fournit pourtant plus d'un exemple, ce fut dans ces mêmes sentimens, qu'un moment auparavant il avoit admirés dans ma bouche, que M. le Prince trouva le fondement de la haine qu'il commença à me porter, & de la persécution qu'il me suscita. La résolution fut dès-lors prise de ne me laisser en place (29), qu'autant de tems qu'il en fau-

(29) Toutes ces intrigues entre les Princes, les Courtisans & les Ministres, pour l'éloigner

droit pour s'arranger ; de me porter
 . cependant sourdement tous les coups
 qu'il seroit possible ; de miner peu-à-
 peu ce qui me restoit de pouvoir ; &
 de retirer avec le moins d'affectation
 que faire se pourroit , tous les papiers,
 mémoires & instructions , dont j'étois
 dépositaire , sur le fait des finances :
 jusqu'à ce que le moment fût venu de
 m'éloigner sans retour. Si l'exécution
 de ce complot fut différée jusqu'à l'an-
 née suivante , c'est parce qu'il arriva
 plusieurs embarras imprévus qui la re-
 tarderent.

Je ne sçus peut-être pas dès ce tems-
 là tous les complots qui se faisoient
 ainsi secrettement contre moi , mais
 j'en devinai du moins une si bonne
 partie , que je revins plus fortement
 qu'auparavant , au parti que j'avois
 tâché de faire agréer à ma famille , de
 me retirer , avant que je parusse y être
 forcé. J'allai même jusqu'à en parler à
 la Régente , & à la supplier de ne pas

ment de M. de Sully , *suiv. 120. 127. & suiv.*
 sont rapportées dans les dans l'Histoire du Duc
 Mémoires particuliers, & de Bouillon. *Tom. 2. pag.*
 sur-tout dans l'Histoire 313. & *suiv.* dans celle du
 de la mere & du fils. Duc d'Epéron , &c.
Tom. 1. pag. 111. &

1610.

s'y opposer. Quoique par cette proposition j'allasse sans doute au devant de tous ses vœux, elle usa d'une si profonde dissimulation dans la réponse qu'elle me fit que, quand je m'y ferois laissé tromper, je crois qu'on ne pourroit m'accuser d'avoir été trop simple. Jamais Conchine & sa femme n'avoient été plus avant dans son esprit, qu'ils l'étoient alors : elle commençoit à ne plus rien voir ni rien faire, que par eux, cependant elle affecta de paroître aussi mécontente de leurs procédés, qu'elle me voulut persuader qu'elle étoit satisfaite de ma conduite : c'est que je la jettois dans un embarras, qui étoit de trop dans un tems, où le sacre du Roi lui donnoit bien assez d'occupation, & qu'elle vouloit prendre tout le reste de l'année, pour se préparer au changement que la démission de mes charges devoit apporter dans les affaires. Je m'accommodai à sa volonté, sans m'écarter de la mienne : c'est-à-dire, qu'en continuant mes premières fonctions, je résolus de faire si bien la guerre à l'œil, que je pusse toujours mettre entre mes ennemis & moi, un espace

assez considérable , pour leur ôter le plaisir de me joindre & de me dépouiller eux-mêmes. 1610.

On prit à la fin un parti sur l'affaire de Clèves. Il n'y avoit plus à retarder , pour peu qu'on voulût paroître encore s'y intéresser. L'armée des Princes ligués jointe à celle des états des Provinces unies , étoit allée mettre le siège devant Julliers , & le Prince d'Orange , qui en avoit le commandement , s'y étoit pris de manière que cette place ne pouvoit guère lui échapper. Notre secours lui étoit même absolument inutile ; parce que la maison d'autriche n'avoit fait aucune démarche , ni mis aucunes troupes sur pied , pour les opposer à ses ennemis , & qu'après cet exploit , la guerre , telle qu'on s'étoit proposé de la faire , se trouvoit finie. Mais le nouveau conseil de la Reine , composé des mêmes personnes que j'ai déjà nommées , crut faire un chef-d'œuvre de politique , en accordant alors plus qu'on ne lui avoit demandé si longtemps , sans pouvoir rien obtenir. Il connoissoit bien en quel état étoit la place assiégée. Il voulut se faire hon-

1610.

neur de sa prise, qui devoit fort peu tarder après l'arrivée de nos troupes, & il imagina encore qu'on ne pouvoit donner un meilleur coup d'aiguillon au Roi d'Espagne, pour lui faire souhaiter & solliciter cette alliance avec nous, pour laquelle on trouvoit qu'il ne s'empressoit pas assez, & dont on avoit encore quelque honte de faire seuls tous les frais. On résolut donc de faire avancer incessamment vers Julliers huit mille hommes de pied, douze cens chevaux & huit pièces de canon, & de donner cette armée à conduire au Maréchal de La-Châtre.

Lorsque cette résolution fut rendue publique, & portée pour la forme au conseil général, je ne pus m'empêcher d'en dire mon sentiment. Je demandai à quelle fin se faisoient ce voyage & cette dépense, contre des ennemis qui ne se défendoient point, & pour des alliés qui n'en avoient plus besoin. Je déclarai ce que je pensois de ce retour après coup, qui ne me paroissoit pas fort honorable pour nous. Je fis voir les difficultés & les longueurs de la marche, qu'on se proposoit de faire faire à nos troupes. En

effet , pour faire ce trajet , sans avoir rien à craindre des ennemis que notre armée pouvoit rencontrer dans son passage , il falloit qu'elle fît un grand détour , & qu'elle traversât des pays rudes , montagneux & stériles. Conchine , qui avoit attiré à son avis M. le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon , & qui s'applaudissoit de ses motifs secrets , me laissa dire , comme on fait d'un homme , qu'on n'a pas daigné instruire , & le départ des troupes fut résolu ; seulement pour m'empêcher d'être plus importun , pour m'intéresser même personnellement dans cet armement , on accorda à mon gendre , qui sollicitoit assez long-tems un emploi distingué dans l'armée d'Allemagne , la charge de Maréchal de camp général : ce qui devoit d'autant plus le satisfaire , que cette qualité lui attribuoit de plein droit le commandement en chef , s'il arrivoit faute du Général. Il n'étoit pas même impossible que sans cela , La-Châtre ne s'en dégoûtât de lui-même , & ne remît le commandement. On l'avoit vu plus d'une fois prêt à le faire. La difficulté du chemin le re-

1610.

butoit ; aussi bien que les périls qu'il pouvoit y rencontrer. Il m'avoua même , & avec moi à quelques autres personnes du conseil , que les Jésuites lui mettoient un fort grand scrupule dans l'ame , de ce qu'il se joignoit aux Hérétiques , contre de bons Catholiques. Je lui redonnai un peu de courage en lui enseignant un chemin plus commode , que celui qu'il vouloit prendre , & il se disposa à partir.

Les préparatifs de cet armement , qui tomboient à ma charge , furent faits de maniere que l'armée fut composée de meilleurs troupes que nous eussions alors sur pied ; l'artillerie complete & bien servie , & le fonds de la dépense si abondant , que le trésorier en rapporta encore cent mille écus ; aussi le Prince Maurice confessa que de long-tems il n'avoit vu une troupe si leste & si bien apprîse , il parut seulement surpris que le Général , qui devoit suivant les apparences être un de nos meilleurs hommes de guerre , n'eût qu'une connoissance tout-à-fait commune de ce qui se pratique dans les sièges , & des autres parties de la guerre.

C'est tout ce que je dirai de cette expédition. Les historiens (30) ex- 1619.

(30) Voyez le détail de la prise de Julliers & de toute cette expédition , dans le *Mercur* François & les autres Historiens , *ann.* 1610.

La prise de Julliers obligea l'Empereur à se déporter du sequestre qu'il avoit voulu faire des Etats contestés , entre les mains de l'Archiduc Léopold d'Autriche ; & les Ducs de Brandebourg & de Neubourg , partagerent sans aucune difficulté entr'eux deux , toute la succession. L'Eleveur de Brandebourg eut Clèves , La Marck & Ravensperg , & le Duc de Neubourg , Julliers & Bergh. Philippe-Louis , fils de ce Duc de Neubourg eut deux fils , dont l'un continua la Branche de Neubourg , & le Puîné fit celle des Comtes de Sulsback , qui doit aujourd'hui réunir les deux parts , parce que la Branche de Neubourg finit dans l'Eleveur Palatin d'aujourd'hui , & voilà ce qui , après cent trente ans depuis la mort du

Duc Guillaume de Julliers , fait renaître les mêmes difficultés sur cette succession éventuelle : Le Roi de Prusse , de la Maison de Brandebourg , pouvant apporter pour raison de son opposition à cette réunion , que les Branches étoient séparées , lorsqu'a été passé le Traité de 1669. qui semble ne stipuler que pour les Descendans des Contractans : (a) Et l'Empereur de son côté trouvant son intérêt à soutenir le Prince de Sulsback , parce que si ce jeune Prince venoit à mourir sans enfans mâles , il allégueroit pour se mettre en possession de Bergh & Julliers , son ancienne raison de Fiefs masculins , outre un second intérêt qu'il peut y prendre , pour les Princes de Saxe , ses Alliés.

Il a paru en 1738. un ouvrage en deux Volumes , où cette matière est discutée , & très-bien éclaircie.

(a) Ceci a été écrit avant la mort du dernier Empereur , & du dernier Eleveur Palatin.

1610,

pliqueront plus en détail, comment notre armée passa en Allemagne, & comment elle en revint. La crainte d'être trop sincère, & l'inutilité du personnage que je commence à jouer, m'engagent à avancer plus rapidement vers la fin de ces Mémoires.

Fin du vingt-huitième Livre.





MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT - NEUVIEME.



E qui venoit de se passer ~~au~~
au sujet de Cleves , & le 1610.
dernier procédé de la Ré-
gente à mon égard , ache-
verent de m'ôter toute espérance de
pouvoir jamais ramener le nouveau
Conseil aux saines maximes sur les
deux principaux points du Gouver-
nement, la Politique & les Finances,
au contraire , le changement de M.
le Prince , ce que je voyois tous les
jours se passer sous mes yeux , & sur-
tout l'air de dissimulation dont on
venoit en dernier lieu d'user , acheve-

1610.

verent de me persuader que le mal étoit devenu sans remede, & qu'on ne fortiroit de tout ce cahos, dans lequel les affaires du Conseil paroissent ensevelis, que par le dénouement que j'avois toujours si fort appréhendé. Il falloit du tems pour le préparer; parce que quelque autorité qu'on ait, des liaisons aussi fortes & aussi sagement cimentées, que l'étoient celles qu'avoit contractées le feu Roi, pour la destruction de la Puissance Autrichienne, avec tous les Potentats de l'Europe intéressés à son abaissement, & principalement avec les Princes Protestans, ne se rompent pas du premier coup, ni quelquefois sans un effort, qui peut avoir de fâcheuses suites. Mais que toute l'étude de la Régente & de ses Conseillers, ne se tournât pas à les rendre inutiles; c'est de quoi il m'étoit impossible de douter. La prévention en faveur de ce qu'ils appelloient le parti de la Religion; la haine contre tous les Protestans François & étrangers; un penchant naturel & fortifié par l'habitude, à s'unir avec l'Espagne, dont il n'avoient pu s'empêcher de suivre même

publiquement tous les mouvemens ; lorsque les desseins de Henri le Grand prêts à se manifester , les convainquoient de soutenir une cause odieuse & désespérée , tout cela ne devoit pas se ralentir , lorsque par le hasard le plus inespéré , ils touchoient à l'accomplissement de ce qu'ils avoient le plus ardemment souhaité. Ma Religion, mes engagements ; les conseils que j'avois donné au feu Roi , dont l'effet indubitable auroit été du moins le libre exercice de la réforme en France & par toute la chrétienté ; la mort même de ce Prince , qui sembloit me déclarer l'unique dépositaire de ses sentimens , & l'exécuteur de ses projets , des moyens pris d'une manière assez sage , pour en assurer la réussite ; la gloire & l'honneur qui conséquemment en rejailliroit sur moi , voilà bien des titres de haine contre un homme qui avoit déjà tant d'ennemis , & de la manière dont Sillery & Villeroi s'attachoient à les faire valoir , ils devoient nécessairement avoir un effet prompt.

Un motif moins déclaré , mais peut-être plus fort encore , parce qu'il at-

1610. taquoit plus directement l'intérêt particulier, réunissoit une seconde fois tout contre moi : c'est celui d'une administration des finances trop nette, j'ose le dire, & trop intègre, pour des personnes dont la cupidité avoit dévoré des yeux dès le premier instant tous les trésors du Roi. Je vois là-dessus une infinité de traits à rapporter, qui certainement ne feront pas honneur au nom François ; mais qu'il seroit inutile de taire, parce qu'ils ont été publics. En voici quelques-uns des principaux, suivant que le hazard me les présente : ils traceront une image de la Cour de ce tems-là.

Le Favori de la Régente fut celui qu'on vit paroître le premier sur les rangs. Il jetta d'abord les yeux sur la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre, non pas qu'il jugeât cette dignité capable de satisfaire ses vûes ambitieuses ; mais il falloit commencer par obtenir quelque grade, qui effaçât la disproportion qui avoit été jusques-là entre le reste des Courtisans & lui. Il se mêloit à cela un grain de jalousie personnelle contre

Bellegarde, dont je tairai le motif, parce que cela me meneroit trop loin. Il étoit bien flatteur pour Conchine, que le premier pas qu'on lui verroit faire à la cour le mit de pair avec son émule (1). Il fit donc proposer au Duc de Bouillon de traiter avec lui de cette charge. Celui-ci, qui avoit réellement dessein de s'en défaire, fit la chose libéralement, mais aussi en fut-il récompensé de même; car en premier lieu, il obtint la suppression des bureaux que Sa Majesté avoit aux environs de Sedan, pour la levée de ses droits d'entrée & de sortie; ce qui affranchissant au profit du Duc, tout ce qui entroit de denrées & de marchandises dans cette ville, ou qui en sortoit; on peut dire sans exagérer, que cette gratification lui valut dans la suite plus que toute sa principauté même. Ensuite Conchine lui fit expédier sur le marché un acquit de deux cens mille livres, sous prétexte qu'on lui avoit promis cette somme, en traitant avec lui de la red-

1610.

(1) Le Marquis d'Ancre, (car c'est ainsi qu'on commença à appeler Conchine), avoit eu un dé-

mêlé avec M. le grand Ecuyer, qu'on peut voir dans l'histoire de la régence de Marie de Médicis.

1610.

dition de sa place. J'eus beau représenter que le Duc de Bouillon avoit été exactement payé de tout ce qu'on lui avoit promis, & qu'il n'y avoit qu'à jeter les yeux sur le comptant qui le justifioit, on ne m'écouta pas, & les frais que Henri avoit faits pour se mettre en possession de Sedan, n'aboutirent qu'à payer deux fois cette place, & à ne rien avoir. Je ne doute pas qu'on ne trouve cela risible: pour moi, je le trouve honteux pour le conseil.

Conchine n'en vint pourtant pas à ce point aussi facilement qu'il avoit cru d'abord. M. le Comte de Soissons, comme j'en ai déjà dit un mot, lui rompit en visière, & à son beau frere, pour lequel il demandoit l'Archevêché de Tour, mais ce Prince n'agissoit pas de façon à lui faire désespérer qu'on ne pût le gagner, & Conchine en eut bientôt trouvé les moyens. Il lui ferma la bouche, en lui faisant donner le gouvernement de Normandie, d'une maniere si généreuse, qu'il ne se fit pas de difficulté de l'ôter à Monsieur lui-même, second fils de France. Après la mort de M. le Duc de Montpensier, Henri, pour ne mettre aucune jalousie parmi

parmi tous ceux qui prétendoient à ce gouvernement , que je venois de refuser avec la condition de changer de Religion , & voulant obliger Fervagues , qui méritoit bien que Sa Majesté eût cette déférence pour lui , en avoit pourvu son propre fils. Il ne me fut pas possible de donner ma voix à cette disposition de Conchine , non-plus qu'à la satisfaction que le conseil donna encore à M. le Comte aux dépens de Sa Majesté , en lui payant fort cher des droits très-peu considérables & très-inutiles : ce sont ceux de la maison de Montaffié en Piémont , dont j'ai déjà tant parlé. Malgré toutes mes représentations présentes & passées , ce marché fut conclu. On étoit accoutumé à me laisser dire , & à passer outre.

Conchine trouva un moyen pour pouvoir disposer d'une partie de l'argent du trésor royal , sans qu'il parût que les sommes qui en sortiroient, eussent été prises & employées en son nom , ce fut de persuader à la Reine de continuer à faire des comptans , comme faisoit le feu Roi. Voici la lettre qu'elle m'en écrivit le 15 Juin. » Mon » cousin, j'ai résolu de continuer enco-

1610.

» re pour cette année , le payement du
 » comptant que le feu Roi Monseigneur
 » faisoit mettre en ses coffres , par les
 » trésoriers de l'épargne. L'argent qui
 » en proviendra , sera distribué par
 » Bérighen aux mêmes personnes
 » qu'il avoit coutume de l'être. Je vous
 » fais donc ce mot pour vous dire de
 » commander au trésorier de l'épar-
 » gne , étant à présent en charge , de
 » mettre entre les mains dudit Bérin-
 » ghen le quartier de Juillet dudit
 » comptant , &c.

Puget & d'Argouges vinrent dès le lendemain m'apporter un de ces comp-
 tans , afin que je l'arrêtassee , & que je
 misse au bas une ordonnance de paye-
 ment. Je le pris , & du premier coup
 d'œil je n'y remarquai en effet qu'une
 infinité de parties , que le feu Roi
 faisoit payer en cette forme. Mais com-
 me le montant m'en paroissoit exorbi-
 tant , au lieu d'aller plus loin , je dis
 aux deux porteurs, qu'il étoit vrai que
 la conduite de Henri le Grand sembloit
 autoriser cette forme , mais qu'elle ne
 me paroissoit plus suffisante aujour-
 d'hui , pour la décharge de ceux qui
 sur ce simple écrit , oseroient faire

une ordonnance de payement. Ils me répondirent, que si je voulois me donner la peine de lire jusqu'à la fin, je trouverois la solution de mon objection, dans une décharge si valable, que je conviendrois qu'il n'étoit besoin d'avoir recours à personne. Je continuai à lire, assez curieux de sçavoir comment un mémoire qui ne promettoit qu'un menu de comptant, & même qui n'étoit pas fort long, alloit se trouver enfanter une somme de neuf cens mille deux cens dix livres quatorze sols, que j'avois vue en jetant les yeux sur le total. Ma curiosité ne tarda pas à être satisfaite. Après les premières parties, j'en vis suivre d'autres, qui déjà ne me plaisoient pas trop, & qui sembloient n'être là que pour me préparer à un morceau de bien plus difficile digestion; c'étoit un article tout seul de quatre cens mille livres, & qui n'étoit pas même motivé, il portoit seulement ce peu de mots, qui n'étoit guère propres à m'en justifier la fidélité : *pour deniers mis aux mains du feu Roi.*

Je m'arrêtai court, & regardant fixement Puget, je lui demandai ce

1610. que cela signifioit , & si c'étoit à lui qu'étoit due l'invention de ce tour ingénieux. Je lui dis ensuite résolument que le feu Roi n'avoit jamais pris pour lui tant d'argent à la fois dans ses coffres : que j'avois d'ailleurs des preuves qu'il n'avoit touché cette somme ni en gros ni en détail : qu'ainsi je ne pouvois la passer. Il continua de me répondre avec le même flegme , que ce que je verrois à la fin, surmonteroit toutes mes difficultés : c'étoit quatre ou cinq lignes , écrites de la main même de la Reine , en ces termes : » Nous » avons vu le menu des parties ci-dessus , montant à neuf cens mille neuf » cens dix livres quatorze sols , & » ayant connu que cette somme a été » véritablement payée par le commandement du feu Roi Monseigneur , » pour être passée en forme de comptant (2), ainsi qu'il étoit d'usage : ce

(2) Un comptant étoit une Ordonnance de paiement , ou la quittance d'une somme payée par ordre de Sa Majesté , sans spécifier à quoi ces deniers avoient été employés. Henri IV. & Louis XIII. ou leurs Mi-

nistres ont bien senti l'abus qu'on en pouvoit faire : mais une infinité de dépenses , que l'intérêt de l'Etat demandoit qu'on tint secrettes , les en empêcherent. Le Cardinal de Richelieu conclut à les abolir , mais

» qui n'a pû être fait , ayant été préve-
 » nu par la mort , nous avons trouvé
 » bonnes les susdites dépenses , & or-
 » donné d'en être expédié un acquit
 » de comptant , pour servir de dé-
 » charge au trésorier de l'épargne.
 » Puget. Fait à Paris le 16 Juillet
 » 1710. *Signé Marie.*

Je ne vis pas tout d'un coup le parti que j'avois à prendre. Après y avoir pensé un moment. » Monsieur Puget , » dis-je , tout ce que j'ai lu ne m'éclaircit pas pourquoi l'on me demande » une si grosse somme , car on ne me » persuadera pas que jamais le feu Roi » l'ait employée , vous me presserez » aussi inutilement de me la faire signer » comme telle , contentez-vous donc , » si vous voulez pour votre décharge , » de ce papier tel qu'il est , parce que » très-sûrement je n'y ajoûterai rien du » mien. » Cette affaire n'en demeura pas-là. On revint à la charge , pour obtenir ma signature , avec autant d'opiniâtreté que j'en montrois à la refuser , je n'entendis parler que de cela seul ,

en même tems , à laisser pour en disposer à sa
 un million d'or au Roi , volonté. *Testam. polit.*
 en vûe de ces dépenses , 2. part. pag. 143.

1610.

pendant deux jours entiers. On me laissa enfin en repos, & il ne fut plus parlé du menu de comptant, qui est resté déchiré parmi mes papiers : mais ni la régente ni Conchine n'en perdirent pas le souvenir. Conchine trouva que cette conduite étoit de trop mauvais exemple pour ceux qu'il avoit envie de ranger à toutes ses volontés : pour la Reine, le ressentiment qu'elle en eut, fut si fort, qu'elle ne put me le cacher, malgré le déguisement auquel elle s'étudioit. Si jusqu'alors elle avoit encore voulu faire de tems en tems quelque légère réflexion sur ce que lui avoit dit tant de fois le Roi son époux, de la nécessité dont je devois lui être pour les affaires du Royaume ; de ce moment, tout ce souvenir fut entièrement effacé, & fit place à une résolution bien décidée de donner ma charge à une personne qui fut plus traitable.

Le Chancelier m'en donnoit assez l'exemple ; mais bien loin d'être tenté de le suivre, je ne pus m'empêcher de lui reprocher un jour une prévarication véritablement impardonnable, à l'occasion d'une lettre d'exemption de rachat du greffe du Parlement & du

châtelet de Paris qui parut en plein conseil comme ayant été expédiée & scellée par le feu Roi, quoique je sçusse que ce Prince l'avoit refusée constamment à toutes les instances que Villeroi lui en avoit faites à différentes reprises. La règle est que le Roi étant mort, le sceau dont il s'est servi soit rompu. Non-seulement le Chancelier ne l'avoit pas fait, mais il osa même se servir de ce sceau, pour autoriser de fausses dispositions en faveur de Conchine & de quelques autres, pendant cinq années entières. Il avoit pour cela la double commodité de faire fabriquer par son fils, qui étoit secrétaire d'état, toutes les pièces, auxquelles il mettoit ensuite la dernière main. Monsieur l'Amiral reçut ce secours comme lui venant du Ciel. Il vint apporter au Parlement des lettres de Duc & Pair pour la Seigneurie de Danville, en aussi bonne forme & bien meilleure sans doute, qu'elles ne l'eussent été du vivant de Henri.

Je trouve une seconde lettre que m'écrivit la Régente, de même date que la précédente, c'est-à-dire, du 15 Juin, mais sur un sujet bien moins

1610. important : il ne s'y agit que d'une brèche , à réparer aux fortifications qu'on avoit faites ci-devant aux Ville & Château de Vendôme , à la priere du sieur Jumeaux , qui en étoit Gouverneur.

Il étoit bien difficile , exposé comme je l'étois à me faire des querelles , que je n'en eusse pas quelqu'une avec le Duc de Bouillon , qui en toute occasion sçavoit bien me montrer qu'il se souvenoit que j'avois toujours préféré l'interêt du Roi au sien & qui n'attendoit que le premier moment favorable pour m'en témoigner son ressentiment. Il proposa un jour dans le conseil , de faire rapporter par tous ceux qui étoient en possession des principales charges du Royaume , des états de recette & dépense pour y être examinés. Le conseil reçut cette proposition , qui toute générale qu'elle étoit , dans l'esprit de celui qui la faisoit , ne regardoit que moi seul , & Bouillon se chargea de me l'apprendre , en me disant , aussi en plein conseil : qu'étant un homme d'ordre & qui n'avoit cherché qu'à montrer le bon exemple aux autres , je ne manquerois pas sans dou-

te de commencer par ce qui regardoit
ma charge de grand maître de l'Artille-
rie. Je lui répondis, d'un ton que peut-
être il n'attendoit pas, que quand il
plairoit au Roi & à la Reine, je leur
ferois voir tous mes états d'autant plus
volontiers, que j'étois bien assuré qu'ils
n'y trouveroient que des sujets de sa-
tisfaction pour eux & de louange pour
moi : que les Princes du Sang représen-
tant aussi la personne du Roi dans une
minorité, je me ferois pareillement un
devoir de les leur montrer : mais que je
connoissois assez l'étendue des droits
de ma charge : pour sçavoir que c'étoit
l'avilir que de la rendre responsable à
tout autre Tribunal. » Il me semble
» pourtant, Monsieur, reprit-il, que
» le Connétable & les Maréchaux de
» France étant particulièrement éta-
» blis sur les armes, ils peuvent pren-
» dre connoissance de toutes les char-
» ges qui les concernent, & la vôtre
» est une des principales de cette espé-
» ce. Je vois bien, Monsieur, répli-
» quai-je, sans cacher le dépit que je
» ressentais de ce procédé, que de
» longue-main vous m'avez préparé
» cette collation & que vous cherchez

1610.

» à vous fortifier adroitement de M. le
 » Connétable. J'estime & j'honore sa
 » qualité, son mérite, son âge, & la
 » bienveillance qu'il me porte, & je
 » suis sûr que je m'accorderai toujours
 » bien avec lui, mais pour vous & tous
 » les autres, je vous déclare que je ne
 » vous dois aucune déférence, en ce
 » qui regarde ma charge, je ne dois
 » compte qu'au Roi seul, de mes fonc-
 » tions. Vous conviendrez au moins,
 » Monsieur, reprit encore le Duc de
 » Bouillon; que vos lettres nous étant
 » adressées, cela emporte quelque idée
 » d'autorité sur elles. Monsieur, lui
 » dis-je, vous avez mal lu, ou mal en-
 » tendu, autrement je serois aussi res-
 » ponsable de ma charge aux Maires,
 » Echevins & Capitaines des portes des
 » villes, car il y a pareille adresse à eux
 » qu'aux Maréchaux de France & aux
 » Gouverneurs. Mais sçavez-vous bien
 » pourquoi ces clauses y sont mises,
 » c'est afin que toutes ces personnes
 » m'assistent en ce que je désirerai
 » d'elles, ce qui emporteroit bien plu-
 » tôt l'idée de supériorité, que d'in-
 » feriorité, »

La Reine, qui vit que les paroles

s'échauffoient & alloient produire une véritable querelle , nous imposa silence à tous les deux , & l'on mit une autre question sur le tapis. Bouillon avoit perdu son petit mot de flaterie , adressé à M. le Connétable, j'en étois aussi particulièrement aimé , pour les services que je lui avois rendu dans des circonstances difficiles , que le Duc de Bouillon , qui l'y avoit engagé , en étoit peu estimé. Il dit à la Reine au lever du conseil , en présence de Bouillon , que sa prétention étoit mal fondée , & en s'adressant à lui , qu'il le prioit de ne plus chercher à le joindre à lui dans ses idées de vengeance & de ressentimens personnels. Ce démêlé fit assez de bruit pour que de chaque côté les amis crussent devoir venir s'offrir aux deux adversaires. Ici ce ne fut pas comme au conseil, ma partie se trouva la plus forte ; les Maisons de Guise de Longueville & beaucoup d'autres , s'étant déclarées ouvertement pour moi.

Conchine & sa femme ne demeurèrent pas eux-mêmes long-tems en bonne intelligence avec les Ministres & les autres principales personnes de l'Etat : c'est le sort des alliances qui

1610.

ne sont produites que par l'esprit d'intérêt, que la même cause qui les a fait naître, les détruit avec plus de facilité encore. De - là s'ensuivirent mille scènes scandaleuses, & l'on en vint publiquement à des reproches & à des injures, qu'un reste de bienséance auroit bien dû étouffer, & comme le même esprit regnoit dans toute la cour, elle ne fut bientôt remplie que de haines, de jalousies, de moyens bas ou criminels de se disputer & de s'enlever les graces. Mille levains fâcheux fermentant dans tous les esprits, on appréhenda plusieurs fois les catastrophes les plus sanglantes entre les personnes du plus haut rang. Il falloit être continuellement en mouvement pour le prévenir. Le public fut instruit des sujets qui animèrent les uns contre les autres, les Princes du Sang, le Connétable, le grand Ecuyer, le Duc d'Epemon, & beaucoup d'autres, au milieu desquels Conchine se trouvoit toujours mêlé le plus avant. (3) Quelquefois l'équilibre entre ces illustres

(3) Voyez le détail dans Siri, *ibid.* tom. 2. de ces intrigues & de ces *pag.* 317. & dans les *mé-* prouilleries de Cour, *mes Historiens.*

rivaux jettoit entre les mains des gens de néant, les faveurs sur lesquelles on ne pouvoit s'accorder. La confusion, la mauvaise foi, l'injustice, tous les maux qui suivent le mépris de la subordination, inonderent la cour & le conseil, & vengerent plus d'une fois la mémoire de Henri, de ceux qui lui insultoient par les mêmes voies qu'ils avoient choisies pour se venger eux-mêmes.

Pour les Princes de l'Europe, aucun d'eux ne manqua à s'acquitter par ses Ambassadeurs, de ce qu'ils devoient à ce grand Roi : mais il n'étoit pas difficile de distinguer parmi eux, ceux dont le cœur mettoit beaucoup plus de sincérité dans les complimens de conjouissance pour l'avénement du nouveau Roi au Trône, que dans les complimens de condoléance pour la perte de celui auquel il succédoit. Il se trouva des François assez indignes de ce nom, pour dire aux Ambassadeurs du Roi d'Espagne & de l'Archiduc ces propres paroles : » Vos larmes ne doivent pas beaucoup détremper vos mouchoirs, c'est un coup du Ciel, qui a sauvé de leur ruine le Roi & la Reine.

1610.

» ligion catholique. » Je ne dirai rien de la réception qui fut faite à tous ces Ambassadeurs.

J'étois pareillement trop éloigné de tout sentiment de joie, pour prendre part à la cérémonie (4) du sacre du Roi. Cela fit que pendant que tout le monde prenoit le chemin de Rheims, je pris celui de Montrond, après avoir obtenu de la Reine la permission de faire un voyage dans l'une de mes maisons. Je cachai soigneusement que ce fut dans l'intention de ne point revenir à Paris, du moins tant que je verrois la même disposition dans les esprits & le même désordre dans les affaires; mais j'avois formé auparavant cette résolution, qui fut encore fortifiée par une fort grande maladie, dont je fus attaqué, si-tôt que je fus arrivé à Montrond & que je ne dois attribuer qu'aux situations tristes & violentes, où mon cœur se trouvoit depuis quatre mois. C'est-là aussi que pour faire diversion à mes déplaisirs, je composai les deux petits morceaux

(4) Cette cérémonie est décrite fort au long dans le Mercure François, les Mss. Royaux, P. Matthieu, &c. Ann. 1610. Elle fut faite le 17 Octobre.

de poësie , dont l'un a pour titre , *parallèle de César & de Henri le Grand* ,
& l'autre , *adieu à la Cour* (5). 1610.

Si cet adieu ne fut pas le dernier ,
ce ne fut pas tout-à-fait ma faute.
Je voyois assez que ce séjour n'étoit
plus fait pour moi. Je me rappellois
sans cesse le conseil secret , tenu chez
le Nonce , dont j'ai parlé plus haut.
J'y joignois certaines paroles qu'une
Princesse , ma parente & mon amie
intime , me rapporta qu'elle avoit en-
tendu dire à la Reine , dans le même
tems. Mille autres particularités sem-
blables jettoient dans mon cœur les
plus forts pressentimens que toute
l'église réformée étoit à la veille d'une
persécution. Préaux pensoit comme
moi , lorsqu'il m'écrivoit de Châtel-
leraut , le 10 Novembre , qu'il lui
sembloit déjà , disoit-il , voir le théâ-
tre élevé pour renouveler nos tragé-
dies. Dans cette attente , mon parti
étoit pris de me défaire de toutes mes
charges , en faveur de ceux qui me
seroient adressés par Conchine & sa
femme , comme gens auxquels l'argent

(5) Ces pièces sont moires de Sully , à la fin
rapportées dans les Mé- du Tome I. pag. 469.

1610.

coûtoit le moins à répandre ; on m'en avoit déjà fait porter parole, & je n'avois pas à craindre que la Reine me refusât son agrément. Je comptois envoyer un tiers de cet argent en Suisse, un tiers à Venise & l'autre tiers en Hollande, où je faisois état de me retirer moi-même, avec ce que j'avois déjà pu mettre d'argent à part tous les ans par mon bon ménage, lorsque je verrois l'orage prêt à éclater. Tout mon arrangement étoit fait, voici ce qui y apporta du changement.

La jalousie & la méfintelligence des grands & des personnes en place, rendirent la cérémonie du sacre si tumultueuse qu'il pensa en arriver du désordre. Je ne parle pas seulement des disputes pour le rang & la préséance. Le Duc d'Epéron, quoique lié très-étroitement, à ce qu'il sembloit, depuis quelques années, avec Conchine, lui tint un jour publiquement, avec le Duc d'Eguillon, des discours également durs, injurieux & même menaçans. Le Duc de Nevers appuyé des Princes, traita à peu près de même, Silleri, Villeroi &

Jeannin. La frayeur les prit , ils ne se sentirent pas assez forts , ni sans doute assez nets , pour repousser ces reproches. Ils virent qu'ils avoient encore besoin de moi dans cette occasion. Il étoit d'une fâcheuse conséquence, que les Princes & les Grands s'accoutumassent à gourmander les Ministres. Je leur parus le seul homme capable de mettre les choses sur un autre pied , par l'autorité , le respect & même la crainte, que ma naissance, mon caractère , mes mœurs , m'avoient acquis de tout tems dans le conseil. Ils preferent donc si fort la Reine de me faire revenir, qu'elle m'envoya la lettre suivante par un exprès. » Mon cousin , le » Roi Monsieur mon fils ayant heureusement achevé son voyage & son » sacre à Rheims, nous reprendrons » dans peu le chemin de Paris , & d'autant que sur la fin de cette année & » le commencement de la suivante, » il se présentera plusieurs affaires qui » pourront requérir votre présence , » à cause de vos charges & de l'intelligence que vous avez en icelle ; je » vous prie de vous en revenir au plus tôt , faisant en sorte que vous arri-

1610.

»viez à Paris, au même tems que nous
 »y ferions; à quoi m'assurant que ne
 »manquerez, je prierai Dieu, &c.
 »écrit à Rheims, ce 6 Octobre 1610.
 »Votre bonne cousine, Marie.

Je crus qu'en éludant pour le présent le voyage qu'on exigeoit de moi, on en perdrait l'idée dans la suite, ce qui me fit répondre à la Reine en ces termes. » Madame, mon inclination, » mon devoir & l'honneur que vous » me faites de vous souvenir de moi, » me portent également à obéir aux » commandemens de Votre Majesté, » mais la grande foiblesse qui m'est restée de la maladie dangereuse dont je » ne fais que sortir, & la connoissance » certaine que j'ai que ma présence » dans les affaires n'est pas agréable à » plusieurs personnes qui y ont plus » d'autorité que moi, me font vous » supplier très-humblement de trouver » bon que je diffère d'aller à la Cour, » jusqu'à ce que j'aie repris mes forces » & que quand j'irai, ce ne soit que » pour rendre compte à Votre Majesté, » devant ceux qu'il lui plaira nommer, » de la manière dont j'ai conduit les » affaires de l'état, de la situation où

» je les laisse, & de la forme que ~~_____~~
 » je crois nécessaire d'y observer, 1610.
 » pour les faire heureusement subsis-
 » ter, & nullement, pour continuer à
 » m'en mêler comme j'ai fait jusqu'à
 » présent. Je crois avoir si bien pour-
 » vu à tout, comme les trésoriers de
 » l'épargne & autres employés pour-
 » ront vous le certifier, que les affaires
 » se soutiendront d'elles-mêmes tout
 » le reste de cette année à la fin de la-
 » quelle je ne manquerai pas, si ma
 » santé me le permet de me trouver à
 » Paris, pour rendre toute obéissance
 » aux commandemens du Roi & aux
 » vôtres. Sur cette vérité, je prierai le
 » Créateur &c. De Montrond, ce 12
 » Octobre 1610.

Ce n'étoit pas-là le compte de la Ré-
 gente. Elle s'apperçut bien qu'en re-
 culant mon retour à la Cour, je me mén-
 ageois des prétextes de n'y point re-
 venir du tout, & le personnage que je
 me proposois d'y faire, n'étoit pas pro-
 pre à obliger ceux qui s'étoient séparés
 de son favori, à rechercher son amitié,
 qui est tout ce qu'elle avoit en vûe. Le
 moyen dont elle se servit pour m'amen-
 ner à son but, fut d'y employer mes

1610.

amis, (6) & particulièrement mon genre, mon fils & mon épouse. Elle commença à les rechercher & à les caresser. Elle leur témoigna tant de confiance en moi, elle y joignit tant de belles paroles & de promesses, qu'ils revinrent plus fortement que jamais, à croire que je ferois une faute, en me démettant de mes charges. Ensuite elle me les envoya l'un après l'autre, chargés des assurances & des lettres les plus obligantes. Ce fut envain que je cherchai à leur faire sentir le manège de la Régente. Les sollicitations & les prières dégénérèrent en une persécution, qui me fatigua si fort à la fin, que pour ne pas me voir accabler des reproches sans fin, & considérant que ma complaisance pour eux ne m'exposoit à rien pour le présent, j'allai me jeter avec pleine connoissance, dans tous les pièges qui m'attendoient à la Cour, & que je rompis encore cette fois,

(6) » Bouillon eut » Reine qui vouloit avoir
 » ordre de s'avancer pour » en lui une pareille con-
 » le trouver (M. de » fiance qu'avoit eue le
 » Sully) à Paris, à son » feu Roi. Il accepta
 » retour de sa maison, » l'offre de la Reine, &c.
 » & lui faire entendre *Hist. de la mere & du fils,*
 » la bonne volonté de la *tom. I. pag. 112.*

l'exécution de mon premier dessein.

1610.

Je repris donc la route de Paris, sans pourtant montrer aucun empressement, puisque je n'y arrivai que le sixième jour après celui de mon départ. Le lendemain matin, comme je me disposois à aller faire la révérence au Roi & à la Reine, on m'avertit que le Roi passeroit la matinée dans les tuileries, & ne reviendrait que pour se mettre à table, & que la Reine devoit dîner chez Zamet. Je ne me doutai point que ce ne fût lui faire très-bien ma Cour, que d'aller la trouver dans cette maison; aussi ne peut-on rien ajoûter à la réception gracieuse que j'en reçus. Elle me répéta plusieurs fois, avec un air de franchise & même de joie, qui me trompa presque moi-même, qu'elle ne vouloit suivre que mes conseils, qu'elle me prioit de m'attacher au Roi son fils, de la même manière que je l'avois été au feu Roi; qu'elle ne souffriroit point que j'abdiquasse mes charges; qu'elle feroit en sorte que je les exerçasse avec une entière indépendance & qu'elle me prioit de commencer par les états de finance pour l'année 1611, comme j'avois coutume de le faire;

1610.

n'ayant voulu que personne prit ce soin , & aucun des Ministres ne s'en étant non-plus voulu charger , en mon absence. Ce discours fut continué de la part de la Reine, jusqu'à ce que le dîné fut servi. Je ne sçauois rapporter qu'une très-petite partie des choses qu'elle me dit. Après qu'elle fut sortie de table, elle m'entretint des brouilleries arrivées pendant le sacre. Elle me prévint sur une infinité de demandes que lui avoient faites les Grands du Royaume , sur lesquelles elle n'avoit rien voulu statuer ; dit-elle , qu'après mon retour. Elle ne particularisa pourtant rien sur cet article : elle ajoûta seulement , qu'elle m'en parleroit plus au long , au premier moment favorable ; & qu'elle me feroit entendre les services que je pouvois lui rendre à cet égard. Je n'apperçus aucun air de réserve dans ces paroles. Toute cette Cour paroissoit si gaye , qu'on devoit trouver que ces discours sérieux n'avoient déjà que trop duré. On en tint d'autres plus communs, & sur les trois heures , la Reine s'en retourna au Louvre.

J'y allai le lendemain rendre mes

respects au Roi, à Messieurs ses freres & à Mesdames ses sœurs, qui me firent, à proportion de leur âge, toutes les caresses que j'en recevois du vivant de leur Pere. Le mauvais air n'avoit point encore pénétré jusqu'à cette partie de la Cour. Les gouvernantes, les nourrices, les autres femmes, les Officiers destinés au service de ces jeunes Princes, composoient un espèce de petit peuple séparé, auquel la mémoire du Roi Henri étoit toujours chere. La source de leurs larmes & de leurs regrets n'étoit point encore tarie. Je m'attendris avec eux, en nous entretenant de celui qui en étoit l'objet. Ils me conjurerent par tous les motifs qu'ils connoissoient les plus propres à faire impression sur mon esprit, par l'amitié de ce Prince pour moi, par mon attachement pour lui, de ne pas abandonner les enfans d'un pere, envers lequel il ne me restoit plus que ce seul moyen de m'acquitter. Leurs prieres & leurs embrassemens n'ajoutoient sur cela rien à mes sentimens, & malheureusement ne diminuoient rien aussi de mon impuissance. En envisageant attentivement les trois Prin-

1610.

ces , je crus découvrir dès ce moment dans le visage & les manieres du Roi, des indices déjà si forts des heureuses dispositions que le tems y a développées depuis, que je ne pus m'en taire à mon épouse, lorsque je fus retourné chez moi. Je jugeai au contraire avec douleur que le ciel n'accorderoit pas une vie bien longue au second de ces Princes (7).

Je fus visité de presque toute la Cour, & avec tous ces faux semblans d'amitié, de louanges & de caresses, qui semblent n'imiter jamais si bien la vérité que quand le cœur y a le moins de part. Conchine, qui avoit pris soin de m'insinuer par Zamet & d'Argouges, que c'étoit à lui que j'avois la principale obligation de tout ce qu'on voyoit faire à la Reine pour moi, attendit pendant trois jours entiers que j'allasse le remercier, en lui faisant

(7) Ce Prince mourut le 16 ou 17 Novembre de l'année suivante, âgé de 4 ans & demi. On lui trouva de l'eau dans la tête, la trop grande épaisseur du crâne arrêtant la transpira-

tion dans cette partie ; ce qui prouva l'innocence de le Maître, Médecin des enfans de France, accusé d'avoir empoisonné ce jeune Prince. *Merc. Fr. ann. 1611. pag. 158.*

la

la visite que les courtisans l'avoient accoutumé à regarder comme un tribut qu'on lui devoit, ou que je chargeasse du moins quelqu'un de satisfaire à ce devoir pour moi. Comme il vit qu'il n'entendoit point parler de moi, il prit enfin sur lui de venir me trouver. Mais afin que je ne pusse me prévaloir d'une démarche par laquelle il eût cru trop s'abaisser, il eut grand soin de me faire sentir que ce n'étoit uniquement que pour me parler d'affaires qui le regardoient; & notre conversation roula en effet en grande partie, sur sa charge de premier gentilhomme de la chambre, sur ses pensions, que la Reine avoit ordonné qu'on employât dans l'état, sur le même pied que Bellegarde, & sur un don qu'il venoit de recevoir dans les offices de la gabelle du Languedoc, dont il y avoit déjà un brevet obtenu dès le vivant du feu Roi; ce que je ne jugeai pas à propos de lui dire. Il me semble que toutes les réponses que je lui fis, ne devoient pas le mettre fort en goût de sortir du sujet, pour lequel il me disoit qu'il étoit venu. Il ne put pourtant s'empêcher de le fai-

1610.

1610.

re, & je crois qu'il ne tarda pas à s'en repentir ; car ayant glissé par forme de conseil, que je ne pouvois mieux faire que de m'accommoder aux volontés de la Reine, ce qui étoit m'accuser tacitement de ruiner mes propres affaires par trop de roideur, je lui fis cette courte & sèche réponse, que j'obéirois aux commandemens de la Régente, lorsque le service du Roi, le bien des affaires, le soulagement du peuple, mon honneur & ma conscience me diroient que je pouvois le faire. Il me sembloit que mon aversion pour lui croissoit à chaque parole qu'il me disoit. Il en lâcha quelques autres avec toute la retenue que je devois lui inspirer, & je les reçus avec la même froideur. Enfin nous nous séparâmes, assez mal satisfaits l'un de l'autre ; lui, désespérant, je crois, plus que jamais, de me ployer à sa façon d'agir ; & moi, déplorant d'avance tous les maux que cet homme présomptueux, insatiable, sans science ni expérience, & avec cela, revêtu d'une autorité absolue, alloit faire à la France. J'en fis la confidence à mon épouse.

Il me parut, dès le lendemain de cet entretien , que la chance avoit déjà tourné. La Reine , que j'allai voir au Louvre , rabattit beaucoup de ses premières manieres ; elle se força pourtant , afin que ce changement ne me parût pas aussi sensible qu'il l'étoit , & que je ne l'imputasse point à l'entretien de la veille entre Conchine & moi. Elle me parla encore des demandes importunes des grands. Elle les taxa d'extravagantes , & parut résolue de les renvoyer à examiner au conseil , auquel elle me pria d'assister toujours , afin d'empêcher qu'il ne s'y passât rien contre l'intérêt du Roi & de l'état. Elle me donna sa parole Royale en me présentant sa main dégantée , qu'elle me soutiendrait en tout cela , aussi fortement qu'avoit fait le feu Roi. Je perdus mes premiers soupçons, à cette déclaration , je me flattai même un moment que de plus mûres réflexions sur ce qui s'étoit passé , avoit peut-être déjà commencé à ouvrir les yeux à cette Princesse , sur le précipice où on l'engageoit. Mais que je fus bientôt détrompé ! il ne me fallut pour cela que ce qui se passa de tems entre 3 conseils.

1610.

Tout prévenu que j'étois, je ne pus voir sans une extrême surprise, qu'il ne s'y traitoit presque plus d'autres matieres, que de dons aux grands, d'augmentations de pension à toutes les personnes en place, de payemens de dettes abolies, de rabais des fermes, & de décharges des fermiers, de révolutions de partis faits pour racheter les rentes, les greffes & le domaine, de créations de nouveaux offices, exemptions & privilèges, de mille moyens enfin, de rendre les peuples misérables, bien loin de leur appliquer les trésors amassés par le feu Roi, comme la justice le demandoit, puisque la conjoncture des tems les avoit rendus inutiles pour l'objet qu'on s'étoit proposé; mais l'avidité des Seigneurs en auroit dévoré de bien plus grands encore. Voici les demandes que les principaux d'entr'eux vouloient obliger la Reine & le Conseil à leur accorder. On ne devoit pas s'attendre que cet article composât par sa longueur, une liste aussi ennuyeuse que je crains bien que celle-ci ne le paroisse, quoique j'en aye retranché la demande de tiercer, de doubler même les pen-

sions, comme un point commun à presque tous ces articles.

1610.

Je mets en tête M. le Prince, qui me fit solliciter, tantôt sous main, tantôt ouvertement, pendant un mois entier, d'être favorable à ses prétentions sur la Capitainerie du Château Trompette, sur le gouvernement de Blaye, sur la principauté d'Orange, étendue jusqu'au bord du Rhône. M. le Comte de Soissons demandoit la Capitainerie du vieux Palais de Rouen, celle du Château de Caën & la création en sa faveur de cet édit de toiles, dont j'ai parlé en son tems. Le Duc de Lorraine, le payement en entier des sommes exprimées dans son traité, quoique ce fût une affaire que j'avois terminée il y avoit long-tems, aux deux tiers de réduction. Le Duc de Guise, son mariage avec Madame de Montpensier, la révocation des droits de patentes en Provence & des bureaux aux portes de Marseille, le payement de ses dettes. Le Duc de Maienne, de nouvelles sommes, outre celles que portoit son traité. D'Eguillon, un don de trente mille écus, les gouvernemens de Bresse & de la ville de

1610.

Bourg , l'ambassade d'Espagne , avec des appointemens excessifs. Joinville , le gouvernement d'Auvergne , ou le premier vacant. Le Duc de Nevers , les Gabelles de Réthelois en propre , avec les gouvernemens de Mézieres & de Sainte-Menehout. Le Duc d'Epéron , un corps d'Infanterie entretenu continuellement sur pied , la survivance de ses gouvernemens pour son fils , des fortifications à Angoulême & à Xaintes , des soldats , des gardes commensaux , Mets & le pays Messin ôtés aux Montigny. Le Duc de Bouillon , une somme d'argent pour acquitter de vieilles dettes prétendues , les aides , tailles & gabelles de la vicomté de Turenne à son profit , & l'hommage de cette vicomté réduit à l'hommage lige simple , les arrérages de ses garnisons & pensions pendant son exil , la tenue d'une assemblée de la Religion réformée. Le Chancelier , les deniers provenans des petits sceaux , ses gages doublés , des lettres de noblesse en Normandie. Villeroy , l'entretien d'une garnison dans Lyon , la Lieutenance-de-Roi du Lionnois ôtée à Saint-Chaumont , un bâton de Maréchal de

France pour son fils d'Alincourt, la révocation du traité que j'avois fait pour le rachat du domaine de cette Province, des surengagemens de ses greffes & du domaine du Roi.

 1610²

On croit bien que l'article de Conchine n'est pas le plus léger. Le bâton de Maréchal de France, les gouvernemens de Bourg, de Dieppe & de Pont-de-l'Arche, la donation des deniers provenans des offices des gabelles du Languedoc, passés en un comptant, le profit des rabais accordés à Moisset & à Feydeau; tel étoit son partage. Château-Vieux, le chevalier de Sillery, Dollé, Déagent, Arnaud l'intendant, le Médecin Duret, tous ceux qui avoient part au conseil secret de la Reine & qui y parloient si bien pour les autres, n'oublioient pas leurs affaires propres. Il feroit presqu'aussi court de nommer les personnes de quelque nom, qui n'avoient aucune part à cette profusion de pensions, de gratifications, de privilèges, d'appointemens, &c. que de nommer ceux qui étoient compris dans la liste; car tout le monde y trouvoit son compte, Princes, Gouver-

1610. neurs de Provinces , gentilshommes
 suivans , lieutenant civil , prévôt des
 marchands & même compagnies &
 cours souveraines. Tous les officiers
 de la Couronne devoient avoir une
 augmentation de pension de 24 mille
 livres chacun ; chacun des membres du
 conseil , une augmentation d'états &
 d'appointemens proportionnée ; outre
 qu'on propoisoit d'en augmenter con-
 sidérablement le nombre. Enfin , l'on
 eût dit que tout le monde avoit con-
 certé ensemble le pillage du trésor
 Royal , & que tout étoit devenu de
 bonne prise.

L'indignation que je me sentoiso
 contre une licence , qui dégénéroit
 en attentat contre l'autorité Royale ,
 ne me permit pas de peser le parti le
 plus sage. J'embrassai sans balancer ce-
 lui de résister à tout le monde , tant
 que la place qu'on me laissoit dans le
 conseil , me mettroit en droit de le fai-
 re. L'honneur , la conscience , ma ré-
 putation à soutenir l'intérêt du Roi &
 du peuple , dont je me regardois com-
 me l'unique défenseur , ne m'en lais-
 serent point envisager d'autres. Je m'y
 voyois encore autorisé en un sens ,

par les dernières paroles & même par les prières de la Régente ; & quoique je sentisse bien que ce n'étoit pas lui faire grand plaisir , que de les prendre à la lettre ; c'étoit pourtant , à bien examiner la chose , lui rendre à elle-même un service si essentiel , qu'on ne comprend pas par quelle raison elle s'y montrait si contraire. Ce motif à part (car je consens qu'on connoisse jusqu'à mes plus secrets sentimens) cette gloire , cet amour propre , qui m'ont toujours paru avoir quelque chose de si grand & de si noble , lorsqu'on les rapporte au vrai & au bien , me dictoient , que puisque c'étoit une nécessité pour moi d'être privé tôt ou tard de la participation des affaires , je risquois peu à avancer de quelque chose le moment , & que je gagnois beaucoup à donner une preuve convaincante , que cette disgrâce ne m'étoit arrivée , que parce que je m'étois montré exempt des foiblesses & des criminelles complaisances de tous les autres courtisans. Il reste à la vertu malheureuse un dernier dédommagement du bien qu'elle ne peut plus faire ; c'est l'éclat dont les obstacles & la persécution

1610.

tion la font presque toujours briller.

La Reine me réduisit bientôt à ce seul motif de consolation, dans les peines que je commençai à souffrir. Toute sa conduite acheva de me persuader qu'elle ne m'avoit appelé & opposé à tout le monde, dans une conjoncture si tumultueuse, que pour me faire effuyer l'alternative fâcheuse du mépris public, si je trahissois mon devoir, ou des haines particulieres, plus terribles encore, si j'en remplissois les obligations. Ce que j'avois rendu sans effet en plein conseil, aux risques de me faire mille ennemis cruels, étoit ensuite accordé comme gratification & secrettement entre cette Princesse & son confident.

Je n'ai pas dessein de m'engager dans le détail de toutes les poursuites qui se firent pendant ce peu de tems dans le conseil, & de tout ce que je dis & fis pour les rendre inutiles, ce seroit instruire autant de procès, où l'on ne manqua pas d'employer tous les moyens ordinaires de corrompre un juge trop sévère, & dans lesquels je fus encore plus sujet à être pris à partie, par des brigues déclarées, ou des me-

nées secrettes. Je n'en rapporterai qu'un exemple, afin que l'on convienne qu'un mal aussi grand ne demandoit pas des remèdes moins forts que ceux que j'employois ; & je choisís ce qui se passa au sujet de Villeroy , ou plutôt de d'Alincourt. Des articles qu'on vient de voir , ce n'est ni le moins curieux , ni le moins important.

Lorsque d'Alincourt demandoit que S. M. établît & entretînt une forte garnison dans la ville de Lyon , dont il étoit Gouverneur , il avoit deux vues. L'une étoit d'augmenter ses revenus du profit qui lui reviendrait de cet établissement , & il ne pouvoit effectivement en avoir jamais trop , dans le dessein où il étoit d'y vivre , non en simple Maréchal de France (car il s'attendoit à le devenir dans peu) , mais d'y faire la figure d'un Prince ; fastueuse chimere , double ridicule en celui qui n'a que de grands biens à mettre en la place de la naissance (8). L'autre , de

(8) Les Actes de Rymer sur l'année 1518. en rapportant les dépêches ou instructions de l'Ambassade solennelle députée à Henri VIII.

par François I. qualifient Nicolas de Neufville , biscaïeu du Secrétaire d'Etat , & l'un de ses Ambassadeurs extraordinaires , de Chevalier , Sei-

1610.

contraindre par la crainte de tant de gens armés, les Lyonnois à lui sacrifier leurs privilèges & leurs droits les plus anciens sur lesquels il méditoit depuis long-tems de faire main-basse. Quand au parti pour le rachat du domaine Royal, qui montoit en cette pro-

gneur de Villeroy, &c. Sauval, *Antiq. de Paris*, tom. 3. pag. 612. rapporte les Lettres-Patentes, données à Cognac, au mois de Février 1519. où François I. le nomme, notre amé & féal Conseiller, Nicolas de Neufville, Chevalier Seigneur de Villeroy, &c. C'est le titre que portel'Epître de Clément Marot, à la tête de son Poëme, intitulé : *Le Temple de Cupidon*, & dédié à Messire Nicolas de Neufville, Chevalier, &c. Cette Epître, ou Dédicace, qui avoit été supprimée dans la plupart des Editions, même anciennes, des Œuvres de ce Poëte, a été rétablie dans celle de 1731, à la Haye. Herbert, *Vie de Henri VIII.* fait une mention honorable de ce même Nicolas de Neufville.

Baluze, dans ses comptes, N^o. 175. & 176. en parlant des comptes de M. de Villeroy, Ambassadeur en Angleterre, y joint la qualité de Grand-Audiencier de France. L'état des Officiers des Ducs de Bourgogne, pag. 233. porte un Nicolas de Neufville Ecuyer de cuisine, & un Amblard de Neufville, Ecuyer tranchant. Le Ducatiana, pag. 197. fait mention de Nicolas de Neufville envoyé en 1500, Ambassadeur à Rome par Louis XII. & cite à ce sujet la vie d'Alexandre VI. tom. 1. pag. 192. Ces recherches ont échappé à Moreri, & à la plupart de nos Historiens & Généalogiste, qui rendent d'ailleurs à l'illustre Maison de Villeroy la justice que lui refuse l'Auteur de nos Mémoires.

vince à douze cens mille livres , il n'étoit porté à en demander la suppression , que parce que les intéressés lui assuroient un pot de vin de cent mille livres , s'il pouvoit faire en sorte d'empêcher ce rachat.

1610.

Ses desseins étoient traversés par deux ennemis agissans & attentifs, toute la ville de Lyon & S. Chaumont, Lieutenant-de-Roi dans la Province, mais aussi il avoit deux forts archoutans à leur opposer, le Chancelier de Sil-lery & Villeroy son pere, tout-puissans dans le conseil & auprès de la Régente. Il commença à les faire agir d'autant plus puissamment, qu'ayant compris, lorsqu'il vint me prier de lui être favorable, qu'il ne devoit pas compter sur moi dans le conseil où ces demandes devoient-être portées, il vit bien qu'il avoit besoin de toutes ses batteries ; mais aussi il ne douta plus du succès, lorsqu'il sçut que ces deux personnes avoient mis dans son parti Conchine, qui ensuite y avoit aussi fait entrer la Reine.

Nous étions tous assemblés dans le grand cabinet, où se devoit tenir le conseil sur cette affaire. La Reine s'ap-

1610.

procha de moi, & me parla en faveur de d'Alincourt. Je lui répondis franchement qu'on ne devoit point compter sur ma voix dans deux propositions si injustes; qu'il n'étoit pas raisonnable de faire perdre douze cens mille livres au Roi, pour en faire gagner cent mille à M. d'Alincourt, & d'ouvrir la porte à tout le monde, pour faire révoquer par tout le Royaume des traités pareils de rachats de domaine, de rentes & autres revenus Royaux, qui montoient à près de cinquante millions; que je m'élèverois avec la même force contre l'autre proposition, quoique je sçusse bien qu'on prétendoit que ce n'étoit pas au conseil d'en connoître, & qu'on ne l'y eût portée, que pour chercher à autoriser l'autre; qu'on exposoit de gayeté de cœur, une des principales villes du Royaume, jusques-là bien intentionnée, à manquer à son devoir, pour une chose de fantaisie, & d'ailleurs inutile, puisque par le dernier traité conclu par moi-même avec le Cardinal Aldobrandin pour le Duc de Savoye, S. M. demeurant en possession de la Bresse & de l'une & de l'autre rive du

Rhône, Lyon cessoit d'être ville frontiere ; & n'ayant plus de voisins à craindre , n'avoit aussi plus besoin de garnison.

1610.

La Reine parut se payer de ces raisons , & retourna vers Villeroy , comme pour les lui faire goûter aussi. Il n'étoit pas si aisé à rebuter. Il lui en donna d'autres tant bonnes que mauvaises , sur tout ce que j'avois dit ; & étant venu à l'article de la garnison , lui dit , qu'il étoit bien vrai que les Espagnols & les Savoyards n'étoient plus aussi proches voisins de cette ville , qu'ils l'avoient été autrefois , qu'alsoi ce n'étoit pas contr'eux qu'il étoit important d'assurer la ville de Lyon , puisqu'avec cela nous étions sur le point de les avoir pour amis & pour alliés ; que les véritables ennemis qu'elle avoit à craindre , étoient les Huguenots , plus en situation , en état & peut-être en dessein d'attenter sur elle , qu'ils ne l'avoient jamais été : sur quoi il désigna nommément M. de Lesdiguières.

Villeroy avoit été entendu par Berengueville , qui vint incontinent me redire jusqu'à la moindre de ses paro-

1610.

les. J'y trouvai la confirmation de ce qu'on m'avoit rapporté touchant ce conseil secret tenu chez le Nonce Ubal dini. Je vis avec indignation que tout le but de ces MM. étoit de mettre les Religions aux prises, & en France & par toute l'Europe. Je ne fus pas moins choqué de l'accusation calomnieuse de Villeroy contre un homme qui m'étoit allié. Je me levai soudain, & m'avancant vers la Reine, qui écoutoit encore Villeroy, je lui dis que j'avois oublié à la prévenir sur une chose dont j'étois aussi assuré, que si je venois de l'entendre, que M. de Villeroy, peu scrupuleux sur les moyens de la rendre favorable à son fils, ne faisoit point de difficulté de lui faire les plus malignes & les plus fausses insinuations contre tous les Protestans, sans même en excepter un, que mille grands & bons services devoient tenir hors de tout soupçon; qu'il s'emportoit jusqu'à les traiter d'ennemis plus à craindre pour la France, que l'Espagne même; que si S. M., jugeant les raisons de Villeroy & les miennes d'un égal poids, prenoit le parti de regarder sur le même pied les Espagnols & les

Réformés, il ne nous restoit rien à faire à lui & à moi (je le regardois, en disant ces mots) que de nous exclure l'un & l'autre du conseil, & d'en sortir, nous tenant tous les deux par la main. C'étoit-là pousser Villeroy à bout portant ; mais cet homme, qui de sa vie n'a sçu ni parler en public, ni même opiner dans un conseil, ne trouva pas une seule parole pour me répondre. Sa surprise & le reproche de sa conscience pouvoient bien en cette occasion le rendre muet. Il ne fit que s'avancer du côté où le Chancelier & le Duc d'Epemon s'entrenoient ensemble, & la Reine quittant aussi sa place, alla, sans dire un seul mot, joindre M. le Comte de Soissons & le Maréchal de Brissac, qui parloient en particulier. Je n'augurai rien de bon de toutes ces liaisons.

Il ne se fit rien ce jour-là sur l'affaire de d'Alincourt, & je me flattois quelquefois, que la maniere dont je m'y étois pris, l'empêcheroit peut-être d'y revenir ; mais il ne tarda à le faire, que jusqu'à ce que par de nouvelles brigues, que lui & son pere, le Chancelier & son frere firent avec Con-

1610.

chine auprès des conseillers, il se vit assuré de toutes les voix, même de celle de Béthune mon frere. Celui-ci vint me trouver pour faire un dernier effort sur mon esprit. Il me représenta que tout ce que j'allois faire seroit inutile, & ne serviroit qu'à m'attirer tout le monde à dos; que j'aurois le chagrin de voir que mon exemple ne seroit pas suivi de mes parens même les plus proches. Je me contentai de lui répondre, que je n'avois jamais attendu autre chose de lui; mais que pour moi, je demeurerois jusqu'au bout fidele à mon devoir; & je tins parole, dès le premier conseil qui se tint sur ce sujet. Voyant le conseiller qui en étoit chargé, prêt à faire son rapport, je lui demandai brusquement de quelles affaires il s'agissoit. A quoi ayant répondu que c'étoit de certaines propositions qu'on faisoit touchant le domaine du Lyonnois, je l'interrompis en disant que je sçavois que M. d'Alincourt, que cette affaire regardoit, avoit fait de si fortes brigues dans le conseil; par ses parens & ses amis, qu'elle étoit déjà résolue, même avant que d'avoir été rapportée, que je pro-

testois contre cette résolution , comme absolument contraire aux intérêts de Sa Majesté ; que j'en demandois acte au Greffier , pour l'envoyer enregistrer au Parlement , afin que cette pièce pût servir un jour au Roi , à connoître la mauvaise conduite de son conseil , après la mort du Roi son prédécesseur (9).

1610.

(9) Tout ce récit s'accorde avec ce qu'on lit dans l'Histoire de la mere & du fils. » Il continua (le Duc de Sully) dit cet Historien , depuis le retour du Sacre , l'exercice de sa Charge , environ 15 jours ou trois semaines ; après lequel tems , le différend des Suisses de Lyon , dont j'ai déjà parlé , se renouvela , sur ce que Villeroy vouloit en assurer le payement sur la recette générale dudit lieu. Le Duc de Sully s'aigrit tellement sur cette affaire , que non-content de soutenir qu'il n'étoit pas raisonnable de charger le Roi d'une telle dépense , les habitans de Lyon pouvant faire la

„ garde , comme ils a-
 „ voient toujours ac-
 „ coutumé , il se prit
 „ au Chancelier , qui fa-
 „ vorisoit Villeroy , &
 „ lui dit qu'ils s'enten-
 „ doient ensemble à la
 „ ruine des affaires du
 „ Roi. Comme cette of-
 „ fense étoit commune
 „ avec tous ses Minis-
 „ tres , ils s'accorderent
 „ tous de ruiner ce per-
 „ sonnage , dont l'hon-
 „ neur ne pouvoit être
 „ adoucie ». Cet Ecri-
 „ vain rapporte ensuite les
 „ démarches qui furent fai-
 „ tes pour lier les Minis-
 „ tres avec M. le Comte
 „ de Soissons , le Mar-
 „ quis d'Ancre , le Mar-
 „ quis de Cœuvres & au-
 „ tres , contre le Duc de
 „ Sully. Je cite à dessein
 „ cet Auteur , l'un des
 „ ennemis de M. de Sully ,

1610.

Ces derniers mots, quoiqu'assurément des plus forts, ne firent que suf-

afin qu'on sente mieux la vérité de tout ce que dit ce dernier, qu'il eût pu se conserver en place, en donnant les mains à toutes les opérations du nouveau Conseil, & que sa fermeté seule à soutenir la justice, l'intérêt de l'Etat & la forme de gouverner du feu Roi, fut la cause de sa disgrâce. Au reste, toutes les personnes judicieuses n'ont pas porté sur cette intégrité, le même jugement que l'Historien dont je parle, au suffrage duquel, tous les ennemis de ce Ministre ont joint le leur. On voit dans le Mercure François, *Ajonction à l'année 1610. pag. 9*, un discours entier sur ce sujet, qui le justifie d'une manière bien glorieuse pour lui. Voici encore ce qu'on lit dans *les Mémoires de Villeroy, tom. 3. pag. 259.* » Ce chan-

„ gement de visage, que
„ ledit sieur de Sully a
„ donné à la France né-
„ cessiteuse, la rendant
„ opulente par son mé-
„ nage & son industrie,
„ témoigne assez sa suf-

„ fisance. Ces remon-
„ trances qu'il faisoit
„ aux volontés du Roi,
„ & les résistances à tous
„ les Grands, démon-
„ trent sa vertu; &
„ s'étant maintenu entre
„ tant d'ennemis, sans
„ ployer sous la crainte
„ & sous leurs mena-
„ ces, il a fait voir
„ quelle est sa prudence
„ & quel est son courage.
„ Ses envieux même di-
„ sent que lui seul est
„ plus utile au public,
„ & sçait mieux les af-
„ faire, que tous les
„ autres ensemble; &
„ pourvu qu'il veuille
„ relâcher un peu de
„ sa trop aigre procé-
„ dure, ce sera un digne
„ serviteur à Votre Ma-
„ jesté. Il ne tient point
„ à lui, encore que l'on
„ tâche à le reculer des
„ affaires, qu'il ne dise
„ librement ce qu'il pen-
„ se du peu de respect que
„ l'on porte à la mémoi-
„ re du feu Roi, & du
„ peu d'état que l'on
„ fait de notre jeune
„ Prince, &c. Voyez
aussi le discours manuscrit
que nous avons cité dans
la Préface de cet ouvrage.

prendre pour le moment la délibération à laquelle on se préparoit. Tous baissèrent les yeux ; pas un ne répliqua. Le Chancelier seul , sans se montrer ému , dit au rapporteur : » prenez » d'autres papiers , & parlez d'autres » affaires qui soyent plus du goût de » tout le monde : celle-ci trouvera son » tems , lorsque les aigreurs & les animosités seront adoucies , comme il » arrive ordinairement dans les choses » les plus contestées ; il ne faut que » prendre patience ». Le rapporteur obéit. On agita d'autres questions ; & celle-ci ne parut dans le conseil, pour y être décidée en faveur de d'Alincourt, que lorsque je m'en fus banni moi-même : ce qui arriva si peu de tems après, qu'on peut dire que c'est par ce coup de vigueur que je finis ma carrière.

A toutes sortes d'égards , il ne me restoit plus d'autre parti à prendre. J'avois suffisamment justifié aux yeux de toute la France , que ce n'étoit point faute de soins & d'efforts de ma part , que le désordre & le renversement avoient absolument pris le dessus dans toutes les affaires , elles étoient au point , que rien de tout

1610.

ce que j'avois pu faire , n'étoit capable de les rétablir : c'est de quoi personne ne doutoit. Je m'ennuyois moi-même d'y travailler sans fruit , & de ne recueillir pour prix de mes travaux & de mes bonnes intentions , que la haine des personnes que je devois regarder comme les plus intéressées à me seconder. Conchine n'employoit sa faveur , les Princes du sang , leur autorité , le reste des personnes en place leur crédit , qu'à me rendre odieux. Je ne voyois que des déboires à essuyer pour l'avenir. Toutes mes actions , mes paroles & mon silence même dépoisoient contre des personnes qui ne sentoient intérieurement que trop la justice de ces reproches. Ma charge de sur-Intendant étoit devenue l'objet de la convoitise des deux Princes du sang , auxquels on faisoit espérer de l'obtenir , dès qu'une fois je serois chassé de la Cour. En y demeurant trop long-tems , je pouvois courir le risque de me voir enlever toutes les autres par un coup violent. Ce que j'avois d'amis sinceres & instruits , me donnoient sans cesse là-dessus des avis qui devoient l'emporter

sur les sollicitations de quelques parens qui se livroient aux sentimens d'une tendresse aveugle & intéressée. Je résolus donc de ne plus différer d'un seul moment à me défaire honorablement de mes charges de sur-Intendant des finances & de Gouverneur de la Bastille, qui étoient les plus convoitées, parce que par elles on dispo-
soit des revenus & des trésors du Roi, & d'acheter par ce sacrifice, qui avoit encore quelque chose de volontaire, la confirmation de mes autres dignités (10), dont il n'étoit pas au pouvoir de mes ennemis de me dépouiller; surtout en prenant la précaution de leur

1610.

(10) Voyez les titres dont M. de Sully se qualifioit alors : Maximilien de Béthune, Chevalier, Duc de Sully, Pair de France, Prince souverain de Henrichemont & de Boisbelle, Marquis de Rosny, Comte de Dourdan, sire d'Orval, Mont-
rond & Saint-Amand, Baron d'Espineuil, Bruyeres-le-Chastel, Villebon, la Chapelle, Novion, Baugy & Bontin, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Capitaine - Lieutenant de

deux cens hommes d'armes d'Ordonnance du Roi, sous le titre de la Reine, Grand-Maitre & Capitaine - Général de l'Artillerie, Grand-Voyer de France, Surintendant des Finances, Fortifications & Bâtimens du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général pour Sa Majesté en Poitou, Châtelleraudois & Laudunois, Gouverneur de Mantes, & de Gergeau, & Capitaine du Château de la Bastille.

1611. ôter pour toujours la vue d'un objet capable de ranimer leur haine, par l'effet d'une jalousie inévitable ; car , pour n'en pas faire à deux fois , je me fixai dans la résolution , en abandonnant toutes les affaires , d'abandonner en même tems la Cour & Paris même.

C'est ce que je travaillai à exécuter si-tôt que je vis commencer l'année 1611. J'abrégèrai tout ce détail , qui pourroit être assez long. La Reine parut vouloir encore combattre ma résolution ; mais seulement pour la forme. Voici la lettre qu'elle m'écrivit à ce sujet : » Mon cousin , j'ai entendu avec
 » déplaisir le dessein que vous témoi-
 » gnez avoir de vous décharger du soin
 » des affaires du Roi Monsieur mon fils,
 » & sur-tout pour ce qui regarde les fi-
 » nances , contre l'espérance que j'a-
 » vois conçue que vous continueriez à
 » bien servir en cette charge , comme
 » vous aviez fait du tems du feu Roi
 » Monseigneur. Je vous prie de bien
 » penser à ce dessein , avant de l'exé-
 » cuter ; & si cela arrive , de me faire
 » sçavoir votre résolution , afin que
 » je puisse prendre la mienne. Sur
 » ce , je prie Dieu , mon cousin , qu'il
 » vous

» vous ait en sa digne garde. A Paris , 1611.
 » ce 24 Janvier 1611 ». Ma réponse à
 cette lettre ayant été telle que vraisem-
 blablement la Reine s'attendoit qu'elle
 feroit, deux jours après, c'est-à-dire,
 le 26 Janvier (11), Bullion vint m'ap-

(11) Voici quelques
 jugemens sur cet événe-
 ment, bien différens les
 uns des autres. „ L'an-
 née 1611. commence-
 ra par l'éloignement
 de M. de Sully, le-
 quel par l'instance &
 la brigue de deux
 Princes du Sang, fut
 reculée des affaires.
 On lui ôta la Surin-
 tendance des Finan-
 ces & la Garde du
 Trésor Royal. Quant
 à la Bastille, la Rei-
 ne la prit & la don-
 na en garde à M. de
 Châteauneuf. (Il faut
 lire Châteauneuf).
 On fit trois Directeurs
 pour manier les Fi-
 nances, qui furent
 MM. de Châteauneuf,
 Président de Thou &
 Jeannin ; mais à ce
 dernier on y ajouta la
 charge de Contrôleur-
 Général des Finances ;
 ce qui lui en donna
 l'entier manient, à

„ l'exclusion des autres,
 „ qui assistoient seule-
 „ ment à la direction ». *Mém. de Bassompierre,*
tom. 1. pag. 308.

„ Le 24 de ce mois
 „ (Janvier) M. de
 „ Sully hors l'Arsenal.
 „ Bruit, qu'il a le bre-
 „ vet expédié d'un état
 „ de Maréchal de Fran-
 „ ce, avec tant de mille
 „ écus de récompense.
 „ Se démet volontaire-
 „ ment de l'administra-
 „ tion des Finances, *tan-*
 „ *quam è speculo præ-*
 „ *videns tempestatem fu-*
 „ *turam* ». *Journal de*
l'Etoile, pag. 256.

„ M. le Prince & M.
 „ le Comte de Soissons
 „ en parlerent les pre-
 „ miers à la Reine ; les
 „ Ministres s'ouvrirent,
 „ & le Marquis d'Ancre
 „ lui donna le dernier
 „ coup. Ainsi il se vit
 „ contraint de se retirer
 „ au commencement de
 „ Février, &c. » *Hif-*

porter les brevets de décharge pour
mes deux charges de surintendant des

*toire de la mere & du fils ,
tom. 1. pag. 235.*

„ Les uns ont écrit
„ que le Duc de Sully
„ s'étoit démis volontai-
„ rement , peu après
„ l'accord de MM. le
„ Comte de Soissons &
„ Duc de Guise , entre
„ les mains de la Reine ,
„ tant de la Bastille que
„ de sa charge de Superin-
„ tendant des Finances.
„ Aucuns disent , qu'of-
„ frant tout ce qu'il possé-
„ doit à la Reine, il fut pris
„ au mot. D'autres en
„ ont parlé diversement :
„ & lui dit le contraire ,
„ en cette Lettre adressée
„ à la Reine , & qui fut
„ lors imprimée ». *Merc.*
Fr. ann. 1611. Ensuite
est rapportée la Lettre
écrite par M. de Sully
à la Reine , qui ne se
trouve point dans les
Mémoires de Sully. Les
Mémoires de la Régén-
ce de Marie de Médicis ,
tom. 1. pag. 57 , di-
sent de même , que ce
fut le Duc de Sully qui
sollicita sa démission , &
que la Reine eut beau-
coup de peine à la lui
accorder.

Il y a apparemment
quelque chose de vrai
dans l'une & l'autre de
ces deux opinions ; c'est-
à-dire , que M. de Sully
auroit sans doute con-
senti fort volontiers à
garder sa place , pouvû
que c'eût été avec la
même autorité , quoi-
que ce n'eût jamais été
avec le même agrément
que sous le feu Roi ;
mais que les efforts qu'il
fit pour cela aliénèrent
de lui la Reine , les
Grands & les Ministres ,
& l'en dégoûtèrent lui-
même , lorsqu'il vit
qu'il y travailloit inu-
tilement. Le récit de
l'Historien Matthieu n'a
rien que de conforme à
cette idée , & s'accorde
en même-tems avec l'é-
noncé de nos Mémoires.
„ Le Duc de Sully , dit-
„ il , reconnut bien ,
„ après la mort de Hen-
„ ri le Grand , qu'il ne
„ pouvoit être en ce
„ nouveau Regne , ce
„ qu'il avoit été au pré-
„ cédent , & que l'ini-
„ mitié de M. le Com-
„ te de Soissons pou-
„ seroit à sa ruine. Com-

finances & de Capitaine de la Bastille, dans la forme la plus authentique, & en

1611.

„ me on lui avoit déjà
 „ ôté la connoissance des
 „ Finances , la Reine
 „ fut conseillée de lui
 „ ôter la Bastille. On
 „ trouvoit cela si har-
 „ di , que l'on disoit
 „ que Henri le Grand ne
 „ l'eût pas fait de crain-
 „ te que ceux de sa
 „ Religion ne s'en res-
 „ sentissent. Elle ne
 „ trouva toutefois que
 „ de l'obéissance au com-
 „ mandement qu'Elle lui
 „ fit de remettre cette
 „ Place à Châteauneuf,
 „ son Chevalier d'hon-
 „ neur. S'il en eût fait
 „ quelque difficulté ,
 „ quelques Grands de la
 „ Cour , qui craignoient
 „ l'exemple de la cons-
 „ tance , eussent rendu
 „ cette remise plus dif-
 „ ficile. Comme il fut
 „ dépouillé de cette
 „ Place , il reconnut le
 „ préjudice de cette fa-
 „ cilité , & demanda
 „ congé à la Reine
 „ pour s'en aller à Ros-
 „ ny , disant qu'il n'y
 „ demeureroit que trois
 „ jours. Quand il y fut ,
 „ ceux de sa Religion
 „ lui dirent qu'il ne de-

„ voit plus retourner à
 „ la Cour , où il avoit
 „ été si maltraité. Sa
 „ femme & son frere le
 „ conjurerent au con-
 „ traire , & il y revint.
 „ Mais ceux qui n'a-
 „ voient pas été de cet
 „ avis , s'éloignerent de
 „ lui , estimant que c'é-
 „ toit peu de générosité ,
 „ de ne pas témoigner
 „ plus de ressentiment
 „ de cette défaveur. La
 „ Reine le reçut de bon
 „ œil ; Mais M. le Com-
 „ te de Soissons le fit
 „ éloigner entièrement
 „ de toutes les affaires
 „ dont il avoit eu tant
 „ de connoissance sous
 „ le Regne de Henri le
 „ Grand. Se voyant
 „ ainsi déchu & de
 „ créance & d'emploi ,
 „ il s'en alla à Sully ;
 „ & ne se tenant pas
 „ assez assuré , il passa
 „ en Bourbonnois , Cet
 „ Ecrivain ajoute , qu'un
 „ des principaux motifs qui
 „ faisoient tout tenter aux
 „ Protestans , pour le jer-
 „ ter dans le mécontente-
 „ ment étoient l'envie qu'ils
 „ avoient de profiter de
 „ ses grands biens pour l'in-

1611. même-tems la plus avantageuse pour moi. S. M. y déclare que ce n'est qu'après des supplications réitérées de ma part, qu'elle a accepté ma démission; & qu'elle entend que je ne puisse dans la suite être recherché ni inquiété, sous quelque prétexte que ce puisse être, sur le fait de ces deux charges.

A ces brevets en fut joint un autre, daté du lendemain 27 Janvier, par lequel S. M. en considération des services que j'ai rendus au feu Roi pendant une longue suite d'années, dont elle fait une mention extrêmement honorable, m'accorde un don de trois cens mille livres, à prendre cette année sur les deniers de son épargne, & franc du cinquieme & dixieme denier, droit attribué à l'ordre du S. Esprit, dont elle veut bien m'exempter. Les autres lettres écrites les jours suivans par leurs Majestés, sont, ou des ordres de remettre le château de la Bastille au sieur de Châteauneuf, choisi par

térêt de la cause commune; mais qu'il se rendit au sage conseil que lui donna la Vallée, ce Lieutenant-Général de l'Artillerie, dont il a été

parlé, de se tenir retiré chez lui, sans se mêler d'aucune des brouilleries qui survinrent bientôt. *Ibid*, pag. 22.

elle pour y commander en qualité de Lieutenant de S. M. ou des décharges de quelques pierreries de la couronne, qui m'avoient été remises entre les mains ; consistant d'une part, en un bijou appelé la Licorne, & quelques autres bagues & pierres pour lesquelles Puget étoit porteur d'une promesse de dix mille livres de ma main, qu'il me rendit ; & de l'autre part, dans les trois gros rubis de la couronne, dont j'avois donné mon récépissé à la Demoiselle le Grand, en les retirant de ses mains, où ils avoient été engagés.

J'employai le reste du tems en arrangemens & dispositions domestiques, qui n'ont rien d'intéressant, excepté peut-être ce qui regarde les conseils que je donnai à mes Secrétaires. J'en avois ordinairement six en chef, tant pour mes quatre principales charges, que pour les affaires extraordinaires qui me survenoient à la Cour, & il étoit nécessaire que j'eusse encore plusieurs autres clerks ou copistes, travaillant sous eux : je ne parle ici que de ces principaux employés, dont l'intelligence & l'assiduité avoient mérité que je leur donnasse part aux affaires

1611.

importantes, & quelquefois ma confiance dans les plus délicates. J'avois accordé une protection particuliere aux quatre freres Arnaud. L'aîné de tous mourut jeune & avant le Roi. J'aimai assez le second pour le faire, de mon simple secrétaire, conseiller d'état & Intendant des finances. Le troisieme prit le parti des armes, & devint mestre de camp d'un régiment de cavalerie; & je fis prendre au dernier une charge de trésorier de France & celle de trésorier de la grande voyerie. Tous les autres avoient été partagés à proportion; & je crois qu'on ne m'accusera pas d'avoir péché contre le principe naturel, qui ne souffre pas que l'attachement qu'ont pour nous, ou si l'on veut pour notre place, ces sortes de personnes, soit frustré de la récompense que nous sommes en état de leur procurer, suivans leurs talens & leur mérite. Duret devint trésorier de France, Président de la chambre des comptes & contrôleur général des finances; Renouard, correcteur des comptes; la Clavelle, Intendant des ponts & chaussées; du Maurier qui avoit quitté le Duc de Bouillon pour moi, fut, selon

son goût & son talent , employé dans les affaires publiques : il a été ambassadeur en Hollande ; Murat , trésorier de l'extraordinaire des guerres ; la Font, dont j'ai plusieurs fois fait mention dans ces mémoires, s'attira la confiance du feu Roi, qui entr'autres bienfaits, le fit l'Intendant de ses meubles ; Gillot , secretaire de l'artillerie ; le Gendre, &c. Toutes ces personnes sentirent avec raison combien ils alloient perdre à ma retraite ; & il n'y eût ni prieres , ni moyens qu'ils n'employassent pour rompre ma résolution. Je rends justice à la plûpart d'eux , qu'en agissant ainsi, ils crurent servir mon intérêt du moins autant que le leur. Pour les deux Arnauds , l'ainé sur-tout , & quelques autres , mon dessein les toucha médiocrement. Ils auroient même été bien fâchés que j'eusse changé de sentiment ; & ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent les plus fortes instances. Arnaud l'ainé joignoit en cette occasion l'ingratitude , l'avarice & la fourberie. Aussi mal prévenu de la capacité de Jeannin dans les finances , que plein de la sienne propre , il fut un de ceux qui travailla le plus fortement

1611.

1611.

auprès de Conchine, à lui faire donner une charge dont il se flattoit de garder tout l'essentiel pour lui.

Je lisois jusque dans le fond du cœur de ces personnes, des sentimens qu'ils s'imaginoient peut-être y tenir bien cachés; mais je me rendis maître d'un ressentiment qui me parut trop bas pour m'y abaisser; & les prenant chacun séparément, je leur donnai le seul conseil que la conjoncture présente & la connoissance de leurs dispositions me firent juger véritablement utile à l'avancement de leur fortune. Je dis à l'aîné Arnaud, qu'il avoit en main de quoi faire très-bien sa cour à la Reine, par quantité d'excellens mémoires sur plusieurs des affaires de finance les plus importantes, dont il étoit saisi; & qu'afin que ce sacrifice ne perdît rien de son prix, il falloit qu'il l'offrît par les mains de Madame de Conchine, à laquelle je lui conseillois très-sérieusement de faire en même tems celui de sa personne & de toutes ses volontés. Je renvoyai de même l'autre au Chancelier, à Villeroi, à Jeannin, & sur-tout à Conchine, l'unique oracle qu'il avoit à consulter dans l'exercice de sa char-

ge, aussi-bien que le mestre de camp lui-même : & je crois que si le conseil étoit bon avec cela il ne leur déplut pas. Duret, outre ces mêmes personnes, pouvoit encore se servir utilement du Commandeur (12) & de Dollé : c'est à quoi je le fis songer. Du Maurier n'étoit guere bien connu que de Villeroy ; avec cette protection, que je lui assurai lui suffire, en la cultivant uniquement & avec la science qu'il avoit des affaires étrangères, jointe au talent de bien parler & d'écrire encore mieux, je lui fis voir qu'il obtiendrait facilement de la Reine & du favori quelque emploi honorable. Ce que j'ajoutai de plus à Murat, qui étoit particulièrement responsable de sa conduite à ce secrétaire d'état, fut de lui recommander mes intérêts à la cour, mais sobrement, & après qu'il en auroit obtenu la permission de Villeroy. La Clavelle étoit un esprit délié & flatteur : je lui garantis la réussite de tout ce qu'il entreprendroit auprès des Ministres, & même de d'Escures, qui pouvoit plus que personne lui barrer son chemin dans les fonctions de sa charge. La

(12) Noël de Sillery, Frere du Chancelier.

place de la Font l'affujettissant particulièrement à toutes les volontés de la Reine , ou plutôt de la Conchine , il n'avoit qu'un conseil à suivre , que je lui donnai. Celui que je donnai à Renouard, fut de ne chercher de recommandation dans sa chambre , que le besoin où il pouvoit mettre tous ses confreres de lui, par les qualités de son esprit : je le priai de joindre à cette occupation celle de mes affaires domestiques à Paris. J'assignai à Gillot sa place auprès de mon fils, pour y tenir tout le détail de l'artillerie dans le bon ordre où je le laissois. Je donnai de même à tous les autres avis que je crus convenables à leur petite fortune ; & je fis convenir ceux qui me parurent y apporter quelque répugnance , que j'avois eu égard sur-tout à la nécessité , qui les contraindroit tôt ou tard d'agir comme je leur avois prescrit : ce que j'accompagnai d'un compliment & d'un ordre obligeant, qui leur parurent si bien partir du cœur , qu'ils se rendirent à mes raisons ; & aucun d'eux ne s'en est repenti. Je ne voulus pas pour cela me passer entierement de secrétaires ; mais n'étant plus besoin pour

cet office de gens en place , à un homme qui venoit de cesser d'y être lui-même , je choisis deux hommes nouveaux , dont l'un des principaux soins , dans un cabinet désoccupé de toute affaire d'état , furent les mémoires que je donne ici.

1611.

Cela fait, & ensevelissant pour jamais tout ce qu'un autre en ma place auroit pu former de désirs & d'espérances, de regrets & de ressentimens , je dis un adieu éternel à la Cour, avec la même froideur , je puis le dire , qu'un homme pour lequel elle n'auroit pas été pendant si long-tems un théâtre de gloire & de bonheur (13). J'avois perdu du

(13) » Bien que ce
» coup ne le prit pas à
» l'imprévu , & qu'il le
» vit venir de loin , il
» ne put toutefois com-
» poser son esprit , en
» sorte qu'il le reçut avec
» foiblesse. Il céda , par-
» ce qu'il falloit obéir ;
» mais ce fut avec plain-
» tes : & sur ce que la
» Reine lui fit dire qu'il
» lui avoit plusieurs fois
» offert de se démettre
» de ses Charges , il
» répondit qu'il l'avoit
» fait , ne croyant pas

» qu'on dût le prendre
» au mot , &c. » *Histoire de la mere & du fils.*
» *Ibid* , pag. 131. Cet E-
»crivain ajoute plusieurs
» autres traits , avec le
» même mépris de M. de
» Sully ; mais aux raisons
» que nous avons déjà ap-
» portées de récuser son
» témoignage , il faut ajou-
» ter que c'est le seul qu'on
» voye qui en ait parlé en
» ces termes.

» Le Samedi 5 (Fé-
» vrier) M. de Sully
» sort de Paris , rend le

1611.

même coup, un Roi mon bienfaiteur & mon appui, ma fortune, mes amis & ma faveur. Cette perte coûte ordinairement à ceux qui la font, tant d'autres disgrâces, qu'elle ne leur paroît à la fin, que la moindre partie de leur malheur. Si ce surcroît d'infortune est presque toujours, comme on n'en peut douter, l'effet des inimitiés particulières, personne ne paroïssoit plus exposé que moi à les subir. Cependant on trouvera dans l'histoire peu d'exemples de Ministres & de favoris disgraciés, aussi ménagés & même aussi honorés & respectés dans leur chute : c'est que quelquefois la faveur publique se met en la place de la faveur particulière, pour soutenir ceux qui ne sont que malheureux. Lorsqu'elle ne forme pas un contre poids assez fort pour faire pencher la balance de leur côté, c'est que ces prétendus opprimés ont toujours quelques endroits plus foibles par où on les attaque, & par où ils ont de la peine à se défendre; car la probité & l'innocence reconnues,

» brevet de cent mille » teur & sa fierté, &c.»
 » écus. Madame de Sully *Journal de l'Etoile, ibid.*
 » lui reproche sa hau- *pag. 257.*

trionphent toujours de l'envie, lors même que l'envie paroît triompher d'elles. Mes ennemis (car j'ose me faire l'application de cette maxime) n'affouvirent donc que la plus petite partie de leur rage contre moi, parce que leur victoire étoit un de ces succès honteux qu'on croit devoir cacher, & dont la jouissance n'est pas tout-à-fait sans remords, & leur contentement n'empêcha aucun des bons François, à qui toutes les occasions de s'acquitter envers la mémoire du feu Roi étoient précieuses, de combler d'honneur un homme, qui ne songeoit qu'à gagner obscurément le lieu de son exil. Je fus accompagné, en sortant de Paris, de plus de trois cens chevaux.

Ce n'étoit pas pendant que je serois présent, & en situation de me défendre, que je m'attendois à avoir à repousser les principaux traits que mes ennemis me réservoient. L'envie est une passion que la lâcheté ne caractérise guere moins que la noirceur. Je m'étois toujours douté qu'ils profiteroient avec avidité des avantages que donne l'absence. En effet, je n'avois encore fait à Sully qu'un séjour de

1611.

quelques jours, qu'il me revint de toutes parts, que la Cour se remplissoit de bruits qui tendoient, non seulement à donner la plus sinistre impression de ma conduite dans les affaires publiques, mais encore à la rendre assez suspecte, pour donner du moins quelques couleurs aux poursuites criminelles, dont la honte & la peine étoient tout ce que mes ennemis souhaitoient de me faire essuyer (14). Je pris dans cette occasion le parti qu'il me semble que tout homme sage doit prendre; c'est celui de désarmer l'envie par la voie la plus courte, en empêchant par de fréquentes lettres, l'esprit de leurs Majestés de se prévenir à mon désavantage.

Dans la première que j'écrivis séparément au Roi & à la Reine, je me

(14) » Sa retraite » grand sujet, n'étant
 » n'est pas plutôt faite, » pas raisonnable de mal-
 » dit l'Histoire de la me- » traiter un persona-
 » re & du fils, *ibid.* » ge, dont les services
 » pag. 128, que plusieurs » avoient été avantageux
 » se mettent en devoir » à la France, sans au-
 » de poursuivre la vic- » tre prétexte, que par-
 » toire contre lui, pour » ce qu'étant utile au
 » avoir ses dépouilles.... » public, il l'avoit été
 » Mais enfin la Reine » à lui-même,
 » changea d'avis, avec

plaignis des mauvais desseins qu'on formoit contre moi. J'offris de justifier ma conduite par toutes sortes de moyens, & même, s'il le falloit, par des services nouveaux; & après les assurances les plus fortes d'obéissance, de fidélité & d'innocence, je représentai plus hardiment à leurs Majestés, que si elles en étoient aussi persuadées qu'elles m'avoient donné sujet de le croire, je m'en appercevrois aux ordres qu'elles auroient la bonté de donner, pour l'accomplissement de différentes promesses qui m'avoient été faites, soit par rapport à mes charges, soit au sujet des gratifications que le Roi m'avoit accordées. C'est que le premier artifice de mes adversaires avoit été d'en différer, & ensuite de chercher à en empêcher tout-à-fait l'exécution; c'étoient autant de preuves qui déposeroient trop fortement en ma faveur, pour oser rien entreprendre tant qu'elles subsisteroient; & cette même raison m'engageoit à en presser l'effet.

La réponse que me fit la Reine fut telle que je pouvois la souhaiter. Elle m'y marquoit, que les services passés

& mes dispositions présentes étoient si connus du Roi & d'elle, que rien ne feroit capable de donner la plus légère atteinte à leurs sentimens à mon égard; qu'elle ne s'étoit pas encore apperçue que personne cherchât à les altérer; mais qu'en tout cas on n'y feroit que de vains efforts. Elle m'assuroit que ce n'étoit point par l'effet d'aucune mauvaise volonté, mais du hafard tout seul, qu'il s'étoit rencontré quelques petites difficultés dans l'exécution des conventions entre S.M. & moi; mais qu'elles feroient fidèlement observées. Cette lettre est datée du 7 Mars de cette année.

Je ne tardai pas à en renvoyer une beaucoup plus longue à la Régente, dont je ne me crois point dispensé de rendre compte, parce que ce qui y est énoncé sur mes dispositions intérieures, est véritablement conforme à l'état où je me trouvois, à la sortie du tumulte des affaires. Je commençois par y rappeler à cette Princesse la profession ouverte que j'avois toujours faite d'attachement à sa personne, & les témoignages que j'en avois donnés depuis, & même

avant son mariage : sur quoi je lui particularisois certaines circonstances , où je m'étois fait reprocher par le feu Roi son époux , de la soutenir contre lui dans des choses où je croyois travailler également pour tous les deux ; ce qui me conduisoit à un éloge des bonnes qualités de la Régente , sur lesquelles je fondeis l'opinion où je paroissais être dans cette lettre , qu'elle n'avoit aucune part aux persécutions qu'on me suscitoit à la Cour.

1611.

Cet article , pour lequel seul toute la lettre étoit faite , y étoit traité fort au long. Je m'y montrois parfaitement instruit , soit des discours désavantageux auxquels on donnoit cours contre moi à la Cour , soit des obstacles qu'on apportoit sans cesse à terminer mes affaires particulières , soit enfin des passe-droits qu'on se proposoit de me faire dans les charges dont on n'avoit pu me dépouiller. Je prenois droit des bonnes intentions , où je supposois qu'étoit toujours cette Princesse à mon égard , sur les paroles & les assurances réitérées qu'elle m'en avoit données ; je prenois , dis-je , droit de

1611.

tout cela , de lui porter mes plaintes contre ceux qui sçavoient rendre inutile la bonne volonté de leurs Majestés pour moi. J'y insistois particulièrement sur le bon traitement que devoit me procurer ma facilité à me rendre à des arrangemens dans lesquels j'avois sacrifié mon intérêt au bien de la paix , lorsqu'il m'eût été d'autant plus facile de disputer le terrain , que la connoissance presque publique des motifs qui faisoient agir mes adversaires , me donnoit toutes sortes d'avantages sur eux. J'exposois ici sommairement les principaux points de ma gestion , & une partie des biens que mon travail & ma peine avoient procurés au Royaume , jusqu'en l'année 1610 , où j'avois vu renverser les mesures que j'avois prises pour tenir les choses dans leur premier état. Je laissois au tems à montrer auxquels de mes ennemis ou de moi , le Royaume auroit les plus grandes obligations.

Je ne négligeois pas d'entrer à cette occasion dans quelque détail , au sujet de ce que mes ennemis répandoient de plus spécieux contre moi. Je montrois combien c'étoit un langage

ridicule dans leur bouche , que toutes leurs déclamations contre les richesses que j'avois acquises pendant ma faveur , eux , qui secrettement me ta-
xoient d'avoir été assez mal-habile-homme , pour avoir peu profité de la plus belle occasion du monde , & qui se proposoient bien de ne pas suivre mon exemple. Les bornes d'une lettre ne permettant pas une preuve com-
plette , je me réduisois sur ce point , à faire remarquer à la Régente , qu'il m'étoit aisé de prouver que ces biens qu'on me reprochoit , n'étoient que l'effet , ou d'un bon ménage , ou des libéralités d'un maître trop généreux , pour laisser sans récompense les peines d'un ministre , livré infatigablement à un travail qu'il n'étoit pas ordinaire de voir prendre à des Surintendans (15) ;

(15) » Il se retira » teres , il ne sçauroit
 » chargé de biens que » soutenir qu'elles lui
 » le tems auquel il avoit » ayent été utiles , sans
 » servi , lui avoient ac- » l'être beaucoup à l'E-
 » quis. . . . On peut dire » tat ». *Histoire de la*
 » avec vérité , que les » mere & du fils , *ibid.*
 » premieres années de ses » pag. 128. Un seul té-
 » services furent excel- » moignage d'un ennemi ,
 » lentes ; & si quelqu'un » tel qu'est l'Auteur de
 » ajoute que les dernie- » cette Histoire , en vaut
 » res furent moins aus- » mille autres,

1611.

qu'il suffisoit que je n'eusse rien reçu que de mon maître, & qu'il ne m'eût formellement obligé d'accepter; ce que je pouvois justifier aussi clairement, que l'emploi que j'en avois fait; que je dénois ceux qui alloient me succéder, d'en faire un jour autant: qu'au reste, je pouvois dire, sans affecter ni vanité, ni dépit, que je regardois comme véritablement fait à l'état, tout le mal qu'ils avoient cru me faire aujourd'hui; que je n'avois jamais désiré de continuer à conduire les finances du Royaume, que pour le bien des finances elles mêmes; que devant avoir pour Juges de mes actions leurs Majestés; c'est-à-dire; des personnes équitables, & disposées à ne me fermer contre mes ennemis aucune des voies de la justice, le repos dont j'allois jouir, cessoit de me présenter rien de dangereux; que j'avois au contraire sujet de le trouver d'autant plus doux, qu'il commençoit à convenir à mon âge, & qu'il ne seroit troublé par aucun reproche, ni par aucun remords.

Sur la fin de cette lettre, qui étoit remplie par ~~intervalles~~, d'offres de

services, d'assurances de fidélité, & de toutes les marques de respect & d'obéissance que je devois à la Reine, je lui marquois, que je ne voulois point partir pour mon Gouvernement, où des affaires m'appelloient, sans l'en avertir, & prendre ses ordres, & que si elle croyoit que je pusse lui être utile dans l'assemblée des Protestans à Châtelleraut, où j'étois invité, je m'y trouverois avec les mêmes dispositions à la servir, que j'y avois servi le feu Roi. Telle étoit, à peu près, la teneur de cette lettre, qui est fort longue, & à laquelle la Régente répondit par une autre du 24 Avril, aussi à peu-près dans les mêmes termes, qu'elle avoit répondu à la précédente. Elle me laissa libre d'aller en Poitou, ou à l'assemblée de la Religion, & de m'y comporter comme je le jugerois à propos; connoissant mieux que tout autre, ce sont ces paroles, combien je pouvois être utile au service du Roi, dans ces deux endroits.

Mais ce qui acheva de m'assurer contre tous les revers, c'est que Sa Majesté voulant marquer publiquement,

1611.

que tous les efforts de mes ennemis ; loin de l'avoir fait changer de sentimens à mon égard , l'avoient confirmée de plus en plus dans les siens ; elle m'accorda une augmentation de pension considérable , dont le brevet me fut expédié , quelque peu moins d'un mois après la datte de sa dernière lettre. Cette augmentation est de vingt-quatre mille livres , en sorte que tout compris , mes pensions monterent depuis ce tems-là à quarante-huit mille quatre cens livres. Le brevet portoit , qu'elle avoit commencé à courir du premier Janvier de la présente année , quoiqu'il fut daté du 20 Mai , & que Sa Majesté avoit cru devoir me l'accorder , tant pour reconnoître les services que j'avois rendus au feu Roi , qui y étoient décorés des termes de grands , fidèles , agréables & recommandables , que pour me donner le moyen de les continuer encore.

Je ne me crois pas dispensé pour cela , de fournir ici la preuve de celui des articles de la lettre précédente , qui regarde mes biens. Un Surintendant des finances , & tout particulier qui a eu en maniement les deniers du

Royaume , devient dès-là comptable de toutes ses actions au public. Je voudrois même pouvoir lui rendre compte de mes plus secrets sentimens , parce que je me suis toujours étudié à les rendre tels , que leur connoissance non-seulement ne donnât aucune prise contre moi , ce qui est d'obligation indispensable à tous les hommes ; mais encore qu'ils pussent devenir en quelque sorte dignes de servir de modèle à ceux qui se trouveront après moi avoir les mêmes engagemens à remplir. Heureux , si je voyois lieu à espérer que ce modèle dût être un jour effacé par un autre plus parfait ! Je vais donc , suivant le plan que j'ai commencé plus haut , continuer à donner une idée si précise de l'état de mes affaires domestiques , que tout le monde pourra se faire fort après cela , de le connoître comme moi-même. Afin même d'épargner à mes lecteurs , la peine de rapprocher de trop loin la suite d'un calcul interrompu , & qu'ils puissent tout voir d'un coup d'œil ; je ne ferai pas de difficulté de reprendre tout ce que je puis avoir répandu en différens endroits de ces mémoires , & de com-

1611.

mencer par un état juste de tous mes biens , selon l'ordre du tems où me sont venues les charges qui m'en ont donné la meilleure partie (16).

Je fus en premier lieu revêtu par Henri le Grand , dans le tems qu'il n'étoit encore que Roi de Navarre , de la charge de son Chambellan ordinaire, avec celle de Conseiller de Navarre, dont les gages réunis , étoient de deux mille livres. Celle de Conseiller d'état qu'y joignit ce Prince , devenu Roi de France , avoit pareille attribution ; laquelle avec une pension de trois mille six cens livres pour laquelle je fus couché sur l'état , composa la somme de cinq mille six cens livres , dont

(16) Le Mémoire suivant est une réponse sans réplique à une calomnie répandue contre le Duc de Sully , & qu'on trouve dans l'Histoire de la mere & du fils , pag. 130. exprimée en ces termes.

» Qu'au reste , s'il avoit
» bien fait les affaires du
» Roi en son administration , il n'avoit pas
» oublié les siennes , ce
» qui paroissoit d'autant
» plus clairement , qu'é-
» tant entré avec six mil-

» le livres de rente en
» sa Charge , il en for-
» toit avec plus de cent
» cinquante mille livres ,
» ce qui l'avoit obligé à
» retirer de la chambre
» des comptes la déclara-
» tion de son bien ,
» qu'il avoit mise au
» Greffe , quand il entra
» dans les Finances ; afin
» qu'on n'eût pas de quoi
» justifier par son pro-
» pre seing , qu'il eût
» tant profité des de-
» niers du Roi. »

mon

mon revenu se trouva augmenté. Le 1611.

produit de ma compagnie d'hommes d'armes étoit de quatre mille livres. Le Roi m'ayant ensuite fait expédier deux brevets ; l'un , de Conseiller au Parlement , sans gages , & l'autre , de Conseiller de ses finances ; l'état de mes pensions fut augmenté à cette occasion , de trois mille six cens livres. Lorsque Sa Majesté jugea à propos de fixer les gratifications , pensions , dons , &c. qu'elle vouloit bien m'accorder comme Surintendant des finances , à une somme qui demeurât toujours la même , & qui comprît tout en un seul article ; cette somme , qui étoit de vingt mille écus , faisoit un surcroît de dix mille huit cens livres de revenu annuel pour moi. Joignons à cela les produits de toutes mes autres charges & dignités. La charge de Grand-Voyer de France & de Voyer particulier de l'Isle-de-France , me rapportoit dix mille livres. Celle de Grand-Maître de l'Artillerie , compris gages , émolumens , profits & pensions y attachées , vingt-quatre mille livres. J'ai toujours renfermé sous un même article , le gouvernement de Poitou ,

1611.

la surintendance des bâtimens , celles des fortifications , Ports , &c. pour la somme de dix-huit mille livres. Les gouvernemens de Mantes & de Gergeau, douze mille livres. La compagnie des gendarmes de la Reine, dont j'étois Capitaine - Lieutenant , cinq mille livres & la Capitainerie de la Bastille, deux mille deux cens livres. Tous ces articles rassemblés, composent la somme de quatre-vingt-dix-sept mille deux cens livres de revenu.

Voilà ce que j'avois déjà marqué plus haut , & voici ce qu'il faut y joindre. Quarante-cinq mille livres de biens d'Eglise , dont Sa Sainteté elle-même trouvoit si peu mauvais que je jouisse, sous le nom emprunté de quelques ecclésiastiques , qu'ordinairement elle en expédioit les bulles *gratis*, lorsqu'elle sçavoit que les abbayes dont on lui demandoit la collation , étoient pour moi. Je ne perdis rien de ce revenu , lorsqu'il fut décidé que l'on retireroit tous les biens ecclésiastiques des mains des Protestans , parce que les bulles des Papes qui exprimoient cette disposition , permettoient aux ecclésiastiques qui en étoient pourvus,

d'en donner une récompense , qui excédoit quelquefois l'équivalent. Un second article , est celui de mes biens propres , en fonds de terre & autres , que je crois estimer au juste , en les mettant à soixante mille livres de revenus. Ces deux dernieres sommes jointes à celle de quatre-vingt dix-sept mille deux cens livres , font un total de deux cens deux mille. deux cens liv. en quoi consistoit mon revenu annuel?

1611.

Je prévien l'éclaircissement qu'on pourroit me demander , sur l'article de ces vingt mille écus en fonds de terre, & je demande qu'en premier lieu, l'on se rappelle cette espèce d'accord , fait en 1601. entre le Roi & Moi , par lequel ce Prince, qui ne me croyoit pas assez bien payé par mes gratifications & pensions ordinaires , de toutes les peines que je me donnois à son service, & qui avoit peur aussi-bien que moi , que tout ce qu'il étoit porté à m'accorder de tems en tems , en présens & gratifications extraordinaires , ne tirât à conséquence pour la suite , par l'air de profusion qu'a cette maniere de gratifier , & par la confusion qu'elle répand sur l'état de ceux qui la reçoivent.

1611.

vent, fondit encore ses dons & gratifications extraordinaires en une nouvelle somme, fixée à soixante mille livres d'extraordinaire tous les ans, qui me tinssent lieu de tout ce que je pouvois attendre de la seule bonté du Roi, dont il fut expédié des lettres patentes; afin que cette donation connue de toute la France, ne pût point un jour m'être reprochée. J'ai joui pendant huit années, de cette gratification extraordinaire, ce qui fait un produit de quatre cens quatre-vingt mille livres, dont je me suis servi, suivant l'intention de ce Prince; à faire les acquêts ci-après. J'ai fait le même usage d'une somme de cinq cens trente mille liv. provenant des quatre ou cinq articles suivans, de deniers que j'ai perçus, mais qui sont sujets à être remplacés : deux cens mille livres, du mariage de mon fils : cent mille livres, des propres de mon épouse: cent mille reçues des mains de La Borde : autant de M. de Schomberg, & trente mille d'un don fait par Sa Majesté à mon fils d'Orval (17). Ces deux sommes,

(17) François de Bé- branche des Comtes d'Or-
thune, qui a formé la val, fut Chevalier des

dis-je , qui réunies , font un million ^{1611.}
dix mille livres ; furent placées par
moi , ainsi qu'on va le voir.

J'achetai une moitié de la terre de
Rosny , deux cens dix mille liv. La
terre de Dourdan que j'achetai de San-
cy , qui la tenoit des Suisses, me coûta,

Ordres du Roi , premier
Ecuyer de la Reine An-
ne d'Autriche , Grand-
Voyer de France , Sur-
intendant des bâtimens ,
Gouverneur de Saint-
Maixant , Mestre de
Camp du Régiment de
Picardie , Lieutenant-
Général des Armées du
Roi. Après la mort de
César de Béthune son
frere de pere & de
mere , qui mourut sans
avoir été marié , les
biens & Seigneuries dont
le Duc de Sully leur
pere avoit disposé en fa-
veur de ses enfans du
second lit , comme nous
le rapporterons bientôt
ayant été réunis sur sa
tête ; ils furent érigés
en Duché-Pairie , sous
le nom de Béthune , &
cela en considération des
grands services qu'il avoit
rendus à l'Etat , & par-
ticulièrement , pour avoir
mis sur pied , à ses frais ,

un nombre considérable
de gens de guerre , In-
fanterie & Cavalerie ,
dans le besoin pressant
qu'avoit Sa Majesté ,
alors en guerre avec les
Espagnols , le Duc Char-
les de Lorraine , le Prin-
ce de Condé & autres
Sujets rebelles. C'est en
ces termes que s'expri-
ment les Lettres de cette
Erection , données à Me-
lun , au mois de Juin
1652. Le Duché de Sully
a passé à cette Branche ,
en 1730. à la mort de
Maximilien , cinquième
Duc de Sully , dans la
personne de Louis-Pier-
re-Maximilien de Bé-
thune , petit-fils de ce
François , Duc d'Orval ,
auquel il a été adjugé
par un Arrêt du Con-
seil des Dépêches , en
payant le prix à Armand
de Béthune son grand
oncle , Abbé , puis Com-
te d'Orval.

1011.

outre l'argent que me devoit Sancy ; cent mille livres , d'argent déboursé , celle de Baugy , cent vingt mille livres. J'ai eu Sully du Duc de la Tremouille , pour cent cinquante mille livres, & Villebon par décret, pour cent mille. Les trois contrats que j'ai faits avec le Duc de Nevers ; sont de deux cens dix mille livres , sçavoir , Montrond , cent mille ; la Chapelle , cinquante-six mille , & Henrichemont , cinquante - quatre mille. Enfin , j'ai encore acquis de M. le Duc de Montpensier la terre du Châtelet , pour soixante mille livres : celle de Culand , par décret , quatre-vingt huit mille , & celle Des-Is en Beauce , soixante-quinze mille. Le total de tous ces acquêts , qui est de onze cens dix-neuf mille livres surpassant comme on voit , celui des deux sommes de recette ci-dessus , de cent neuf mille livres ; cette somme se trouvera à reprendre sur les articles de recette , qui seront mis ci-après : car je veux , pour l'entiere satisfaction du Lecteur , pousser ce détail , jusqu'à lui exposer ce qu'il ne pourroit-exiger de moi , comme sortant en quelque maniere de l'objet

que je traite ; je veux dire , les différentes sommes que j'ai touchées après la mort du Roi , en récompenses de mes charges , bienfaits du Roi regnant , & autres effets : c'est pour cette raison que j'ai traité ci-dessus cet article , d'une manière si abrégée. J'en rendrai compte jusqu'au tems où je me déterminai à ne garder presque plus rien de toutes les charges que j'avois possédées.

Les trois cens mille livres , dont Sa Majesté m'avoit expédié des Lettres-Patentes , étoient en même-tems un don de ce Prince & une espèce de récompense de la Surintendance des Finances & du Gouvernement de la Bastille , que je résignois entre ses mains. Il me fit prendre soixante mille livres , de ma Compagnie de Gendarmes de la Reine , dont je refusois deux cens mille livres. Je m'accommodai avec Fourcy , de la Surintendance des Bâtimens , pour cinquante mille livres , qui fut le prix qu'y mit Sa Majesté , j'en refusois le double. On m'offrit trois cens mille livres de mon Gouvernement de Poitou : je le cédai à Rohan , qui en avoit obtenu l'agrément

1611.

du Roi , pour deux cens mille. Je perdis de la même maniere cent mille livres, sur les charges de Grand-Voyer & de Capitaine héréditaire des Canaux, navigations des rivières, &c. Les Trésoriers de France ne m'en payerent que cent cinquante mille livres. Sa Majesté me fit aussi rembourser cent cinquante mille livres pour la Terre de Dourdan, & j'accommodai encore M. le Prince, de la Terre de Villebon, dont il me promit cent cinquante mille livres, qu'il m'a effectivement payé depuis. Je destinois ces deux dernieres sommes pour la dot de ma jeune fille, plus difficile à placer que son aînée. Je joins à ces sommes, celles qui me revinrent de mes bénéfices; car je crus qu'il ne m'étoit pas moins permis d'en tirer de l'argent, qu'aux Ecclésiastiques qui les achetoient de m'en donner, & au Pape de le permettre, comme il faisoit par ses Bulles. Je pris donc sans façon une indulgence de quatre-vingt mille livres, d'un Abbé qui me fut adressé de la part de M. le Prince, pour mon Abbaye de Coulons. Béthune, qui étoit aussi bien que son fils, le plus scru-

puleux Catholique Romain que j'aye
 jamais connu , à l'ombre des Bulles , 1611.
 me retira l'Abbaye de Jard , pour
 quarante mille livres ; un Abbé , des
 amis du Duc de Rohan , celle de l'Or
 à Poitiers pour soixante-dix mille ,
 & l'Argentier Vaucemain ou plutôt
 son fils , celle de l'Absie , pour cin-
 quante mille livres. Toutes ces som-
 mes font ensemble un total de treize
 cens mille livres. Mettons de suite
 l'emploi que j'en ai fait.

J'achetai de M. de Lavardin la Terre
 de Montricoux , & celle de Caussade ,
 du sieur Palliers , pour cent soixante
 mille livres , les deux. Ma fille cadet-
 te (18) ayant , comme j'ai dit , be-
 soin d'un peu d'avantages , pour trou-
 ver un Parti sortable , à cause de quel-
 ques incommodités ; je lui donnai
 en la mariant à M. de Mirepoix ,
 quatre cens cinquante mille livres en
 espèces. Les autres frais , meubles , &
 sur-tout les pierreries , que me coûta
 ce mariage , forment encore un ar-
 ticle de plus de cinquante mille liv.
 je mets pour tout cinq cens mille li-

(18) Louise de Béthune 1620 , Alexandre de Lé-
 vis, Marquis de Mirepoix.

1611.

vres, & je dirai en passant, ce que tout le monde a sçu d'ailleurs, qu'une tendresse paternelle, qui se déclaroit par des marques si peu équivoques, n'a été payée de la part de la fille, comme de celle du gendre, que d'une insigne ingratitude. J'ai prêté à quelques villes & principalement à ceux de la Rochelle, plus de deux cens cinquante mille livres, que le siège & la prise de cette Ville & les guerres qui se sont élevées contre la Religion, m'ont presque fait perdre entièrement. Ce que j'ai prêté à différentes fois au Marquis de Rosny, ou ce que j'ai payé de dettes pour lui, monte au moins à trois cens mille livres. Les revenus que je me suis faits en Languedoc & en Guyenné, par les greffes & les rentes que j'y ai achetées, m'ont coûté de déboursé, un principal de quatre cens mille livres, & la maison que j'ai achetée dans Paris, deux cens vingt mille livres. Enfin, en calculant mes mémoires de dépense en bâtimens & autres ouvrages, en meubles, en frais de voyage & autres de cette espèce, je trouve un Capital de sept cens mille livres. La somme de

tous ces articles compose deux millions cinq cens trente mille livres : ce qui la rend supérieure au total de la recette qui la précède , de douze cens trente mille livres. Les articles suivans indiqueront d'où étoit provenu ce superflu.

1611.

On a pu remarquer presque dès le commencement de ces mémoires , que mon application à l'œconomie domestique , me la fit mettre en usage jusques dans une partie , qu'on en croit naturellement exceptée ; je veux dire dans les profits militaires qu'on fait , soit sur des prisonniers , soit de la rançon ou du sac des villes prises d'assaut & dans d'autres occasions de cette nature , qu'il n'est pas besoin de détailler ici. A la paix de Vervins , je trouvai que tous ces profits , si petits en détail , qu'on ne daigne presque pas y faire d'attention , faisoient pourtant un total de cent mille livres , ou environ. La guerre de Savoye vint ensuite , qui me valut le double , en canons , armes , munitions , &c. pris sur les ennemis , pour ma portion comme grand maître de l'artillerie. Voilà donc premièrement , trois cens mille livres

de cette part. J'en trouve autant en rassemblant le prix de tous les présens qui m'ont été faits en différentes occasions, je ne parle que de ceux que j'ai reçus comme personne publique, & dans des occurrences où il ne m'eût pas été séant de les refuser, comme dans mes Ambassades & négociations; au mariage du Roi, de la part de la Reine & du grand Duc; de celle du Duc de Lorraine & de Madame, aux nôces de cette Princesse, les premiers jours de chaque année; de la part de leurs Majestés & de la Reine Marguerite. Il auroit été ridicule de témoigner sur ces présens & sur quelques autres semblables, la délicatesse que je monstrois pour tous ceux qu'on vouloit me faire avec quelque motif d'intérêt. Je dirai pourtant, que j'eus encore le scrupule de ne vouloir rien toucher de cette manière, sans que la chose donnée fût exprimée dans un brevet que je priois Sa Majesté de me faire expédier pour chacun de ces dons; lesquels, pour être en pierreries & en bijoux, n'en ont pas moins composé une somme de cent mille écus. Je revendis la terre de Dourdan cent

cinquante mille liv. avant la fixation de mes gratifications à vingt-mille écus, dont j'ai parlé & qui n'arriva que depuis 1601. Le feu Roi n'écoulant que son grand cœur & l'amitié dont il m'honorait me fit accepter plusieurs autres dons, qui n'ont point encore trouvé leur place jusqu'ici, & que je ne crois pourtant pas moindres de deux cens mille livres. Enfin, depuis que mon revenu annuel fut devenu aussi considérable qu'on vient de le voir, il n'est pas étonnant que la maxime que j'ai toujours suivie, qu'il ne faut jamais dépenser son revenu en entier, m'ait encore jetté au bout de quelques années, une somme assez considérable. Si on la suppose de trois cens cinquante mille livres, toutes mes dépenses domestiques remplies; cette somme ajoutée aux quatre précédentes, fera à peu près celle que nous cherchions, de douze cens & tant de mille livres : ce qui mettra une égalité parfaite entre la recette & la dépense. Je crois inutile de répéter ce que j'ai pu dire ailleurs de la dépense courante de ma maison.

Ce que je vais dire des arrangemens

de biens & des tranſactions que je fis avec M. le Prince , pourra n'être regardé que comme de ſimple curioſité, je n'ai pas voulu l'omettre ; parce que ce n'eſt point m'éloigner du ſujet que je viens de traiter. Lorſque la guerre contre la religion vint à ſe rallumer ſous le nouveau regne , M. le Prince cherchant à m'éloigner de ſes gouvernemens , où j'avois d'aſſez belles terres & mêmes quelques maiſons aſſez fortes , me fit propoſer de les lui vendre toutes. Je craignis que ſi je le reſuſois , le tems & la guerre ne lui fourniſſent deux prétextes de m'en chaffer, que la force auroit fait trouver bons. Je ſçavois que ſes conſeils n'avoient pas peu contribué au parti qu'on venoit de prendre contre nous , & l'on m'avertit qu'il ſongeoit encore à faire pis à mon égard. Je l'accommodai des Terres de Villebon , Montrond , Orval , Culand & le Châtelet , d'autant plus volontiers , qu'avec cela il m'en faiſoit offrir plus qu'elles ne m'avoient coûté , & plus qu'elles ne valoient en effet. Le contrat fut donc paſſé entre nous moyennant douze cens mille livres , pour ces cinq terres , ce qui à

la vérité n'étoit pas de l'argent comp-
tant ; mais il ne m'en coûtoit pas
beaucoup d'attendre quelque tems la
commodité de M. le Prince.

1611.

Ce que je n'attendois pas ; c'est
qu'au bout d'un certain tems , ce Prin-
ce imagina , comme un moyen facile
d'acquitter tout d'un coup & prin-
cipal & arrérages , de demander au
Roi la confiscation de mes biens , pro-
cédé , que la guerre rendoit assez com-
mun alors, Sa Majesté me fit encore la
grace de se souvenir de moi en cette
occasion & de rejeter avec une espé-
ce d'horreur , une si lâche priere. La
paix vint à se faire avec cela , & M.
le Prince se vit bien obligé d'entrer en
compte avec moi. Son appetit s'étoit
accru de la Terre de Baugy , qu'il fallut
encore lui céder , comme toutes les
autres ; afin que par aucun côté je ne
fusse plus son voisin. Il s'étoit dégoûté
de la Terre de Villebon , il me rendit
cette derniere & y joignit celle de
Muret , autrefois possédée par une
Jeanne de Béthune , pour faire un
équivalent à la Terre qu'il convoitoit
avec passion. On trouva que l'échange
ne m'étoit pas désavantageux , & cette

1611.

maniere de s'acquitter par des échanges, ayant plu à ce Prince, il me céda les unes après les autres, pour le prix de ses contrats avec moi, les Terres de Nogent, Montigny, Charrond, Vitray, le Marquisat de Conty; Breteuil, Francatel & Falaise, subrogés aux mêmes droits que mes Terres échangées; le principal desquels étoit à mes yeux celui que me donnoient les Lettres-Patentes du Roi, de les appeller un bien que je tenois des libéralités & par une disposition formelle du Roi mon Maître (19). Voilà comment je sortis du Procès avec M. le Prince.

Au reste, c'est une double injustice à ce Prince de chercher à m'enlever mon bien, par la voye de la confiscation. J'ai vu passer des tems bien malheureux, depuis la mort du

(19) Parmi les Papiers qui renferment les preuves de ce que M. de Sully rapporte de ses démêlés avec M. le Prince de Condé, que M. de Duc de Sully d'aujourd'hui m'a fait l'honneur de me communiquer, je trouve deux Lettres, qu'on ne sera pas fâché de voir insérées ici, l'une est de M. le Prince de Condé, au premier Duc de Sully: l'autre, de M. le Prince de Conti, à M. le Marquis de Béthune (Maximilien Alpin) Grand-Pere de M. de Sully vivant.

Roi. Mon cœur a été sensiblement pénétré de la guerre que j'ai vu s'allumer contre ceux de ma Religion. Mille motifs d'y prendre part se présentent à moi, pour peu que j'eusse eu de disposition à m'étourdir moi-même. J'ai résisté courageusement à cet appas, je n'ai donné aucun sujet au Roi de me regarder comme Rebelle, ou Partisan des Rebelles. J'ai obéi ponctuellement à tous les commandemens de Sa Majesté, je me suis rendu près d'Elle toutes les fois qu'Elle a paru le souhaiter. Enfin j'ai eu le bonheur d'être demeuré toute ma vie, aussi fidèle aux promesses que

1611.

*Lettre de M. le Prince de
Condé à M. le Duc
de Sully.*

Monsieur, j'espère d'avoir l'honneur de vous voir bientôt. Par ce porteur seulement vous sçauvez le pays & les conditions d'icelle. Vous connoîtrez aussi par mes procédures, combien je désire le service du Roi & le bien public, & votre particulière amitié, que je chéris passionnément, je vous supplie d'en faire

état assuré. Je me dispose, suivant ma promesse & la vôtre, d'achever notre marché pour Villebon, & vous ferai sçavoir (avec supplication de vous y trouver à cet effet) le lieu où je pourrai avoir l'honneur de vous entretenir. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble
Cousin & Serviteur,
HENRI DE BOURBON.

1611. j'avois faites au Roi mon Bienfaiteur ,
qu'aux devoirs d'un bon Citoyen.

*Lettre de M. le Prince de
Conti , à M. le Mar-
quis de Béthune.*

Monsieur , je suis ex-
traordinairement pressé
par M. le Comte d'Orval , de consentir à l'ac-
commodement qu'il veut
faire avec M. le Vicomte
de Meaux , pour la Ter-
re de Chanrond ; & il
m'offre même les sûretés
pour me décharger de la
garantie à laquelle feu
M. mon pere s'étoit
obligé. Néanmoins , je
ne lui ai pas voulu don-
ner aucune parole , après
celle que j'ai donnée à
Madame votre belle-me-
re , de ne rien faire de
cette affaire , sans vous
en avoir donné avis. Et
comme il est juste toute-
fois pour les uns & pour
les autres , que cette
affaire soit réglée , &
qu'on en sorte le plutôt
qu'il se pourra ; j'ai bien
voulu remettre mes inté-
rêts entre les mains de
M. le Comte de Béthu-

ne , votre parent , com-
me je vous supplie d'en
vouloir user de même ,
& de vous soumettre à
ce qu'il ordonnera. M.
le Comte d'Orval & le
Vicomte de Meaux sont
contens de lui remettre
leurs intérêts , & d'en
passer par son sentiment.
Je ne fais pas de doute
que vous ne preniez ce
parti-là : car autrement ,
je ne pourrois me défen-
dre de prendre le biais
qu'on me proposeroit ,
en y prenant mes sûre-
tés. Je vous exhorte de
tout mon cœur à ne faire
aucune difficulté d'en-
trer dans cet accommode-
ment. Cependant je suis
avec beaucoup de pas-
sion ,

MONSIEUR ,

Votre très-affectionné
à vous faire service ,
ARMAND DE BOURBON

*De Tolose , ce 19 Octo-
bre 1659.*

Fin du vingt-neuvième Livre.



MÉMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE TRENTIÈME.

*Où l'on expose le Projet politique ,
appellé communément le grand
dessein de Henri IV.*



E devant être question dans tout ce Livre , que de Plans & de Projets politiques , pour le Gouvernement de la France & de toute l'Europe ; il me semble que je puis le commencer par des réflexions plus générales sur cette Monarchie & même sur l'Empire Romain , des débris duquel on sçait qu'elle a été formée , aussi bien que

toutes les autres Puissances qui composent aujourd'hui le Monde chrétien.

Lorsqu'on se représente tous les états par lesquels Rome a passé, depuis l'an du monde 3064. qui est celui de sa fondation (1); son enfance, son adolescence, sa virilité, sa caducité, sa décadence & enfin sa ruine; ces vicissitudes, qui lui sont communes avec les grandes Monarchies qui l'ont précédées, feroient presque croire que le tems dispose & se joue des Empires, comme il fait de toutes les autres parties de la Nature. Peut-être même que portant cette idée plus loin, on découvroit que le cours des uns, ainsi que celui des autres, est sujet à être troublé par certains mouvemens extraordinaires, que rien n'empêche d'appeller des maladies épidémiques, qui fort souvent prématurent leur destruction, & dont la guérison devenue plus facile par cette découverte, pourroit les sauver du moins de quelques-unes de ces crises, qui leur sont si funestes.

(1) Le sentiment le plus reçu aujourd'hui, est celui de Varron, qui place le tems de la fondation de Rome, près de deux cens ans plus tard.

Mais si nous voulons nous attacher à des causes plus naturelles & plus sensibles , de la chute de cet empire si vaste & si formidable , nous les aurons bien-tôt trouvées dans le changement des loix & des mœurs , auxquels il devoit son agrandissement , dans le luxe , l'avarice & l'ambition , enfin dans un autre motif , dont l'effet ne pouvoit guère être prévenu par aucune prudence humaine , je veux dire dans l'irruption de ces flots de peuples barbares , Goths , Vendales , Huns , Hérules , Rugiens , Lombards , &c. qui lui donnerent les uns après les autres & souvent tous ensemble , de si furieuses secousses qu'il en fut enfin renversé. Rome fut saccagée trois fois par ces barbares : (2) en 414. sous Honorius , par Alaric , chef des Goths : en 459. par Genferic , Roi des Vendales , sous Martien , & en 546. sous Justinien , par Totila & les Huns. Mais s'il est vrai que dès-lors cette ville n'étoit

(2) Cest trois époques & la troisieme en 552. ne sont pas tout-à-fait justes. La premiere est en 410. au lieu de 414. La seconde , en 455. ou 456. sous Tèjas , Successeur de Totila , & dernier Roi des Goths. Le pillage dura pendant quarante jours.

plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été, s'il faut la regarder comme déchue de l'empire du monde, lorsque sa foiblesse & les abus de son Gouvernement, faisoient regarder cet événement, non plus simplement comme inévitable, mais comme très-proche, & déjà arrivé en partie, l'époque de sa chute pourroit-être marquée longtemps avant le regne de Valentinien III. auquel c'est faire grace, que de le nommer le dernier Empereur d'Occident: (3) plusieurs des Empereurs auxquels il succéda, n'ayant été, à parler juste, que des tyrans, qui déchiroient cet empire entr'eux, & en laissoient aller les lambeaux aux barbares, à qui leurs conquêtes y donnoient le même droit.

Rome vit pourtant encore briller par intervalles, quelques lueurs de rétablissement. La plus sensible fut le regne du grand Constantin, dont les victoires redonnerent un seul chef à

(3) Il seroit injuste de refuser le nom d'Empereur d'Occident à Valentinien III. à Honorius, &c. Il ne faut pas prendre à la rigueur les expressions dont se sert ici notre Auteur, mais seulement, dans le sens d'un Empire affoibli, & qui touche au moment de sa chute.

tout ce corps : mais il fit lui-même , sans y penser , pour la destruction d'un ouvrage qui lui avoit tant coûté , beaucoup plus que n'avoit pu faire toute la mauvaise conduite de ses prédécesseurs , lorsqu'il imagina de transporter tous les droits de Rome à sa nouvelle Constantinople ; & il acheva de rendre cette erreur sans remede , en partageant également son empire entre ses trois enfans. Théodose , qui heureusement , ou par un effet de sa grande valeur , se retrouva dans la même circonstance que Constantin , n'auroit peut-être pas fait la même faute , mais l'exemple avoit pris force. D'un seul empire la nécessité l'obligea à en faire deux. Arcadius eut l'Orient , & Honorius l'Occident , & depuis ce tems-là , il n'y eut plus ni espérance , ni occasion de les réunir.

Dans l'ordre des choses naturelles , la destruction de l'une servant à la production d'une ou de plusieurs autres , à mesure que les parties de l'empire d'Occident les plus éloignées s'en détachent , il s'y élevoit des Royaumes , qui pourtant ne portèrent pas tout d'abord ce nom. Le plus ancien

de tous sans contredit, puisqu'on peut faire concourir sa naissance avec la huitième année de l'Empire d'Honorius, est celui qui fut fondé dans les Gaules par les François; ainsi nommés de la Franconie, d'où les Gaulois des environs de la Moselle les appellerent, pour leur aider à se délivrer de l'oppression des armées Romaines. La coutume de ces Francs, ou François, étant de donner le nom de Roi à celui qu'ils choisissent pour leur commander, si le premier & le second de ces chefs ne l'ont pas porté, il est certain du moins que le troisième, qui est Mérovée, & encore plus Clovis, qui fut le cinquième, en furent revêtus, (4) & quelques-uns d'eux le soutin-

(4) Toute cette critique est assez juste. Long-tems avant l'année 445. ou, selon les PP. Petau & Sirmond, Clodion s'établit le premier en deçà du Rhin, par la prise de Cambrai, &c. & dès le regne de Valentinien II. les Chefs des Francs ont porté le nom de Rois. L'habitation de ce peuple au-delà du Rhin, a commencé

vers le milieu du troisième Siècle, & s'étendoit environ depuis le Texel jusqu'à Francfort. Ce soulèvement d'une partie des Gaules contre les Romains arriva en 434. la douzième année du regne de Valentinien III. Et l'opinion de l'Auteur sur l'établissement des Francs dans les Gaules, est confirmée par un sçavant Académicien, qui
rent

rent avec tant de gloire , enir autres Pepin & Charles Martel , auxquels on ne peut le refuse frans injustice , que Charlemagne , leur digne héritier , parvint jusqu'à faire revivre dans la Gaule une image imparfaite , à la vérité , de cet empire d'Occident , alors éteint , avantage , auquel contribuoit naturellement une multitude infinie d'habitans très-propres à la guerre , & une grande fertilité pour tout ce qui sert aux différends besoins des hommes , jointe à une extrême commodité pour le commerce , la situation de la France la rendant le centre de quatre principales dominations de la chrétienté , l'Allemagne , l'Italie , l'Espagne & la Grande-Bretagne avec les Pays-Bas.

Disons un mot sur chacune des trois races , qui composent la suite de nos Rois. Je ne vois dans la premiere , que Mérovée , Clovis I. & Clotaire II Charles Martel , Pepin le bref & Charlemagne dans la seconde , qui se soient

a répandu toutes les lumières possibles sur ce point de Critique (*veu les Gaules , tom. 1. liv. 1. M. l'Abbé du Bos*). *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie Françoisse dans les Gaules , tom. 1. liv. 1. chap. 17. liv. 2. chap. 7. & 8.*

Tome VIII.

K

tirés du Pair des Rois. Ces six ôtés de trente-cinq, que l'on compte dans ces deux races, tous les autres furent par leurs vices ou par leur incapacité, de méchans Rois, ou des ombres de Rois, parmi lesquels on peut encore distinguer Sigebert & Dagobert par quelques bonnes qualités, & Louis le débonnaire par une grande dévotion, qui n'aboutit pourtant qu'à lui faire regretter dans un cloître, la perte de sa liberté, de son Royaume & de l'empire.

Cette race Carlovingienne ayant régné obscurément, & fini de même; la Couronne passa dans une troisième, dont les quatre premiers Rois sont à mon sens, des modèles parfaits d'un bon & sage gouvernement. Le Royaume qu'ils eurent à conduire, avoit beaucoup perdu de sa première splendeur, puisque de l'immense étendue qu'il avoit eue du tems de Charlemagne, il étoit réduit à peu près aux mêmes bornes, dans lesquelles il est renfermé aujourd'hui, avec cette différence, que quand ils auroient la pensée de le rétablir, la forme de son gouvernement, qui les mettoit à la

merci des grands & du peuple , en possession de choisir & de maîtriser ses Souverains , ne leur laissoit aucun moyen d'y parvenir. Le parti qu'ils prirent , fut de condamner au silence le pouvoir arbitraire , & de faire regner en sa place l'équité elle-même , espèce de domination , qui n'a jamais excité l'envie. Rien ne se fit plus , sans y appeller les grands & les principales Villes , & presque toujours par la décision des états assemblés. Une conduite si modérée coupa pied à toutes les brigues & étouffa toutes sortes de complots , toujours fâcheux pour l'état ou pour le Souverain. L'ordre , l'économie , la distinction du mérite , une justice exacte , toutes les vertus qu'on cherche dans un chef de famille , caractérisèrent ce nouveau Gouvernement , & produisirent ce qu'on n'a jamais vû , & ce qu'on ne verra peut-être jamais , je veux dire une paix de 122. ans consécutifs. Ce que ces Princes y gagnèrent pour eux-mêmes en particulier , & que toute l'autorité de la loi salique ne leur auroit jamais valu ; ce fut l'avantage d'introduire dans leur maison l'hérédité de la

Couronne. Ils eurent encore besoin pour cela , de recourir à la précaution de ne déclarer leurs fils aînés pour leurs successeurs , qu'après avoir modestement demandé le suffrage des peuples , avoir fait précéder une espèce d'élection , & ordinairement les avoir fait sacrer de leur vivant , & asseoir à côté d'eux sur le Thrône.

Philippe II. que Louis VII. son pere fit de même sacrer & regner avec lui , fut le premier qui s'écarta de cette façon de procéder entre le Souverain & son peuple. Plusieurs victoires remportées sur les étrangers & sur ses propres sujets , qui lui firent donner le surnom d'Auguste , lui servirent à s'ouvrir un chemin à l'autorité absolue , & cette idée s'imprima ensuite si fortement dans l'esprit de ses successeurs , à l'aide des favoris , des Ministres & des principaux officiers de guerre , qu'ils crurent faire un coup de la plus profonde politique , en s'attachant à détruire des maximes , dont l'utilité pour le bien général & particulier , venoit d'être encore si bien confirmée par l'expérience , sans craindre , ou peut-être sans prévoir , tou-

tes les suites malheureuses qu'une entreprise de cette nature, contre une nation idolâtre de sa liberté, pouvoit & même devoit nécessairement avoir. (5) Il leur fut facile d'en juger, par

(5) Voici l'un des endroits qui ont donné lieu à la remarque que j'ai faite dans la Préface de cet Ouvrage, que les Compilateurs des anciens Mémoires de Sully se sont donné la liberté de mêler leur sentiment propre au sujet du Gouvernement, avec celui de l'Auteur, & de manière que ne pouvant pas facilement les séparer, ni même les bien distinguer aujourd'hui, le Traducteur se voit obligé de dire malgré lui, le pour & le contre sur la même matière. Après tout ce qu'on a vu avancer au Duc de Sully contre l'autorité populaire & l'anarchie, & en particulier contre les abus des Assemblées des Etats généraux; la contradiction seroit trop grossière que tous ces endroits pussent être de la même main que celui-ci. Il y en a deux ou trois autres semblables dans tout l'Ou-

vrage, que j'ai eu soin de marquer par des notes.

M. l'Abbé du Bos, partant du même principe que l'Auteur, en a tiré des conséquences toutes contraires, & aussi justes que celles-ci le sont peu. *Ibid.* On ne sçauroit mieux faire que de renvoyer à cet excellent Ouvrage, dont l'objet est de réfuter l'erreur, dans laquelle est tombé l'Auteur de ce morceau de nos Mémoires. » Cette erreur, dit-il, *Disc. prélim. p. 51.* » conduit à penser que » tout ce qu'ont fait les » Successeurs de Hugues » Capet en faveur de » l'Autorité royale, soit » en affranchissant les sujets des Seigneurs, » soit en mettant des » Officiers Royaux dans » tous les Fiefs de quelque dignité, soit en » ôtant aux Seigneurs le » droit de convoquer » leurs vassaux pour faire la guerre contre

les remèdes auxquels le peuple eut aussi-tôt recours, pour se soustraire au joug dont il se voyoit menacé. Jamais on obtint de lui que cette sorte d'obéissance forcée, qui fait embrasser avec plus d'avidité tous les moyens de désobéir. De-là mille guerres cruelles. Celle qui livra la France en proie aux Anglois, celles qu'on eut avec l'Italie, la Bourgogne, l'Espagne, ne peuvent-être imputées qu'aux dissensions civiles, qui les précéderent, & dans lesquelles les plus foibles étouffant la

» d'autres Seigneurs, » neuvième Siècle &
 » soit en prenant d'au- » dans le dixième. En
 » tres voies permises » effet, ces Princes,
 » aux Souverains, ait » loin de donner attein-
 » été un attentat con- » te à l'ancienne conf-
 » tre la première conf- » titution du Royaume,
 » titution de la Monar- » en recouvrant une par-
 » chie. On regarde donc » tie de leurs droits,
 » après cela comme des » n'ont fait que rétablir
 » tirans, Louis le Gros, » autant qu'ils le pou-
 » Philippe Auguste & les » voient, l'ancien or-
 » plus grands Rois de la » dre ». Ce qu'il prouve
 » troisième Race, bien » ensuite démonstrative-
 » qu'ils n'ayent fait autre » ment dans tout le Livre
 » chose que de revendi- » fixième de son Ouvrage.
 » quer les droits impres- » Voyez aussi les Mémoi-
 » criptibles de la Cou- » res de M. Fonce-magne,
 » ronne & les droits du » tant sur la Loi Salique,
 » peuple, sur les usur- » que sur la succession à la
 » pateurs qui s'étoient » Couronne, que nous
 » emparés des uns & » avons cités ci-devant.
 » des autres, dans le

voix de l'honneur & de l'intérêt de la nation , appellerent l'étranger au secours de leur liberté : triste & honteux remede, employé constamment depuis ce tems-là , & de nos jours même par la maison de Lorraine , dans une ligue , dont la Religion ne fut que le prétexte. Un second mal , qui pour paroître d'abord d'un genre différent , n'en part pas moins , selon moi , de la même source , c'est le dérèglement des mœurs , la soif des richesses , la manie d'un luxe monstrueux , causes & effets tour-à-tour , ou tout à la fois , ds nos miseres.

Voilà quelles ont été les variations de notre malheureuse politique , soit quant à la forme de gouverner , successivement assujettie à la volonté du peuple , du soldat , des grands , des états , des Rois , soit quant à la personne même de ces derniers , dépendante , élective , héréditaire , absolue.

On a vu d'avance dans ce tableau , quel jugement on doit porter sur la troisième race de Nos Rois. Nous trouvons mille choses à admirer dans Philippe-Auguste , Saint Louis , Philippe le-Bel , Charles le sage , Charles VII :

Louis XII. Quel dommage , que tant de vertus , ou de grandes qualités , n'ayent pas porté sur d'autres fondemens ! Qu'avec plaisir on leur donneroit de grands Rois , si l'on pouvoit se cacher que leurs peuples ont été malheureux ! Que n'y auroit-il pas à dire en particulier , de Louis IX ? Des quarante-quatre années qu'il regna , les vingt premières offrent un spectacle , qui n'est pas indigne d'être comparé avec les onze dernières de Henri le grand. Mais je crains bien que toute leur gloire ne soit détruite par les vingt-quatre suivantes , lorsqu'on y verra que des impôts excessifs , pour satisfaire une dévotion mal entendue & ruineuse , des sommes immenses transportées dans les pays les plus éloignés pour le rachat des prisonniers , tant de milliers de citoyens sacrifiés , tant d'illustres maisons éteintes , remplirent la France d'un deuil général , & tout ensemble d'une calamité universelle.

Convenons une bonne fois de principes , s'il est impossible ; & après que , sur une expérience mille fois réitérée , nous aurons regardé comme décidé ,

ce qui devoit l'être il y a long-tems , que le bonheur des hommes ne sçau- roit jamais naître de la guerre ; par- courons sur cette idée l'histoire de no- tre Monarchie. Nous passerons à Clo- vis & à ses prédécesseurs , leurs guer- res , en quelque sorte nécessaires pour le fondement d'une domination qui ne faisoit qu'éclore ; mais que dirons- nous de celles qui , pendant une espace de 160 ans entiers , agiterent les qua- tre enfans de Clovis , les quatre enfans de Clotaire II. & leurs descendans : de celles qui pendant 172 autres an- nées à commencer à Louis le Débon- naire , déchirerent le Royaume ? Le reste est pis encore. La plus légère teinture de notre histoire suffit pour se convaincre , qu'il n'y a point eu de véritable paix depuis Henri VIII. jus- qu'à celle de Vervins , & qu'en tran- chant le mot , tout ce long intervalle peut être appelé une guerre de près de 400 ans. Après , dis-je , qu'il sera demeuré constant par cet examen , que nos Rois n'ont guère jamais sçu que faire la guerre , nous leur ren- drons d'ailleurs toute la justice qui leur est dûe , mais nous nous montre-

rons un peu plus difficiles sur le titre de grands, de véritablement & en toute maniere grands Rois.

J'avoue cependant, (car il seroit injuste de ne faire qu'à eux seuls un crime, de ce qui est proprement le crime de toute l'Europe,) que plusieurs de ces Princes se sont souvent trouvés dans des circonstances, où leurs guerres étant justes & même nécessaires, elles deviennent pour eux le sujet d'une solide & véritable gloire, ou même, il ne leur en restoit point d'autre à acquérir. C'est alors que la maniere dont plusieurs de ces guerres ont été prévues, préparées & conduites, nous fera découvrir dans leur cabinet des coups de politique, & dans leur personne, des chef-d'œuvres de valeur, dignes de tous nos éloges. D'où peut donc provenir l'erreur de tant d'exploits, en apparence si glorieux, & dont pourtant tout le fruit n'a presque jamais été, que de désoler la France & l'Europe ? De l'Europe entiere, je le répète, qui ne fait qu'à peine que s'apercevoir aujourd'hui, que dans l'état où elle se trouve, où elle est même depuis plusieurs

siècles , toute entreprise par laquelle on prétendra ou l'assujettir , ou seulement augmenter trop considérablement quelqu'une de ses principales monarchies , aux dépens des autres ne peut jamais être qu'une entreprise chimérique & impossible. Aucune de ces grandes Monarchies ne sçauroit être renversée que par le concours des causes supérieures à toute force humaine. Il ne doit donc être question que de les faire subsister toutes , avec quelque égalité. Tout Prince qui pensera autrement , fera ruissseler le sang par toute l'Europe , sans pouvoir jamais en changer la face.

Lorsque j'ai remarqué que la France n'avoit plus aujourd'hui toute l'étendue qu'elle avoit au tems de Charlemagne , mon intention n'a pas été assurément de faire regarder cette diminution comme un mal. Dans le malheur inévitable d'avoir de tems en tems pour Rois des Princes ambitieux, c'en seroit un bien plus grand encore , que tout concourût à flatter cette ambition : aussi a-t'on toujours remarqué que plus les Royaumes sont grands , plus ils sont sujets à de grands

malheurs. Le fondement de la tranquillité du nôtre en particulier, dépend de le tenir renfermé dans les bornes qu'il a aujourd'hui. Un climat, des loix, des mœurs, des langues, qui n'ont rien de semblable aux nôtres; des mers, des chaînes de montagnes presqu'inabordables: voilà autant de barrières, qu'on peut regarder comme posées par la nature même. Que manque-t'il d'ailleurs à la France? Ne sera-t-elle pas toujours le plus riche & le plus puissant Royaume de l'Europe? Non, les François n'ont plus rien à désirer, sinon que le Ciel leur donne des Rois, pieux, bons & sages, & ces Rois, rien à faire, que d'employer leur puissance à tenir l'Europe en paix. Aucune entreprise ne peut plus ni leur réussir ni leur-être profitable, que celle-là.

Et voilà de quelle nature étoit celle que Henri IV. étoit à la veille de commencer, lorsqu'il plut à Dieu de l'appeler à lui, trop tôt de quelques années pour le bonheur du monde. Voilà ce qui la rendoit si différente de tout ce qu'on a vu jusqu'ici entreprendre aux têtes Couronnées. Voilà par où il

aspiroit au nom de grand. Ses vûes ne lui étoient point inspirées par une petite & misérable ambition, ni bornées à un léger & bas intérêt. Il vouloit rendre la France éternellement heureuse, & comme elle ne peut goûter cette parfaite félicité, qu'en un sens toute l'Europe ne la partage avec elle, c'étoit le bien de toute la Chrétienté qu'il vouloit faire; & d'une maniere si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondemens.

Je me doute bien que ce projet (6)

(6) Les Mémoires de Sully sont le seul monument qui ait conservé à la postérité le détail du grand Dessein de Henri IV. On ne le voit dans aucun des Historiens, Auteurs de Mémoires & Ecrivains & Contemporains de ce Prince. La plupart d'eux n'ont pas même effleuré cette matière, parce que sans doute ils n'en sçavoient pas assez pour pouvoir en parler. On n'a commencé à en discourir, que depuis que les Mémoires de Sully, où il est si bien développé, ont vu le jour; & de tous ceux qui l'ont fait

depuis environ la seconde moitié du dix-septième Siècle, je n'en trouve presque aucun, qui ait mis en question la possibilité de ce grand projet, parce qu'apparemment on étoit encore assez proche du tems où il avoit été formé, pour se convaincre, & par la propre bouche de ceux mêmes qui avoient pu être témoins des préparatifs & des arrangemens qui s'étoient faits, que toutes les mesures avoient été prises précisément de la maniere dont le Duc de Sully le rapporte, & par conséquent, qu'il ne souffroit pas à beau-

222 MEMOIRES DE SULLY;

sera regardé tout d'abord comme une de ces magnifiques chimères, de ces

coup près toute la difficulté, qu'on a cru y appercevoir depuis.

L'Auteur du discours manuscrit de la Bibliothèque du Roi, que j'ai cité dans la Préface, & qui me paroît être le plus ancien Mémoire que nous ayons de ce tems-là, ne doute point que ce dessein n'eût eu toute son exécution. Après lui, M. de Péréfixe, qui nous en a donné un Abrégé fort juste, dans la troisième Partie de son Histoire de Henri le Grand, dit positivement qu'il auroit réussi, & en fournit les preuves, pag. 333. & suiv. Le Continuateur de M. de Thou, ne s'éloigne pas de ce sentiment, dans le peu qu'il en touche, ann. 1609. & 1610. Le Maréchal de Bassompierre en dit aussi quelque chose tom. 1. de son Journal, sans l'improver. On peut joindre à ces autorités celle de l'Auteur de la vie du Duc d'Epéron & de quelques autres, qui tous semblent être de même avis. Enfin jusqu'au commen-

cement du présent Siècle, il paroît que sur ce point il n'y a eu qu'une voix, à laquelle plusieurs de nos Historiens modernes ont aussi jointe la leur.

Vittorio Siri (*Mém. Recond. tom. 1. pag. 29. 514. tom. 2. pag. 45. &c.*) est le premier que je sache, qui ait traité cette grande entreprise d'absurde & d'impossible, mais l'ignorance qu'il montre sur toute cette affaire, même dans les points les moins contestés; son attachement à la Politique Espagnole, l'éloignement de la personne de Henri IV. & de celle de son Ministre, qui se fait sentir par-tout dans cet Ecrivain, le rendent très-justement récusable sur ce Chapitre. Ce sentiment a été adopté après lui, par l'Auteur de l'Histoire de la mère & du fils. *Tom. 1. pag. 44.* & par la même raison d'attachement à la Reine, Mere de Louis XIII. D'ailleurs cet Ecrivain, quel qu'il soit, qu'il n'apporte guère d'au-

oïſives ſpéculations politiques , aux-
qu'elles ſe livre un eſprit ami des idées

tre preuve de ſon opi-
nion , que l'âge de près
de ſoixante ans qu'avoit
alors Henri IV. paroît ſi
peu au fait , qu'on di-
roit qu'il a ignoré les
précautions qu'on avoit
apportées , pour que cet
Ouvrage ſe trouvât con-
ſommé en trois ans , &
qu'il combat l'opinion du
Duc de Sully , ſans la
connoître.

Je déférerois beaucoup
davantage à l'autorité de
quelques Politiques mo-
dernes , qui regardent
comme impoſſible que la
ſace de toute l'Europe
eût pu être changée , au
point que ſe ſe propo-
ſoit Henri IV. & qui
trouvent d'ailleurs, qu'on
a imaginé de nos jours
un moyen beaucoup plus
heureux , de maintenir
l'équilibre dans l'Europe ,
que celui par lequel on
 faiſoit renaître l'ancien
conſeil des Amphictions ,
je veux dire , la précau-
tion de faire accéder tou-
tes les principales Puif-
ſances aux Traités , mê-
me particuliers , & de
les en rendre garantes.
Tous les malheurs que

nous a apportés la guer-
re , montrent aſſez que
cette précaution n'eſt
rien moins que ſuffiſante.
Et pour ce qui eſt du
fond de la queſtion , je
convien-drai avec eux ,
que l'Europe ne peut que
très - difficilement être
conſtituée aujourd'hui
dans l'état , où a voulu la
mettre Henri le Grand :
mais je ne laiſſe pas de
croire , ſans prétendre
aſſujettir perſonne à mon
ſentiment , que ceux qui
traitent de chimère le
projet de ce Prince , ne
font pas toute l'attention
néceſſaire aux circonſtan-
ces d'un tems , où l'Eu-
rope , tant de fois à la
veille de ſe voir la proie
de la Maïſon d'Autriche ,
désolée par les guerres
ſanglantes , que la diffé-
rence des Religions y
avoit excitées & y exci-
toit tous les jours , étoit
comme forcée de recou-
rir à un moyen extrê-
me , pour finir toutes
ſes miſeres.

Je ne puis mieux finir
cette remarque , que par
ces paroles de M. l'Abbé
de Saint-Pierre , dans ſon

singulieres. Ceux qui en jugeront ainsi, ne peuvent-êre que cette sorte de gens, à qui la premiere impression d'une imagination prévenue tient lieu de regle; ou ceux à qui l'éloignement des tems & l'ignorance des circonstances, feront confondre la plus sage

Discours sur le Grand-Homme: » De-là on voit
 » que si Henri IV. Roi
 » de France, eût exé-
 » cuté son projet, si
 » fameux & si sensé,
 » pour rendre la paix
 » perpétuelle & univer-
 » selle entre les Souve-
 » rains, il auroit pro-
 » curé le plus grand
 » bienfait qu'il soit pos-
 » sible, non-seulement
 » à ses Sujets, mais en-
 » core à toutes les Na-
 » tions chrétiennes, &
 » même, par une suite
 » nécessaire, au reste de
 » la Terre: bienfait
 » auquel toutes les fa-
 » milles, vivantes & fu-
 » tures, eussent parti-
 » cipé durant tous les
 » siècles à venir; bien-
 » fait qui emporte l'e-
 » xemption des maux im-
 » menses & innombra-
 » bles, que causent les
 » guerres civiles & é-
 » trangeres: bienfait
 » qui eût produit tous
 » les biens, qui résul-
 » tent nécessairement
 » d'une paix universelle
 » & inaltérable: s'il eût
 » exécuté, dis-je, ce
 » merveilleux projet, il
 » eût été sans compa-
 » raison le plus grand
 » homme qui ait été
 » & qui sera jamais »
 Après quelques autres
 réflexions sur les moyens
 de rendre ce projet en-
 core plus facile, ce ju-
 dicieux Ecrivain ajoute:
 » Au reste, ce Prince a
 » toujours eu l'honneur
 » de la plus importante
 » invention, de la plus
 » utile découverte, qui
 » ait paru sur la terre,
 » pour le bonheur du
 » genre humain. L'exé-
 » cution de cette grande
 » entreprise peut bien
 » être réservée par la
 » Providence, au plus
 » grand homme de sa
 » Postérité »..

& la plus noble des entreprises qui jamais ayent été formées, avec ces capricieux projets, dont on a vu de tout tems se repaître les Princes entêtés de leur pouvoir. Je conviens que si l'on examinait avec attention ce que font entreprendre la vanité, la confiance en sa bonne fortune, l'ignorance, la peur même & la paresse; on seroit surpris de voir les Souverains se jeter tête baissée dans des desseins, spécieux, à la vérité, mais qui n'ont quelquefois pas le moindre degré de possibilité. L'esprit humain s'attache avec tant de complaisance, disons plus, avec tant de fureur, à tout ce qui lui semble beau & brillant, qu'il seroit très-fâché qu'on lui fît sentir que ces objets n'ont souvent rien de réel, ni de solide; mais en cela, comme en toute autre chose, il y a aussi l'excès contraire à éviter: c'est que comme on manque à exécuter les grandes choses, parce qu'on s'y porte trop foiblement, on manque aussi à les connoître & à les apprécier au juste, parce qu'on les mesure avec des règles trop racourcies. J'ai été moi même sur cet article plus difficile à per-

suader peut-être, qu'aucun de ceux qui liront ces mémoires, par un effet de ce caractère froid, précautionné & peu entreprenant, par lequel je me suis donné à connoître.

Je me souviens que la première fois que j'entendis le Roi me parler d'un système politique, par lequel on pouvoit partager & conduire toute l'Europe comme une famille, j'écoutai à peine ce Prince. M'imaginant qu'il ne parloit ainsi que pour s'égayer, ou peut-être pour se faire honneur de penser sur la politique avec plus d'étendue & de pénétration, que le commun des hommes, ma réponse fut moitié sur le ton de plaisanterie, moitié sur celui de compliment. Henri n'alla pas plus loin pour cette fois. Il m'a souvent avoué depuis, qu'il m'avoit long-tems caché tout ce qui lui rouloit dans l'esprit sur cette matiere, par la honte qu'on a de proposer des choses qui peuvent paroître ridicules ou impossibles. Je fus étonné que quelque tems après, il remît entre nous deux la conversation sur ce même sujet, & que dans la suite, il revenoit d'année en année à m'en entretenir, avec des

arrangemens & des éclaircissemens nouveaux.

J'avois été fort éloigné de m'en occuper sérieusement. Si mon esprit s'y étoit arrêté quelques instans , le premier aspect d'un dessein , qui supposoit la réunion de tous les états de l'Europe, des dépenses immenses, dans un tems où la France ne pouvoit subvenir à ses propres besoins, un enchaînement d'incidens qui me parut aller à l'infini ; tout cela m'avoit fait aussitôt rejeter cette pensée , comme inutile. Je me défiai même qu'il n'y eût ici quelque illusion. Je me rappellois quelqueune de ces entreprises , dans lesquelles on avoit cru pouvoir intéresser l'Europe. Je m'arrêtois principalement à celles qu'avoient formées quelques uns de nos Rois , sur de beaucoup moindres objets , & je me sentoisois dégoûté de celle-ci , par le mauvais succès de toutes les autres. La disposition des Princes de l'Europe à prendre ombrage de la France , dès que celle-ci leur auroit aidé à dissiper leurs craintes sur la trop grande puissance de l'Espagne , me paroissoit seule un obstacle insurmontable.

Fortement prévenu de cette idée, je ne cherchai plus qu'à détromper Henri, qui surpris de son côté, de ne me voir d'accord avec lui sur aucun point, entreprit d'abord & vint aisément à bout de me persuader que ce ne pouvoit être que par préjugé, que je blâmois ainsi indistinctement toutes les parties d'un projet, où il étoit sûr du moins que tout n'étoit pas blâmable. Je ne pus refuser à ses prières de m'appliquer à le bien comprendre. Je m'en formai une idée plus juste, j'en rassemblai toutes les branches, que je liai entr'elles, j'en étudiai toutes les proportions, & pour ainsi dire toutes les dimensions; j'y trouvai une suite & une dépendance mutuelles, qui ne m'avoient point paru sensibles, tant que je n'avois envisagé la chose que confusément. L'utilité qui en résultoit pour toute l'Europe, fut ce qui me frappa davantage, comme ce qui est en effet le plus clair; mais les moyens furent, par la même raison, ce qui m'arrêta le plus long-tems, la situation générale des affaires en Europe & des nôtres en particulier, paroissant de tout point contraire à l'e-

xécution : je ne faisois point assez d'attention que cette exécution pouvant être remise autant qu'on le jugeroit à propos , nous avions pour nous y préparer , toutes les ressources que le tems offre à ceux qui sçavent en tirer parti. Je me convainquis à la fin que , quelle que parut être cette disproportion des moyens à l'effet , une suite d'années , pendant lesquelles on dirigeroit constamment vers son objet toutes ses démarches , tant dans les négociations , que dans la finance & le reste des choses nécessaires , aplaniroit bien des difficultés. C'est en effet quelque chose de bien singulier , que ce point , qui paroissoit & étoit réellement le plus difficile de tous , est devenu enfin le plus facile.

Lorsque je me fus mis ainsi dans le véritable point de vue des choses , que j'eus tout pesé , tout calculé , & ensuite tout prévu & tout préparé , je me sentis persuadé que le dessein de Henri le Grand étoit tout ensemble juste dans son principe , possible & même facile dans toutes ses parties , & infiniment glorieux dans tous ses effets ; en sorte que , comme on l'a vu

dans mille endroits de cet ouvrage; je fus le premier à rappeler le Roi à ses engagements, & à faire valoir souvent contre lui-même ses propres raisons.

L'habitude où étoit ce Prince de porter continuellement ses vues sur tout ce qui étoit autour de lui, effet des conjectures singulièrement tristes & embarrassantes où il s'étoit trouvé dans presque tous les instans de sa vie, lui avoit fait former ce dessein, dès le tems où, appelé à la Couronne, par la mort du Roi Henri III, il regarda l'abaissement de la maison d'Autriche, comme quelque chose d'absolument nécessaire pour pouvoir s'y soutenir. Si la première idée ne lui en vint pas d'Elisabeth (7), il est certain du moins

(7) M. le Duc de Sully d'aujourd'hui possède l'original d'une fort belle Lettre de Henri le Grand, qu'on présume avoir été écrite à la Reine Elisabeth, quoique cette Reine ne soit nommée ni dans le corps de la Lettre, ni dans la suscription qui porte ces mots : *A celle qui mérite un loz immortel.* Les termes dans lesquels Henri parle de certain projet politique, qu'il appelle *la plus excellente & rare entreprise que création seut avoir prémédité en sa pensée.* Chose plus céleste qu'humaine, les louanges qu'il donne à ce discours si bien lié, si rempli de démonstrations de ce qui seroit nécessaire pour le Gouver-

que cette grande Reine l'avoit imaginé de son côté long-tems auparavant , comme un moyen de venger toute l'Europe des attentats de son ennemi commun. Les troubles qui remplirent toutes les années suivantes , la guerre qui leur succéda en 1595 , celle qui survint contre la Savoye après la paix de Vervins , jetterent Henri dans des embarras , qui l'obligerent à renoncer à toute autre sorte d'affaires. Ce ne fut qu'après son mariage , & la paix étant bien affermie , qu'il put reprendre la pensée de son premier dessein , qui paroissoit plus impossible , ou du moins plus éloigné que jamais.

Il le communiqua néanmoins par lettres à Elisabeth ; & ce fut ce qui leur inspira une si forte envie de s'aboucher en 1601 , lorsque cette Princesse vint à Douvres , & qu'il s'avan-

vernement des Empires & Monarchies. . . ; à ces conceptions & résolutions , dont on ne doit attendre que des issues très-remarquables d'honneur & de gloire ; tout cela ne peut se rapporter qu'à la personne d'Elisabeth , ni tomber que

sur le grand Dessein dont il est question ici , & sur lequel la Reine d'Angleterre venoit apparemment de commencer à s'ouvrir à Henri par lettres. Celle-ci est datée de Paris , du quinzième jour de juillet , mais sans date d'année.

ça jusqu'à Calais. Ce que le cérémonial d'une semblable entrevue ne leur permit pas de faire, je l'ébauchai du moins dans le voyage qu'on a vu que je fis vers cette Princesse. Je la trouvai fortement occupée des moyens de faire réussir ce grand projet; & malgré les difficultés qu'elle imaginoit dans ces deux points principaux, la conciliation des Religions & l'égalité des Puissances, elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réussir. Elle se rassuroit sur un motif, dont j'ai bien connu depuis toute la justesse; c'est que ce plan n'ayant après tout rien de contraire qu'aux vues de quelques Princes ambitieux, & connus pour tels dans l'Europe, cette difficulté, qui en faisoit mieux sentir la nécessité, en achemineroit aussi, plutôt qu'elle n'en retarderoit le succès. Elle disoit encore, qu'il auroit été à souhaiter qu'il eût pu s'exécuter par toute autre voie que par celle des armes, qui a toujours quelque chose d'odieux; mais qu'elle convenoit que du moins on ne pouvoit guère le commencer autrement. Une très-grande partie des articles, des conditions &

des

des différens arrangemens , est dûe à cette Reine , & montre bien que du côté de la pénétration , de la sagesse & de toutes les autres qualités de l'esprit , elle ne cédoit à aucun des Rois les plus dignes de porter ce nom.

On ne peut regarder que comme un très-grand malheur , que Henri ne pût point dès ce moment-là seconder les intentions de la Reine d'Angleterre , qui vouloit que sans perdre un moment , on mît la main à l'œuvre ; mais à peine osoit-il espérer , lorsqu'il jettoit ainsi les fondemens de cet édifice , de voir le tems d'y mettre la dernière main. Le rétablissement de son Royaume , dans toutes les parties par où il étoit affligé , étoit un ouvrage de plusieurs années , & malheureusement il en avoit déjà quarante huit , avant qu'il eût pu y travailler. Il ne laissa pas de le presser avec toute l'ardeur possible. L'édit de Nantes avoit déjà été fait dans cette vue. Tous les autres moyens de s'attirer le respect & la confiance des Princes de l'Europe , commencerent aussi à être mis en œuvre , en même tems que nous nous appliquions lui & moi avec une pa-

tience infatigable , à l'arrangement intérieur du Royaume. La mort du Roi d'Espagne nous parut l'événement le plus heureux pour notre dessein; mais celle d'Elisabeth y porta un coup si sensible , qu'il s'en fallut peu qu'elle ne nous le fît abandonner tout-à-fait. Henri n'attendoit point des Rois du Nord , ni du Roi Jacques , successeur de cette Princesse , lorsqu'il eut connu le caractère de son esprit , qu'aucun d'eux consentît d'aussi bonne grace que faisoit la Reine d'Angleterre , à partager ce fardeau avec lui. Cependant les nouveaux alliés qu'il gaignoit chaque jour en Allemagne & dans l'Italie même , le consolèrent un peu de cette perte. La trêve des Pays-Bas avec l'Espagne , peut aussi être mise au nombre des incidens peu favorables.

* Mais si nous voulions compter ensuite tout ce qui survint d'obstacles dans l'intérieur du Royaume , de la part des Protestans , des Catholiques , du Clergé , du conseil même de Sa Majesté , il pourroit sembler que tout conspirât à le faire échouer. Croiroit-on que Henri n'eût pas pu trouver un seul homme avec moi dans tout son

conseil , auquel il ne risquât rien à dévoiler le fonds de ses projets ? & que tout le respect qu'on lui devoit , empêchoit à peine de traiter d'extravagance le peu qu'il se hasarda , avec toute la circonspection possible , d'en découvrir à ceux qui paroissoient les plus dévoués à toutes ses volontés ? Rien ne le rebuta. Plus habile politique & meilleur Juge que tout son conseil , & que tout son Royaume , dès qu'il vit que malgré tous ces obstacles , les affaires se mettoient d'elles-mêmes au-dedans comme au-dehors dans une situation favorable , il tint le succès pour infaillible.

Etoit-ce au fond une grande témérité que d'en juger ainsi ? Qu'est-ce que ce Prince exigeoit de l'Europe en cette occasion ? rien autre chose , sinon qu'elle se prête aux moyens qu'il a imaginés pour la placer dans la position où elle tend depuis long-tems par tous ses efforts , à se voir établie. On le lui facilite , & sans qu'il lui en coûte à beaucoup près , ce qu'une grande partie de ses Princes auroit volontiers sacrifié , & même a souvent sacrifié , pour un avantage beaucoup

moins réel , moins certain & moins durable. Le profit qu'on leur assure , outre le bien inestimable de la paix , surpasse de beaucoup la dépense à laquelle on les engage. Quelle raison , encore un coup , voit-on qu'ils puissent avoir , de s'y opposer ? & s'ils ne s'y opposent pas , que fera la maison d'Autriche contre des Puissances , à qui l'envie & le plaisir de la dépouiller d'un bien dont elle ne s'est servie jusqu'ici que pour les opprimer , suscite autant d'ennemis déclarés , qu'elle en a de secrets ; c'est-à-dire , l'Europe entière ? On ne laisse à ces Princes aucun sujet de jalousie contre celui qui leur rend leur liberté ; puisque ce libérateur , bien loin de chercher un dédommagement de toutes les dépenses que sa générosité lui fait faire , se met encore volontairement & pour toujours dans l'impuissance de rien ajouter à son Royaume , par voie de conquête , & même par les moyens les plus légitimes. Il a trouvé le secret de persuader tous ses voisins , que son unique objet est de s'épargner , ainsi qu'à eux , ces sommes immenses , que leur coûtent à entretenir tant de mil-

liers de gens de guerre , tant de places fortifiées & tant d'autres dépenses militaires ; de les délivrer pour jamais de la crainte de ces catastrophes sanglantes , si communes en Europe ; de leur procurer un repos inaltérable ; enfin , de les unir tous par un lien indissoluble : en sorte que tous ces Princes eussent pu après cela vivre entr'eux comme des freres , & se visiter les uns les autres comme de bons voisins , sans l'embarras du cérémonial , sans la dépense d'un train , qu'on n'expose que pour éblouir , souvent pour cacher sa misere. N'est-ce pas en effet une honte & une tache pour des peuples si policés , que toute leur prétendue sagesse n'ait pu jusqu'à présent , je ne dis pas leur procurer la tranquillité , mais les sauver des fureurs qu'ils détestent dans les nations les plus sauvages & les plus barbares ? Pour prévenir ces cruels événemens , pour étouffer dans leur germe ces semences pernicieuses de confusion & de bouleversement , pouvoit-on rien imaginer de plus heureux que le projet de Henri le Grand , & pouvoir-on y apporter plus de précautions ?

Voilà tout ce qu'on peut raisonnablement exiger. Il n'est au pouvoir de l'humanité, que de préparer & d'agir; le succès est l'ouvrage d'une main plus puissante. Un préjugé si avantageux pour le projet dont il est question, que les personnes sensées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela seul; c'est qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la postérité regardera comme les plus excellens modèles dans l'art de régner: j'ajoute sur la personne de Henri en particulier, que c'est aux Princes instruits comme lui par l'adversité, qui n'ont presque jamais trouvé que des obstacles dans leur chemin, que c'est, dis-je, à ces Princes, qu'il appartient de juger des vrais obstacles, & qu'on peut déférer sans crainte à leur sentiment, sur-tout lorsqu'on les voit prêts à exposer leur vie pour le soutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand Prince, se soit vue enlever du même coup, une gloire bien supérieure à celle dont son règne l'avoit comblé(8). Il reste à expliquer en

(8) On juge aisément sur tout cet, Exposé quel-

détail toutes les parties de ce dessein , & comment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la Religion.

Deux Religions ont cours dans l'Europe Chrétienne ; la Religion Romaine , & la Religion Réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte , qui la rendent , sinon aussi différente de la Religion Romaine , du moins aussi éloignée de se réunir , il faut nécessairement la partager en deux Religions , à la première desquelles on conservera son nom de Réformée , & l'autre pourra s'appeller la Religion Protestante. Ces trois Religions régneront en Europe d'une manière très variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la Religion Romaine , sans mélange d'aucune autre. La Religion Réformée ne subsiste en France

le foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri , *Ibid.* Lorsqu'il donne à entendre que Henri le Grand n'étoit possédé uniquement que de la passion d'amasser des trésors , qu'il fallut que son Ministre le forçât comme

malgré lui à entrer dans le projet , & que le Duc de Sully , qu'il croit en être le seul Auteur , n'y étoit lui-même si fort attaché , que par pure opiniâtreté , & peut-être pour son propre intérêt.

avec la Romaine, qu'à la faveur des Edits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Dannemarck, la Suède, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlés; avec la différence, que c'est la Religion Protestante qui y domine: les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même oeil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long, sur quatre cens de large, étant en grande partie encore idolâtres, & en partie schismatiques, comme les Grecs & les Arméniens, mais avec mille pratiques superstitieuses, qui ne leur laissent presque aucune conformité avec nous; outre qu'ils appartiennent à l'Asie, pour le moins autant qu'à l'Europe, on doit presque le regarder comme un pays barbare, & les mettre dans la même classe que la Turquie, quoique depuis cinq cens ans on lui donne rang parmi les Puissances Chrétiennes.

Chacune de ces trois Religions se trouvant aujourd'hui établie en Euro-

pe , de maniere qu'il n'y a aucune apparence qu'on pût venir à bout d'y en détruire aucune des trois , & que l'expérience a suffisamment montré l'inutilité & les dangers de cette entreprise , il n'y a rien de mieux à faire , que de les y laisser subsister toutes trois , & même de les fortifier ; de maniere cependant que cette indulgence ne puisse dans la suite ouvrir la porte à tout ce que le caprice pourroit faire imaginer de faux dogmes , qu'on doit avoir un soin particulier d'étouffer dans leur naissance. Dieu , en paroissant visiblement soutenir ce qu'il plaît aux Catholiques d'appeller la Nouvelle Religion , nous enseigne cette conduite qui n'est pas moins conforme aux préceptes de la Sainte écriture , que confirmée par ses exemples ; & d'ailleurs , la difficulté insurmontable de faire recevoir l'autorité du Pape dans les lieux où elle n'est plus reconnue , rend ce point de toute nécessité. Plusieurs Cardinaux , également éclairés & zélés , & même quelques Papes , tels que Clément VIII & Paul V en sont convenus.

Il ne s'agit donc plus que de bien

affermir ceux de ces Peuples qui ont fait choix d'une Religion, dans le Principe où ils sont, qu'il n'y a rien de si pernicieux en toute maniere, que le libertinage dans la croyance; & pour ceux qui en ont embrassé plusieurs, ou qui les pratiquent toutes; d'y maintenir l'ordre qu'ils ont jugé suffisant contre les abus ordinaires d'une tolérance, qui apparemment leur est utile par d'autres endroits. Ainsi l'Italie s'étant tenue attachée à la Religion Romaine, & étant d'ailleurs le séjour des Papes, je conviens que cette Religion doit y être conservée dans toute sa pureté; & ce n'est point une tyrannie, que d'obliger les naturels du Pays à s'accommoder à cette loi, ou à en sortir, s'ils croient ne devoir pas la suivre. On peut dire la même chose à peu près de l'Espagne. Dans les états, tels que la France, où l'on veut du moins qu'il y ait une Religion dominante, le tempérament à apporter, est de permettre d'en sortir, si l'on trouve trop sévères les reglemens par lesquels la Religion Calviniste seroit toujours dans la subordination de la Religion du Prince. Tous les autres n'ont pas

besoin de nouvelles regles : nulle violence sur ce point : liberté entiere , puisque cette liberté y a passé en principe même du gouvernement.

Tout se réduit , comme on voit , sur cet article , à un très petit nombre de maximes , d'autant plus sûres , qu'elles ne combattent le goût de personne. Les Protestans sont fort éloignés de prétendre faire embrasser de force leur Religion à ceux de leurs voisins qui ne s'en accommodent pas. Les Catholiques pensent sans doute de même ; & l'on ne fait aucun tort au Pape, en l'excluant de ce qu'il convient qu'il ne possède plus depuis long-tems. Ce sacrifice de droits chimériques , seroit plus que suffisamment payé par la dignité Royale dont il doit-être revêtu , & par l'honneur de servir après cela de médiateur à tous les Princes Chrétiens ; qualité dont il jouiroit alors sans jalousie , & à laquelle on ne peut nier que cette Cour ne soit , par sa sagesse , la plus propre de toutes.

Un autre point du plan politique qui concerne encore la Religion , regarde les Princes infidèles de l'Euro-

pe, & consiste à en chasser entièrement ceux qu'on ne voit nulle apparence de pouvoir amener à aucune des Religions Chrétiennes. Si le grand Duc de Moscovie, ou czar de Russie, qu'on croit-êre l'ancien knés de Scythie, refuse d'entrer dans l'association, après qu'on la lui aura proposée, on le doit traiter comme le Sultan de Turquie; le dépouiller de ce qu'il possède en Europe, & le reléguer en Asie, où il pourra, sans que nous nous en mêlions, continuer tant qu'il voudra, la guerre qu'il a presque continuellement avec les Persans & les Turcs.

Pour venir à bout de cette entreprise, qui ne paroît avoir rien de difficile, d'abord qu'on suppose que tous les Princes Chrétiens y concourent unanimement, il n'est question que d'engager chacun d'eux à se taxer lui-même pour l'entretien des gens de guerre, & pour toutes les autres choses nécessaires à la faire réussir. En attendant que le conseil général, dont il sera parlé plus bas, eût spécifié toutes ces valeurs, voici quelles étoient à cet égard les idées de Henri

LIVRE TRENTIÈME. 245

le grand. Le Pape fourniroit pour cette expédition , huit mille hommes d'Infanterie , douze cens hommes de Cavalerie , dix canons & autant de galeres. L'Empereur & les cercles d'Allemagne , soixante mille hommes d'Infanterie , vingt-mille de cavalerie , cinq gros canons , dix galeres ou vaisseaux. Le Roi de France , vingt mille hommes d'infanterie , quatre mille de cavalerie , vingt canons , dix vaisseaux ou galeres. L'Espagne , la Grande-Bretagne , le Dannemark , la Suède , la Pologne , pareil nombre que la France , avec le seul égard de compenser différemment entre ces Couronnes , suivant les commodités , le fournissement de ce qui appartient au service de mer. Le Roi de Bohême , cinq mille hommes d'Infanterie , quinze cens de cavalerie , cinq canons. Le Roi de Hongrie , douze mille hommes d'Infanterie , cinq mille de cavalerie , vingt canons , six vaisseaux. Le Duc de Savoye , c'est-à-dire , le Roi de Lombardie , huit mille hommes d'Infanterie , quinze cens de cavalerie , huit canons , six galeres. La république de Venise , dix mille hommes d'Infante-

rie, douze cens de cavalerie, dix canons, vingt-cinq galeres. La république Helvétique, quinze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, douze canons. La république Belgique, douze mille hommes d'infanterie, douze cens de cavalerie, douze canons, autant de vaisseaux. La république Italique, dix mille hommes d'Infanterie, douze cens de cavalerie, dix canons, huit galeres. Le tout ensemble composeroit environ deux cens soixante dix mille hommes d'Infanterie, cinquante mille hommes de cavalerie, deux cens canons, & cent vingt vaisseaux ou galeres soudoyés, équipés & entretenus aux frais de tous ces états, chacun suivant leur portion.

Cet armement des Princes & états de l'Europe, paroît si peu considérable, & si peu gênant, comparé aux forces qu'ils font dans l'usage de tenir sur pied contre leurs voisins ou contre leurs sujets, que quand il auroit dû subsister perpétuellement, il n'y auroit eu à cela aucun inconvénient, ç'auroit même été une excellente école pour la guerre. Mais outre que

les entreprises auxquelles on le destinoit, n'auroient pas toujours duré, on auroit pu diminuer le nombre & les frais, à proportion des besoins qui n'auroient pas toujours été les mêmes. Je suis persuadé cependant, que cette idée auroit été si fort du goût de tous ces Princes, qu'après qu'ils auroient conquis par ce moyen, tout ce qu'ils ne doivent pas souffrir qu'aucun étranger partage avec eux en Europe, ils auroient cherché à y joindre les parties de l'Asie, le plus à leur commodité, & sur toute la côte entiere d'Afrique, trop voisine de nos états, pour n'en être pas incommodés. Une précaution unique à prendre, par rapport à tous les Pays conquis, eût été d'y fonder de nouveaux Royaumes, qu'on déclareroit unis à la république Chrétienne, & qu'on distribueroit à différens princes, en excluant soigneusement ceux qui tiendroient déjà rang parmi les Souverains de l'Europe.

La partie du dessein purement politique, rouloit presque toute entiere sur un premier préliminaire, qui n'auroit, ce me semble, souffert guère

plus de difficulté que l'article précédent, c'étoit de dépouiller la maison d'Autriche de l'Empire de tout ce qu'elle possède en Allemagne, en Italie & dans les Pays-Bas ; en un mot, de la réduire au seul Royaume d'Espagne renfermé entre l'Océan, la Méditerranée & les Pyrénées ; auquel on auroit laissé seulement, pour le rendre égal aux autres grandes dominations Monarchiques de l'Europe, la Sardaigne, Maïorque, Minorque & autres isles sur ces côtes ; les Canaries, les Açores & le Cap-Vert, avec ce qu'il possède en Afrique, le Mexique, avec les isles de l'Amérique qui lui appartiennent ; pays qui suffiroient seuls à fonder de grands Royaumes : enfin, les Philippines, Goa, les Moluques, & ces autres possessions en Asie.

Sur quoi il se présente à l'esprit l'idée d'un moyen propre à dédommager la maison d'Autriche de tout ce qu'on lui ôtoit en Europe ; c'étoit de le lui faire regagner dans les trois autres parties du monde, en lui aidant à s'emparer, & en la déclarant l'unique propriétaire de tout ce que nous y connoissons d'habitable, & qu'on y

pourroit découvrir dans la suite. On suppose pour cela qu'elle n'auroit pas obligé par sa résistance, à employer la force contre elle; & même, dans cette supposition, ce n'étoit point au Prince de cette maison, regnant en Espagne, qu'il eût fallu assujettir ainsi les trois parties du monde, mais à différens Princes de la même ou de plusieurs branches; lesquels après cela, n'eussent été tenus qu'à l'hommage envers la Couronne d'Espagne, ou tout au plus à un tribut, tel que l'exigeoient les anciens conquérans. Par là cette maison, qui veut-être la plus puissante du monde, auroit pu continuer à se flatter de cet avantage, sans que les autres lui eussent envié cette prétendue grandeur.

Les vues de la maison d'Autriche pour la Monarchie universelle, mises en évidence par toutes les démarches qu'elle a fait faire à Charles-Quint & à son fils, ont rendu la sévérité de ce traitement aussi juste que nécessaire; & je dis de plus, qu'elle même n'auroit eu aucun sujet raisonnable de s'en plaindre. Il est vrai qu'on lui enleve l'Empire; mais auquel, à par-

ler juste, elle n'a pas plus de droit ;
 que tous les Princes d'Allemagne , &
 même de l'Europe. Si la chose avoit
 besoin d'être prouvée , il ne faudroit
 que lui rappeler à quelles conditions
 Charles-Quint lui-même , le plus puis-
 sant d'eux tous , fut reconnu Empe-
 reur ; conditions qu'il jura solemnel-
 lement d'observer , à Smalcalde , en
 présence de sept Electeurs ou Princes ,
 & des députés de vingt-quatre Villes
 Protestantes , le Landgrave de Hesse
 & le Prince d'Enhalt portant la parole
 pour tous. Il jura , dis-je , de ne ja-
 mais déroger en rien aux loix reçues
 dans l'Empire , & nommément à la
 fameuse bulle d'or , portée sous Char-
 les IV , sauf à les amplifier , mais par
 le conseil & du consentement exprès
 des Princes Souverains d'Allemagne ,
 de ne toucher à aucun de leurs privi-
 lèges ; de n'introduire aucun étranger
 au conseil ; de ne faire ni guerre ni
 paix , sans leur aveu ; de ne donner
 les charges & dignités qu'à des Al-
 lemands naturels ; de ne se servir pour
 les dépêches , que de la seule langue
 Allemande ; de ne point établir d'im-
 pôts de son seul mouvement ; de n'ap-

pliquer aucune des conquêtes à son profit particulier. Il renonça formellement sur-tout, à l'hérédité de la dignité impériale dans sa maison ; & conformément au second article de la bulle d'or ; il jura qu'il ne feroit point reconnoître de Roi des Romains, de son vivant. Lorsque les Protestans d'Allemagne, après en avoir presque chassé Ferdinand, consentirent à lui déferer la Couronne Impériale, ils renouvelèrent soigneusement avec lui tous ces articles, & les lui firent jurer, avec de nouveaux réglemens pour le libre exercice de leur Religion.

Quant aux possessions de la maison d'Autriche dans l'Allemagne, l'Italie & les Pays-Bas, qu'on lui ôte aussi : pour ne rien dire ici, de ce qu'elle n'y doit qu'à une usurpation tyrannique, on ne la prive après tout, que de pays qui sont pour elle le sujet de si grandes dépenses (je parle sur-tout de l'Italie & des Pays-Bas) que tous ses trésors des Indes n'y ont pas suffi ; & d'ailleurs, on l'indemnise par des établissemens aussi considérables pour le moins, & certainement beaucoup plus riches, en lui

cédant le privilège exclusif, dont je viens de parler, de s'étendre dans les trois autres parties du monde, d'y fonder de nouvelles dominations, de s'en approprier les mines & les trésors, ce qui ne doit pas pourtant s'entendre, comme si l'on y interdisoit tout commerce aux autres Nations de l'Europe; au contraire, il devoit être libre & ouvert à tout le monde, & cette stipulation, qui est des plus importantes, est plutôt un nouvel avantage pour elle, qu'une restriction faite à ses droits.

Je n'ai aucune peine à croire, en examinant cet arrangement, que la maison d'Autriche auroit accepté ces conditions, sans obliger à tirer l'épée contre elle. Mais le contraire supposé; à quoi lui eût servi sa résistance? La promesse faite à tous les Princes de l'Europe, de les enrichir de ce qu'on lui enlevoit, ne lui laissant d'espérance de secours de la part d'aucun d'eux.

Il y avoit donc ici à gagner pour tout le monde, & c'est ce qui assûroit la réussite du dessein de Henri le Grand. L'Empire redevenoit une di-

gnité à laquelle tous les Princes , & nommément ceux d'Allemagne , pouvoient prétendre , & une dignité d'autant plus flatteuse , quoique suivant sa premiere institution , on n'y attachât aucun fonds , que l'Empereur étoit déclaré Chef & premier Magistrat de la République chrétienne , qu'on étendoit à cet égard tous ses privilèges , bien-loin de les diminuer ; parce qu'on supposoit que cet honneur ne seroit plus déferé dans la suite qu'au plus digne , & qu'on lui donnoit une Autorité plus marquée sur les Républiques Beligiques & Helvétiques , obligées de le reconnoître à chaque mutation , par l'hommage respectueux. L'élection de l'Empereur demeurait entre les mains des Electeurs , ainsi que la nomination du Roi des Romains , avec la restriction , qu'ils ne pourroient le prendre deux fois de suite dans la même famille. Pour cette fois-ci , on étoit convenu d'en gratifier l'Electeur de Bavière , qui gaignoit outre cela dans le partage , les appanages de la Maison d'Autriche , qui l'avoisine du côté de l'Italie.

Le reste de ces appanages auroit été

séparé avec équité par les Rois de France , d'Angleterre , de Danne-marck & de Suède , entre les Vénitiens, les Grisons, le Duc de Wirtemberg, & les Marquis de Bade-Anspach & Bade-Dourlach. On auroit fait de la Bohême un Royaume électif, en y joignant la Moravie, la Silésie & la Luzace. La Hongrie seroit aussi devenue un Royaume électif, à la nomination du Pape, de l'Empereur, des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Dannemarck, de Suède & de Lombardie ; & parce que ce Royaume devoit être regardé comme le boulevard de la Chrétienté , on se seroit attaché à le rendre le plus puissant & le plus en état de résister aux Infidèles , en y ajoutant dès-à-présent l'Archiduché d'Autriche , la Stirie, Carinthe & Carniole, & en y incorporant dans la suite , tout ce que l'on conquéreroit en Transilvanie, Bosnie, Esclavonie & Croatie. Les mêmes Electeurs se seroient obligés par serment, de l'assister particulièrement, & ils auroient eu grand soin de ne jamais l'accorder à la brigue , mais d'en revêtir un Prince , connu par ses

grandes qualités , sur-tout pour la guerre. La Pologne étant dans le même cas à peu près que la Hongrie , à cause du voisinage du Turc , du Moscovite & du Tartare ; elle seroit pareillement devenue un Royaume électif par les mêmes huit Potentats , & l'on auroit augmenté ses forces , en lui appliquant toutes les conquêtes sur les Infidèles , qui confinent ses frontieres , & en terminant à son avantage les disputes qu'elle a avec ses voisins. La Suisse accrue de la Franche-Comté , de l'Alsace , du Tirol & autres dépendances , auroit été érigée en République souveraine , gouvernée par un Conseil ou Sénat , dont l'Empereur , les Princes d'Allemagne & les Vénitiens auroient été nommés surarbitres.

Les changemens à faire en Italie , consistoient en ce que le Pape seroit déclaré tenir rang parmi les Monarques de l'Europe , & qu'il posséderoit à ce titre Naples , la Pouille , la Calabre & toutes leurs dépendances , unies au patrimoine de Saint Pierre , sans pouvoir jamais en être aliénés. Le seul cas d'opposition de la part du

Saint Pere, qu'on ne doit pourtant pas présumer, auroit obligé à changer cet ordre, & à partager le Royaume de Naples en deux portions, dont les mêmes Rois Electeurs auroient disposé d'un commun accord. La Sicile seroit cédée à la République de Venise, par Lettres émanées des huit mêmes principaux Potentats, à la charge d'en rendre l'hommage à chaque Pape, qui acquéroit le titre de Chef immédiat de toute la République Italique, appelée autrement par cette raison, la République de l'Eglise. Les autres membres de cette République, seroient les Seigneuries de Gènes, Florence, Mantoue, Modène, Parme, Lucques, gouvernées comme elles le sont actuellement, Boulogne & Ferrare, érigées en villes libres, & toutes ces Seigneuries auroient rendu tous les vingt ans hommage au Pape, leur Chef, par le don solidaire d'un crucifix de dix mille écus.

Des trois grandes Républiques de l'Europe, celle-ci paroît du premier coup d'œil devoir être la plus brillante & la plus riche, ce qui n'est pas cependant, parce qu'on n'y comprend

prend point ce qui appartiendrait au Duc de Savoye. Cet Etat seroit rendu l'une des grandes Monarchies de l'Europe, héréditaire aux filles comme aux mâles, portant le nom de Royaume de Lombardie; dans lequel, outre le Pays ainsi appelé, seroient encore compris le Milanois & le Montferrat, pour lequel on donneroit au Duc de Mantoue le Duché de Crémone; il y auroit acte autentique de cette Erektion, de la part du Pape, de l'Empereur, & des Puissances Monarchiques de la République Chrétienne.

La France, comme on voit, ne se réservoir rien pour elle-même dans ces différens démembrements, que la seule gloire de les distribuer avec équité. Henri en avoit fait la déclaration dès long-tems auparavant. Il disoit même quelquefois, avec autant de modération que de bon sens, que cet ordre une fois établi, il auroit volontiers remis la question de l'étendue que devoit avoir la France, à la pluralité des suffrages (9). Cepen-

(9) Que veut donc dire Siri, lorsqu'il nous entretient des desseins qu'il avance faussement

dant comme les Pays d'Artois, de Hainault, Cambrai, le Cambresis, le Tournaisis, Namur & Luxembourg, ne convenoient bien qu'à elle, ils lui étoient cédés; mais pour en gratifier, en deux portions, dix Princes ou Seigneurs François, ayant titre de Souverains.

L'Angleterre étoit précisément dans le même cas, c'étoit un point arrêté entre les deux Princes, Auteurs du projet, Elisabeth & Henri; sur la remarque qu'avoit apparemment fait cette Reine, que les Isles Britanniques, dans les différens états par où elles ont passé, d'une ou de plusieurs Monarchies, électives, héréditaires, masculines ou féminines, parmi la variation de leurs loix & de leur police, n'avoient jamais éprouvé de revers ni de véritables malheurs, que lorsque leurs Souverains avoient voulu sortir de leur petit

qu'avoit Henri le Grand, tantôt, de joindre la Lorraine à la France, *tom. 1. pag. 555.* tantôt, de se faire céder la Savoie, *tom. 2. pag. 61.* Ce qu'il dit des dispositions du Pape, des Vénitiens, &c. n'est pas plus vrai, *tom. 2. pag. 180.* Il semble que cet Ecrivain soit aux gages de la Maison d'Autriche.

continent. Il semble en effet qu'ils y sont comme concentrés par la nature même , en sorte qu'il ne tient qu'à eux d'être heureux , sans avoir rien à démêler avec personne ; pourvu qu'ils se bornent à maintenir en paix les trois peuples qui leur sont soumis , en les gouvernant chacun selon leurs privilèges & leurs coutumes. Pour faire tout égal entre la France & l'Angleterre , on prenoit dans le Duché de Limbourg , le Brabant , la juridiction de Malines & autres dépendances de la Flandre Flamande , Gallicane , ou Impériale , de quoi composer huit Fiefs souverains pour huit Princes ou Milords de cette Nation.

Ces deux portions exceptées , tout le reste des dix-sept Provinces-Unies , appartenant , ou non appartenant à l'Espagne , étoit érigé encore d'Etat libre & indépendant , sous le nom de République Belgique. Il faut pourtant encore en retrancher un Fief , portant titre de Principauté , accordé au Prince d'Orange , & quelques autres semblables indemnités de peu de valeur , pour trois ou quatre autres personnes. La succession de Clèves étoit parta-

gée entre les Princes que l'Empereur en vouloit dépouiller, c'étoit le moyen qu'on avoit de les gratifier aux dépens de la Maison d'Autriche, ainsi que quelques autres Princes dans ce Canton, auxquels on abandonnoit les Villes Impériales qui y sont situées. La Suède même & le Dannemarck, quoique la loi que s'étoient imposée la France & l'Angleterre, dût leur être commune avec ces deux Couronnes, trouvoient encore dans cette distribution de quoi se procurer plus d'étendue & de commodité. Les troubles perpétuels qui agitent ces deux Etats, auroient pris fin, & c'étoit ce me semble leur rendre un assez grand service. Toutes ces cessions, échanges & transports au Nord de l'Allemagne devoient être fait à l'arbitrage des Rois de France, d'Angleterre & de Lombardie, & de la République de Venise.

On comprend présentement quel étoit l'objet du nouveau plan, c'étoit de partager avec proportion toute l'Europe, entre un certain nombre de Puissances, qui n'eussent eu rien à envier les unes aux autres du côté

de l'égalité , ni rien à craindre du côté de l'équilibre. Le nombre en étoit réduit à quinze , & elles étoient de trois espèces, sçavoir , six grandes Dominations monarchiques héréditaires ; cinq monarchiques électives ; & quatre Républiques souveraines. Les six monarchiques héréditaires étoient la France , l'Espagne , l'Angleterre ou Grande-Bretagne , le Danemark , la Suède & la Lombardie ; les cinq Monarchies électives , l'Empire , la Papauté ou le Pontificat , la Pologne , la Hongrie & la Bohême ; les quatre Républiques , la République de Venise ou Seigneuriale , la République d'Italie , qu'on peut de même nommer Ducale , à cause de ses Ducs , la République Suisse Helvétique , ou confédérée , & la République Belgique , autrement Provinciale.

Les loix & les statuts , propres à cimenter l'union de tous ces membres entr'eux , & à y maintenir l'ordre une fois établi ; les sermens & engagemens réciproques , tant sur la Religion , que sur la Politique ; les assurances mutuelles pour la liberté du Commerce ; les mesures pour faire tous ces par-

tages avec équité , & au contentement général des Parties ; tout cela se sous-entend de soi-même , sans qu'il soit besoin que je m'étende beaucoup sur les précautions qu'avoit prises Henri à tous ces égards. Il ne pouvoit survenir au plus que quelques petites difficultés de détail , qui auroient été aisément levées dans le Conseil général , représentant comme les Etats de toute l'Europe , dont l'établissement étoit sans doute l'idée la plus heureuse qu'on pût former , pour prévenir les changemens que le tems apporte souvent aux Réglemens les plus sages & les plus utiles.

Le modèle de ce Conseil général de l'Europe , avoit été pris sur celui des anciens Amphictyons de la Grèce , avec les modifications convenables à nos usages , à notre climat , & au but de notre Politique. Il consistoit en un certain nombre de Commissaires , Ministres ou Plénipotentiaires , de toutes les Dominations de la République chrétienne , continuellement assemblés en corps de Sénat , pour délibérer sur les affaires survenantes , s'occuper à discuter les différens intérêts ,

pacifier les querelles , éclaircir & vuid-
 der toutes les affaires civiles , politi-
 ques & religieuses de l'Europe , soit
 avec elle-même , soit avec l'Etranger.
 La forme & les procédures de ce Sé-
 nat , auroient été plus particulière-
 ment déterminées par les suffrages de
 ce Sénat lui-même. L'avis de Henri
 étoit qu'il fût composé , par exemple ,
 de quatre Commissaires , pour chacun
 des Potentats suivans , l'Empereur , le
 Pape , les Rois de France , d'Espagne ,
 d'Angleterre , de Dannemarck , de Sué-
 de , de Lombardie , de Pologne , la
 République Vénitienne ; & de deux
 seulement , pour les autres Républi-
 ques & moindres Puissances , ce qui
 auroit fait un Sénat d'environ soixan-
 te-six personnes , dont le choix auroit
 pu se renouveler de trois ans en trois
 ans.

A l'égard du lieu ; on décideroit
 s'il étoit plus à propos que ce Conseil
 fût permanent , qu'ambulatoire , divisé
 en trois , que réuni. Si on le partageoit
 par portions de vingt-deux Magistrats
 chacune ; leur séjour devoit être dans
 trois endroits , qui fussent comme au-
 tant de centres commodes , tels que

Paris ou Bourges , pour l'une , Trente & Cracovie ou leurs environs , pour les deux autres. Si l'on jugeoit plus expédient de ne point le diviser ; le lieu d'Assemblée , soit qu'il fût fixe ou ambulatoire , devoit être à peu près le cœur de l'Europe , & être par conséquent fixé dans quelque'une des quatorze Villes suivantes , Metz , Luxembourg , Nancy , Cologne , Mayence , Trèves , Francfort , Wirtzbourg , Heildelberg , Spire , Wormes , Strasbourg ; Bâle , Befançon.

Je crois qu'outre ce Conseil général , il eût encore convenu d'en former un certain nombre de moindres , pour la commodité particulière de différens Cantons. En en créant six , on les auroit placés , par exemple , à Dantzik , à Nuremberg , à Vienne en Allemagne , à Bologne en Italie , à Constance , & le dernier dans l'endroit jugé le plus commode pour les Royaumes de France , d'Espagne & d'Angleterre , & la République Belgique , qu'il regardoit plus particulièrement. Mais quels que fussent le nombre & la forme de ces Conseils particuliers , il étoit de toute utilité qu'ils

refferçoient par appel au Grand Conseil Général , dont les Arrêts auroient été autant de Décrets irrévocables & irréformables , comme étant censés émaner de l'Autorité réunie de tous les Souverains , prononçant aussi librement qu'absolument.

Mais laissons tout ce qui se borne à des spéculations , auxquelles l'expérience & la pratique auroient pu apporter bien des changemens , & venons aux moyens employés par Henri , pour faciliter l'exécution de son grand Dessen. J'éviterai autant qu'il se pourra , de répéter ce qu'on a lu en différens endroits de ces Mémoires.

Il avoit toujours paru à Henri de la dernière conséquence , de pouvoir s'assurer de quelqu'un des plus puissans Princes de l'Europe , pour concerter avec lui tous ses projets , c'est ce qui fit qu'après la mort d'Elisabeth , qui avoit uni d'un nœud indissoluble l'intérêt des deux Couronnes de France & d'Angleterre , on mit tout en œuvre pour faire passer tous ses sentimens au Roi Jacques son Successeur. Si j'avois pu y réussir dans l'Ambassade solennelle , dont j'ai rapporté

les particularités , jusqu'à faire consentir ce Prince , que son nom parût tout ouvertement à côté de celui de Henri ; cette fraternité d'armes , surtout si elle avoit été grossie de la même maniere , des noms des Rois de Dannemark & de Suède , auroit épargné la peine & les difficultés de bien des négociations. Il fallut se contenter , comme on l'a vu auprès du Roi d'Angleterre , des mêmes promesses , qu'on exigeoit dans les autres Cours ; c'est-à-dire , que non-seulement il ne s'opposeroit point à la confédération , mais encore , qu'après que Henri auroit rendu ses desseins publics ; il se déclareroit pour nous , & contribueroit de la même maniere que les autres Intéressés : ce qu'on gagna à la fin d'autant plus aisément , qu'on trouva un tempérament , qui ne coûtoit rien à la paresse naturelle de ce Prince , qui fut , de faire exécuter par le Prince de Galles , son fils , ce qu'il balançoit à entreprendre sous son nom. Si-tôt que celui-ci eut obtenu de son pere , que du moins il fermeroit les yeux sur ses démarches , il prévint tous les desirs de Henri ,

animé du désir d'acquérir de la gloire, & de se rendre en même-tems digne de l'estime de Henri & de son alliance : car il devoit épouser l'aînée des filles de France. Il m'en écrivit plusieurs fois , & m'en fit écrire par Saint-Antoine , en ces termes : il y ajoûta , que le Roi de France pouvoit compter sur six mille hommes d'infanterie & quinze cens chevaux , qu'il s'obligeoit de lui mener , & dans la suite , ce nombre fut augmenté de deux mille fantassins & de huit Canons , soudoyés & entretenus aux frais de l'Angleterre , pendant trois ans au moins. Le Roi de Suède ne se montra pas moins zélé pour la cause commune , & le Roi de Dannemarck parut aussi être dans les mêmes dispositions.

On négocioit pendant ce tems-là sans relâche dans les différentes Cours de l'Europe , particulièrement dans les Cercles d'Allemagne & les Provinces-Unies , où le Roi tenoit pour ce sujet Boissise , Fresne - Canaye , Baugy , Ancel & Bongars. Le Conseil des États fut bientôt d'accord, le Prince d'Orange envoya les Sieurs Malderet & Brederode , offrir de leur part

au Roi , quinze mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie. Ils furent suivis de près par le Landgrave de Hesse & le Prince d'Enhalt , auxquels on eut l'obligation , ainsi qu'au Prince d'Orange , de voir en assez peu de tems grossir la liste de confédération , du Duc de Savoie , de tout ce qui tenoit dans la Hongrie , la Bohême & la Basse-Autriche , pour la Religion réformée , de quantité de Villes & de Princes protestans d'Allemagne ; enfin de tous les Cantons Suisses , de la Religion ; & lorsque la succession de Clèves , qu'on voyoit l'Empereur se disposer à usurper , fut devenue un autre motif d'engagement , il n'y eut presque plus rien en Allemagne , qui ne fût pour nous ; comme le prouve assez le Résultat de l'Assemblée en général à Hall. On auroit suscité à l'Électeur de Saxe , qui étoit peut-être demeuré le seul du Parti contraire , un embarras , dont il eût de la peine à se démêler , c'étoit de lui mettre en tête la Branche de Jean Frédéric , dépouillé de cet Électorat par Charles-Quint.

Il y avoit plusieurs de ces Puissan-

ces , auxquelles je suis persuadé qu'on n'eut rien risqué à s'ouvrir sur le fond même de l'entreprise ; qui l'auroient même secondée avec d'autant plus de chaleur , qu'elles auroient vu qu'on se feroit porté plus ouvertement à la destruction de la Grandeur Autrichienne : tels étoient assurément les Vénitiens , les Provinces-Unies , & presque tous les Protestans , sur-tout les Evangéliques d'Allemagne. Mais comme on ne pouvoit apporter trop de précaution , pour ne pas indisposer contre la nouvelle Alliance , les Puissances Catholiques qu'on cherchoit à y engager ; on se donna bien de garde de rendre d'abord publics les vrais motifs , ni toute l'étendue du projet concerté. Le secret de l'intrigue fut dans le commencement caché à tous , sans exception ; ensuite , révélé à un très-petit nombre de personnes , dont on crut avoir absolument besoin pour gagner & attacher les autres , & qu'on ne peut soupçonner d'indiscrétion. L'association ne fut fort long-tems présentée à tout le reste , que sous l'idée d'une espece de traité de paix générale , dans lequel on ren-

fermeroit ce que l'utilité publique & le bien général de l'Europe pourroient inspirer de moyens, pour arrêter les progrès du pouvoir excessif de la maison d'Autriche. Nos Ambassadeurs & nos agens n'eurent ordre que de demander à ces Princes un renouvellement ou un commencement d'alliance, pour travailler plus efficacement à la paix; de les consulter eux-mêmes sur les moyens d'y parvenir; de paroître n'être envoyés que pour les chercher avec eux, de les sonder cependant, & suivant les dispositions où on les trouveroit de jetter, comme au hasard & par conjecture, quelque idée d'un nouvel ordre, plus propre à maintenir l'équilibre en Europe, & à assurer à chaque Religion le repos dont elles n'avoient pu jouir jusqu'à présent. Les propositions d'alliances par mariages furent très-utilement mises en usage auprès des Rois d'Angleterre & de Suède, & des Ducs de Savoie & de Lorraine. C'étoit un point décidé, de faire épouser au Dauphin l'héritière de Lorraine; ce Duché continuant à relever de l'Empire, comme auparavant,

LIVRE TRENTIEME. 271

Mais aucune précaution ne parut si nécessaire & ne fut si fortement recommandée à nos négociateurs , que de bien persuader tous les souverains de l'Europe , du désintéressement avec lequel Henri étoit résolu d'agir en cette occasion. On trouvoit moyen de l'insinuer & d'en convaincre ces Princes , lorsque dans la supposition qu'il fût besoin de recourir aux armes , nous protestions hautement qu'on pouvoit compter sur les forces , sur les trésors , sur la personne même de Henri , & si gratuitement de sa part , que sans attendre d'en être requis , il se porteroit de son propre mouvement à donner toutes les assurances les plus positives , qu'il ne retiendrait à son profit ni une seule ville , ni un seul pouce de terre , même comme dédommagement. Cette modération , dont à la fin personne ne douta , fit toute l'impression qu'elle devoit faire , lorsqu'on put entrevoir qu'elle étoit d'autant plus généreuse , qu'il y avoit de quoi flatter & contenter la cupidité de tout le monde : & en attendant que cette renonciation absolue fût devenue publique & solennelle , comme elle de-

voit l'être dans les manifestes qu'on alloit faire paroître , Henri en donna une preuve , qui acheva de gagner le Pape.

Personne n'ignorant que , puisqu'il s'agissoit au moins de chasser l'Espagne de celles de ses usurpations qui étoient les plus manifestement injustes , la Navarre & le Comté de Roussillon ne pouvoient manquer de revenir à la France , le Roi offrit volontairement de les échanger pour les deux Royaumes de Naples & de Sicile , & en même-tems de faire présent de l'un & de l'autre au Pape & à la république de Vénise , ce qui étoit renoncer au droit le plus incontestable qu'il pût avoir sur les dépouilles de cette Couronne. En remettant même cette affaire , comme il fit , à l'arbitrage du Pape & des Vénitiens , il les obligea d'autant plus sensiblement , qu'il réunissoit en leur faveur tout le profit des parties & tout l'honneur du jugement. Aussi le Pape , à la première proposition qui lui en fut faite , vint-il de lui-même au-devant de Henri. Il fit demander d'abord , si dans la circonstance présente , on trouvoit bon qu'il fit office

de médiateur commun , pour établir la paix en Europe , & pour convertir la guerre que se faisoient continuellement ses Princes , en une guerre perpétuelle contre les infidèles , partie du projet , qu'on avoit eu grand soin de lui développer. C'étoit déclarer suffisamment qu'il n'avoit pas envie qu'il se fît rien sans lui , & qu'il étoit encore moins d'humeur à renoncer à l'avantage qu'on lui présentoit.

Paul V. s'expliqua encore plus clairement , lorsqu'il crut qu'il étoit tems de parler. Ubaldini , son Nonce , dit au Roi , que sa Sainteté s'engageoit à lever , sur différens prétextes , pour l'union contre la maison d'Autriche , dix mille hommes d'infanterie , quinze cens de cavalerie & huit canons , pourvu que Sa Majesté se chargeât de fournir l'argent nécessaire à les entretenir pendant trois ans, qu'on lui donnât toutes sortes de sûretés pour la cession de Naples , & pour les autres droits d'hommage qu'on lui avoit promis , & qu'on satisfît loyalement aux conditions , que de son côté il croyoit devoir apposer au traité. Ces conditions , du moins les principales,

étoient ; qu'on ne pourroit élire d'Empereur , qui ne fût Catholique ; que la Religion Romaine seroit maintenue dans tous ses droits , ainsi que les Ecclesiastiques dans tous leurs privilèges & libertés ; que les Protestans ne pourroient s'établir dans les pays , où ils n'étoient point établis lors du traité. Le Roi promit à Ubaldini d'observer religieusement toutes ces conditions , & il déféra de plus au Pape , l'honneur d'être l'arbitre de toutes celles qui resteroient à régler , dans l'établissement des nouvelles républiques.

Ce n'étoit pas peu de chose , que d'avoir fait franchir ce pas au Pape ; son exemple ne pouvant manquer d'être d'une grande efficace , pour déterminer le reste des états Catholiques , sur-tout d'Italie. On n'avoit rien négligé pour seconder les dispositions favorables où ils paroissoient-être ; en payant exactement aux Cardinaux & aux petits Princes d'Italie , leurs pensions , & y ajoûtant mêmes plusieurs nouvelles gratifications. L'établissement d'une nouvelle Monarchie en Italie , étoit le seul prétexte dont on eût pu se servir dans

ces petites Cours , pour se dispenser d'embrasser l'union ; mais cette vaine appréhension étoit facile à dissiper , & leurs propres avantages devoient assez les rassûrer. Si cela ne suffisoit pas , on auroit eu recours à la menace de déclarer tous les contrevenans , déchus après un certain terme , du droit de prétendre à ces avantages ; de les priver de même de toute prétention à l'Empire & aux Royaumes électifs ; & de convertir ces petites républiques en Souverainetés , & les Souverainetés en républiques. Il n'y a guere d'apparence qu'aucun d'eux eût seulement balancé sur cette option. La punition du premier rebelle auroit achevé de contenir dans le devoir tous ces petits états , qui sentent d'ailleurs toute leur impuissance. Mais c'étoit un moyen à employer au défaut de tous les autres , & jusque dans le châtiment , il falloit toujours laisser une porte ouverte à la grace.

Voilà à quel point avoient été amenées toutes choses , au moment fatal de la mort de Henri le Grand ; & voici en particulier le détail des forces pour la guerre , dont toutes les parties

intéressées étoient convenues avec lui. Les Rois d'Angleterre, de Suède & de Dannemark fournissoient pour leur contingent, huit mille hommes d'infanterie chacun, quinze cens de cavalerie & huit canons, le tout soudoyé & entretenu à leurs frais, du moins pendant trois ans. Cette dépense, sur le pied de dix livres par mois pour chaque fantassin, & de trente livres pour chaque cavalier, la paye des officiers comprise, & l'année composée de dix mois, revenoit pour chacun de ces états, à trois millions trois cens soixante-dix mille livres, pour les trois ans, en y comprenant aussi la dépense de l'artillerie, sur le pied de quinze cens livres par mois pour chaque pièce. Les Princes d'Allemagne, nommés ci-dessus, fournissoient vingt-cinq mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie & quarante canons. Ils en avoient fait eux-mêmes l'estimation, à neuf ou dix millions pour les trois ans. Les Provinces-Unies, douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie & dix canons; dépense, douze millions. La Hongrie, Bohême & autres Evangé-

liques d'Allemagne , pareil nombre & environ pareille dépense. Le Pape , dix mille hommes d'infanterie , quinze cens de cavalerie & huit canons. Les Vénitiens , douze mille hommes d'infanterie , deux mille de cavalerie & dix canons. Le Duc de Savøie , dix-huit mille hommes d'infanterie , deux mille de cavalerie & douze canons. Le Roi s'étoit obligé de faire les frais de l'armement de ces trois derniers articles. Le total de toutes ces forces étrangères , quelque manque qu'on y eût supposé , auroit toujours été de cent mille hommes d'infanterie au moins , de vingt à vingt-cinq mille hommes de cavalerie & d'environ cent vingt canons.

Le Roi , de son côté , avoit actuellement sur pied deux armées bien équipées ; la premiere , qu'il devoit commander en personne , de vingt mille hommes d'infanterie , François naturels , huit mille Suisses , quatre mille Lansquenets ou Wallons , cinq mille hommes de cavalerie & vingt canons ; la seconde , donnée à conduire à Lefdiguieres du côté des monts , de dix mille hommes d'Infanterie ,

mille de cavalerie & dix canons, outre un camp-volant de 4000 hommes d'infanterie, 600 de Cavalerie & dix canons, & un renfort de 2000 hommes de pied, pour mettre en garnison aux endroits où il seroit besoin (10). Faisons le calcul de l'entretien de tous ces gens & provisions de guerre.

Les vingt mille hommes d'infanterie, à vingt-une livres par mois chaque soldat, en y confondant les appointemens des chefs & officiers, font par mois, quatre cens vingt mille livres, & par an, cinq millions quarante mille livres. Les huit mille Suisses & quatre mille Lansquenets, trois millions. Les cinq mille chevaux, à soixante livres par chaque cavalier, parce qu'on renferme dans cette somme la paye des officiers, plus considérable, sur-

(10) Il y a quelques variations dans nos Mémoires, tant sur ce nombre de gens de guerre de la grande Armée royale, qui tantôt est de trente, tantôt de trente-deux & de trente-six mille hommes d'Infanterie, de quatre, cinq, six & huit mille de Cavalerie, trente & cinquante Canons, & sur

celle des Princes alliés d'Allemagne, portée quelquefois jusqu'à quarante mille hommes d'Infanterie & douze mille de Cavalerie, que sur celle d'Italie & des autres Puissances confédérées. Les calculs d'argent ne sont pas non plus toujours les mêmes, ni tout-à-fait justes.

tout celle de la Cornette-blanche du Roi, composée de mille hommes de la premiere noblesse du Royaume, qui y servoient simples volontaires, font par mois, deux cens quarante mille livres, & par an, deux millions huit cent quarante mille livres. Les vingt gros canons, fix coulevrines & quatre piéces bâtarde coûtent d'entretien, lorsqu'il n'y a plus nul achat à faire, trois mille six cens livres par mois chaque piéce ; les trente par conséquent, cent huit mille livres, & par an, douze cens quarante & tant de mille livres. Achats extraordinaires, & déchets sur les fournitures & munitions de cette armée, cent cinquante mille livres par mois, & un million huit cens mille livres par an.

Ensuite : pour dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires ; en espions ; pour les besoins des malades & blessés, & autres nécessités imprévues, mettant tout au plus haut, pareille somme d'un million huit cens mille livres, pour suppléer à ce qui peut manquer dans l'armée des Princes alliés ; pour paiement des pensions, & pour satisfaire aux besoins

particuliers du dedans du Royaume; trois cens mille livres par mois; par an, trois millions six cens mille livres. L'entretien de l'armée de Lefdiguières, trois millions par an; autant, celui de l'armée du Pape, de celle de Vénise & du Duc de Savoie. Ces quatre derniers articles font douze millions par an. Joignez cette somme avec les précédentes, elles montent ensemble environ à trente millions cent soixante mille livres par an.

Il ne faut plus que tripler ce total, à raison de trois ans, qu'on suppose que peut durer la guerre, on trouvera entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-onze millions, à quoi peuvent monter à-peu-près tous les frais de la présente guerre; je dis à-peu-près, parceque je n'ai point compris dans le présent calcul, le camp-volant, ni les deux mille hommes de garnison. Le premier de ces deux articles, à raison de dix-huit livres par mois chaque fantassin, & de cinquante livres chaque cavalier, fait encore un total d'environ cent trente mille livres par mois, un million cinq cens mille livres par an, & quatre millions cinq cens mille

mille livres pour les trois ans ; & le second fait aussi un produit de près de douze cens mille livres pour trois ans.

Dans cette supposition , que la dépense de la guerre ne pouvoit rouler pour la France, qu'entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-quinze millions , supposition qui n'est pas hasardée , puisque nous avons tout mis au plus fort , il est aisé de faire voir qu'au bout de ces trois ans , Henri devoit se trouver dans ses coffres trente millions de plus qu'il n'en devoit dépenser , le fonds de toute sa recette faite & à faire pendant ces trois années , étant de cent vingt-un millions cinq cens quarante mille livres ; c'est ce qui résulte de trois états que je remis aux mains de Sa Majesté.

Le premier de ces états qui n'étoit qu'un simple bordereau des sommes actuellement déposées dans les chambre basses voûtées de la Bastille , montoit à vingt-deux millions quatre cens soixante mille livres , en plusieurs coffres , étiquetés Phelipeaux , Puges & Bouhier. Le second étoit un autre bordereau des sommes actuel-

lement dûes par les fermiers, partisans & receveurs généraux, qu'on pouvoit regarder comme déjà touchées : elles formoient un total de dix-huit millions six cens treize mille livres, dont le Roi pouvoit disposer dès ce moment. Pour composer le reste de ces cent vingt-un millions, je n'avois recours, dans le troisiéme état, à aucunes nouvelles exactions (11.) Cette somme devoit revenir au Roi des seules offres d'augmentation sur les différens revenus Royaux que les fermiers & partisans avoient faites pour un bail de trois ans, & de celles que les officiers de justice & de finance s'étoient volontairement soumis de fournir, pourvu qu'on les laissât jouir de certains privilèges & attributions ; de manière que dans ces cent vingt-un millions, je n'avois pas même compris la recette qui devoit se faire pendant trois ans des deniers Royaux ordinaires. Si la nécessité avoit ensuite obligé de recourir à des moyens plus onéreux, je donnai au Roi un autre

(11) Voyez ces trois Mémoires, Tome 4.
états dans les anciens pag. 94.

état par lequel il comprit qu'au lieu de ces cent vingt-un millions, il auroit pu compter sur cent soixante-quinze (12) J'ai d'ailleurs montré dans plusieurs endroits de ces mémoires, que dans un besoin pressant, ce Royaume peut s'ouvrir des sources de trésors presqu'infinis.

Il auroit été à souhaiter qu'on eût pu s'assurer par de pareils états, des sommes d'argent & du nombre de gens de guerre que les autres confédérés devoient employer. Mais quelque mécompte qui eût pu s'y trouver, ayant quarante-un millions à répandre, quels obstacles Henri auroit-il pu trouver de la part d'une puissance qu'on sçavoit-être épuisée d'argent, & l'on peut ajouter de Soldats ? Personne n'ignorant que les meilleurs & plus nombreux soldats dont l'Espagne ait coutume de se servir, se tirent de la Sicile, de Naples & de la Lombardie, ou bien sont Allemands, Suisses & Wallons.

(12) Ce second état détaillé dans les Mémoires de Sully, tom. 3. millions, se voit aussi pag. 469.

Tout concourant donc à un heureux succès, & avec la précaution d'avoir placé de bons magasins dans les endroits de passage, le Roi étoit à la veille de se mettre en marche en corps d'armée, droit à Mezières; d'où prenant sa route par Clinchamp, Orchimont, Bauraing, Offais, Longpré, &c. après avoir fait élever cinq forts dans tous ces quartiers, & y avoir placé ses deux mille hommes de garnison avec les munitions nécessaires, il auroit joint du côté de Duren & de Stavelo, les deux armées que faisoient avancer de leur côté les Princes d'Allemagne & les Provinces-Unies; & commençant par fermer aux ennemis toute entrée dans les Pays de Clèves & de Juliers, ces principautés qui étoient le prétexte de l'armement, seroient d'abord tombées en ses mains, & auroient été mises en sequestre, en attendant que l'Empereur & le Roi d'Espagne eussent montré quel parti ils prenoient sur les desseins des Princes alliés.

C'étoit ce moment qu'on avoit choisi pour publier & répandre par

toute l'Europe les déclarations en forme de manifestes, qui devoient lui ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts, & sur le vrai motif qui avoit mis les armes aux mains de Henri & des Princes confédérés. Ces manifestes étoient composés avec un fort grand soin. L'esprit de justice, de droiture, de bonne foi, de désintéressement & de bonne politique s'y faisoient sentir par tout. Sans y découvrir encore en entier le fond de tous les changemens qu'on vouloit faire en Europe, on y faisoit entendre, que l'intérêt commun avoit armé tous les Princes, non-seulement pour empêcher la maison d'Autriche de se mettre en possession des états de Clèves, mais encore pour la chasser des Provinces-Unies & de tout ce qu'elle possédoit injustement; que leur but étoit de partager toutes ces dépouilles entre les états & les Princes les plus foibles; qu'il ne falloit point regarder cette entreprise comme un sujet qui dût rallumer la guerre par toute l'Europe; que quoiqu'armés, les Rois de France & du Nord ne demandoient que le titre

de médiateurs dans les sujets de plainte que l'Europe faisoit par leur bouche contre la maison d'Autriche, & ne cherchoient qu'à terminer à l'amiable tous les différends de ces Princes les uns avec les autres; qu'ils ne prétendoient rien faire en cette occasion, non-seulement que du consentement unanime de toutes ces puissances; mais encore de tous les peuples, qu'on invitoit à faire leurs représentations aux Rois alliés. Telle auroit été aussi la substance des lettres circulaires, que Henri & les Princes ses associés eussent envoyées en même-tems dans tous les endroits soumis à leur puissance, afin que les peuples instruits, joignant leurs suffrages, il se fût fait un cri général contre la maison d'Autriche, de toutes les parties de la Chrétienté.

Comme on étoit résolu d'éviter avec la dernière précaution de donner de l'ombrage à qui que ce fût, & que Henri vouloit convaincre de plus en plus ses confédérés, qu'il n'étoit occupé que de leurs véritables intérêts, il auroit joint à tous ses écrits, d'au-

tres lettres écrites dans les différentes Cours, & en particulier aux Electeurs de Cologne & de Trèves, aux Evêques de Munster, de Liège & de Paderbon, au Duc & à la Duchesse de Lorraine. On auroit observé cette conduite avec les ennemis mêmes, dans les lettres qu'on écriroit à l'Archiduc & à l'infante sa femme, à l'Empereur lui-même & à tous les Princes Autrichiens, en cherchant à les engager par les motifs les plus forts & les plus pressans, à prendre le seul parti raisonnable. Par-tout où l'on auroit porté ses pas, on n'auroit rien négligé pour instruire, convaincre & faire naître la confiance. On auroit porté jusqu'au scrupule l'attention à remplir les conventions, à distribuer les pays dont on eût pu disposer, ou à les sequestrer jusqu'à décision. La force n'auroit jamais été employée qu'après qu'on auroit vu que les prieres, les raisons, les ambassades & les négociations auroient été inutiles. Enfin, jusques dans l'exercice même de la guerre, on se seroit moins comporté en ennemis, qu'en pacificateurs. La

Reine se feroit avancée jusqu'à Metz ; toute la Cour l'y auroit suivie , avec l'appareil & la pompe qui annoncent la paix.

Henri avoit imaginé un nouveau régle-
ment de discipline dans son camp ,
bien propre à produire cet effet ; sur-
tout , si son exemple avoit été imité
par les Princes ses alliés. Il établissoit
quatre Maréchaux de France , ou à
tout le moins quatre Maréchaux de
camp , pour veiller uniquement à
maintenir tout dans l'ordre , dans la
plus exacte discipline , & dans la plus
étroite subordination. Le département
du premier eût été la cavalerie ; l'in-
fanterie françoise , celui du second :
le troisième auroit eu l'inspection des
troupes étrangères , & le quatrième ,
celle de tout ce qui a rapport à l'artil-
lerie & aux munitions de guerre & de
bouche ; & le Roi lui-même se feroit
fait rendre un compte exact de ces
quatre parties. Il se fût appliqué avec
une égale ardeur , à mettre en hon-
neur toutes les vertus militaires dans
ses armées , en n'accordant les grades
& les emplois qu'au seul mérite , en

distinguant les bons officiers, en récompensant le soldat, en punissant les blasphêmes, en ménageant ses troupes & celles de ses confédérés, en étouffant l'esprit de division que cause la diversité des Religions; enfin en joignant à l'émulation ce concert de sentimens, qui contribue plus que tout le reste à la victoire.

La suite de cette entreprise, en ce qui regarde la guerre, auroit dépendu de la manière dont l'Empereur & le Roi d'Espagne auroient reçu les propositions, & répondu aux manifestes des Princes ligués. Il y a apparence que l'Empereur, cédant à la force, auroit consenti à tout; je suis même persuadé qu'il eût été le premier à demander à s'aboucher avec le Roi de France, pour chercher les moyens de se retirer, du moins avec honneur, de ce mauvais pas, & qu'il se feroit contenté de l'assurance qu'on lui conserveroit, sa vie durant, la dignité impériale avec tous ses droits. Les Archiducs avoient fait plus; ils avoient permis à Henri, pour toutes ses troupes, d'entrer dans leurs pays & dans toutes leurs villes,

pourvû qu'on n'y commît aucune hostilité, & qu'on payât exactement dans tous les endroits de passage. Si ces apparences n'étoient point trompeuses, l'Espagne, abandonnée de tout le monde, auroit subi malgré elle, la loi de ses vainqueurs.

Mais il faut supposer que toutes les branches de la maison d'Autriche se feroient réunies en cette occasion, & qu'elles auroient fait pour leur intérêt commun, tous les efforts dont elles étoient capables. En ce cas, Henri & les Princes confédérés déclarant en forme la guerre à leurs ennemis, & défendant tout commerce aux Espagnols, nommément dans les Pays-Bas; après avoir, comme nous l'avons dit, uni toutes leurs forces, donné audience aux Princes d'Allemagne, promis d'assister les peuples de Bohême & de Hongrie, qui seroient venus implorer leur assistance, enfin s'être assuré du pays de Clèves, ces Princes, dis-je, auroient fait avancer leurs trois armées du côté de Bâle & de Strasbourg, pour appuyer les Suisses, qui se seroient déclarés pour l'union,

après en avoir , pour la forme , demandé la permission à l'Empereur. Les Provinces-Unies, dont on s'éloignoit, étoient censées suffisamment défendues par le camp-volant , que Henri en auroit fait approcher , par les armées d'Angleterre & du Nord , auxquelles on en laissoit la garde , par l'attention qu'on auroit eue de s'emparer tout d'abord de Charlemont , Maëstrich , Namur & autres passages du côté de la Meuse , par les forces navales de ces Provinces qui , avec le secours de celles d'Angleterre , auroient bouclé la mer.

Après cela , le fort de la guerre ne pouvoit plus tomber qu'en Italie ou en Allemagne. Dans la premiere supposition , les trois armées de Henri , du Prince d'Orange & des Princes d'Allemagne , laissant la Franche-Comté , qu'on auroit seulement fortifiée , de même que les frontieres des Pays-Bas , d'un petit corps de troupes , auroient pris leur route du côté des monts , où elles devoient rencontrer celles de Lefdiguieres , du Pape , des Vénitiens & du Duc de Savoie ,

qui tous auroient levé le masque : les premiers en demandant l'exécution de l'arrangement projeté pour la Navarre , Naples & Sicile ; & le Duc de Savoie , un partage pour sa femme , égal à celui qu'on avoit fait à l'Infante Isabelle. C'est alors que la guerre se trouveroit déclarée à l'Espagne , de tous les endroits de l'Europe. Si au contraire les ennemis paroissent vouloir attirer la guerre en Allemagne, les confédérés ayant laissé en Italie ce qu'il suffisoit qu'il y eût de troupes , seroient entrés jusques dans le cœur de l'Allemagne , où ils auroient trouvé du côté de la Hongrie & de la Bohême les puissans secours que ces peuples y tenoient préparés.

On ne sçauroit juger que par conjecture , du reste des événemens qui auroient suivi ces commencemens , par ce qu'ils dépendent du plus ou moins de lenteur des ennemis à s'opposer à la rapidité de nos conquêtes , & du plus ou moins de promptitude de la part des confédérés , sur-tout des extrémités de l'Allemagne , à remplir leurs conventions. Cependant je suis ;

persuadé que sur l'exposé que je viens de faire , il n'y a personne qui ne regarde la maison d'Autriche comme frappée du coup qui devoit pour jamais anéantir sa puissance , & ouvrir un chemin sûr au reste des projets dont cette attaque ne devoit être que le préliminaire. J'ajoute , & la voix de toute l'Europe me justifie à cet égard du reproche de prévention , que si une pareille entreprise tire presque toujours de la personne du chef qui la conduit , cette force qui la rend infail-
 lible , celle-ci ne pouvoit être remise en de meilleures mains , que celles de Henri le Grand. Avec une valeur capable seule de renverser les plus grands obstacles ; avec une présence d'esprit , qui ne négligeoit & ne perdoit aucun de ses avantages ; avec une prudence , qui sans rien précipiter , sans trop embrasser d'objets à la fois , sçavoit les enchaîner l'un à l'autre , & connois-
 soit tout ce qu'on peut ou ce qu'on ne doit pas attendre du tems ; avec une expérience consommée ; enfin , avec toutes les grandes qualités guerrieres & politiques qui ont brillé dans le Prince , dont je viens de tracer l'his-

294 MEMOIRES DE SULLY;
toire, de quoi ne vient-on pas à bout?
C'est ce qu'avoit voulu exprimer ce
grand Roi, par cette devise modeste,
qu'il avoit fait mettre sur les derniers
jettons qui furent frappés sous son re-
gne : *Nil sine consilio.*

Fin du Trentième Livre.





MÉMOIRES DE SULLY.

SUPPLEMENT

*A la Vie du Duc de Sully , depuis
sa Retraite.*



A premiere occasion où les Historiens font mention de M. le Duc de Sully , depuis qu'il se fut retiré dans ses Terres , est l'Assemblée des Protestans tenue à Châtelleraut , en 1611. Comme il avoit l'esprit encore tout rempli des chagrins qu'on venoit de lui faire essuyer à la Cour , & qu'il sçavoit que le Duc de Bouillon , qui contre son intérêt , aussi-bien que contre son ca-

ractère , parut en cette Assemblée chargé de soutenir les intérêts de la Régente contre les Calvinistes , s'étoit mis à la tête de ses ennemis , & avoit entrepris de lui faire ôter la grande Maîtrise de l'Artillerie & le Gouvernement de Poitou , que la Régente avoit promis au Duc de Bouillon pour récompense des services qu'il lui rendroit en cette occasion , on ne doit pas être surpris que le Duc de Sully ait agi à Châtelleraut avec fermeté , & même avec quelque sorte d'éclat. Les Partisans du Duc de Bouillon , par ressentiment de ce qu'il échoua dans son entreprise , ont accusé les Ducs de Sully & de Rohan , d'avoir cherché à rallumer la guerre entre les Catholiques & les Calvinistes ; mais ils sont les seuls qui en ayent parlé de la sorte ; tous les autres Ecrivains n'ont rien trouvé d'absolument répréhensible dans la conduite de M. de Sully : & dans la vérité , l'on agissoit contre lui avec tant de passion & de

An. 1611. fol. 75. & suiv. malignité , que le Mercure François , qui nous fournira des Mémoires sur ce morceau de son Histoire , ne le blâme point d'avoir pris le seul parti

qui pouvoit assurer son repos. Voici donc en abrégé ce qui se passa par rapport au Duc de Sully , dans l'Assemblée de Châtelleraut , ou de Saumur ; car ses ennemis craignant qu'il ne fût trop puissant à Châtelleraut , la firent transférer dans cette dernière ville.

Le Duc de Bouillon n'ayant fait aucun mystère de la disposition où il étoit de pousser à bout tous les Calvinistes ses confreres , & en particulier le Duc de Sully , l'intérêt de la cause commune réunit celui-ci avec Du-Plessis-Mornay & les principaux Ministres Protestans , qui jusques-là , comme on l'a vu dans toute la suite de ces Mémoires ; avoit vécu avec lui dans une grande défiance de ses sentimens , & dans un grand éloignement de sa personne. Ils commencerent par refuser au Duc de Bouillon la Présidence , qui fut déferée à Du-Plessis-Mornay ; & ils lui firent sentir ensuite combien ils étoient indignés du personnage qu'il jouoit , en le contrariant sur tout : de manière qu'il n'obtint rien de ce que peut-être on auroit accordé à un Agent qui eût été de la Religion de la Cour ; ce qui mon-

tre que la Régente ne pouvoit guère faire de plus grande faute, que de se servir du Duc de Bouillon dans une semblable circonstance. Il se fit pourtant à la fin une espèce de raccommodement entre lui & le Duc de Sully, par les soins que se donna du Pleffis; & ce fut pour lors que M. de Sully ne trouva plus d'obstacle à intéresser tout le Corps Protestant dans sa cause particuliere, qui devint par-là un des principaux sujets des délibérations.

L'Assemblée lui adressant la parole, *le prie & enjoint* (c'est en ces termes qu'en parle le Mercure François) *de ne point se défaire de ses Charges, lui promet de l'assister, &c.* A quoi le Duc de Sully répondit par un discours, dans lequel il demanda conseil à l'Assemblée sur quatre choses : 1°. S'il devoit fermer les yeux sur les démarches de ses ennemis. 2°. S'il devoit au contraire demander lui-même d'être établi en sa place, purement & simplement. 3°. S'il étoit plus à propos qu'il acceptât une récompense. Enfin, si cette récompense devoit être *d'honneur & de sûreté, plutôt que de profit & utilité.* C'est que pour cacher

le dessein qu'on avoit de le perdre , la Cour lui faisoit quelquefois proposer de recevoir en échange de la grande Maîtrise de l'Artillerie & du Gouvernement de Poitou , le Bâton de Maréchal de France , ou une somme d'argent considérable. M. de Sully conclut ce discours , dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quelques plaintes sur la rigueur dont le Conseil de la Régente usoit envers lui , en s'excusant de n'avoir pas exposé plutôt au corps de la Religion , les malheurs de sa situation , sur la difficulté qu'il avoit eue à croire les complots formés contre lui , aussi-bien que sur sa crainte de déplaire à des personnes auxquelles il devoit du respect.

Ce discours plut autant aux Calvinistes , qu'il fut mal reçu de Bullion & des autres Agens de la Régente. Ils y répondirent , en donnant à la vérité toutes sortes de louanges à l'administration du Duc de Sully ; mais en le taxant d'être peu généreux , & même de vouloir forcer la Régente à lui restituer sa place dans le Ministère. M. de Sully répliqua par une seconde remontrance , par laquelle il remit

purement & absolument ses intérêts à discuter à l'Assemblée. Le Duc de Bouillon qui vit tout ce qui en alloit arriver, leva le masque pour la seconde fois, & commença à intriguer fortement auprès de tous ceux des Calvinistes qu'il crut pouvoir gagner. Il en attira en effet quelques-uns, mais non pas le Duc de Rohan, malgré tous les mouvemens qu'il se donna auprès de lui; & toute son habileté n'ayant pu ni détacher le plus grand nombre du parti de son Adversaire, ni suspendre la conclusion, on passa à la délibération, dont le Résultat fut, qu'on assisteroit M. le Duc de Sully, si son administration étoit recherchée *par des voies illégitimes*.

Bouillon & les Partisans de la Régente mirent tout en œuvre, mais inutilement, pour obtenir une rétractation, ou une modification. Pour le Duc de Bouillon, il éclata; il donna les conseils les plus violens à la Régente, qui se contenta pourtant d'envoyer à l'Assemblée, de la part du Roi, des Lettres, que Duplessis-Mornai jugea qu'il étoit plus prudent de supprimer, de peur d'un

plus grand mal. On revint aux tempérans. Tous les autres articles en contestation, furent terminés à l'amiable, & celui qui regardoit M. de Sully, demeura assoupi, parce qu'apparemment tout le monde convint que c'étoit sans aucune ombre de justice, qu'on prétendoit le faire regarder comme un Ministre infidèle, encore moins comme un ennemi de l'Etat, & que le Duc de Bouillon piqué lui-même de se voir frustré par la Régente des récompenses qu'il en avoit espérées, cessa tout d'un coup d'agir avec la même chaleur. Le Duc de Sully resta donc après cela dans le même état, que lorsqu'il s'étoit retiré de la Cour.

L'année suivante, la guerre entre les Religions pensa être rallumée par un incident, auquel nos Mémoires semblent préparer, qui est, que Brasfac, nommé par Sa Majesté, Lieutenant du Roi de Saint-Jean d'Angely après la mort de Des-Ageaux, fut chassé de cette Place par le Duc de Rohen, qui par toute sa conduite depuis ce tems-là, montra assez qu'il avoit des sentimens bien différens de

ceux du Duc son beau-pere. Quoique la Régente fût alors en état de donner la Loi , & que tous les Calvinistes l'eussent fort appréhendé, cette affaire se termina entièrement à l'avantage du Duc de Rohan , qui obtint tout ce qu'il demandoit. M. de Sully signa l'accordement qui fut fait dans le Synode de Privas, avec le Duc de Rohan, d'un côté, & les Agens du Roi , de l'autre : ce fut toute la part qu'il prit dans ce grand démêlé.

Les deux Lettres suivantes , que je transcris sur l'Original , gardé dans le Cabinet de M. le Duc de Sully , montrent que la Reine-Mere eut recours à Maximilien , & qu'il s'employa utilement , pour prévenir ou appaiser les troubles qui survinrent immédiatement après , de la part des Princes & des Grands du Royaume.

Lettre de la Reine-Mere à M. le Duc de Sully.

» Mon Cousin, envoyant vers vous
 » le sieur de Béthune votre frere , sur
 » les occurrences qui se présentent, je
 » lui ai donné charge de vous assurer

SUPPLEMENT, &c. 303

» parfaitement de mon affection en
» votre endroit , & vous dire l'état
» que je fais de la continuation de
» la vôtre au bien & service du
» Roi Monsieur mon fils , vous le
» croirez en ce qu'il vous dira de ma
» part sur l'un & l'autre sujet , com-
» me vous pourriez faire en la Per-
» sonne de

» Votre bonne Cousine ,
MARIE ».

A Paris le xiiij. de Février 1614.

L'adresse porte : » A mon Cousin
» le Duc de Sully , Pair & Grand-Maî-
» tre de l'Artillerie de France. »

Autre Lettre de la même.

» Mon Cousin , ayant reçu votre
» Lettre écrite le premier de ce mois ,
» le ix. d'icelui , j'ai différé d'y répon-
» dre , jusqu'à mon arrivée en cette
» Province, afin qu'étant mieux éclair-
» cie des choses particulieres qui se
» sont passées & de l'état présent d'i-
» celles , je pusse avec plus de lumiere
» vous faire sçavoir mon avis sur les

» générales : mais j'y ai trouvé tant de
 » désordre & de confusion , de plain-
 » tes & de contraventions faites à l'ac-
 » cord de Sainte-Menoult , qu'il faut
 » que je vous die , que je ne sçais par
 » où je dois commencer à vous faire
 » sçavoir ce qu'il faut faire pour bien
 » faire. Je vois de toutes parts des dé-
 » clarations & assurances d'une bonne
 » volonté pour le service du Roi Mon-
 » sieur mon fils & le bien public , qui
 » nous sont très-agréables , mais après
 » je rencontre des effets si contraires à
 » cela , que je n'ai pas si-tôt conçu l'es-
 » pérance d'un bien & d'un contente-
 » ment & avantage pour les affaires
 » publiques , qu'elle s'évanouit à l'inf-
 » tant ; ce que je ne vous écris pour
 » votre particulier , car je fais telle es-
 » time de votre affection au bien du
 » Royaume & à notre contentement ,
 » que méritent les preuves que j'en ai
 » faites , & les assurances que vous
 » m'en avez données , mais pour me
 » douloir avec vous de l'inconstance
 » & variété de semblables procédures.
 » J'ai depuis deux jours reçu en ce lieu
 » votre dernière Lettre , & oui le por-
 » teur d'icelle , ainsi qu'il vous dira. »

» Je

» Je ne doute point que vous n'ayez
 » librement & en homme de bien , fait
 » à mon neveu le Prince de Condé ,
 » les remontrances que vous m'avez
 » écrit , & me réjouis de sçavoir qu'il
 » les a prises en bonne part : mais à
 » quoi tient-il qu'il ne les suive & exé-
 » cute , comme il les approuve ? Il se
 » développeroit en ce faisant , des
 » affaires où vous dites qu'il se trouve ,
 » il recevrait de moi toute occasion
 » raisonnable de se louer de ma bien-
 » veillance , & lui seroit fait l'hon-
 » neur & le traitement , dûs à sa qua-
 » lité. Si , pour lui donner cette créan-
 » ce & assurance , il reste à dire ou
 » à faire chose qui dépende de moi ,
 » j'aurai toujours à plaisir de l'enten-
 » dre , & prendrai en bonne part ce
 » que vous m'en manderez : mais je
 » n'ai encore reçu les Lettres , qu'il
 » vous a dit m'avoir écrites sur ce su-
 » jet , & serai bien aise qu'il me don-
 » ne par icelles , tant pour lui que
 » pour ses amis , le contentement que
 » j'ai toujours désiré & même recher-
 » ché , & qu'il m'a souvent fait es-
 » pérer , pour le service du Roi mondit
 » sieur & fils , ce faisant , j'y corres-

» pondrai de façon qu'il aura juste sujet
 » de s'en louer, & tous ceux qui à son
 » exemple en useront de même. »

» Au demeurant, je n'ai point en-
 » core vu le Duc de Vendôme : de
 » sorte que je ne sçais encore ce que
 » je dois espérer de son obéissance,
 » car j'ai avis qu'il continue de faire
 » fortifier Lamballe, & à tenir errhés
 » bon nombre de gens de guerre,
 » qui l'ont servi, ou pour mieux dire
 » desservi, durant ces mouvemens
 » derniers, & principalement depuis
 » ledit accord de Sainte - Menoult,
 » à quoi le Roi mondit sieur & fils
 » Moi mettons peine d'appliquer les
 » remedes nécessaires, par l'avis des
 » Etats du Pays, desquels nous de-
 » vons faire l'ouverture demain, &
 » comme véritablement je me promets
 » que vous favoriserez toujours vo-
 » lontiers & fidèlement le bien &
 » avancement des affaires du Roi mon-
 » dit sieur & fils, par-tout où vous
 » aurez moyen de le faire, vous use-
 » rez de la présente à cette fin, com-
 » me vous jugerez être pour le mieux :
 » & je prierai Dieu, mon Cousin,
 » qu'il vous ait en sa sainte gar-

»de. « Ecrit à Nantes , ce xviii.
Aout 1614.

»Votre bonne Cousine,
MARIE.

En 1616. éclata la Révolte des Protestans. On vit en cette occasion , combien le Duc de Sully préféroit le bien de l'Etat à l'intérêt de son Parti & au sien particulier. Ayant été proposé de réunir le Parti du Prince de Condé avec celui des Calvinistes , résolution , qui selon toutes les apparences auroit entraîné la ruine du Royaume; le Duc de Sully , dont il paroît que le suffrage auroit été d'un très-grand poid , le refusa absolument , & se tint constamment attaché à la personne du Roi. Voici comme en parle le Maréchal de Bassompierre , dans ses Mémoires.

»M. de Sully , qui désiroit le bien & Tom. 2.^e
»la conservation de l'Etat , se main- pag. 83.
»tenoit avec les uns & avec les au-
»tres , tâchant de les mettre bien ,
»autant qu'ils pouvoient subsister , en
»l'état ou ils étoient , en avertissant
»quelquefois la Reine-Mere , quel-
»quefois M. le Prince , & un jour ,

308 MEMOIRES DE SULLY,

» 26 Août, M. de Sully demanda le
 » soir audience à la Reine, en laquelle
 » il fit voir, que les choses ne pou-
 » voient encore subsister huit jours en
 » l'état où elles étoient réduites, &
 » qu'au balancement où elles étoient,
 » il étoit infallible que toute l'Au-
 » torité tomberoit entre les mains de
 » M. le Prince : qu'elle demeureroit
 » aux siennes, si elle sçavoit la rete-
 » nir : finalement, qu'il ne la tenoit
 » pas assurée dans Paris, & qu'Elle fe-
 » roit mieux avec mille chevaux à la
 » campagne, avec ses enfans, que
 » dans le Louvre, en l'état où étoient
 » les esprits des Grands & du Peuple ;
 » qu'il avoit cru être de son devoir, &
 » des obligations qu'il avoit au feu Roi,
 » de lui montrer ce que dessus, ne
 » pouvant y apporter avec sa vie, un
 » autre remede, qu'il employeroit
 » volontiers, si par sa perte il pou-
 » voit sauver le Roi, Elle & l'Etat.
 » Et ensuite il prit congé d'Elle, la
 » suppliant de penser à ce qu'il lui ve-
 » noit de dire ; & qu'au cas qu'Elle n'y
 » apportât le remede convenable, il
 » protestoit de tout le mal qui lui en
 » reviendrait, & qu'Elle seule en se-

»roit la cause , puisqu'Elle en avoit
 »été avertie , & que ce mal étoit
 »prévû. «

L'Auteur de l'Histoire de la mere &
 du fils , rend malgré lui cette justice au
 Duc de Sully. » M. de Sully , dit-il ,
 »demande audience à la Reine , pour
 »lui parler seul d'affaires , qu'il disoit
 »importer à la vie de Leurs Majestés.
 »Elle avoit pris médecine , mais sur un
 »sujet si important , Elle ne jugea pas
 »devoir différer à le voir. Le Roi s'y
 »trouva par hazard ; les sieurs Man-
 »got & Barbin y furent aussi. Alors il
 »fit un long discours des mauvais des-
 »seins que ces Princes avoient , & du
 »mal inévitable qu'il en prévoyoit
 »pour le Roi. Les sieurs Mangot &
 »Barbin lui dirent que ce n'étoit pas
 »assez , mais qu'il étoit besoin qu'il
 »dît les remèdes les plus propres à y
 »apporter. A quoi il ne fit autre ré-
 »ponse , sinon , que le hazard étoit
 »grand , & qu'infailiblement on en
 »verroit bientôt de funestes effets.
 »S'étant retiré du cabinet , il y mit
 »une jambe avec la moitié de son
 »corps , disant ces mêmes paroles ;
 »Sire , & vous Madame , je supplie

» Vos Majestés de penser à ce que je
 » viens de vous dire , j'en décharge
 » ma conscience. Plût-à-Dieu que vous
 » fussiez au milieu de douze cens che-
 » vaux ! je n'y vois autre remède : puis
 » s'en alla. «

Ibid.
pag. 64.

Il est vrai que la haine de cet Ecri-
 vain pour M. de Sully , lui a fait ajou-
 ter à ce Récit , les paroles suivantes :
 » M. le Prince ayant été arrêté , & les
 » Ministres disant à la Reine que tout
 » étoit perdu si Elle ne le relâchoit ,
 » M. de Sully , violent & peu considé-
 » ré , le feu de l'esprit duquel , ne s'ap-
 » pliquant qu'au présent , sans rappel-
 » ler le passé , ni considérer de bien
 » loin l'avenir , ajouta à ce que les au-
 » tres avoient dit , que quiconque
 » avoit donné ce mauvais conseil à la
 » Reine , avoit perdu l'Etat. La Reine
 » lui répondit , qu'Elle s'étonnoit qu'il
 » lui osât parler ainsi , & qu'il falloit
 » bien qu'il eût perdu l'esprit , puis-
 » qu'il ne se souvenoit plus de ce qu'il
 » avoit dit au Roi & à Elle , il n'y avoit
 » que trois jours , dont il resta si con-
 » fus , qu'il se retira incontinent , au
 » grand étonnement de tous les Sei-
 » gneurs qui étoient là présens. Sa fem-

» me puis après effaya de l'excuser ,
 » disant que le transport de crainte
 » dans lequel il étoit , l'avoit fait par-
 » ler ainsi , d'autant qu'on lui venoit
 » de dire présentement , que les Prin-
 » ces & Seigneurs du Parti de M. le
 » Prince , étoient résolus de le faire
 » tuer ; le croyant Auteur de l'Arrêt
 » dudit sieur Prince , par les avis qu'il
 » avoit donné de leurs desseins. «

Mais sans examiner ici si les deux
 conseils de M. de Sully sont réelle-
 ment contradictoires , & en conve-
 nant que le parti d'arrêter le Prince
 de Condé étoit sage & nécessaire ,
 tout ce que j'ai voulu que l'on conclût
 de ces témoignages , c'est que ce Mi-
 nistre ne se départit point de son at-
 tachment au bien public & au Roi ,
 dans une occasion si favorable au Parti
 Calviniste , & dans laquelle il cour-
 roit lui-même de très-grands risques.

Il se conduisit dans cet esprit tout
 le reste de sa vie. Il fut revêtu de
 l'Autorité du Roi , dans les Assemblées
 de Rouen & de Loudun. Il soutint
 en bon citoyen le parti de Sa Majes-
 té contre les Calvinistes , lorsque la
 guerre leur fut déclarée sous le Mi-

nistère du Cardinal de Richelieu. Il eut part au siège de Montauban , & à d'autres rencontres , il fit même les fonctions de Grand-Maître de l'Artillerie , au siège de Saint-Jean d'Angely , & l'Artillerie y fut parfaitement bien servie. Il conserva & exerça cette charge jusqu'à sa mort ; quoique l'Historien du Duc de Bouillon dise qu'il en avoit été dépouillé. Louis XIII. lui donna le Bâton de Maréchal de France , le 18 Septembre 1634. L'année précédente , le Pape Urbain VIII. qui l'avoit connu pendant sa Légation en France, lui écrivit une Lettre latine , à laquelle M. de Sulli fit une Réponse , qu'il envoya à Sa Sainteté par le Prince d'Henrichemont son petit-fils , & qui lui attira un second Bref de ce Pape , aussi en latin , daté du seize Juillet 1633.

En cette même année 1634. Il perdit le Marquis de Rosny , son fils aîné. La conduite de ce fils fut pour lui un sujet d'embarras & de chagrins presque continuels , non-seulement parce que le Marquis de Rosny ne suivoit aucun des sages conseils qu'il ne cessoit de lui donner , qu'il prit même

le parti des ennemis de l'Etat , mais encore parce que le Duc de Sully se ressentit en plus d'une maniere , du dérangement des affaires de son fils. Ceci demande que nous entrons dans un détail des affaires domestiques de M. de Sully , qui servira d'éclaircissement à plusieurs endroits de ces Mémoires , où il est parlé du Marquis de Rosny , & en particulier , à ce qui en est dit dans le Livre vingt-neuvième.

Outre deux filles , dont l'aînée avoit épousé le Duc de Rohan , & la cadette fut mariée au Marquis de Mirrepoix. M. de Sully se voyoit en 1609. trois enfans mâles , Maximilien II. de Béthune , Marquis de Rosny , l'aîné de tous , qu'il avoit eu de son premier mariage avec Anne de Courtenay ; & de son second avec Rachel de Cocheilet , César & François de Béthune. Comme tous les grands biens dont il jouissoit alors , ne lui étoient venus que depuis ce second mariage , il paroît que la principale part de ces biens devoit naturellement regarder les enfans du second lit : cependant le Duc de Sully se croyant obligé d'assurer au Marquis de Rosny un état

avec lequel il pût soutenir la grandeur de sa maison, dont il étoit l'aîné, aux charges de Grand-Maître de l'Artillerie & Sur-Intendant des Fortifications, & aux Gouvernemens de Mente & de Gergeau, dont il lui fit obtenir la survivance, & qu'il évaluoit à soixante mille livres de revenu, il joignit une donation entre-vifs, & substitution de cinquante mille livres de rente en fonds de terre, consistant dans la Duché-Pairie de Sully, le Marquisat de Rosny, la Principauté d'Henrichemont & de Boisbelle, avec toutes leurs dépendances, dont il se réserva néanmoins l'usufruit sa vie durant. L'Acte de substitution, dont la date est du 27 Mars 1609. porte cette clause singulière : *qu'au cas que nul de ceux, soit mâle, soit femelle qui seront lors descendus de la Maison de Béthune, ne voulût accomplir les susdites clauses & conditions, ledit Seigneur Donateur a fait & fait don par ces présentes, des susdites Terres subsistues au Roi ou à ses Descendans, l'aîné préféré aux autres, à la charge que lesdites Terres ne pourront jamais être désunies de la Couronne, avec condition que celui qui les*

possédera , outre le Roi ou son fils aîné , soit tenu de porter son nom & armes , le surnom & armes de Béthune , & ses Descendans après lui.

Cherchant ensuite à prévenir tout sujet de désunion dans sa famille , & à donner aussi un état à ses autres enfans , M. de Sully fit l'année suivante dans la même forme & par un même Acte , deux autres donations & substitutions du reste de ses biens en faveur de César & de François de Béthune ses cadets : sçavoir , de la Terre & Seigneurie de Villebon , à César , & à François , nommé le Comte d'Orval , des Terres de Montrond , Orval , Bruyeres , Epineuil , Beauchefal , la Rocheguillebaut & le Châtelet , en Berri. La valeur de chacune de ces substitutions , est estimée dix mille livres de revenu , il y est stipulé que les fortifications , armes , vivres , munitions de guerre & de bouche , & meubles , tant ceux qui étoient dans tous ces Châteaux lors de la substitution , que ceux qui s'y trouveroient à la mort du Duc de Sully , seroient compris dans la donation , & que si l'un des Donataires venoit à mourir ,

316 MEMOIRES DE SULLY;

sans postérité , son partage passeroit tout entier au survivant. Cela arriva quatre ans après : César de Béthune étant mort en 1614. sans avoir été marié , le Comte d'Orval réunit sur sa tête les deux articles de substitution. En 1620. son pere le voyant dans sa vingtième année , lui fit épouser Jacqueline de Caumont , fille du Grand Maréchal de la Force , & petite fille par sa mere , du premier Maréchal de Biron , & il confirma par le Contrat de Mariage , l'Acte de substitution de 1610.

Avant & après ces dispositions , le Marquis de Rosny demeura en communauté de biens avec le Duc son Pere. Cette communauté étoit toute à l'avantage du premier , auquel le seul bien de sa mere ne suffisoit pas pour les dépenses qu'il faisoit ; mais elle exposa le Duc de Sully aux poursuites des créanciers de son fils. Il acquitta à plusieurs reprises ses dettes , qui devinrent à la fin si considérables , par les profusions & le mauvais ménage du Marquis de Rosny , que le Duc prit enfin le parti de l'abandonner à lui-même : voilà les pre-

miers chagrins qu'il eut à en effuyer.

Ils furent suivis d'autres , plus grands & plus sensibles encore , après la mort du Marquis de Rosny. Ces créanciers s'autorisant toujours de la communauté de biens , voulurent retomber sur ceux du Duc de Sully. Le Prince d'Henrichemont (1) son petit-fils , se joignit à eux pour faire annuler ses substitutions , à quoi contribuoient encore les circonstances où s'étoit trouvé le Duc de Sully , qui pour se tirer des mains du Prince de Condé , avoit été obligé de faire & défaire plusieurs marchés avec lui , avoit acquis , rendu & réacquis à différentes fois , une grande partie des Terres comprises dans ces substitutions , telles que Villebon , Mont-rond , &c. Cela tint le Duc de Sully dans un embarras continuel de discussions & de procès , dont cependant une partie s'arrangea , par le Mariage du Prince d'Henrichemont avec la fille

(1) Maximilien-François de Béthune , troisième du nom , Duc de Sully , Prince d'Henrichemont & de Boisbelle , Marquis de Rosny , Lieu-

tenant-Général au Gouvernement de Dauphiné & du Pays Vaxin , Gouverneur de Mante & de Meulan : Il mourut en 1661.

du Chancelier Seguier (2) en 1639. Alors le Duc de Sully, qui étoit entièrement hors d'affaire avec M. le Prince, voyant que Villebon lui avoit été rendu, & que toutes ses autres acquisitions étoient assurées, refit en 1640. une nouvelle substitution; confirmative de la première, en donnant des remplacements pour celles de ses Terres qui pouvoient avoir été aliénées.

Le mécontentement & les plaintes du Prince d'Henrichemont éclaterent de nouveau à cette substitution : elle causa un procès, dont Louis XIII. & son premier Ministre s'attribuerent la connoissance, & qui dura pendant les années 1640. & 1641. Les Requêtes & principales Pièces de ce Procès, ont été imprimées. Le Duc de Sully s'y plaint amèrement, de ce que son petit-fils & le Chancelier Seguier qui le soutenoit, cherchent à se prévaloir de quelques marques de formalités peut-être inévitables dans des affaires si longues & si compliquées. Ce n'est point à nous à entrer dans la discussion de ce point de Jurispruden-

(2) Charlotte Seguier, fille de Pierre Seguier, Chancelier.

ce. En supposant tout le bon droit possible, du côté des parties de M. le Duc de Sully, il paroît seulement que la voix de la nature & le sentiment de la reconnoissance, déposent en faveur d'un homme qui avoit élevé sa Maison à un si haut degré de splendeur. Quoiqu'il en soit, le Duc de Sully eut le chagrin de voir que par l'Arrêt du Conseil, rendu au mois de Décembre 1641. on l'obligea à révoquer sa substitution, pour quatre des Terres qui servoient de remplacement aux premières. Il étoit alors âgé de quatre-vingt deux ans, il est assez vraisemblable que, jaloux comme il étoit de l'autorité paternelle, & persuadé que dans tout ce qu'il avoit fait, il avoit suivi exactement les loix de l'équité, ce coup lui fut si sensible, qu'il contribua à abréger ses jours : il mourut huit jours après, le 22 Décembre 1641. à Villebon.

Ses entrailles furent mises dans un sceau ou espèce d'urne de plomb, garni d'anses de fer, & portées dans le caveau de la collégiale de Sainte Anne de Villebon, sur la muraille duquel on voit écrit ces mots : *Ici reposent les*

entrailles de très-haut ; très-puissant & très-illustre Seigneur , M^{on}seigneur Maximilien de Béthune , Duc de Sully , Pair & Maréchal de France. Pour son corps , il fut porté à l'Aumône ou Hôtel-Dieu de Nogent ; mais comme le Mausolée qu'on commença à lui construire en cet endroit , ne put être achevé si-tôt , ce corps demeura un tems assez considérable en dépôt dans la chambre qu'habitoit le Duc de Sully à Villebon , & où il étoit mort , qui est l'appartement au bout de la galerie du Château , dont on fit noircir les murailles , le plancher & l'intérieur entier. On l'y laissa exposé sous un poêle de velours noir , avec des bandes de moires d'argent , & les armes de la Maison de Béthune aux quatre coins.

Pendant ce tems-là , la Duchesse de Sully faisoit construire dans la galerie basse de ce Château , un cabinet , pour y placer une Statue qu'elle avoit dessein d'ériger à la mémoire de son mari. Elle fit pour cet effet la dépense d'un bloc de marbre blanc le plus beau & le plus rare , & elle fit venir d'Italie un des plus excellens Sculp-

teurs de ce tems-là. Sur la façade de ce cabinet , en dedans , sont écrits en gros caractères , les dix Commandemens de Dieu , tels qu'ils sont dans l'Exode. Sur un des côtés , est l'épithaphe du mort , la même que nous allons bientôt transcrire : sur l'autre , ses armoiries en grand , avec tous les attributs de ses Charges : le haut & tout le reste du cabinet , est entièrement rempli de peintures , d'emblèmes & de devises , que nous ne croyons pas devoir rapporter : il est éclairé par une grande croisée qui en occupe le fond. La Statue est au milieu , sur un piedestal , aussi de marbre blanc : elle est un peu plus grande que nature , & représente le Duc de Sully , armé du cou en bas , portant une Couronne de laurier sur sa tête & le manteau ducal sur ses épaules , le bras droit allongé , & tenant le bâton de Maréchal de France , la main gauche appuyée sur l'écusson de ses armes. Ce bâton , aussi-bien que le casque qui est à côté de la Statue à gauche , garni de ses panaches , sont taillés dans le même bloc , tout ce morceau est si fini , si beau , qu'il peut aller de pair avec les

322 MEMOIRES DE SULLY,
monumens de la Grèce & de Rome.
Au-dessus de la porte du cabinet, est
écrit dans un cartouche : *Rachel de
Cochefilet, Duchesse dcuairiere de Sully,
après la mort de Maximilien de Béthu-
ne Duc de Sully, son Epoux, avec le-
quel elle a vécu quarante-neuf ans en
mariage, pour honorer sa mémoire &
témoigner ses regrets, a fait élever
cette Figure en l'année 1614.*

Comme le corps de cette Dame
fut après sa mort, rejoint à celui de
son mari, le Mausolée dont nous al-
lons donner la description, est com-
mun à l'un & l'autre. C'est une Cha-
pelle en dôme, construite à côté de
celle de Saint Jacques de l'Aumône ou
Hôpital de Nogent, appelé de leur
nom Nogent-le-Béthune. Elle ne com-
munique point avec l'Eglise, parce
que le Duc & la Duchesse de Sully
eurent le malheur de mourir tous
deux dans la Religion prétendue ré-
formée. Sous cette Chapelle est un
caveau qui sert de sépulture à leurs
corps. L'intérieur de la Chapelle est
orné tout autour des armoiries & des
alliances de la maison de Béthune, &
le dôme n'est qu'une simple peinture

en azur , semé de fleurs de Lys. Ils y sont tous deux représentés en marbre blanc à genoux , de hauteur humaine , sur un piedestal élevé de trois pieds. Une Inscription marque que cet Ouvrage , qui est très-bien exécuté , fut fait en 1642. par B. Boudin. Les deux Statues sont tournées vers l'Orient : derriere celle du Duc de Sully , est cette Epitaphe :

Ci gît le corps de très-haut , très-puissant & très-illustre Seigneur , Monseigneur Maximilien de Béthune , Marquis de Rosny , lequel depuis l'âge de quatorze ans , courut toutes les fortunes du Roi Henri le Grand , entre lesquelles est cette mémorable bataille , qui adjugea la Couronne au victorieux , où il gagna par sa valeur la Cornette blanche , & prit en icelles plusieurs prisonniers de marque. Il fut par lui honoré , en reconnoissance de ses vertus & mérite , des dignités de Duc & Pair & Maréchal de France , de Gouverneur du Haut & Bas-Poitou , des charges de Grand-Maître d'Artillerie , en laquelle , comme portant les foudres de son Jupiter , il prit & emporta la Forteresse de Montmélian , que l'on estimoit

imprenable , & plusieurs Places de Savoye , & de Superintendant des Finances , qu'il administra seul avec une prudente œconomie , & continua ses fidèles services jusqu'au malheureux jour que ce César des François perdit la vie par la main paricide d'un de ses sujets : après la mort duquel il se retira chez soi , où il passa le reste de sa vie dans une douce & paisible tranquillité , & mourut au Château de Villebon , le 22. Décembre 1641. âgé de quatre-vingt-deux ans : son corps est ici à Nogent-le-Retrou , dit le Béthune : & très-haute , très-puissante & très-illustre Dame , Madame Rachel de Coche-filet son épouse , qui mourut à Paris , à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans , l'an 1659.

On est conduit dans cette Chapelle par une longue cour , plantée d'une avenue d'Ormes , & dans laquelle on entre par un portail d'une très-belle architecture , chargé des armoiries de la maison de Béthune , en fort grand relief , avec toutes les pièces d'honneur servant d'accompagnement à l'écu des armes du Duc de Sully. La maison de Béthune porte , d'argent à

la face des gueules : pour soutiens , deux sauvages armés d'une massue.

Avant que Villebon fût rendu au Duc de Sully , il partageoit son séjour entre Sully , la chapelle d'Angillon , qui est une fort belle maison & une Baronnie dépendante du Duché de Sully & Rosny , celle de ses maisons où il paroît qu'il avoit fait le plus travailler comme ne comptant pas qu'elle dût jamais sortir de sa famille. Il en bâtoit encore les aîles , lorsqu'il eut le malheur de perdre le Roi son bienfaîcteur , & il voulut donner une preuve sensible de sa douleur , en laissant ces aîles imparfaites & dans l'état où elles étoient au moment de ce triste événement. Mais lorsqu'il se revit possesseur de Villebon , la beauté de cette maison , sa situation dans un pays très-agréable , la proximité de Paris , dont Villebon n'est éloigné que de vingt-lieues , & l'avantage de se trouver comme dans le centre de plusieurs grandes terres , qu'il avoit reçues en remplacement de celles qu'il avoit vendues à Monsieur le Prince ; tout cela le déterminà à y fixer sa demeure , pendant six mois entiers de

326 MEMOIRES DE SULLY,

l'année, qui étoient l'été & l'hiver. Il faisoit seulement dans la belle saison, quelques voyages à Sully : séjour, qui d'ailleurs lui étoit devenu désagréable, par la conduite de son fils aîné. Le reste de l'année, il le passoit à la Chapelle d'Angillon, à Rosny & ailleurs.

La vie qu'il y menoit, étoit accompagnée de décence, de grandeur & même de Majesté; telle qu'on peut l'attendre d'un caractère aussi grave & aussi sérieux que le sien. Outre un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes & de pages, qui le servoient, de Dames & de filles d'honneur, attachées à la personne de la Duchesse de Sully, il avoit une compagnie de gardes, avec leurs officiers, & une autre de Suisses & une si grande quantité de domestiques, qu'il y a peu d'exemples de particuliers, qui ayent entretenu une maison si grande & si nombreuse. Monsieur le Duc de Sully d'aujourd'hui a vu le fils d'un ancien chirurgien du feu Duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à quatre - vingt - huit - ans, & qui en avoit quatorze, lorsque le Duc de Sul-

Il y dont nous parlons mourut. Cet homme lui a dit qu'accompagnant son pere auprès des malades qui étoient dans le château de Villebon, il en avoit compté jusqu'à quatre vingt ; sans pour cela qu'on s'apperçut que le service de cette maison en fût dérangé, ou retardé.

M. de Sully conserva l'habitude de se lever de grand matin. Après ses prières & sa lecture, il se mettoit au travail, avec ses quatre secrétaires. Ce travail consistoit à mettre ses papiers en ordre ; à rédiger ses mémoires ; à répondre aux différentes lettres qu'il recevoit ; à prendre connoissance de ses affaires domestiques ; enfin, à conduire celles, soit de ses gouvernemens, soit de ses charges : car il demeura jusqu'à sa mort, Gouverneur du Haut & Bas-Poitou & de la Rochelle, Grand-Maître de l'artillerie, Grand Voyer de France & Surintendant des fortifications du Royaume. Il y employoit la matinée entière ; excepté que quelquefois il sortoit pour prendre l'air, une demi-heure ou une heure avant le dîner. Alors on sonnoit une grosse cloche, qui étoit

sur le pont , pour avertir de sa sortie. La plus grande partie de sa maison se rendoit à son appartement & se mettoit en haie , depuis le bas de l'escalier. Ses écuyers Gentilshommes & officiers , marchaient devant lui précédés de deux Suisses , avec leur halberde. Il avoit à ses côtés quelques-uns de sa famille , ou de ses amis , avec lesquels il s'entretenoit ; suivoient ses officiers aux gardes & sa garde-Suisse : la marche étoit toujours fermée par quatre Suisses.

Rentré dans sa salle à manger , qui étoit un vaste appartement , où il avoit fait peindre les plus mémorables actions de sa vie , jointes à celles de Henri le Grand , il se mettoit à table. Cette table étoit comme une longue table de réfectoire , au bout de laquelle il n'y avoit de fauteuils que pour lui & la Duchesse de Sully , tous ses enfans , mariés ou non mariés , quelque rang ou naissance qu'ils eussent & jusqu'à la Princesse de Rohan sa fille , n'avoient que des tabourets , ou des sièges plians : car dans ce tems-là , la subordination des enfans aux peres étoit encore si grande , qu'ils ne s'asseyoient

seyoient & ne se couvroient jamais en leur présence , qu'après en avoir reçu l'ordre. Sa table étoit servie avec goût & magnificence. Il n'y admettoit que les Seigneurs & Dames de son voisinage , quelques-uns de ses principaux Gentilshommes & des Dames & filles d'honneur de la Duchesse de Sully , excepté la compagnie extraordinaire , tous se levoient & sortoient au fruit. Le repas finit , on se rendoit dans un cabinet joignant la salle à manger , qu'on nommoit le cabinet des illustres ; parce qu'il étoit orné des portraits de Papes , Rois , Princes & autres personnages distingués ou célèbres , qu'il tenoit d'eux-mêmes. On en voit encore aujourd'hui la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre salle à manger , belle & richement meublée , le Capitaine des gardes tenoit une seconde table , servie à peu près comme la première , où toute la jeunesse alloit manger , & où ne mangeoient effectivement que ceux que la seule disproportion d'âge empêchoit le Duc de Sully de recevoir à la sienne. M le Duc de Sully d'aujourd'hui a connu

330 MEMOIRES DE SULLY,
plusieurs personnes de qualité, qui
lui ont dit que dans les visites qu'ils se
souvenaient d'avoir faites, étant fort
jeunes, chez le Duc de Sully, avec
leurs peres, il ne retenoit que ceux-
ci pour manger à sa table, & qu'il di-
soit ordinairement aux jeunes gens :
*Vous-êtes trop jeunes pour que nous man-
gions ensemble, & nous nous ennuerions
les uns les autres.*

Lorsqu'il avoit passé quelque tems
avec la compagnie, il remontoit chez
lui, pour s'occuper encore quelques
heures du même travail que le matin.
Si la saison & le beau tems le permet-
toient, il prenoit l'après-dînée le plai-
sir de la promenade. La sortie se fai-
soit avec le même cortège, que le
matin. Il entroit dans ses jardins, où
après avoir fait quelques tours, il pas-
soit ordinairement par une petite allée
couverte, qui séparoit les parterres du
potager & se rendoit par un escalier
de pierre, que M. le Duc de Sully
d'aujourd'hui a fait détruire à cause de
sa vétusté, dans une grande allée de
tilleuls, en terrasse, de l'autre côté
du jardin : le goût d'alors étoit d'avoir
grand nombre d'allées, extrêmement

couvertes , avec quatre ou cinq rangs d'arbres , ou de palissades. Là il s'asseyoit sur un petit banc ou fauteuil de bois verni , à deux places , & appuyant ces deux coudes sur une grande fenêtr grillée qui vient aussi d'être ôtée , il s'amusoit à considérer d'un côté , une campagne agréable ; de l'autre , une seconde allée en terrasse très belle , qui fait le tour d'une grande pièce d'eau appelée l'Etang-neuf & est terminée par un bois de haute-futaie , nommé le Grand-Parc. Quelquefois aussi c'étoit dans son parc qu'il prenoit le divertissement de la promenade & assez souvent dans son chariot , ou coche avec la Duchesse son épouse. L'intervalle de la promenade au souper , étoit encore rempli par les occupations du matin. Le souper se passoit comme le dîner , jusqu'au moment où chacun se retiroit chez soi.

Le Duc de Sully ne pouvant à cause de sa Religion , avoir aucun ordre , il s'en étoit fait un pour lui-même : l'inventaire de ses effets porte plusieurs chaînes de diamans , servant à cet usage. Il portoit donc à son cou ,

sur-tout depuis la mort de Henri IV. une chaîne d'or ou de diamans, où pendoit une grande médaille d'or, sur laquelle étoit empreinte en relief, la figure de ce grand Prince. De tems en tems il la prenoit, s'arrêtoit à la contempler & la baisoit : il ne la quittoit pas même lorsqu'il venoit à la Cour, non plus que l'ancien habillement, qu'il conserva toujours, sans vouloir s'affujettir à la mode. On sçait ce qui lui arriva un jour à la Cour, où Louis XIII. l'avoit mandé. » Je vous ai » fait venir, Monsieur de Sully, lui dit » ce jeune Prince, comme étant l'homme de confiance du feu Roi mon » pere & un de ses principaux ministres; pour vous demander avis & » m'entretenir avec vous sur les importantes affaires que j'ai à présent. Le Duc de Sully qui ne voyoit autour du Roi que de jeunes courtisans, qui rioient entr'eux & qui, pour faire leur cour au connétable de Luynes, tournoient en ridicule son habillement, son maintien grave, & toutes ses manières, fit cette réponse : » Sire, » je suis trop vieux, pour changer » d'habitude sur rien, quand le feu Roi

» votre pere , de glorieuse mémoire ,
 » me faisoit l'honneur de m'appeller
 » auprès de sa personne , pour s'entre-
 » tenir avec moi sur ses grandes & im-
 » portantes affaires ; au préalable , il
 » faisoit sortir les bouffons. « Le jeune
 Roi parut approuver cette liberté , il
 fit retirer tout le monde & demeura
 seul avec M. de Sully.

La subordination , l'ordre & la
 paix , regnoient parmi ce nombreux
 domestique , dont nous venons de
 parler. Personne n'a jamais su se faire
 mieux respecter , servir & obéir , que
 le Duc de Sully. Les Catholiques qu'il
 avoit à son service, ne s'appercevoient
 point qu'il mit aucune différence en-
 tr'eux & les Calvinistes , qu'à l'atten-
 tion qu'il avoit de les obliger à rem-
 plir avec la dernière exactitude , leurs
 devoirs de bons Catholiques Romains,
 c'étoit une suite des égards & même
 d'une sorte de penchant , qu'on a vu
 dans tout le cours de ses mémoires ,
 qu'il eût toujours pour la véritable
 Religion , & qui vrai-semblablement
 l'auroit conduit lui-même à l'embras-
 ser , sans les considérations qu'il y ex-
 pose. Malheureusement , persuadé

qu'on peut également faire son salut dans l'une & l'autre de ces Religions , il se montra trop sensible à la délicatesse de paroître rien accorder à l'ambition & à l'intérêt , dans une démarche , qui ne lui auroit effectivement laissé rien à desirer , ni pour l'un ni pour l'autre. Excepté la seule Duchesse de Rohan , tous ses enfans sont morts dans le sein de l'Eglise Romaine.

Pour la Duchesse son épouse ; quoiqu'élevée dans la Religion Catholique, qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Châteaupers , son premier mari , pour épouser le Duc de Sully , je ne sçais s'il y a lieu de la soupçonner de quelque retour vers ses premiers sentimens. Les Seigneurs de Villebon avoient dans l'Eglise de cette paroisse, qui est une collégiale , une chapelle , du côté du château , qu'on fit ôter. On construisit à la place , deux tribunes ; l'une en bas , fermée de volets , de maniere qu'on ne pouvoit y rien voir , & l'autre , au-dessus de celle-ci , dans laquelle on montoit par un petit degré de bois : elle est aussi fermée par une jalousie. Il est de notoriété publique , que les deux Duchesses de

Sully & de Rohan, venoient très-souvent dans la tribune basse, entendre les pseaumes, pendant les heures canoniales. Elles prenoient soin de blanchir de leurs mains, tous les linges servant à l'autel, M. le Duc de Sully d'aujourd'hui tient cette particularité de son aïeule, Catherine de La-Porte. Cette Dame, qui avoit beaucoup vécu avec la Duchesse de Rohan, sa tante lui avoit encore entendu dire une chose que personne n'ignoroit alors, qui est, que le Duc de Sully faisoit un accueil très-gracieux aux Capucins qui venoient chez-lui & même qu'il les aimoit jusque-là, que pendant sa dernière maladie & peu de jours avant qu'il mourût, il demanda qu'on lui fît parler quelques-uns de ces Religieux : mais que s'étant présentés sur le pont du château, la Duchesse de Sully défendit qu'on les laissât entrer, en les menaçant de les faire jeter dans les fossés.

Les occupations de cette Dame, étoient de régler l'intérieur & pourvoir à l'entretien de sa maison, de faire dresser les baux & rendre les comptes des fermiers & des receveurs,

c'est elle qui faisoit dans les différentes terres de son mari, presque tous les voyages nécessaires. Elle se délassoit dans ses heures perdues, à travailler en tapisserie & en broderie, avec ses filles & ses Dames d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté & sur-tout la délicatesse du travail de quelques pièces de tapisseries & autres morceaux de cette nature, qui sont restés à M. le Duc de Sully, d'un beaucoup plus grand nombre, car la plûpart de ces ouvrages, ont été ou perdus, ou détournés.

Ceux du Duc de Sully sont plus durables. Outre tous les monumens publics, dont nous avons eu occasion de parler, il a éternisé sa mémoire par quantité d'édifices, dont on lui est redevable en différens endroits du Royaume, principalement dans son Gouvernement du Haut & Bas-Poitou : il auroit fait accommoder tous les chemins de cette Province, si son crédit s'étoit soutenu jusqu'à sa mort. C'est lui qui a fait construire à Châteleraut, ce beau Pont & cette magnifique chaussée, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Il n'y a presque pas une de ses terres , sur-tout celles qui ont des châteaux , où il n'ait laissé des marques d'une magnificence , dont la charité & le bien public furent très-souvent le principe. Il a fondé en grande partie l'Hôtel-Dieu de Nogent. Cette ville & Seigneurie , qu'on distinguoit par le surnom de Nogent-le-Rotrou , avoit pris le nom d'Enguien par l'érection que M. le Prince de Condé en avoit faite en Duché , elle quitta l'un & l'autre , entre les mains de M. de Sully pour celui du Comté de Nogent-le-Béthune. Son premier dessein fut de faire des travaux considérables au Château de la ville même : mais les difficultés que lui firent les Religieux de Saint-Denis , le déterminèrent à tourner toutes ses vues du côté de Villebon. Messieurs d'Estouteville , auxquels cette maison avoit appartenu avant lui , l'avoient laissé bâti seulement jusqu'au premier étage. Il la fit relever & reconstruire en entier , sur le modèle de la Bastille , dont il étoit Gouverneur ; mais beaucoup plus belle. La façade présente entre les tours , trois corps de logis couverts

d'ardoises ; ces tours couvertes en plateforme , de plomb , avec des crenaux ronds & pointus alternativement. Les gouttières sont du même métal que les Canons de fonte , & les gouttières intérieures , dans lesquelles se rendent celles des coins de la maison , sont à huit pieds de haut , finissant en têtes de Dauphin pareillement de fonte. Le grand escalier est extrêmement large & clair. Au premier étage , est une fort grande salle , dont les poutres & solivaux étoient dorés , ainsi que la cheminée de grande menuiserie. Les appartemens qui sont en fort grand nombre , ont aussi tous des cheminées de menuiserie dorées , de même que la plûpart des planchers. Le parc enceint de murs de pierre , renferme quantité de réservoirs & de pièces d'eau. Les jardins qui accompagnent la maison par trois côtés , les cours & bassecours , tout cela est dû au Duc de Sully.

Pour donner à tous les pauvres qui se présenterent pendant une disette , les moyens de subsister , en les occupant à travailler : car il auroit cru perdre tout le mérite d'une bonne œuvre,

si elle avoit pu servir à entretenir l'esprit de fainéantise ; il leur fit faire une pièce d'eau , de trois cens soixante toises de long sur environ soixante de large , on la nomme l'Etang de la chapelle , ou l'Etang-canal. Les terres qu'on en tira , servirent à élever des deux côtés , quatre terrasses , parallèles à ce canal , lesquelles s'étendent jusqu'à l'Etang-neuf , qui est une autre pièce d'eau , au-dessus de celle-ci. Entre ces terrasses & le canal étoient deux fonds de gazon , que M. le Duc de Sully d'aujourd'hui a fait accommoder en parterres de découpures & en Boulingrins. On recevoit indifféremment tous ceux qui s'offroient pour ce travail , & jusqu'aux plus petits enfans , auxquels on ne donnoit quelquefois pas plus d'une demi-livre de terre à porter : on avoit eu la précaution de faire faire pour cet effet , un nombre infini de hottes , de toutes grandeurs. On distribuoit à tous ces pauvres , le matin , un morceau de pain , à dîner , une grande écuellée de soupe , & le soir , outre un morceau de pain , un salaire en argent , proportionné à l'âge & au travail. Cet ouvra-

ge, que le Duc de Sully n'auroit jamais entrepris pour le seul embellissement de sa maison, lui coûta quatre-vingt-mille livres.

Personne n'ignore que c'est lui qui a fait bâtir en entier le château de Rosny, à fossés secs, extrêmement larges, & dont le feu, lorsqu'on y plaçoit une batterie, se croisoit d'une manière surprenante: chose très-rare en ce tems-là. Il fit cette belle terrasse, qui regnoit le long de la Seine, dans une longueur prodigieuse, & ces grands jardins remplis de bosquets & de grottes qui jettoient de l'eau.

Il embellit les dehors de Sully par des jardins dont les plans sont les plus beaux du monde. & par un canal fort long & fort large, qui s'entretient d'eau vive, par le moyen de la petite riviere de Sangle, qu'il y fit passer, & qui de là va se perdre dans la Loire. Il y ajouta une machine pour porter de l'eau à tous les bassins & jets d'eau, dont ces jardins étoient remplis, la machine subsiste encore; mais on a laissé périr toutes ces pièces d'eau. A l'égard du château, il le fit couvrir d'ardoises: il en fit boiser, peindre &

dorer presque tous les appartemens , & pratiquer dans l'épaisseur des murs, les galeries qui prennent depuis le petit corps de logis de l'entrée , jusqu'au gros château. La basse-cour & une seconde basse-cour, qu'on appelle autrement le petit parc , font encore son ouvrage. Il y a dans cette seconde cour plusieurs éminences ou monceaux énormes de terre , qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépense , qui n'est d'aucune utilité , qui produit même un effet désagréable , a de quoi surprendre ceux qui ne sçavent pas que le Duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire subsister une infinité de pauvres , qui demandoient du travail dans un tems de cherté. La collegiale de Saint Ithier étoit anciennement une petite Eglise , qui touchoit presque au château , il la fit transporter au milieu de la ville ; ou plutôt , il en fit à ses frais une très-belle Eglise , couverte d'ardoises , sans parler de plusieurs autres ouvrages , dont cette ville lui a l'obligation ; entr'autres , d'un Hôtel-Dieu, qu'il y fonda.

L'appartement principal de ce châ-

teau, est celui qu'il y fit accommoder en mémoire de Henri le Grand, & qu'on appelle pour cela l'appartement du Roi. Il voulut laisser un autre monument de sa reconnoissance envers ce Prince, dans la salle de Sully. Cette salle, qui, après celle de Montargis, est la plus grande qui soit en France, a vûe sur la Loire. Henri IV. y est peint dans un tableau de la première grandeur, sur un parfaitement beau cheval alezan; c'est de toutes les figures de ce Monarque, la plus parfaite & la plus ressemblante. Ce tableau sert à décorer la cheminée, qui est extraordinairement grande, toute incrustée de menuiserie, & couverte, tant en face que sur les côtés, de cartouche en peinture, chacun avec un emblème & une devise, ayant rapport, soit au Roi, soit au Duc de Sully. Un de ces cartouches a quelque chose de singulier: il est en face, & représente le soleil, jettant une lumière foible & pâle, au-dessous paroît la lune, aussi brillante que le soleil l'est peu, & plus bas la terre, qui semble obscurcie par ce grand éclat de la lune, c'est le seul de ces

emblèmes qui n'ait point de devise, & cette affectation acheve de prouver qu'elle renferme quelque chose de mystérieux.

Le Duc de Sully répara & augmenta aussi le château de La-Chapelle-d'Angillon, bâtie par Mademoiselle d'Albret. Il l'embellit de jardins en terrasses, & d'un parc de près de deux cens trente arpens, entouré de murailles de pierres, qui quoique très-solides, sont aujourd'hui presque ruinées par la négligence de ses successeurs. En face de la prairie, est une terrasse superbe par sa longueur & son élévation, toute revetue de pierres de taille, & ayant de distance en distance des pilastres plus élevés, de pierres & de briques, qui servent tout à la fois à la solidité & à la décoration de cet ouvrage. Il se trouvoit au bas de cette terrasse, une Eglise fort mal bâtie, que le Duc de Sully fit démolir & reconstruire avec beaucoup de dépense & même de magnificence, à la porte de la ville de La-Chapelle, dont il doit-être regardé non-seulement comme Seigneur, mais encore comme fondateur.

Le château de Montigny lui doit entr'autres embellissemens, une parfaitement belle avenue d'arbres, & derrière la maison une promenade ou une espèce de cours très-agréable, à quatre rangs d'Ormeaux.

C'est lui enfin qui a fait bâtir & couper dans le roc le fameux château de Montrond, long-tems regardé comme une citadelle imprenable. On y montoit par un chemin tournoyant, fort large, aussi pratiqué dans le roc, ainsi que les dehors de la place; dans l'intérieur de laquelle il y avoit un puits intarrissable, & à couvert de tous les accidens du dehors. M. le Prince de Condé obligea le Duc de Sully, comme on l'a vu, de lui céder Montrond, & pendant les troubles, il en fit sa principale forteresse, contre le parti du Roi. L'armée Royale s'y vit arrêtée pendant dix-huit mois entiers, & ne la prit que par adresse: la place fut rasée, après qu'on en eut fait sauter les fortifications.

Fin du huitième & dernier Volume.



TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Du huitième Volume.

A

Abbayes retirées des mains des Protestans , p. 198.

Abbie [Abbaye d'] 198.

Alincourt [Charles de Neufville , Marquis d'] gratifications & graces qu'il se fait accorder , 147. Son grand démêlé dans le conseil sur l'affaire de Lyon , 151.

Allemagne. Partie du grand dessein qui concerne les princes & ses cercles , 265. Forces & dépenses dont ils y contribuent , 274. 275. 283.

Ancel, Agent de Henri IV. pour la réussite du grand dessein , 274.

Ancre [le Maréchal d'] voyez *Conchine*.

Angleterre & Anglois, partie du grand dessein qui regarde ce Royaume , 252. 266. Forces & dépenses dont l'Angleterre devoit y contribuer , 283.

Anjou [Gaston Jean-Baptiste de France , Duc d'] caresses qu'il fait à Sully , 139.

Arcadius , Empereur d'Orient , 213.

Archiduc d'Autriche [Albert Cardinal] envoie des

Ambassadeurs en France sur la mort de Henri IV. 129. Il permet le passage aux troupes des Princes confédérés pour le grand dessein , 292.

Argouges [Florent d'] 140. apporte à Sully un comptant qu'il refuse de signer , 118.

Armagnac. Valet-de-Chambre de Henri IV. 13.

Arnaud [l'ainé des quatre] son caractère , 173. Commis du Conseil des Finances , sa mort , 171.

Arnaud [le second] est admis au Conseil secret , 41 147. Son impudence envers Sully , 46. 47. envoie faire politesse à Conchine , ce qui se passa à cette occasion , 73. Gratification qu'il reçoit , 147. 148. fait Intendant des Finances , 171.

Arnaud , (le troisiéme) Mestre-de-Camp , 181. 173.

Arnaud (le quatriéme , Trésorier de France & de la grande Voierie , 171. fait sa cour à Conchine , 77.

Artillerie (grande maîtrise de l') les droits en sont soutenus en plein conseil , 124 125.

B

B*Ade Anspach*, (les Marquis de) partages de ces Princes dans le grand dessein , 261.

Barbin, l'un des Conseillers de la Régence , 315.

Baugy, Agent de Henri IV pour la réussite du grand dessein , 274.

Baugy, terre , combien achetée , 195. 321.

Belgique (République) établissement de cette République dans le grand dessein , 266 268.

Bellegarde (Roger de Saint Larry , Duc de) grand Ecuyer , a un demêlé avec Conchine , 115. N. 1. Ses brouilleries avec les grands Ministres , 128.

Beringhen [Pierre de] 13.

Bethune [François de] fils du Duc de Sully , charges qu'il a eues , 194. N. 17.

Béthune [César de] second fils du Duc de Sully , 194. N. 17.

Béthune [Philippe de] est député par la Régente vers le Duc de Sully son frere , 29. Il veut persuader à Sully de ne point se défaire de ses charges , 71. 72. Il retire de Sully l'Abbaye du Jard , 198.

Béthune [Louise de] fille cadette du Duc de Sully , son alliance ; sa dot , son ingratitude envers son pere , 199. N. 18.

Boheme, partie du grand dessein qui concerne ce Royaume , 252. accède à l'union ,

275. Forces & dépenses dont il devoit y contribuer , 283. 284.

Boissiffe, est nommé Ambassadeur pour la réussite du grand dessein , 274.

Bongards (Jacques de) est un des Ambassadeurs en Allemagne , 274.

Borde (la) 194.

Bouhier, Trésorier de la Bastille , 289.

Bouillon, (Henri de la Tour d'Auvergne , Vicomte de Turenne , Duc de) il revient en France après la mort de Henri IV. & est admis au Conseil public , 42. Il détache le Prince de Condé du Duc de Sully , qu'il cherche à perdre , 97. lui conseille de se déclarer protecteur des Protestans de France , 97. 98. N. 27. s'oppose à l'avis de Sully sur l'armement de Clèves , 106. Gratifications qu'il reçoit pour la principauté de Sedan ; service qu'il rend à Conchine & qu'il en reçoit , 115. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Sully , 124. Gratification qu'il se fait accorder par la Régente , 146. Animosité qu'il témoigne contre Sully dans l'Assemblée de Châteleraut , 301.

Brandebourg. [Albert Frederic , Elesteur de] a Clèves pour sa part , 108. N. 30.

Brassac, Lieutenant de Roi de Saint Jean d'Angely , est chassé , 307.

Brederode, député des Flamands à Henri IV. 275.

Brissac (Charles de Coiffé, Comte de) admis au conseil, 42.

Bulle d'or établie par l'Empereur Charles IV. 257. 258.

Bouillon [N. de] Agent de la Régente de l'Assemblée de Châtelleraut, 305.

C

Canaux, Capitainerie, 197.

Carlovingiens, [Rois] Jugement sur cette race, 216.

Castille, [Pierre de] est fait Contrôleur général après la mort de Henri IV. Plaintes contre lui, 44. N. 16.

Caumartin [Louis le Fèvre de] Marie de Médicis l'admet au Conseil de régence, 43.

Caussade, Terre, 199.

Chapelle d'Angillon [la] Château, 196. embelli, 349.

Charles-Martel, Jugement sur ce Roi, 216.

Charles VII. Jugement sur son regne, 222.

Charles IV. Empereur, 257.

Charles-Quint, engagements qu'il a contractés avec les Electeurs, 256. 257.

Chateaufieux c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de *Chateaufeuf*. [Joachim de] est nommé du conseil de régence, 42. est fait Gouverneur de la Bastille, 166. N. 11.

Châtelleraut, Assemblée où les Protestans soutiennent contre la Cour & le Conseil de la Régente, 302. Ouvrages publics dans cette ville, 342.

Chartre [Claude de la] il commande l'Armée au siège de Julliers, 107. 108.

Chaumont [Saint] Lieutenant de Roi en Lyonnais, y tient tête à d'Alincourt, 153.

Clermont [M. de] député du Prince de Condé vers Sully, 83.

Cleves [Duché de] Conseil extraordinaire tenu au sujet de ce Duché, 56. On envoie une armée au siège de Juliers, fin de cet affaire, 104. 108. N. 30. & partage de cette succession, 108. 109. N.

Clovis, Jugement sur ce Roi, 216. 223.

Comptans. Leur usage continué, 128. dispute à ce sujet, 118-122. Ce qu'étoit un *Comptant*, 120. N. 2.

Conchine ou *Conchino*, ou *Conchini*, Maréchal d'Ancre, travaille à perdre Sully, 34. Il est l'ame des Conseils de la régente, 41. Il se joint au Comte de Soissons, 49. Ses brouilleries & son accommodement avec le Comte de Soissons, 51. conseille l'alliance avec l'Espagne, 70. reçoit mal les politesses de Sully, 73. Traits sur sa vie & sur sa mort, 73. N. 23. Sa réponse crue à Arnaud que lui avoit envoyé Sully, 79. 80. Sa faveur est déclarée auprès de la régente, 103. Il s'oppose à l'avis de Sully sur l'expédition de Clèves, 108. Il traite avec le Duc de Bouillon de la charge de premier Gentil-homme de la Chambre, 114. 115. Ses efforts pour gagner le Comte de Soissons; il ôte à Monsieur le Gouvernement de Norman-

die, 116. conseille à la régente de continuer les comptans , 117. Reproche qu'il effuie de se servir d'un Faux sceau , 123. Il se brouille avec une partie des grands , 127. 128. N. 3. Il n'ose encore bannir Sully , 133. Visite qu'il lui fait & leur entretien , 141. 142. Charges & dignités qu'il se fait donner , 147. Il prend le parti de Ville-roi & d'Alincourt contre Sully dans l'affaire de Lyon , 151. 159. 160. N. 9.

Condé (Henri II. de Bourbon , Prince de) revient en France après la mort d'Henri IV. & entre dans Paris accompagné de Sully , 85. & *s.* N. 25. Il est mal reçu par la régente , 88. 89. Il prend Conseil de Sully , 91. dont il devient ensuite l'ennemi , 97. Moyens employés pour cela , 97. & *s.* N. 27. Dons & gratifications qu'il se fait accorder , 145. Terres vendues , échangées , &c. entre lui & Sully , dont ce Prince demande la confiscation 204. 206. N. 19. Sa lettre à M. le Duc de Sully , 206. N. 19. Sa révolte , 207.

Conseil de la Régente public , différent du Conseil secret ; ce qu'on y agite , 41. 42. Disputes & querelles qui y naissent entre les Grands & les Ministres , 128. 129. Matières qu'on y traite , 144. & *s.* On y change la forme d'administration d'Henri IV. & de Sully : haine de ceux qui le composent contre celui-ci , 159. N. 9.

Conseil extraordinaire sur l'affaire de Cleves ; ce qui s'y passa , 56. 61. Autre plus particulier sur ce sujet , 63. 64. Ce qui s'y passa , 64. 68.

Conty [François de Bourbon , Prince de] admis au Conseil , 42. Démêlé entre lui & le Comte de Soissons , 52. & *s.* N. 19.

Conty [Armand de Bourbon , Prince de] Sa lettre , à M. le Duc de Sully , 206. N. 19.

Conversations entre Sully & le Prince de Condé ; où il donne des conseils à ce Prince , 91.

Cotton [Pierre] Jésuite , admis au Conseil secret de la régente , 41.

Courtisans. Les courtisans cherchent à perdre Sully , 158. 162. N. 9.

Culand , Principauté , 196. D.

D Agobert. Jugement sur ce Roi , 216.

Dannemarck. Partie du grand dessein qui concerne ce Royaume , 252. & *s.* Forces & dépenses dont ce Royaume devoit y contribuer , 283.

Dauphin [Monsieur le] Voyez *Louis XIII.*

Deagent. Graces qu'il obtient , 147.

Desageaux , Lieutenant du Roi de Saint Jean d'Angely , 307.

Dessein Politique , ou grand dessein de Henri IV. Il est rompu par la mort de ce Prince , 58. Exposition de ce projet politique. Objet général de Henri

IV. 227. On prouve sa possibilité : opinions différentes sur ce point , 227. & *f.* N. 6. Comment formé , 232. & *f.* & concerté avec Elisabeth , 237. N. 7. Objet du grand dessein dans ce qui concerne les Religions , 246. Moyens de chasser les Infidèles de l'Europe , 250. 251. Partie purement politique , dépouiller la Maison d'Autriche , 254. & *f.* établir quinze dominations égales , 268. Mesures prises auprès des Princes de l'Europe , 272. & *f.* Précautions & secret , 276. Détail des forces & de la dépense nécessaire Manifestes , 293. 283. 285. N. 10. Disposition & marche des Armées 293 Manifestes , 293. 294. Réglemens de discipline pour les troupes , 295. Ce qui doit résulter du grand dessein , 298. 299.

Dollé. est du conseil secret de la Régente , 41. Graces qu'il obtient , 147.

Dourdan. Terre 198.

Duc & Pairs. Dispute sur la préséance entre les Pairs Laïques & Ecclésiastiques , terminé en faveur des premiers , 36. 37.

Duret (N.) est du conseil secret de la Régente , 41. Graces qu'il se fait accorder , 147. Charges qu'il possède , 172.

E

*E***Guillon** (Henri de Lorraine Duc d') querelle Conchine , 132. 133. Graces qu'il se fait accorder 146.

Electeurs , dessein de les ré-

tablir dans leurs droits , 260.

Elisabeth , Reine d'Angleterre , part qu'elle eut dans l'arrangement & les dispositions du grand dessein , 237.

Empire & Empereur , partie du grand dessein qui regarde l'Empire & l'Empereur , 252. Leurs véritables droits rétablis , 255.

Enhalt (Prince d') favorise le grand dessein , 275.

Epernon (Jean-Louis de Nogaret de la Valette , Duc d') offre ses services à Sully , 30. est admis au conseil secret de la Régente , 41. Il opine pour l'alliance avec l'Espagne contre les maximes du dernier regne , 70. 71. s'unit avec le Prince de Condé , 87. Ses brouilleries avec les grands & les Ministres , 128. avec Conchine , 132. Graces & gratifications qu'il se fait accorder , 146. Il prend parti contre Sully , 157.

Espagne & Espagnols. Son alliance recherchée , Ambassadeurs de l'Espagne sur la mort de Henri IV. 129. Objet du grand dessein de Henri IV. par rapport à cette couronne pour la Religion. 246. 247. pour la politique , 225. Démembrements faits à ses états , & autres arrangemens , 268.

Estouville. (MM. d') 343.

Europe. Nécessité d'y changer le système politique , 224. Objet & utilité du grand dessein de Henri IV. pour toute l'Europe , 242. 243. Partage

de ses Dominations , 259.
& suiv.

F

F*inances & Financiers.* La forme du Gouvernement quant à cette partie , absolument changée après la mort de Henri IV , 41. *suiv.*

Font (La) Valet-de-Chambre de Sully , Charges & gratifications qu'il reçoit d'Henri IV. 172.

Force [Jacqueline de Caumont de la] Comtesse d'Orval , 322.

Fourcy , achete de Sully la Sur-Intendance des bâtimens , 197.

France , origine de la Monarchie , 214. & *s.* Avantages de sa situation : Jugemens sur ses guerres & sur la variation de sa politique & de son Gouvernement , 215. & *s.* Politique à laquelle elle s'étoit attachée , 221. 222. Partie du grand dessein de Henri IV. qui regarde ce Royaume par rapport à la Religion , 245. Par rapport à la politique , 264. & *s.* Forces & dépenses qu'elle doit y employer , 284.

France [Rois de] Mérouée , Childeric , Clovis Clotaire I. Clotaire II. Sigebert , Dagobert , Charles Martel , Pepin le Bref , Charlemagne , Louis le Débonnaire , Lothaire , Hugues Capet , Louis VI. Louis VII. Philippe Auguste , Saint Louis , Philippe le Bel , Philippe de Valois , Jean I. Charles V. Charles VI. Charles VII.

Louis XI , Charles VIII , Louis XII , François premier , Henri II , François II , Charles IX , Henri III , Henri IV. Voyez *ces noms.*

France [Enfans de] careffe qu'ils font à Sully , 139. Femmes & Officiers attachés à leurs personnes : leurs regrets sur la mort de Henri IV , 139. 140.

France ou *François.* Origine de leur établissement & de leur Monarchie dans les Gaules , 214. N. 4.

Fresne-Canaye , Agent de Henri IV , pour la réusite du grand dessein , 274.

G.

G*Aligai* [Etienne] obtient l'Archevêché de Tours , 55. Traits sur sa personne & son caractère , 55. N. 21.

Galles (Prince de) Ardeur qu'il témoigne pour le grand dessein , 273. 274.

Gaules , comment les Francs s'y établirent , 214. N. 4.

Gendarmes de la Reine (compagnie de) 197.

Gendre (le) 172.

Gillot , Secrétaire de l'Artillerie , 172.

Gouvernement. Jugemens sur les différens Gouvernemens qui se sont succédés en France , 216-219. N. 5.

Grifons. Partie du grand dessein qui les concerne , 262.

Guise (Charles de Lorraine Duc de) admis au conseil d'état , 42. Il se brouille avec le Comte de Soissons , & Sully

le soutient. 53. N. 19. Il demeure attaché au Duc de Sully contre ses ennemis, 127. Gratifications qu'il se fait accorder, 145.

H

H *All* (Assemblée de) 275.

Harcourt (N. de) attaché au Prince de Condé, 82.

Henri IV. Différens traits sur sa clémence, son enjouement, ses bons mots, ses grandes qualités & ses défauts, 4. 5. N. 3. 4. Les dix souhaits de ce Prince, 10. Combien il fut regretté. Sentimens partagés à la Cour sur cette perte, 20.

Henrichemont, Principauté, 196.

Henrichemont, (Maximilien III. François de Béthune, Prince de) petit-fils de Sully, 323. N. 1. Son mariage, 323. Mauvais procédé qu'il a avec lui, 324.

Hesse. (Guillaume, Landgrave de) s'unit avec la France contre la Maison d'Autriche 275.

Hongrie. Partie du grand dessein qui concerne ce Royaume, 75.

Honorius. Empereur d'Occident, 214.

I

I *Jacob*, Ambassadeur du Duc de Savoye, 63.

Jacquinet, Valet-de-Chambre de Henri IV. 14.

Jard (Abbaye du) 198.

Jeannin (René) Président à Mortier au parlement de

Dijon, admis au conseil secret de la Régente, où il favorise la nouvelle politique & la dissipation des Finances, 41. Il est mis à la tête des Finances, 44. Il s'unit à Conchine contre Sully, 78. est maltraité par le Duc de Nevers & les Seigneurs, 133.

Jésuites. Ils travaillent à détruire Sully, 34. admis au conseil secret de la Régente, 41. Ils cherchent à dissuader de l'expédition de Juliers, 107.

Joinville (Claude de Lorraine, Prince de) graces qu'il se fait accorder par la Régente, 146.

Jon (du) l'un des Courtisans familiers avec Henri IV. 14. Avis qu'il donne à Sully après la mort de ce Prince, 22.

Joyeuse (François de Cardinal, admis au conseil public, 42.

Is, Terre, 196.

Italie, partie du grand dessein qui la regarde, par rapport à la Religion, 249. Par rapport à la politique, 281. 282.

Juliers, Duché, assiégé, 104. prise de cette place par les Princes confédérés, à 108. N. 30.

Jumaux (N.) Gouverneur de Vendôme, 124.

L

L *Avardin* (Jean de Beauvoir de) vend à Sully Montricoux, 199.

Laurent (André du) Médecin de Henri IV 13.

Lesdiguieres (François de Bonne de) destiné pour commander l'armée d'Italie , 285. défendu par Sully en plein Conseil , contre Villeroi , 155. 156.

Lombardie (Royaume de) projet de le rétablir en faveur du Duc de Savoye , 252.

Longueville , cette Maison amie de Sully , 127.

Lorraine (la) partie du grand dessein qui la concerne , 277. 278.

Lorraine (Charles II , Duc de) demandes & gratifications qu'il se fait accorder par la régente , 147.

Loudun. Assemblée des Protestans en cette Ville , service qu'y rend Sully , 317. 318.

Louis le Débonnaire , Jugement sur ce Roi , 218.

Louis VII. Jugement sur ce Roi , 218.

Louis (Saint) Jugement sur ce Roi , 222.

Louis XIII. caresses qu'il fait à Sully , 32. 33. Il tient son lit de Justice , y confirme la régence de Marie de Médicis , 35. N. 13. Son sacre , 130. Brouilleries qui surviennent dans cette cérémonie , 132. 133. Accueil qu'il fait à Sully , heureuses dispositions de ce Prince , 139. Il récompense les services de Sully par le bâton de Maréchal de France , 318. Il lui fait perdre un procès qui cause sa mort , 324.

Lyon , cette ville soutient ses privilèges contre Villeroy

& d'Alincourt , & est appuyée par Sully , 152. *suiv.*

M

M Alderet , député par les Provinces-Unies à Henri IV. 275.

Mangot , admis au conseil de la Régente , 315.

Marie de Médicis Reine de France , députe vers Sully pour l'engager à venir au Louvre , 28. 29. Accueil qu'elle lui fait , 32. 33. déclarée Régente par le Parlement , 35. N. 13. Son conseil secret composé de personnes opposées à la politique de Henri IV. 41. Elle suit la politique du Roi d'Espagne , dont elle recherche l'alliance . 41. 42. Son Conseil secret se déclare contre le parti Calviniste , 41. Elle ne suit point l'avis de Sully , 64. 65. prend des arrangemens contre le Duc de Savoye , 63. S'unit politiquement avec l'Espagne , 66. 67. se conduit par des maximes politiques toutes contraires à celle de Henri IV. 68. s'unit avec le Pape contre la politique du dernier regne , 70 71. sacrifie le parti Calviniste à ses nouvelles liaisons avec l'Espagne , 72. sçait mauvais gré à Sully de ses liaisons avec le Prince de Condé , 86. Elle reçoit froidement ce Prince , 89. & *s.* Sa dissimulation avec Sully , 103. 104. Elle envoie une Armée au Siège de Juliers , 105. & 108. N. 30. & *suiv.*

Martel (Charles) Jugement sur ce Roi , 216.

Maurier

Maurier [Benjamin Aubery du] bienfait qu'il tenoit de Sully, & conseil qu'il en reçut après la mort de Henri IV. 174. 175.

Mayenne [Charles de Lorraine, Duc de] admis au conseil public, 42. graces qu'il se fait accorder par la Régente, 146.

Mérouté, Jugement sur ce Roi, 216.

Milice. Utile régleme't pour la discipline projeté par Henri IV. 295.

Mirepoix [Alexandre de Lévis, Marquis de] épouse la seconde fille de Sully, son ingratitude, 199. N. 18. p. 319.

Mirepoix [Louise de Béthune, Marquise de] voyez *Béthune* [Louise de]

Montaffié [Maison de] voy. *Soissons* [le Comte de]

Montataire, député vers Sully par le Prince de Condé, 83.

Montaubau. Cette ville prise par Sully. Service de Sully à ce siège, 318.

Montbason (Hercule de Rohan, Duc de) député par la Régente vers Sully, 29.

Montigny (François de la Grange de) Metz & le Pays Messin lui sont ôtés, 146.

Montigny, Château. 349.

Montmorency, (Charles de) Damville, Amiral. 123.

Montmorency (Henri de) Connétable, offre ses services à Sully après la mort de Henri IV. 30. est du conseil de la Régente, 42. Il y assiste, 64.

Tome VIII,

& y prend le parti de Sully contre Bouillon 125. 126. Ses brouilleries avec les Grands & les Ministres, 128.

Monpensier (le Duc de) sa mort, 116.

Montricoux, Terre, 199.

Montrond. Château, 130. Ouvrages faits par Sully à ce Château, 350.

Moscovie, partie du grand dessein qui concerne cet état, 247.

Murat Trésorier de l'extraordinaire des guerres, 172.

N

Naples, partie du grand dessein de Henri IV 279.

Navarre (Royaume de) partie du grand dessein qui concerne cet état, 279.

Neubourg. (Philippe Louis, Comte Palatin de) partage la succession de Cleves, avec l'Electeur de Brandebourg, 108. N. 30.

Nevers (Charles de Gonzague, Duc de) maltraite de paroles les Ministres, 132. Graces qu'il se fait accorder par la Régente, 146. Terres qu'il vend à Sully, 195. 196.

Nogent le Béthune, fondation & ouvrage qu'y fait Sully, 343.

O

Occident (Empire d') Jugement sur cet Empire, 212. 213.

Orange [Guillaume de Nassau, Prince d'] prend Juliers à la tête des Confédérés, 104. Son partage dans le grand des

Q

sein , 266. 267. en quoi il y contribue , 275.

Ordre. Sully se fait un ordre de chevalerie pour lui-même , 337.

Orient (Empire d') Jugement sur cet empire , 212 213.

Orléans [N. de France , Duc d'] cause de sa mort , 140. N. 7.

Orval [François de Béthune Comte d'] Présent que lui avoit fait Henri IV. 194.

Oseray (l') Valet-de-Chambre de Henri IV. 13.

P

Pairs de France dispute au Sacre de Louis XIII. entre les Pairs Ecclésiastiques & les ducs sur la préséance , 36 37.

Paliers , vend la Terre de Chaussade à Sully , 199.

Palot , Agent du Prince de Condé à Paris , 82.

Pape. Le Nonce du Pape est admis au conseil secret de Marie de Médicis , 41. partie du grand dessein qui concerne le Pape , on le déclare Roi , on lui donne le Royaume de Naples , 279. Forces & dépenses dont il devoit y contribuer , 280.

Parlement de Paris , défère la Régence à Marie de Médicis , 34. N. 13.

Paul V. Pape donne les mains à l'union contre la maison d'Autriche , au moyen du Royaume de Naples qui lui est promis 279. 280. *suiv.*

Pepin le Bref. Jugement de Sully sur ce Roi , 216.

Perroton , l'un des Officiers

de la Chambre du Roi , 14.

Phelippeaux , Trésorier de la Bastille.

Philippe Auguste Jugement de Sully sur ce Roi , 222.

Philippe III. Roi d'Espagne , envoie des Ambassadeurs en France , sur la mort de Henri IV 129.

Plessis-Mornay (Philippe du) soutient hautement le parti de Sully , contre la Cour & le conseil de la Régente , 303.

Poitou , le Gouvernement en est vendu au Duc de Rohan , 197.

Politique. Le conseil de la Régence embrasse des maximes politiques toutes contraire à celles de Henri IV. 14. Jugemens sur les différentes conduites polites des Rois de France , 218. 222.

Pologne , partie du grand dessein qui concerne ce Royaume , 268.

Pontcarré (N. de) est admis dans le conseil public de la Régente , 42.

Praslin (Charles de Choiseul , Marquis de) député à Sully par la Régente , 29.

Preaux , Hector de prédit la persécution des Calvinistes sous le nouveau regne , 131.

Privas , (Synode de) l'affaire de Saint Jean d'Angely y est accomodée , 308.

Protestans. 41. 70. Ils sont menacés de la persécution sous le nouveau regne , 156. *suiv.*

Puget , Trésorier de l'épargne apporte à Sully de la part de la

Régente un comptant qu'il refuse de signer, 118. 120. N. 2.
Trésorier de la Bastille, 289.

R

R*Aces* Mérovingienne, Carlovingienne, & Capetienne, Jugement de Sully sur les Rois de ces trois races, 216. *suiv.*

Ravaillac. Son supplice, particularité à ce sujet, 3. N. 1.

Régence du Royaume déferée à Marie de Médicis, 34.

Religion. Partie du grand dessein de Henri IV. qui regarde la Religion : partage des différentes religions, & moyens de les maintenir en paix, 246. & *suiv.*

République Belgique, Helvétique, Italique & Vénitienne, projetée dans le grand dessein, 268.

Rieux [M. de] député du Prince de Condé vers Sully, 83

Rodolphe, Empereur. Il laisse prendre Juliers aux confédérés, & partager la succession de Clèves entre l'Elesteur de Brandebourg & le Palatin de Neubourg, 108. N. 30.

Rohan [Henri Duc de] s'oppose au dessein de Sully de se défaire de ses charges, 71. 136. & *suiv.*

Rohan [Marguerite de Béthune, Duchesse de] confiance qu'avoit Henri IV. en elle, 319. *Traits* sur sa vie, 333.

Rome & Empire Romain. Cause de sa chute, 209 210. N. 1.

Roquelaure [Antoine de] Maréchal de France, 13.

Rosny. Comment cette Terre fut acquise, 195. & *suiv.*

Rosny [Maximilien II. de Béthune, Marquis de Sully] empêche le Duc de Sully son pere de se démettre de ses charges, 71. & *suiv.*

Rouffillon. Partie du grand dessein qui le concerne, 279.

S

S*aint Jean d'Angely.* Cette place est accordée au Duc de Rohan, 307. 308.

Saint Antoine, Secrétaire du Prince de Galles, 274.

Sainte Menchault, accord qui s'y est fait, 312.

Salique [Loi] voyez *Sully*.

Sancy [Nicolas de Harlay de] vend sa Terre de Dourdan à Sully, 195.

Sang. [Princes du] Leurs brouilleries entr'eux & avec les Ministres, 128. 129. *suiv.*

Savoie, partie du grand dessein qui regarde cet état, 253. & *suiv.*

Savoie [Charles-Emmanuel Duc de] trahi par le nouveau conseil de France malgré les représentation de Sully, 63 69.

Schomberg. [Henri de] Maréchal de France, est député par la Régente à Sully, 29.

Sedan [ville & Principauté de] 115.

Seguier [Pierre] Chancelier, soutient le Prince de Henrichemont dans le Procès qu'il intente à Sully, 324.

Seguier [Charlotte] épouse le Prince d'Henrichemont, 324

Seigneurs & Grands du Ro-

yaume, cherchent à perdre Sully, 33. 34. & *suiv.*

Sigebert. Jugement sur ce Roi, 216.

Sillery [Nicolas Brulard de] Chancelier. Il entre dans le conseil secret de Marie de Médicis, 41. & lui inspire des principes de politique tout contraires à ceux de Henri IV 64. & *suiv.*

Sillery, [Noël Brulart, Commandeur de] 174. N. 12. est admis au conseil de Marie de Médicis, 41. Graces qu'il en obtient, 147.

Soissons [Charles de Bourbon Comte de] quitte la Cour mécontent au couronnement de la Reine, 47. N. 17.

Souhais voyez *Henry IV.*

Suede. Partie du grand dessein qui concerne la Suède, 252.

Suisses. Partie du grand dessein qui concerne cette République. Avantages qu'elle y trouvoit, 268.

Sully [Maximilien de Béthune, Duc de] particularités sur le caractère, les bonnes & les mauvaises qualités de Henri IV. 4. 14. N. 7. & *suiv.*

Sully [Rachel de Cochelet, Duchesse de] Sully l'instruit des dispositions de la Régente & du conseil à son égard, après la mort de Henri IV. 69. & *suiv.*

Sulsback. [Comte de] droits de ces Princes au Duché de Juliers, 109. N. 30.

Sur-Intendance des fortifications & bâtimens, 164.

Fin de la Table du huitième & dernier Volume.

Theodose. Jugement sur cet Empereur, 213.

Turcs & Turquie. Partie du grand dessein qui concernent la Turquie, 251.

V

Valentinien III. Empereur d'Occident. Jugement sur cet Empereur, 212. N. 3.

Varenne [Guillaume Fouquet de la] favori de Henri IV. 13.

Vaucemain, l'Argentier s'accorde avec Sully de l'abbaye de l'Abbie, 198.

Uladini, Nonce du Pape. conseil secret tenu chez lui après la mort de Henri IV. contre la mémoire de ce Prince & contre Sully, 70-131.

Vic (Dominique de) est admis au conseil public, 42. Sa mort causée par la douleur de celle de Henri IV. 42. N. 15.

Villeroy [Nicolas de Neufville de] Ministre d'état, inspire à Marie de Médicis une politique toute contraire à celle de Henri le grand, sur le Duc de Savoye & les autres alliés de la Couronne, 65. 70.

Vincenne, Valet-de-Chambre de Conchine, sages discours qu'il tient sur le Duc de Sully, 78.

Vitry (Louis de l'Hôpital de) douleur qu'il ressent de la mort de Henri IV. avis qu'il donne à Sully, 22.

Urbain VIII. Pape adresse à Sully des Brefs, 318.

Z

Zamet (Sebastien) favori de la Régente, 137.



